CHRISTIE'S



Waring Hopkins

Un Américain à Paris

PARIS | 11 DÉCEMBRE 2026











Waring Hopkins

Un Américain à Paris

VENTE AUX ENCHÈRES
Vendredi 11 décembre 2026, 14h30

9, avenue Matignon
75008 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE

Samedi	5 décembre	10h - 18h
Dimanche	6 décembre	14h - 18h
Lundi	7 décembre	10h - 18h
Mardi	8 décembre	10h - 18h
Mercredi	9 décembre	10h - 18h
Jeudi	10 décembre	10h - 18h
Vendredi	11 décembre	10h - 12h

COMMISSAIRES-PRISEURS
Camile de Foresta, Cécile Verdier,
Victoire Gineste, Étienne de Couville

NUMÉRO ET CODE DE LA VENTE
Pour tous renseignements ou ordres d'achat,
veuillez rappeler la référence
25018 - WARING

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES
bidsparis@christies.com - Tél. : +33 (0)1 40 76 84 13

FRAIS ACHETEUR
En plus du prix d'adjudication, des frais acheteur (plus la TVA applicable) sont dus.
D'autres taxes et/ou le droit de suite sont aussi dus si le lot est accompagné d'un symbole taxe ou λ.
Veuillez vous référer au paragraphe D des Conditions de Vente en fin de catalogue.

IMPORTANT
La vente de chaque lot est soumise aux conditions de vente, aux avis importants
et explication des pratiques de catalogage, qui figurent dans ce catalogue et sur Internet à l'adresse
www.christies.com. Veuillez noter que les symboles et le catalogage de certains lots
peuvent changer avant la vente. Afin d'obtenir les informations les plus récentes sur la vente
d'un lot, vous pouvez vous référer à la description complète du lot accessible
via la page internet de la vente à l'adresse www.christies.com.

DEUXIÈME DE COUVERTURE LOT 99 (DÉTAIL)
PAGE 1 LOT 469 (DÉTAIL)
PAGE 2 LOT 40 (DÉTAIL)
PAGE 3 LOT 39 (DÉTAIL)
PAGE 4 LOT 16 (DÉTAIL)
QUATRIÈME DE COUVERTURE LOT 67 (DÉTAIL)

Crédits Photo :
Juan Cruz Ibañez, Nina Slavcheva,
Marina Gadonneix, Anna Buklovska,
Guillaume Onimus, Gavin McDonald,
Jean-Philippe Humbert , Emilie Lebeuf,
Paolo Codeluppi, Nicolas Roux Dit Buisson,
Jessie Vialard, Studio Shapiro

Création graphique : Christine Guais

© Christie, Manson & Woods Ltd. (2026)

Scannez ce QR Code pour plus d'informations sur cette vente

CHRISTIE'S

À partir de juin 2025, les règlements européens 2019/880 et 2021/1079 introduisent de nouvelles règlementations et obligations d'obtention de licences pour l'importation de biens culturels sur le territoire de l'Union européenne. Nous recommandons aux clients de vérifier avant la vente si le lot qu'ils souhaitent acheter et son importation dans l'UE pourraient être affectés par ces règlementations.

CHRISTIE'S FRANCE SNC
Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE
Cécile Verdier, *Gérant*
Philippe Lemoine, *Gérant*
François Curiel, *Gérant*

CHRISTIE'S FRANCE



CÉCILE VERDIER
Présidente
cverdier@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 59



PHILIPPE LEMOINE
Directeur Général
plemoine@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 21



PIERRE ÉTIENNE
Vice Président,
Deputy Chairman,
Maîtres anciens
petienne@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 72



CAMILLE DE FORESTA
Vice Présidente,
Directrice des collections,
Spécialiste sénior, Art d'Asie
cdeforesta@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 86 05



VICTOIRE GINESTE
Vice Présidente,
Directrice du Business
développement
vgineste@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 72



ANTOINE LEBOUTEILLER
Vice Président,
Spécialiste International
Art impressionniste et moderne
alebouteiller@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 83



ALEXIS MAGGIAR
Vice Président,
Directeur International
Art d'Afrique et d'Océanie
amaggiar@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 56



PAUL NYZAM
Vice Président,
Directeur de département
Art contemporain
pnyzam@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 84 15

SERVICES POUR CETTE VENTE

ORDRES D'ACHAT
ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES
ABSENTEE AND
TELEPHONE BIDS

bidsparis@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 84 13
christies.com

ENCHÈRES EN SALLE
ROOM REGISTRATION

clientservicesparis@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 79

RELATIONS CLIENTS
CLIENT ADVISORY

Fleur de Nicolay
fdenicolay@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 52

Julie Vial
jvial@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 90

RÉSULTATS DES VENTES
SALES RESULTS

Paris : +33 (0)1 40 76 84 13
Londres : +44 (0)20 7627 2707
New York : +1 212 452 4100
christies.com

CHARGÉE DE LA RELATION ACHETEURS
SENIOR POST-SALE LEAD

Matylda Debska
postsaleparis@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 84 10

BUSINESS DIRECTORS

Pauline Cintrat
pcintrat@christies.com
Tél.: +33 (0)1 40 76 72 09

Valeria Severini
vseverini@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 86

ÉQUIPE EN CHARGE DE LA VENTE

DIRECTION DE LA VENTE



CAMILLE DE FORESTA
Vice Présidente,
Directrice des collections,
Spécialiste sénior, Art d'Asie
cdeforesta@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 86 05



ÉTIENNE DE COUVILLE
Spécialiste mobilier
& objets d'art
Commissaire-priseur
edecouville@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 59



NATHALIE HONNAY
Responsable
de projet collections
nhonnay@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 85

COORDINATION



MATHILDE BARBOTTEAU
Business Coordinator
mbarbotteau@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 60

MOBILIER & OBJETS D'ART



PAUL GALLOIS
Directeur du Mobilier
Européen, EMEA
pgallois@christies.com
Tél. : +33 (0)6 75 46 65 23



HIPPOLYTE
DE LA FÉRONNIÈRE
Directeur du département
hdelaferonniere@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 73



MATHILDE MAURY
Catalogueuse
mmaury@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 96



MALO MASSALON
Élève commissaire-priseur
mmassalon@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 86 11

LIVRES RARES & MANUSCRITS



ROXANE RICROS
Spécialiste junior
rricros@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 86 23

SCULPTURE & PORCELAINE



ALEXANDRE
MORDRET-ISAMBERT
Spécialiste, Paris
amordret@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 63



AURORE CHEVILLOTTE
FROISSART
Catalogueuse
achevillotte@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 71

ART IMPRESSIONNISTE & MODERNE



ANTOINE LEBOUTEILLER
Vice Président,
Spécialiste International
alebouteiller@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 83



VALÉRIE DIDIER
Directrice du département
vdidier@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 84 32



VICTOIRE DURET
Catalogueuse
vduret@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 84 40

ART CONTEMPORAIN



ELISABETTA VITULLO
Spécialiste junior
evitullo@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 85 68



CAROLINE HALUHAEVA
Catalogueuse
chaluhaeva@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 70



ALICE PLATT
Catalogueuse
aliceplatt@christies.com
Tél. : +33 (0)6 83 23 45 13

DESIGN



ROBIN BEYRIES
Spécialiste
rbeyries@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 57



ÉLÉONORE POITIERS
Spécialiste junior
epoitiers@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 72 26

CYRILLE FROISSART
Consultant,
Porcelaine européenne
cfroissart@christiespartners.com

Nous remercions particulièrement Gilles Genty pour la rédaction des notices et toutes les recherches effectuées pour cette vente.
Nous remercions chaleureusement Stéphane Custot et Ludwig Laurent pour leur aide apportée à l'élaboration de cette vente.



Waring Hopkins et Stéphane Custot au musée d'Orsay.



Jean-Pierre et Zeineb Marcie-Rivière accompagnés de Waring Hopkins.



Waring Hopkins et la famille Custot.



Waring Hopkins.



Stéphane Custot, Waring Hopkins et Alain Thomas.



Se souvenir de Waring

par Gloria Groom

L'unicité de Waring Carrington Hopkins commence par son prénom. Un prénom exceptionnellement rare, attribué à quelques enfants seulement chaque année et qui, en ancien français, signifie « gardien » ou « veilleur ». Ce prénom singulier, celui par lequel nous l'avons tous connu, semble particulièrement bien choisi pour un homme qui consacra plus de quarante années de sa vie à acquérir, préserver et transmettre des œuvres d'art afin que d'autres puissent les admirer, les posséder, les prêter ou en faire don.

J'aurais aimé mieux connaître le jeune Américain qui, en 1984, ouvrit avec Alain Thomas une galerie au cœur de l'un des quartiers les plus prestigieux de Paris. Là, parmi les grandes dynasties du marché de l'Impressionnisme et du Postimpressionnisme, il choisit d'ancrer son avenir autour d'un groupe de peintres qui n'avaient alors pas encore reçu toute la reconnaissance qu'ils méritaient : les Nabis.

Je reconnais volontiers que bien d'autres auraient été plus qualifiés que moi pour rédiger cette préface. Aussi ai-je enrichi mes propres souvenirs des témoignages de ceux dont les chemins ont croisé le sien : collaborateurs de galerie, collectionneurs, conservateurs et directeurs de musée, tous redevables à Waring d'une façon ou d'une autre, et qui, pour beaucoup, le comptaient parmi leurs amis, parfois même parmi leurs plus proches amis*.

Ma relation avec Waring remonte à 1987. Je me trouvais alors à Paris afin de mener des recherches pour le catalogue de l'exposition *The Art of Paul Gauguin*, organisée conjointement par l'Art Institute of Chicago, le musée d'Orsay et la National Gallery of Art. C'est à la galerie de la rue de Miromesnil que je fis sa connaissance. Je l'avoue, il m'intimida d'abord par sa réserve, son français irréprochable, son érudition et ce regard bleu d'une pénétrante intensité. Sa connaissance des artistes qu'il représentait était extraordinaire. Pourtant, il ne dispensait pas son savoir à la légère. Il fallait d'abord lui témoigner une véritable curiosité, un intérêt sincère. Alors seulement, et presque comme par magie, il s'ouvrait, répondant avec enthousiasme dans cette voix douce, réfléchie et délicieusement complice qui lui était propre.

Remembering Waring

by Gloria Groom

The uniqueness of Waring Carrington Hopkins starts with his name – a name that is given to only five babies in any single year and that in Old French means "Watchman or Guard." That rarefied first name (the name we all knew him by) seems more than fitting for a man whose more than forty-year career was spent collecting and preserving artworks that others could then appreciate, own, lend, and donate.

I would have loved to know more about the young American who, in 1984, opened a gallery along with Alain Thomas, in the most prestigious art districts in Paris. There, among the dynastic galleries of Impressionism and Post-Impressionism he pitched his flag and future, on a group of painters who at that point had not yet been understood or valorized: the Nabis.

*I readily acknowledge that many others could be writing this foreword and so to my own recollections I have added insights from those whose lives intersected with his. These are gallery colleagues, clients, museum curators and directors who were all indebted to Waring and who counted him among their friends and, sometimes, closest friends.**

My forty-year relationship with Waring began in 1987 when I was in Paris conducting research for the exhibition catalogue, The Art of Paul Gauguin, *which the Art Institute of Chicago was co-organizing with the Musée d'Orsay and National Gallery of Art. At the rue de Miromesnil gallery, I had my first Waring encounter, and I admit, I was initially intimidated by his reserve, his French* sans faute, *his erudition, and those sharp penetrating blue eyes. He was immensely informed about the artists he represented, but would not offer his expertise until you showed the appropriate appreciation and curiosity; and then* voilà, *he would open up and respond enthusiastically in a soft spoken, thoughtful and completely delightful conspiratorial tone. Once past the preliminaries, Waring was a curator's best source of information, and an ideal social connection.*

Passées ces premières étapes, Waring devenait pour tout conservateur une source incomparable d'informations et un précieux intermédiaire.

Sa connaissance directe des collectionneurs privés et des collections muséales donnait à chaque conversation une dimension profondément personnelle. Il m'arrivait parfois de penser qu'il préférait parler des artistes et de leurs descendants plutôt que conclure une vente. Lorsqu'il était question d'expositions, sa générosité était sans limite. Il examinait volontiers les listes d'œuvres envisagées, s'intéressait sincèrement aux thèses défendues et aux orientations scientifiques des projets.

Pour lui, même les collectionneurs les plus discrets n'étaient pas inaccessibles. Il facilitait les mises en relation tout en préservant scrupuleusement l'anonymat de ses sources, acceptant de servir d'intermédiaire entre les collectionneurs et les musées.

Ce qui rendait Waring véritablement exceptionnel, c'était qu'il n'était pas seulement un spécialiste des tableaux, œuvres sur papier et objets des artistes impressionnistes, postimpressionnistes et nabis. Il entretenait également des liens étroits avec les familles de nombreux artistes. Les œuvres qu'il présentait arrivaient ainsi souvent fraîches sur le marché et provenaient, dans bien des cas, directement des descendants des créateurs eux-mêmes.

À la différence de certains marchands plus traditionnels, qui trouvaient plus aisé de travailler en dehors des musées nationaux français, Waring entretenait avec eux des relations privilégiées. Qu'il s'agisse du musée d'Orsay ou du musée de Pont-Aven, en Bretagne, il était toujours prêt à mettre son expertise à leur service.

À ma connaissance, sa collaboration avec les directeurs de musée des deux côtés de l'Atlantique débuta dans les années 1990, lorsqu'il négocia l'acquisition, sous forme d'achat partiel et de donation partielle, de soixante-dix œuvres de Jean-Louis Forain destinées au Dixon Gallery and Gardens de Memphis, dans le Tennessee. Sous la direction de son ami proche John Buchanan, cet ensemble est encore aujourd'hui considéré comme la pierre angulaire de la collection d'impressionnisme français du musée.

Plus tard, dans les années 2010, et en partenariat avec Guy Cogeval, ancien président du musée d'Orsay et éminent spécialiste des Nabis, Waring contribua activement à enrichir les collections du musée dans ce domaine. Deux ensembles remarquables entrèrent ainsi au musée d'Orsay en 2016, provenant de collectionneurs dont il était à la fois le marchand principal et le conseiller de confiance : la collection de Nabis de Zeinab et Jean-Pierre Marcie-Rivière, qui comprenait notamment sept superbes tableaux de Vuillard, ainsi que la légendaire promesse de don d'environ six cents peintures et œuvres sur papier des collectionneurs américains Marlene et Spencer Hays.

His firsthand knowledge of private collectors and museum collections made conversations personal; sometimes I felt he would rather talk about the artist and their heirs rather than make the sale. For exhibitions he was more than generous. He would readily review the checklist for any given project and thoughtfully engage with its thesis and content.

For him, even the most private of collectors were not necessarily off limits and he would willingly make the connection, keeping the anonymity of his source and working as an intermediary for the museum.

What made Waring so special was that he was not only an expert on the paintings, works on paper, and objects by Impressionist, Post-impressionist and Nabis artists, but he was often close to the artists' relatives; this meant that the artworks he introduced us to were fresh to the market and, in many cases, straight from the artists' families.

Unlike some of the more traditional art dealers who found it easier to work outside the French national museums, Waring embraced them. Whether it was the Musée d'Orsay or Musée de Pont Aven in Brittany, he was at their service.

As far as I know, Waring's collaboration with museum directors on both sides of the Atlantic began in the 1990s, when he negotiated 70 works by J-L Forain to be partially purchased and partially gifted to the Dixon Gallery and Gardens, Memphis Tennessee. Then under the direction of his close friend John Buchanan, the museum still considers these works the cornerstone of the Dixon's collection of French Impressionism.

Later, in the 2010s and in partnership with Guy Cogeval, former director of the Musée d'Orsay and preeminent Nabi scholar, Waring helped fulfill the museum's goals of enriching its collection with works by those artists. The result was two remarkable collections which entered the Musée d'Orsay in 2016 from collectors for whom Waring was the primary dealer and advisor: the Nabi collection of Zeinab and Jean-Pierre Marcie-Rivière which included seven exquisite paintings by Vuillard, and the legendary promised gift of some 600 paintings and works on paper by the New York and Nashville collectors, Marlene and Spencer Hays.


Marlene et Spencer Hays © Nicolas Krief, avec l'aimable autorisation du musée d'Orsay.


Pierre et Colette Soulages aux côtés de Waring Hopkins.


Mica Ertegun et Waring Hopkins.


Fernando Botero, Waring Hopkins, Sophia Vari et Stéphane Custot.


Kitty Valkier, Stéphane Custot, Christine Fournié, Waring Hopkins et Gérard Valkier


Waring Hopkins.



Le président Jacques Chirac et François Pinault entourant Waring Hopkins



Waring Hopkins et le ministre de la culture Renaud Donnedieu de Vabres

Je me souviens de la fierté de Waring lors de la réception organisée à l'Élysée, au cours de laquelle les époux Hays reçurent la Légion d'honneur, la plus haute distinction française. Cet hommage, Waring le partageait lui aussi, ayant été remercié officiellement pour son engagement exceptionnel qu'il consacra au service des musées français et son rôle d'intermédiaire privilégié auprès des mécènes américains.

Comme tous les êtres hors du commun, Waring était une personnalité complexe. Derrière ses réussites se cachait une sensibilité qui le rendait parfois vulnérable. Si nous ne commencions pas notre visite de la TEFAF par son stand, il ne manquait pas de nous le faire remarquer. Notre fidélité comptait à ses yeux et il était impensable de quitter Paris sans passer par la galerie de l'avenue Matignon.

Nous avions parfois la chance d'être invités dans son appartement de l'avenue Gabriel, à deux pas de la galerie et sur la même avenue que l'ambassade des États-Unis. Là, dans une petite pièce aux murs couleur caramel, entourés d'œuvres datant des années 1890-1895, nous goûtions à de longues conversations dans un intérieur qui semblait prolonger naturellement l'esthétique intimiste des artistes Nabis qu'il aimait tant et qu'il défendait avec passion.

« Waring était autant collectionneur d'art que collectionneur de personnes », me confia un jour une de ses amies américaines de longue date.

D'autres soulignaient combien il trouvait son plus grand bonheur non seulement auprès des universitaires et des professionnels des musées, mais également parmi les gens de la « jet set » avec lesquels il partageait séjours et réceptions, aussi bien dans son appartement parisien qu'à Dar el Hana, sa magnifique demeure de Marrakech.

I remember Waring's pride at the reception held at the Elysée where the Hays received France's highest recognition of the Légion d'Honneur. It was an honor that Waring also shared, one that officially recognized his enormous support for French museums when acting as their liaison with American patrons.

Like all remarkable individuals, Waring was complex, and for all his success, he had a sensitive side that made him vulnerable. If we didn't stop by his booth at TEFAF before all others, he would let us know. Our loyalty was important and we dared not leave Paris without a trip to the avenue Matignon gallery.

Sometimes we would be fortunate enough to be invited back to his home on the Avenue Gabriel, the same street as the American Embassy, à deux pas *from his gallery. There we could enjoy conversations in the small room with caramel-colored walls, filled with artworks from the years 1890-1895, in a home that was an extension of the Intimist aesthetic that characterized the Nabi artists he loved and promoted.*

"Waring was an art collector and fabulous people collector" mused one longtime American acquaintance.

Others noted that he found his greatest joy not only in academics and museum colleagues but also in the wealthy jet setters with whom he traveled and entertained in his Paris apartment or at his beautifully appointed home in Marrakech, Dar el Hana.



William Fitzpatrick, Christine Fitzpatrick, Judy Hopkins, Waring Hopkins et Stephen Hopkins



Waring Hopkins et son neveu Christopher Hopkins



Stephen Hopkins , Christine Hopkins et Waring Hopkins

Plusieurs des personnes avec lesquelles je me suis entretenue m'ont rappelé que Waring lui-même disait souvent que, s'il n'avait pas été marchand d'art, il aurait volontiers été conservateur de musée, voire artiste.

Je me suis entretenue avec lui pour la dernière fois en septembre 2025, au Grand Palais, à l'occasion de Paris Art Fair. Christine Fournier, son amie et fidèle collaboratrice depuis quarante ans, me permit de le joindre par téléphone, une visite à son domicile n'étant malheureusement pas envisageable.

Le simple fait d'entendre sa voix fit aussitôt resurgir quantité de souvenirs liés à mes débuts dans le monde de l'art.

Aujourd'hui encore, tandis que j'écris ces lignes, sa présence demeure étonnamment vivante.

Plusieurs tableaux et œuvres sur papier de Vuillard provenant de ses collections ont été sollicités pour l'exposition *Vuillard et le Théâtre*, qui ouvrira au printemps 2027 au musée d'Orsay avant de voyager à la Phillips Collection de Washington. Le choix de cet artiste qu'il chérissait profondément, ainsi que celui de ces institutions françaises et américaines, constitue un hommage particulièrement juste à sa mémoire.

Et lorsque j'ai découvert la collection chez Christie's, à quelques centaines de mètres seulement de la galerie Matignon et non loin de son domicile, j'ai pris encore davantage la mesure du regard, de l'intelligence et de l'héritage qu'il laisse derrière lui.

Je me réjouis que cette vente, réunissant plus de trente œuvres de Vuillard ainsi que de remarquables pièces Nabis et d'autres artistes extérieurs à leur cercle, célèbre ce qu'il a accompli. Ses trésors pourront ainsi continuer à vivre dans les musées et les collections privées du monde entier, exactement comme il l'aurait souhaité.

Gloria Groom
Présidente, et Conservatrice au département Winter Green des Peintures et Sculptures européennes
Directrice exécutive des initiatives en France
Art Institute of Chicago

* Je suis profondément reconnaissante envers les personnes suivantes, qui ont partagé leurs souvenirs et leurs réflexions généreusement : Lucy Buchanan, Isabelle Cahn, Mathias Chivot, Elizabeth Easton, Marina Ferretti, Christine Fournier, Gilles Genty, Kevin Sharp et Kitty Valkier.

Several people with whom I spoke mentioned that Waring himself had often said that had he not been an art dealer, he would have been a curator and perhaps even an artist.

I last spoke with Waring in September 2025 at the Grand Palais (Paris Art Fair) where Christine Fournier, his friend and loyal colleague at the gallery for 40 years, put me in touch with him by phone since a visit to his home was not possible.

Just hearing his voice on the line brought back many Waring stories from my developing career. Even now as I write, his presence is very much felt.

A number of the Vuillard paintings and works on paper from his collections have been requested for the exhibition Vuillard et Theatre *which will open in spring 2027 at the Musée d'Orsay and travel to the Phillips Collection in Washington D. C. The choice of this artist Waring deeply loved and the Franco-American venues are a perfect homage to his memory.*

And when I previewed the collection at Christie's, appropriately located a few hundred yards from the Matignon gallery and down the street from his home, I was made even more aware of Waring's eye, intellect, and legacy.

I'm delighted that Waring's collection in this sale of over thirty works by Vuillard along with exquisite Nabi pieces and those by many others outside their circle, will honor his achievements, allowing his treasures to be cherished in museums and private collections worldwide, just as he would have wanted.

Gloria Groom
Chair, and Winton Green Curator in the Department of Painting and Sculpture of Europe
Executive Director of Initiatives in France
Art Institute of Chicago

* *I am greatly indebted to the following individuals who offered their experience and insights: Lucy Buchanan, Isabelle Cahn, Mathias Chivot, Elizabeth Easton, Marina Ferretti, Christine Fournier, Gilles Genty, Kevin Sharp, Kitty Valkier.*





1 LEARN MORE

MASCARON DE TRITON

XX^e siècle

bronze doré, reposant sur un socle en bronze ; non percé pour l'écoulement
H. mascaron : 26 cm. (10¼ in.) ; H. totale : 44 cm. (17⅜ in.)

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000

A GILT-BRONZE TRITON-HEAD MASK, 20TH CENTURY



2 LEARN MORE

PAIRE DE VASES D'ÉPOQUE LOUIS XVI

DERNIER QUART DU XVIII^e SIÈCLE

En tôle laquée brun et ornementation de bronze ciselé et doré, le corps de forme octogonale flanqué de deux anses en forme de serpents, sur une base ornée de frises d'oves et de feuilles d'eau, muni d'un couvercle en cuir postérieur
H. 30 cm. (11¾ in.) ; L. 21 cm. (8¼ in.) ; P. 17 cm. (6¾ in.) (2)

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

A PAIR OF LOUIS XVI ORMOLU-MOUNTED BROWN LACQUERED METAL VASES, LAST QUARTER 18TH CENTURY

3 LEARN MORE

TONDO À FIGURE DE DIANE DE POITIERS D'APRÈS UN MODÈLE TRADITIONNELLEMENT ATTRIBUÉ À JEAN GOUJON

Dans le style des della robbia, XIX^e siècle

relief en terre cuite à glaçures polychromes
D.: 94 cm. (37 in.)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

La notice complète est disponible sur christies.com

A GLAZED TERRACOTTA TONDO DEPICTING DIANE DE POITIERS AFTER JEAN GOUJON, IN THE STYLE OF THE DELLA ROBBIA, 19TH CENTURY





4 LEARN MORE

PAIRE DE VASES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

RUSSIE, MANUFACTURE IMPÉRIALE DE VERRE, VERS 1820-1830

En cristal taillé en partie teinté en bleu, ornementation de bronze ciselé et doré, le col évasé ceint d'une frise de fleurettes, le corps à motifs de plumes et pointes de diamants, sur un piédouche orné d'étoiles, reposant sur une base de section carrée
H. 34 cm. (13⅛ in.) ; D. 20 cm. (7¾ in.) (2)

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
A. Schouwaloff, « Le Verre et son usage somptuaire en Russie », *Sèvres. Revue de la société des Amis du musée national de céramique*, Paris, 1999, n°8, pp. 54-61.

La notice complète est disponible sur christies.com

A PAIR OF RUSSIAN NEOCLASSICAL CUT-GLASS VASES, THE GLASS FROM THE IMPERIAL GLASS FACTORY, CIRCA 1820-1830

5 LEARN MORE

MAURICE DENIS (1870-1943)

La Dépêche de Toulouse

signé des initiales 'MD' (en bas à gauche)
aquarelle, gouache et fusain sur papier
50,1 x 32,2 cm. (19¾ x 12¾ in.)
Exécuté en 1891.

€20,000-30,000 US$23,000-34,000
£17,000-25,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Anne-Marie Poncet, France (par descendance) ;
Collection particulière, Suisse (avant 1992) ;
Galerie Berès, Paris (acquis auprès de celle-ci en 1995) ;
Acquis auprès de celle-ci en 2003.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Huguette Bérès, *Maurice Denis*, juin-juillet 1992, no. 82 (illustré).
Lyon, Musée des Beaux-Arts; Cologne, Wallraf-Richartz Museum; Liverpool, Walker Art Gallery et Amsterdam, Van Gogh Museum, *Maurice Denis*, septembre 1994-septembre 1995, p. 340, no. 248 (illustré).
Paris, Galerie Berès, *Les Peintres Graveurs, 1890-1900*, octobre-décembre 2002, no. 80 (illustré).

Cette œuvre est référencée dans les archives du Catalogue raisonné Maurice Denis.

MAURICE DENIS (1870-1943), LA DÉPÊCHE DE TOULOUSE, SIGNED WITH THE INITIALS (LOWER LEFT), WATERCOLOUR, GOUACHE AND CHARCOAL ON PAPER, CIRCA 1891



Maurice Denis, La Dépêche de Toulouse, 1892. Detroit Institute of Arts. © Detroit Institute of Arts/ Bridgeman Images

Dans le contexte de l'agitation sociale des années 1888-1890, faisant suite à l'ascension politique du général Boulanger, entrainant des manifestations, la bataille de l'information entre les journaux fait rage ; c'est à celui qui pourra le plus rapidement informer ses lecteurs. *La Dépêche de Toulouse*, dirigée par Arthur Huc, est alors un des plus importants organes de presse régionaux, ouvrant ses colonnes à de grandes figures radicales de l'époque comme Jean Jaurès ou Camille Pelletan. Depuis les bureaux parisiens, les nouvelles étaient rapidement transmises « Par Fil spécial », ce qui explique que Maurice Denis ait pris soin de faire figurer les câbles télégraphiques dans notre dessin. Preuve que les peintres symbolistes ne dédaignent pas la représentation des progrès techniques, ce seront ces mêmes fils que nous retrouverons dans le grand décor imaginé par Pierre Puvis de Chavannes en 1898 pour la Bibliothèque de Boston.

Engagé politiquement, ne cachant pas son anticléricalisme, Arthur Huc était aussi un passionné d'art ne manquant jamais une occasion de défendre la jeune peinture. Sous le pseudonyme d'« Homodéi » (nom emprunté à Victor Hugo), il affirme par exemple que « Le suprême effort de l'art, c'est de créer à côté de la nature, au-dessus de la nature. [...] De cette affirmation que la couleur est inépuisable sont nés les impressionnistes. Les peintres depuis Monet ont élargi la palette ... »[1]. C'est vers 1891 qu'il rencontre Maurice Denis[2], lui commandant son portrait (Birmingham, The Barber Institute of Fine Arts), ainsi qu'une affiche pour son journal, dont notre dessin est l'une des plus importantes études préparatoires. Au fil des projets, Denis représente des crieurs de journaux, puis leur adjoint, dans une étude postérieure, un couple de lecteurs. Ces porteurs, petits gavroches vivant au jour le jour, si présents dans le paysage urbain de la Belle Époque, sont conservés par Denis dans notre dessin. Si les deux lectrices cèdent maintenant la place à trois jeunes femmes accoudées, l'idée d'incarner la *Dépêche* par une figure féminine s'impose progressivement. Denis reprend aussi des ornements japonisants apparus dans sa peinture, telles ces élégantes arabesques qui forment les supports du balcon, ou encore ces vermiculures qui se déploient sur le fond jaune vif de l'arcature d'une fenêtre.

Pour Arthur Huc, l'affiche est le moyen de mettre la peinture à la portée du plus grand nombre : « L'art de plein vent, l'art démocratique si l'on préfère, a encore d'autres conquêtes à faire. Il faut s'emparer encore des enseignes de nos cafés, de nos brasseries, de nos magasins [...] il s'agit de faire bénéficier le public de ce qui autrefois était un luxe de grand seigneur. Il s'agit de mettre l'art partout, et aujourd'hui que la Rue est souveraine, d'élargir le musée jusqu'à la Rue ». Dans l'affiche définitive ainsi que dans la peinture (Detroit, Detroit Institute of Arts) qui en reprend la composition, Denis choisit de donner une place plus importante à l'immeuble construit en 1890 par l'architecte Joseph Galinier pour y accueillir le quotidien. Il prend même soin d'y figurer la sculpture de Jean Rivière qui en orne le fronton. Grand collectionneur de Maurice Denis – il lui commande en 1894 deux panneaux *La Forêt au printemps* (1894) et *La Forêt à l'automne* (1894) (Paris, musée d'Orsay, donation Marlene et Spencer Hays) pour orner sa demeure toulousaine, Huc posséda aussi *Le Moulin de la Galette* (1900) (New York, Solomon R. Guggenheim Museum, Thannhauser Collection) de Picasso, acquit dans la célèbre galerie de Berthe Weill.

[1] Arthur Huc, « L'art nouveau », La Dépêche de Toulouse, 2 mars 1892.

[2] Huc publiera sous le pseudonyme d'Homodei deux articles sur Maurice Denis : (Homodéi), « Maurice Denis », La Dépêche, 16 septembre 1892 et un second le 21 avril 1901.

[3] Arthur Huc, « Les affiches illustrées », La Dépêche, 17 février 1894, cité par Félix Torres in La Dépêche du Midi. Histoire d'un journal en république, 1870-2000, Paris, Hachette Littératures, p. 100.





6 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
Étude pour une affiche du Moulin Rouge

aquarelle, encre de Chine et gouache sur papier fort
15, 3 x 18 cm. (6 x 7⅛ in.)
Exécuté vers 1892.

€15,000-20,000 US$17,000-22,000
£13,000-17,000

PROVENANCE :
Maurice Rheims, Paris ;
Collection particulière (don de celui-ci) ;
Vente, Artcurial, Paris, 5 juin 2018, lot 111.

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

PIERRE BONNARD (1867-1947), ÉTUDE POUR UNE AFFICHE DU MOULIN ROUGE, WATERCOLOUR, INDIA INK AND GOUACHE ON PAPER, CIRCA 1892







7 LEARN MORE

ODILON REDON (1840-1916)
Bouquet de fleurs dans un vase bleu

signé 'ODILON REDON' (en bas à droite)
pastel sur papier
46 x 34,4 cm. (18⅛ x 13⅝ in.)

€100,000-150,000 US$120,000-170,000
£84,000-130,000

PROVENANCE :
Galerie Paul Pétridès, Paris (vers 1938) ;
Collection particulière (vers 1938 et jusqu'en 1992) ;
Galerie Hopkins-Thomas, Paris (en 1992) ;
Marc de Montebello Fine Arts, New York (en 1993) ;
Collection particulière, New York (avant 1996) ;
Collection particulière, Pays-Bas ; vente, Christie's, Amsterdam, 9 juin 1998, lot 209 ;
Max Palevsky, Californie (acquis au cours de cette vente) ;
Collection particulière, États-Unis (par descendance); vente, Christie's, Londres, 8 février 2012, lot 285 ;
Galerie Michael Haas, Berlin (acquis au cours de cette vente) ;
(probablement) Galerie Arnoldi-Livie, Munich.

EXPOSITION :
New York, Marc de Montebello Fine Arts, *19th and 20th Century Paintings and Drawings*, printemps 1993 (illustré en couleurs en frontispice).
Berlin, Galerie Michael Haas, *Leiko Ikemura & Odilon Redon*, octobre-novembre 2014, p. 5 (illustré en couleurs; daté 'vers 1900-10').
Berlin, Galerie Michael Haas, *Stilleben, gestern und heute*, novembre 2015-janvier 2016, p. 28 (illustré en couleurs; daté 'vers 1900-10').

BIBLIOGRAPHIE :
A. Wildenstein, *Odilon Redon, Catalogue raisonné de l'œuvre peint et dessiné, Fleurs et paysages*, Paris, 1996, vol. III, p. 136, no. 1559 (illustré).

ODILON REDON (1840-1916), BOUQUET DE FLEURS DANS UN VASE BLEU, PASTEL ON PAPER, SIGNED (LOWER RIGHT)

En janvier 1900, Redon écrit à Andries Bonger dans un élan d'enthousiasme : « Je travaille comme toujours avec une grande joie à mes pastels. Et ils plaisent, on les désire et on me les prend aussitôt qu'ils sont faits. » À partir de cette période, Redon s'éloigne progressivement des sujets mystiques et symbolistes qui avaient jusque-là dominé son œuvre, pour se consacrer davantage aux portraits et aux natures mortes, à l'image de la présente composition.

L'une des caractéristiques les plus singulières de ses compositions florales réside dans l'équilibre subtil entre vision et naturalisme, dans cette ambiguïté entre imaginaire et réalité. Leur beauté éphémère tient en grande partie à l'usage du pastel, dont Redon exploite toute la délicatesse. Entre ses mains, cette technique permet de rendre les formes avec légèreté et finesse, tout en leur conférant des couleurs éclatantes et lumineuses. À travers ces natures mortes, l'artiste cherche avant tout à transformer la nature en poésie.

Plus concrètement, Redon et son épouse prenaient un grand plaisir à entretenir leur jardin de Bièvres, d'où provient vraisemblablement le bouquet de fleurs sauvages représenté ici. Si son épouse composait souvent les bouquets dans l'atelier de son mari, le choix et la représentation du vase ou du pichet revêtaient, aux yeux de Redon, une importance aussi grande que l'arrangement floral lui-même. L'artiste représentait aussi bien des vases appartenant à de prestigieuses collections muséales, notamment celle du Louvre, que des pièces découvertes lors des Expositions universelles. D'autres provenaient de sa propre collection de céramiques et de poteries.

Après ses célèbres « noirs », Redon trouve ainsi un nouveau terrain d'expression. Loin de renoncer à la dimension onirique de ses premières œuvres, il la transpose dans la couleur, faisant de la nature un espace où les formes semblent naître de la lumière elle-même.







8 LEARN MORE

JEAN-BAPTISTE CARPEAUX
(1827-1875)
Le Chinois n°2

buste en bronze à patines brune et noire, signé à l'arrière 'JB Carpeaux.', cachet à l'aigle impériale, marqué 'PROPRIETE / CARPEAUX' et 'M', sur un socle associé en bronze doré d'époque Louis XV avec poinçon au 'C couronné'
H. buste : 35 cm. (13¾ in.) ; H. totale : 41 cm. (16⅛ in.)

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
M. Poletti, A. Richarme, *Jean-Baptiste Carpeaux sculpteur. Catalogue raisonné de l'œuvre édité*, Paris, 2003, p. 123, cat. BU 25.
E. Papet, J. David Draper, *Carpeaux (1827-1875). Un sculpteur pour l'Empire*, cat. exp. 24 juin - 28 septembre 2014, Musée d'Orsay, 2014, pp. 143-151.

A BRONZE BUST OF 'LE CHINOIS N°2', JEAN-BAPTISTE CARPEAUX (1827-1875), ON AN ORMOLU LOUIS XV BASE



9 LEARN MORE

L'ESCALIER DE CRISTAL
(FONDÉ EN 1808)
Vase, vers 1890

En verre taillé à la roue et monture en bronze doré
H.: 30,5 cm. (12 in.) ; D.: 14 cm. (5½ in.)
signé 'l'Escalier de Cristal Paris' (au revers à la pointe)

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000

A GILT BRONZE MOUNTED WHEEL-CARVED GLASS VASE BY L'ESCALIER DE CRISTAL, CIRCA *1890*



10 LEARN MORE

JEAN DÉSIRÉ RINGEL D'ILLZACH
(1847-1916) **ET MANUFACTURE D'HAVILAND & CIE, SOUS LA DIRECTION D'ERNEST CHAPLET**
(1835-1909)**, 1884**
Couple dans un intérieur japonisant

plat en grès moulé, modelé et incisé, engobe vert, rehauts d'or, signé et daté 'RINGEL 1884', marque de la manufacture à l'arrière 'H&Co' (pour Haviland et Cie) au chapelet (employée entre 1883 et 1885) et marque 'R3/ B1'
D.: 63.5 cm. (25 in.)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

A MOULDED STONEWARE DISH DEPICTING A COUPLE IN A JAPONIST INTERIOR, JEAN DÉSIRÉ RINGEL D'ILLZACH (1847–1916) AND THE HAVILAND & CIE MANUFACTORY, UNDER THE DIRECTION OF ERNEST CHAPLET (1835–1909), DATED 1884

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
Exposition de l'œuvre céramique du potier Ernest Chaplet, cat. exp., Paris, Musée des Arts décoratifs, Pavillon de Marsan, avril 1910, Paris, Musée des Arts décoratifs, 1910.
J. d'Albis et al. *Ernest Chaplet, 1835-1909,* cat. exp., 1976, fig. 38, p. 37.
Französische Keramik zwischen 1850 und 1910. Sammlung Maria und Hans-Jörgen Heuser, Hamburg, cat. exp., Munich, 1974, pp.101-105 ; p. 227.
J.-L. Olivié, *État des recherches sur un sculpteur inconnu du XIX[e] siècle : Ringel d'Illzach 1847-1916,* mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université Paris 1, 1981.
J.-L. Olivié, *Ringel, Strasbourg 1900 : naissance d'une capitale*, 2000, pp. 84–91.
D. Morel, « Les céramiques de Chaplet conservées au Petit Palais. Originalité et singularité d'une collection », in. *Revue de la Société des Amis du musée national de Céramique*, n°21, 2012. pp. 119-126

La notice complète est disponible sur christies.com

11 LEARN MORE

CONSOLE-DESSERTE D'ÉPOQUE LOUIS XVI

ESTAMPILLE DE PIERRE GARNIER, DERNIER QUART DU XVIII[e] SIÈCLE

En acajou mouluré et sculpté et placage d'acajou, ornementation de bronze ciselé et doré, le dessus de marbre blanc veiné, ouvrant en façade par un rideau découvrant une étagère et un plateau de marbre, les côtés arrondis ouvrant par un vantail orné d'un médaillon découvrant une étagère et un plateau de marbre, reposant sur des pieds gaine ajourés se terminant par un sabot centré sur toutes les faces d'une fleur stylisée
H. 87.5 cm. (34¼ in.) ; L. 104 cm. (41 in.) ; P. 27.5 cm. (10¾ in.)
Pierre Garnier, reçu maître en 1742.

€12,000-18,000 US$14,000-20,000
£11,000-15,000

BIBLIOGRAPHIE :
C. Huchet de Quénetain, *Pierre Garnier*, Paris, 2003, pp. 109-119.
Galerie Perrin, Paris.

A LOUIS XVI ORMOLU-MOUNTED MAHOGANY CONSOLE-DESSERTE, BY PIERRE GARNIER, LAST QUARTER 18TH CENTURY

Cette rare console-desserte en acajou, estampillée Pierre Garnier, est représentative de la production de l'ébéniste. Si cette typologie de meuble est relativement répandue à l'époque Louis XVI et se retrouve dans l'œuvre de Jean-Henri Riesener et Adam Weisweiler notamment, Garnier s'en distingue ici par une interprétation particulièrement sobre. Délaissant les ornementations de bronze doré, il privilégie l'emploi de l'acajou, matériau alors très en vogue dans les milieux amateurs du goût anglais. La qualité du travail de moulures occupe une place essentielle dans le décor de cette console-desserte, dont les vantaux au dessin architecturé de médaillons et de cannelures rythment la façade et les pieds centrés d'une cannelure ajourée. La correspondance échangée entre Pierre Garnier et le marquis de Marigny témoigne par ailleurs de l'intérêt porté par ce dernier à l'acajou, notamment à travers la livraison de trente-six fauteuils. Pierre Garnier participe ainsi pleinement à l'essor de l'anglomanie qui marque le dernier quart du XVIII[e] siècle, caractérisée par la recherche de formes plus épurées et par l'usage de l'acajou dans le mobilier de luxe.





12 LEARN MORE

HANS STOLTENBERG-LERCHE (1867-1920)

Deux vases, vers 1900

En céramique émaillée et monture en bronze doré
Le plus grand : H.: 38 cm. (15 in.) ; L.: 26 cm. (10¼ in.) ; P.: 17 cm. (6¾ in.)
l'un signé 'H.ST. Lerche' (sous le ventre d'un poisson de la monture), l'autre portant une étiquette 'Stoltenberger Lerche' (au revers) (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

TWO GILT BRONZE MOUNTED GLAZED CERAMIC VASES BY HANS STOLTENBERG-LERCHE, CIRCA *1900*



13 LEARN MORE

BACCHANTE ALLONGÉE ET SATYRE ENFANT

Fin du XVIII[e] siècle

marbre, sur un lit de repos en bronze doré ; restaurations
H. totale : 37 cm. (14⅝ in.) ; L.: 40 cm. (15¾ in.) (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

A MARBLE GROUP OF A RECLINING BACCHANTE WITH A SATYR, LATE 18TH CENTURY





14 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Le Jardinage, Projet pour 'Le Paravent Desmarais'
avec le cachet 'E.V.' (en bas à droite; Lugt 909c)
pastel sur papier
41,3 x 57,2 cm. (16¼ x 22½ in.)
Exécuté en 1892.

€25,000-35,000 US$29,000-39,000
£21,000-29,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Galerie Huguette Bérès, Paris (avant 1956) ;
Baronne de Montesquiou-Fezensac, Neuilly-sur-Seine (en 1957) ;
Acquis avant 1988.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Huguette Bérès, *E. Vuillard, Le lithographe, Pastels, gouaches, dessins*, 1956, p. 19, no. 94 (illustré, p. 21; erronément daté 'vers 1895').
New Brunswick, The Jane Voorhees Zimmerli Art Museum; Amsterdam, Van Gogh Museum et Budapest, Magyar Nemzeti Galéria, *The Nabis and the Parisian Avant-Garde*, décembre 1988-août 1989, p. 180, no. 157 (illustré en couleurs, p. 80, pl. 44).
Paris, Galerie Bérès, *Au temps des Nabis*, 1990, p. 157, no. 104 (illustré en couleurs).
Lyon, Musée des Beaux-Arts; Barcelone, Fondation Caixa de Pensions et Nantes, musée des Beaux-Arts; *Vuillard*, septembre 1990-avril 1991, p. 216, no. 43 (illustré en couleurs, p. 156).
Paris, Galerie Huguette Bérès, *Les Peintres Graveurs, 1890-1900*, octobre-décembre 2002, no. 218 (illustré en couleurs).

BIBLIOGRAPHIE :
S. Wichmann, *Japonisme*, Paris, 1982, p. 235, no. 621 (illustré; titré 'Deux femmes derrière une grille'; erronément daté vers 1895).
C. Frèches-Thory et A. Terrasse, *Les Nabis*, Paris, 1990, p. 173 (illustré en couleurs).
G. Cogeval, Vuillard, Le temps détourné, Paris, 1993, p. 120 (illustré).
G. Groom, *Édouard Vuillard, Painter-Decorator, Patrons and Projects, 1892-1912*, New Haven et Londres, 1993, p. 36, no. 53 (illustré en couleurs).
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels*, Paris, 2003, vol. I, p. 381, no. V-30, (illustré en couleurs).

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), LE JARDINAGE, PROJET POUR 'LE PARAVENT DESMARAIS', PASTEL ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), 1892

La commande, faite en 1892 à Vuillard d'un paravent, est directement liée aux cercles de *La Revue Blanche* ; c'est en effet pour sa sœur Léonie et son mari, le riche industriel Paul Desmarais, que Stéphane Natanson, cousin d'Alexandre, d'Alfred et de Thadée, se fait l'intermédiaire auprès de l'artiste. Le paravent est destiné à accompagner un grand ensemble décoratif, le premier réalisé par Vuillard, composé de six panneaux. Les motifs qui le composent font directement écho à son univers familier ; nous y découvrons une évocation de l'atelier de couture de sa mère, des jeunes femmes jardinant, mais aussi des enfants jouant dans un jardin public. Ces trois motifs étaient destinés à être placé verticalement chez les Desmarais, en deux groupes de trois, comme le suggèrent les études préparatoires[1].

Les circonstances de la réalisation du paravent nous sont bien connues grâce aux lettres échangées entre Vuillard et ses amis. Cependant, un imprévu survient : devant accompagner Ker-Xavier Roussel à Anvers, lequel désire s'échapper de Paris pour des raisons sentimentales, Vuillard prie début novembre 1892 Bonnard de réaliser à sa place le paravent. Ce dernier lui répond quelques jours plus tard : « Vous me parlez de prendre votre succession pour le paravent Natanson, mais je ne veux pas croire que vous serez assez longtemps absent pour qu'il y ait urgence, je ne le ferais que dans ce cas »[2]. Vuillard ne pouvait en effet différer l'achèvement du paravent comme l'explicite Stéphane Natanson dans la lettre en date du 18 novembre 1892 : « […] si d'après ce que j'ai entendu dire par votre mère, vous reveniez plus tôt que vous ne l'espériez, vous pourriez peut-être encore l'achever pour le Jour de l'An. C'est en effet la dernière limite. Madame Desmarais sera, en effet, obligée de recevoir à partir de ce jour. Et il faut absolument qu'à cette date toute son installation soit terminée. »[3] De nouveau parisien à partir du 3 décembre, Vuillard peut opportunément se remettre au travail.

Au fil des dessins préparatoires, ce dernier questionne la forme que devra prendre la composition définitive ; dans le dessin intitulé *Enfant et nourrice au jardin* (vers 1892) (Boston, Museum of Fine Arts), Vuillard imagine un paravent asymétrique à cinq vantaux, orienté vers la gauche, tout en esquissant, dans le registre supérieur de la feuille, orienté vers la droite. A l'extrême gauche, deux élégantes s'insèrent dans l'étroitesse de deux bandes verticales, telles des kakemono. Les petits panneaux horizontaux couronnant le paravent, sa forme asymétrique, ainsi que la répartition des surfaces, sont à l'évidence des emprunts aux modèles japonais. Edmond de Goncourt les découvrait déjà avec bonheur à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Vuillard s'interroge parallèlement sur le choix du sujet : réalisé après les panneaux muraux, le paravent devait nécessairement s'accorder aux motifs de celui-ci. Il choisit dans notre pastel le motif du jardinage, ici incarné par deux femmes s'affairant autour d'une fleur. D'une manière très moderne, il opte pour une narration se déployant simultanément sur plusieurs vantaux. Les aplats de couleurs formant la robe rouge et le corsage gris de la jeune femme sont eux aussi directement inspirés par les estampes japonaises dont il avait de nombreuses feuilles à sa disposition. Quant au corps de la jeune femme située à gauche, il se courbe, comme contraint par les limites physiques imposées par la boiserie même du paravent. L'œuvre d'art n'est plus une fenêtre ouverte sur le réel mais un cadre dans lequel le peintre plie le réel aux exigences du décoratif ; dispositif visuel que Vuillard réutilise dans *Intérieur, mère et sœur de l'artiste* (1893) (New York, The Museum of Modern Art) et que reprendra aussi Bonnard en 1895 pour la couverture de son *Album de la Revue Blanche*.

C'est finalement le sujet des couturières que choisit Vuillard pour le paravent définitif. Architecte, Stéphane Natanson construira en 1903 pour le couple Desmarais un hôtel particulier situé au 98 avenue Malakoff (actuellement avenue Raymond Poincaré) dans lequel l'ensemble décoratif sera réinstallé. Le paravent sera malheureusement démembré peu après sa vente en 1945 et les panneaux supérieurs seront perdus, faisant des dessins préparatoires les précieux témoignages du projet initial.

[1] Voir sur cette question la notice de Kimberly Jones dans le catalogue de l'exposition *Edouard Vuillard 1868-1940*, Paris, Galerie nationale du Grand Palais, 23 septembre 2003-4 janvier 2004, p. 166-167.
[2] « Lettre de Pierre Bonnard à Edouard Vuillard », Paris, 8, rue de Parme, 12 novembre 1892, citée in *Bonnard Vuillard Correspondance*, Paris, Gallimard, collection « Art et Artistes », 2001, p. 25.
[3] Lettre conservée dans les Archives Salomon. Sur les circonstances de la réalisation du paravent voir *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels*, volume I, Paris, Skira/seuil/Wildenstein Institute, 2003, p. 380 à 383.



Édouard Vuillard, *Enfant et infirmière dans le jardin*. Projet de paravent, vers 1892. Boston Museum of Fine Arts, Gift of Eijk and Rose-Marie van Otterloo in honor of Malcolm Rogers. © Domaine public / Wikimedia Commons

15 LEARN MORE

KER-XAVIER ROUSSEL (1867-1944)

Deux Femmes dans la campagne, Projet de vitrail

signé des initiales 'Kxr' (en bas à droite)
pastel, gouache et fusain sur papier marouflé sur toile
48,6 x 33,5 cm. (19⅛ x 13¼ in.)
Exécuté en 1894.

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné des peintures et pastels de Ker-Xavier Roussel, en préparation par Mathias Chivot et le Comité Ker-Xavier Roussel.

La notice complète est disponible sur christies.com

KER-XAVIER ROUSSEL (1867-1944), DEUX FEMMES DANS LA CAMPAGNE, PROJET DE VITRAIL, PASTEL, GOUACHE AND CHARCOAL ON PAPER LAID DOWN ON CANVAS, SIGNED WITH THE INITIALS (LOWER RIGHT), 1894

PROVENANCE :
Jacques Salomon, Paris (avant 1963) ;
E. J. van Wisselingh & Co, Amsterdam (avant 1976) ;
Collection particulière, Pays-Bas ;
E. J. van Wisselingh & Co, Naarden ;
Acquis avant 1989.

EXPOSITION :
Mannheim, Kunsthalle, *Die Nabis und ihre Freunde*, *Les Nabis et leurs Amis*, octobre 1963-janvier 1964, p. 63, no. 213 (illustré, p. 113).
Brême, Kunsthalle, *Ker-Xavier Roussel*, septembre-novembre 1965, p. 81, no. 63 (daté '1893').
Tokyo, Wildenstein Tokyo, *Bonnard, Vuillard, K.X. Roussel*, mai-juin 1974, no. 56 (illustré; daté '1893').
Amsterdam, E. J. van Wisselingh & Co, *Ker-Xavier Roussel*, octobre 1976, p. 11, no. 18.
New Brunswick, The Jane Voorhees Zimmerli Art Museum; Amsterdam, Van Gogh Museum et Budapest, Magyar Nemzeti Galéria, *The Nabis and the Parisian Avant-Garde*, décembre 1988-février 1989, p. 170, no. 109 (illustré en couleurs, pl. 27; titré 'Femmes dans la campagne'; daté 'vers 1894').
Saint-Germain-en-Laye, Musée départemental Maurice Denis - "Le Prieuré", *K. X. Roussel*, mars-mai 1994, p. 10, no. 17 (illustré en couleurs, p. 11).
Chicago, The Art Institute of Chicago et New York, The Metropolitan Museum of Art, *Beyond the Easel: Decorative Paintings by Bonnard, Vuillard, Denis and Roussel, 1890-1930*, février-septembre 2001, p. 115, no. 29 (illustré en couleurs).
Pont-Aven, Musée de Pont-Aven, *Ker-Xavier Roussel, Le Nabi bucolique*, mai-octobre 2011, p. 94, no. 39 (illustré en couleurs, p. 95; daté 'vers 1893').

BIBLIOGRAPHIE :
G. L. Mauner, *The Nabis: Their History and Their Art*, *1888-1896*, New York, 1978, p. vii (illustré, fig. 39; titré 'Le Jardin'; daté '1895').
C. Frèches-Thory et A. Terrasse, *Les Nabis*, Paris, 1990, p. 186 (illustré; daté 'vers 1893').
C. Boyle-Turner, *Les Nabis*, Lausanne, 1993, p. 80 (illustré; daté 'vers 1894').
A. Kostenevich, *Les Nabis,* New York, 2009, p. 16, no. 8 (illustré en couleurs, p. 15).



16 LEARN MORE

MAURICE DENIS (1870-1943)

Le Chemin de la vie

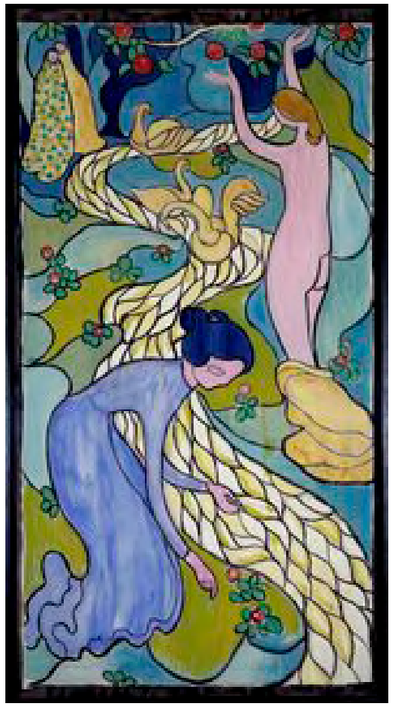
monogrammé (en bas à droite)
aquarelle, encre et fusain sur papier
49,8 x 20,1 cm. (19⅝ x 7⅞ in.)
Exécuté en 1895.

€30,000-50,000 US$34,000-56,000
£26,000-42,000

PROVENANCE :
Ambroise Vollard, Paris ;
Vente, M[es] Wemäere, de Beaupuis et Denesle, Tourville-sur-Arques, 22 juillet 2012, lot 42.

Cette œuvre est référencée dans les archives du Catalogue raisonné Maurice Denis.

MAURICE DENIS (1870-1943), LE CHEMIN DE LA VIE, WATERCOLOUR, INK AND CHARCOAL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM, 1895



Maurice Denis, *Femme au ruisseau*, 1894. Musée départemental Maurice Denis, Saint-Germain-en -Laye. © Tous droits réservés

C'est à l'occasion de la première communion de ses deux filles aînées, Françoise et Madeleine, que Denys Cochin (1851-1922) commande à Maurice Denis un vitrail destiné à orner l'unique et étroite fenêtre du bureau[1] qu'il avait aménagé dans son hôtel particulier du 51 de la rue de Babylone à Paris. Brillant intellectuel, philosophe (*L'Évolution et la vie* en 1886, *Le Monde extérieur* en 1895), historien (*Louis-Philippe* en 1918, *Entre Alliés* en 1924), Cochin était un homme politique engagé (député de la Seine de 1893 à 1919) mais aussi un catholique libéral, accueillant par exemple favorablement l'encyclique sociale *Rerum Novarum* de 1891. Son frère Henry, également homme politique mais surtout fin lettré, traduisit la *Vita Nova* de Dante que Denis illustra en 1907. C'est sans doute par l'intermédiaire du peintre Henry Lerolle (1848-1929) que Maurice Denis rencontra son commanditaire. Excellent violoniste, Lerolle animait, dans son appartement parisien, des soirées dans lesquelles se croisaient des peintres (Auguste Renoir, Edgar Degas, Albert Besnard), des musiciens (Claude Debussy, Ernest Chausson, Vincent d'Indy), mais aussi des écrivains (André Gide, Paul Claudel, Paul Valéry, Adrien Mithouard). Tous deviendront pour la plupart des amis proches de Maurice Denis.

Le thème du *Chemin de la Vie*, choisi par Maurice Denis, s'accorde idéalement aux circonstances de la commande. Les deux jeunes filles acquérant progressivement la maturité liturgique et spirituelle, il convenait d'incarner par l'image les choix qui allaient être désormais les leurs. En organisant verticalement sa composition autour de la ligne serpentine d'un chemin, lien physique mais aussi symbolique entre le monde terrestre et une vision paradisiaque, Denis reprend un motif déjà apparu dans plusieurs de ses œuvres : c'est par exemple celui qui serpente dans *La Voie étroite* (1889) qui servira de frontispice pour l'illustration de *Sagesse* de Paul Verlaine, celui dessiné pour l'illustration du *Voyage d'Urien*, ou encore celui le long duquel glisse les jeunes filles dans *Avril* (1892) (Otterlo, Kröller-Müller Museum).

Cochin se montre immédiatement enthousiaste de la composition présentée par Denis. Il lui écrit : « J'ai vu avec grand intérêt votre projet. Les grandes figures bleues du bas sont d'un bien beau caractère et seront je crois, dans le vitrail, d'un effet extraordinaire. Combien je vous remercie du soin que vous apportez à cette œuvre. […] M. Carot reviendra déjeuner chez moi lundi : je lui ai dit que je vous prierais de vous joindre à lui et vous serai reconnaissant d'accepter. Vous me parliez de portraits : j'aimerai beaucoup y voir ceux de mes filles. » Il ajoute dans une autre lettre : « J'ai de nouveau beaucoup regardé votre esquisse, si bien imaginée et composée et de laquelle j'attends beaucoup. Dites-moi je vous prie quand je pourrai aller la voir chez vous en grand […] Je vois dans le sujet d'en haut un souvenir qui me charme de mes deux petites premières communiantes et dans les figures du bas j'aime à me représenter les symboles de la science et de la philosophie qui ont occupé ma vie. Comme je vous l'ai dit les deux enfants nus me déroutent un peu. À côté de l'œuvre d'art, il y a l'idée qu'elle évoque en chacun de nous. »[2] Les deux enfants seront réduits à un seul dans le vitrail définitif.

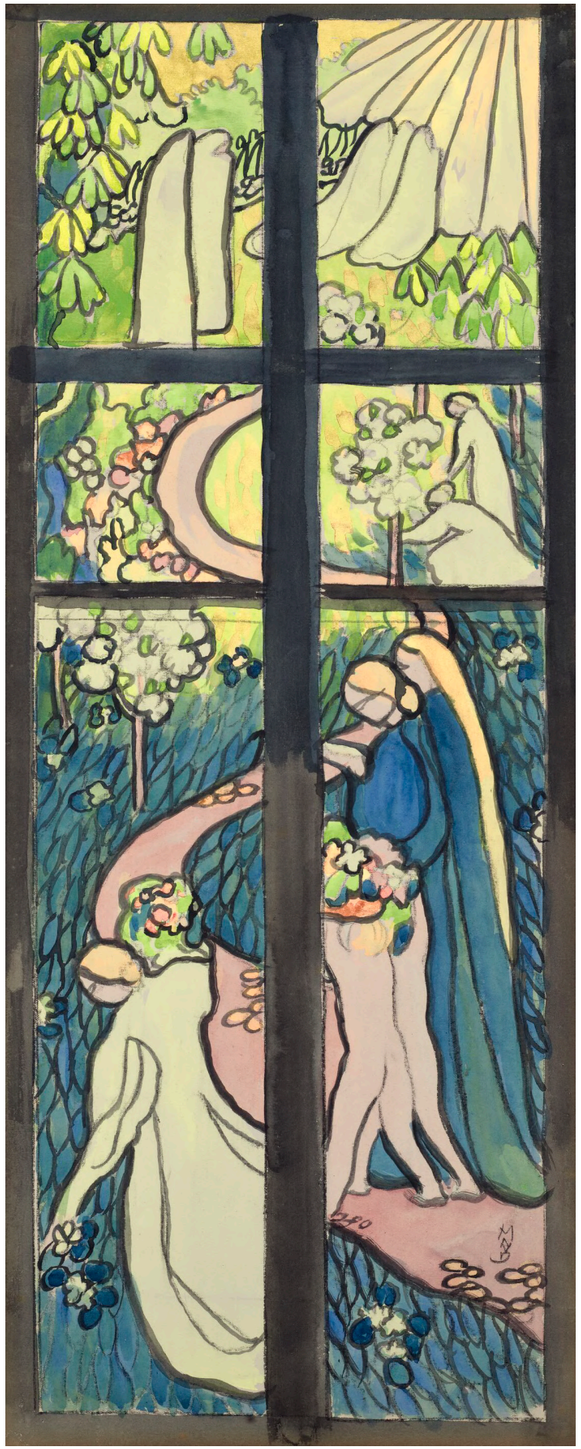
C'est Denys Cochin lui-même qui choisit Henri Carot[3] (1850-1919) pour l'exécution du vitrail, le préférant à Tiffany qui avait réalisé les vitraux commandés par Siegfried Bing pour sa galerie de l'Art Nouveau. Cochin affectionnait la matière plus légère des vitraux de Carot auquel il avait déjà confié la transposition du carton d'Albert Besnard (1849-1934) *La Vie animale* pour les fenêtres de la salle à manger du rez-de-chaussée. Cochin donna, pour le vitrail et le carton, 1800 francs aux deux artistes, qu'ils se partagèrent à parts égales. Le vitrail sera donné par les descendants Cochin au Musée départemental Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye.

Comme dans *Femmes au ruisseau* (1894) (Musée départemental Maurice Denis, Saint-Germain-en-Laye), projet de vitrail pour Siegfried Bing, l'accord entre les moyens plastiques et l'intention poétique est ici totale. Les douces courbes cernant les différents motifs, la lumière qui devient plus intense au fur et à mesure que le regard s'élève, mais aussi les couleurs qui tendent vers un blanc immaculé, incarnent idéalement l'élévation spirituelle espérée pour les deux jeunes filles. À l'existence présente (une jeune femme et un enfant offrent aux deux sœurs les fruits de la terre), succède la promesse d'une félicité future, incarnée par ce que Denis nomme des « figures d'âme ». Il réussit ici, comme peu d'artistes en Europe, la synthèse parfaite entre l'Art Nouveau et le Symbolisme, sans pour autant verser dans une narration par trop littéraire.

[1] Ce bureau accueillera le cycle décoratif de *La Légende de Saint Hubert* peint par Denis en 1897 et actuellement conservé au Musée départemental Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye.

[2] Ces deux lettres de Denys Cochin à Maurice Denis sont conservées au Musée départemental Maurice Denis, Saint-Germain-en-Laye, inv. Ms 2397 et Ms 2399.

[3] Sur ce verrier on consultera Laurence de Finance et Fabienne Stahl, « La collaboration entre Maurice Denis et Henri Carot à la lumière de la restauration des verrières du Vésinet (Yvelines), *In Situ*, 12, 2009.





17 LEARN MORE

PAIRE DE FAUTEUILS D'ÉPOQUE CONSULAT

ATTRIBUÉE À JACOB FRÈRES, VERS 1800, LIVRÉE À JULIETTE RÉCAMIER POUR SON HÔTEL PARTICULIER DE LA RUE DU MONT-BLANC À PARIS

En acajou et placage d'acajou, placage d'amarante et de citronnier de Saint-Domingue, le dossier renversé en crosse, les accotoirs flanqués de palmettes stylisées, les supports d'accotoirs en forme de sphynges ailées, la ceinture avant légèrement cintrée, reposant sur deux pieds arrière à l'étrusque et deux pieds avant balustre, la couverture de coton rayé crème et bleu
H. 90 cm. (35½ in.) ; L. 58 cm. (22¾ in.) ; P. 58.5 cm. (23 in.)
Georges III et François-Honoré-Georges Jacob, actifs entre 1796 et 1803. (2)

€50,000-80,000 US$57,000-90,000
£42,000-67,000

PROVENANCE :
Livrée à Juliette Récamier (1777 - 1849), pour l'hôtel Récamier rue du Mont-Blanc, Paris, vers 1800 ;
Puis transmis à sa nièce en 1849, Amélie Lenormant (1803 - 1893).

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
C. Ledoux-Lebard, « Le décor de la chambre à coucher du Consulat à la Restauration. Madame Récamier » in BSHAF 1947-1948 et 1949, p. 9-17.
Cat. Exp., Paris, Musée des Arts décoratifs, *Chefs d'œuvres de grands ébénistes 1790 – 1850*, janvier-février 1951, no. 85-86.
C. Ledoux Lebard, « la Décoration et l'Ameublement de la chambre de Madame Récamier sous le Consulat » in Gazette des Beaux-Arts, 1952, tome XL, p. 175-192.
P. Verlet, *Styles, Meubles et Décors de Louis XVI à nos jours*, Paris, 1972, p. 101.
M. Jarry et P. Devernoy, *Le Siège Français*, Paris, 1973, p. 226, p. 280, pl. 879, p. 281, pl. 280.
L. de Groër, *Les Arts Décoratifs de 1790 à 1850*, Paris, 1984, p. 128, pl. 226.
D. Ledoux-Lebard, *Le Mobilier Français du XIX^e siècle*, Paris, 1984, p. 276, p. 279, p. 300, p. 301.
Cat. Exp. Paris, musée Carnavalet, *Au temps des merveilleuses : la société parisienne sous le Directoire et le Consulat*, 9 mars-12 juin 2005, p. 44, p. 105.
Cat., Exp., Lyon, Musée des Beaux-Arts, *Juliette Récamier, Muse et mécène*, 27 mars-29 juin 2009.
Cat. Exp., Rueil-Malmaison, Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, *Audaces d'un style. Les intérieurs sous le Consulat*, 19 novembre 2025 - 9 mars 2026, p. 105.

A PAIR OF FRENCH CONSULAT AMARANTH, LEMONWOOD AND MAHOGANY ARMCHAIRS, ATTRIBUTED TO JACOB FRÈRES, CIRCA 1800, DELIVERED TO JULIETTE RÉCAMIER FOR HER PRIVATE HOTEL RUE DU MONT-BLANC IN PARIS



Ces deux fauteuils attribués aux frères Jacob retrouvent aujourd'hui leur place au sein de l'un des ensembles d'ameublement les plus célèbres de l'Histoire : le mobilier de Juliette Récamier (1777-1849) commandé vers 1800 pour son hôtel particulier de la rue du Mont-Blanc, aujourd'hui essentiellement conservé au musée du Louvre.

LES FAUTEUILS MANQUANTS DU MOBILIER DE MADAME RÉCAMIER

En acajou et placage d'acajou, d'amarante et de citronnier de Saint-Domingue, ces deux fauteuils sont identiques à ceux du Louvre (OA 11387 et OA 11388) : de mêmes dimensions, ils présentent le même dossier élégamment enroulé en crosse, les mêmes supports d'accotoirs de bois noirci en majestueuses sphinges ailées, les mêmes palmettes stylisées de part et d'autre et les mêmes pieds aux balustres baguées. Ces similarités s'observent dans les détails les plus subtils, à peine visibles, comme les moulures légèrement en ressaut, qui ne sont pas plaquées mais en amarante massif. Outre leur parfaite identité de forme et de décor, nos deux fauteuils partagent avec ceux du Louvre leur construction. La partie supérieure du siège composée du dossier, des accotoirs et de leurs supports est fixée à la partie inférieure par un système de tenons et de vis. Cette particularité de construction, certainement due aux contraintes esthétiques du mobilier, est confirmée par le rapport de restauration établi par le Centre de recherche et de restauration des musées de France pour les exemplaires du Louvre. L'un d'eux porte par ailleurs le numéro 4 sur ses traverses intérieures : vraisemblablement un numéro d'ensemble.
Au décès de Juliette Récamier, un inventaire de son appartement de l'Abbaye-aux-bois est dressé le 3 novembre 1849 par le notaire Adolphe Delapalme. Conservé aux archives nationales (MC/RS//594), il vient enfin confirmer cette identification :
« *Un meuble en casimir bleu comprenant deux canapés, quatre fauteuils, six chaises et deux fauteuils à la Voltaire* ».



Fauteuil d'une paire du mobilier de Juliette Récamier, attribué à Jacob Frères, vers 1800, conservé au Musée du Louvre, OA 11387 © 1995 GrandPalaisRmn (musée du Louvre) / Daniel Arnaudet

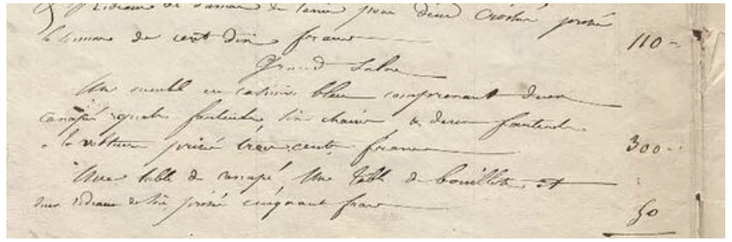


Auguste-Gabriel Toudouze, *Vue du salon de Madame Récamier à l'Abbaye-aux-Bois*, 1849, © Domaine public

Meuble identifiable notamment grâce à sa garniture de casimir bleu, une étoffe de laine fine correspondant à celle représentée sur l'aquarelle réalisée par Auguste-Gabriel Toudouze la même année, cet ameublement est le seul portant cette garniture répertorié dans l'inventaire et comprenait bel et bien quatre fauteuils. Le registre mentionne en effet quatre fauteuils au sein du mobilier du grand salon. En revanche le 29 novembre 1893 à l'hôtel Drouot, lors de la vente de la collection de sa nièce et héritière Amélie Lenormant, seuls deux fauteuils sont répertoriés, tout comme dans les publications et ventes ultérieures consacrées à cet ensemble. Le mobilier de salon du Louvre compte quant à lui un lit de repos, un tabouret, deux chaises, deux bergères et uniquement deux fauteuils. La réunion de ces indices permet ainsi d'identifier nos deux fauteuils comme les deux éléments manquants d'une série de quatre, et de retracer leur séparation de l'ensemble du mobilier Récamier entre 1849 et 1893.
À la pointe de la modernité et de la mode vers 1800, ces sièges illustrent avec éclat le vocabulaire ornemental caractéristique des frères Jacob, Georges II et François-Honoré, qui reprennent en 1796 l'atelier de leur père, Georges Jacob. Leurs proportions élégantes, leurs dossiers à joues en crosse et leurs accotoirs soutenus par de spectaculaires sphinges ailées dressées sur leurs pattes arrière témoignent du goût nouveau pour l'Antiquité et le style Retour d'Égypte qui s'impose sous le Consulat. Le placage de citronnier de Saint-Domingue, aussi appelé espénille, est souligné par des encadrements d'amarante qui accentuent le contraste des essences et le raffinement de la composition. L'attribution aux frères Jacob est communément établie pour l'ensemble du mobilier du Louvre, d'autant que le guéridon est estampillé par Jacob Frères. Cette attribution est confortée pour ces deux fauteuils par plusieurs sièges comparables estampillés Jacob frères, comme l'un conservé au Mobilier national et illustré dans l'ouvrage de Denise Ledoux-Lebard, *Le Mobilier français du XIXe siècle*, p. 315. Par ailleurs, deux autres fauteuils comparables à dossier en crosse et accotoirs à sphinges, estampillés de même, ont été vendus au Palais Galliera à Paris le 26 mars 1974, lot 93, une bergère et un fauteuil en acajou, à accotoirs à sphinges et pieds arrière à l'étrusque, ont été vendus chez Sotheby's à Monaco le 11 décembre 1999, lot 151, tandis qu'un fauteuil estampillé également, presque identique au modèle Récamier mais entièrement en bois doré et avec des pieds antérieurs en pattes de lion, a été vendu chez Daguerre le 29 janvier 2020, lot 189.

JULIETTE RÉCAMIER ET LE SALON DE L'ABBAYE-AUX-BOIS

Ces fauteuils partagent ainsi avec l'ensemble du célèbre mobilier Récamier la même histoire romanesque. Le 16 octobre 1798, Juliette et Jacques-Rose Récamier acquièrent auprès de Jacques Necker, ancien ministre des Finances, son hôtel particulier de la rue du Mont-Blanc, aujourd'hui rue de la Chaussée-d'Antin. Ils en confient le réaménagement à l'architecte Louis-Martin Berthault, élève de Percier, qui conçoit un décor et un mobilier d'une modernité remarquable, exécuté par les frères Jacob. Les projets de Berthault pour la chambre de Madame Récamier, datés de 1798, sont notamment publiés dans le recueil de Krafft et Ransonnette en 1801. L'ensemble suscite immédiatement l'admiration des contemporains et fait de l'hôtel Récamier l'une des curiosités les plus recherchées de Paris. La duchesse d'Abrantès évoque ainsi en 1838 le goût exquis de Berthault et la perfection de cet intérieur, dans *Histoire des Salons de Paris*, tome VI, au sein d'un chapitre entier consacré au salon de Mme Récamier :
« *Berthault avait du goût et un goût exquis ; je n'ai jamais vu un appartement arrangé par lui autrement que très bien. Celui de Mme Récamier fut un des mieux parmi les plus soignés ; la salle à manger, la chambre à coucher, le premier salon, le grand salon, tout était magnifique et élégamment meublé. La chambre à coucher surtout a du reste servi de modèle à tout ce qu'on a fait en ce genre ; je ne crois pas que depuis on ait fait mieux.* »



Extrait de l'inventaire après-décès de Juliette Récamier, dressé le 3 novembre 1849 (Archives nationales MC/RS//594) ©DR

À la suite de la faillite de Jacques-Rose Récamier en 1805, l'hôtel est vendu en 1808 et le couple s'installe à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, emportant avec lui son mobilier. Après plusieurs années d'exil imposé par Napoléon, Juliette Récamier prend définitivement possession de son appartement en 1819. Dès son installation à l'Abbaye-aux-Bois, Juliette Récamier rassemble autour d'elle les plus éminents esprits de son temps et fait de son salon l'un des principaux centres de la vie intellectuelle européenne. C'est dans le salon de l'Abbaye-aux-Bois, devenu l'un des hauts lieux de la vie intellectuelle et mondaine de la Restauration, que se retrouvent notamment Chateaubriand, Madame de Staël, Mathieu de Montmorency, André-Marie Ampère, Alexandre de Humboldt et Sainte-Beuve. Salon à la renommée européenne, les hôtes se retrouvent pour des concerts, des récitals, ou encore des lectures. C'est ainsi sur l'un de ces sièges que François-René de Chateaubriand, qui habitait rue du Bac et qui lui rend visite quotidiennement, donne les premières lectures des *Mémoires d'outre-tombe* en 1834. C'est aussi dans son salon qu'il trouve auprès de Mme Récamier une sérénité et un apaisement à ses tourments :
« *En approchant de ma fin, il me semble que tout ce que j'ai aimé, je l'ai aimé dans Mme Récamier et quelle était source cachée de mes affections… Elle règle mes sentiments, de même que l'autorité du ciel a mis le bonheur, l'ordre et la paix dans mes devoirs.* »
Cette profonde amitié est d'ailleurs incarnée dans ce salon par le portrait de l'écrivain peint par Girodet, visible sur l'aquarelle de Toudouze, aujourd'hui conservé au Musée d'Histoire de Saint Malo.
Lors de ces réceptions, ces fauteuils jouent un véritable rôle : « *Mme Récamier prenait le soin de faire former avec des sièges cinq ou six cercles assez distants l'un de l'autre, pour que les dames étant assises, les hommes pussent circuler dans les intervalles et s'arrêter là où il leur convenait. Ces espèces de couloirs donnaient en outre à la présidente de la fête le moyen de faire prendre à ses hôtes, à mesure qu'ils arrivaient et sans qu'ils s'en aperçussent, la direction qui les conduisait vers leurs amis, ou au moins vers les personnes dont les idées et les goûts avaient le plus de rapport avec les leurs.* » (O. Le Fuel, R. de l'Espée, M. de la Chevalière, « Le mobilier de Madame Récamier », L'Optimiste, n°6, 1993, p. 4).
Plusieurs représentations de ce célèbre intérieur témoignent encore aujourd'hui de l'atmosphère et de l'ameublement de ce célèbre salon de l'Abbaye-aux-Bois : le tableau de François-Louis Hardy Dejuinne peint en 1826 où figure notamment la méridienne et le tabouret en X provenant de l'ancien hôtel de la rue du Mont-Blanc, tandis que l'aquarelle d'Auguste-Gabriel Toudouze réalisée en 1849 montre une partie du mobilier du grand salon.

LA DESTINÉE DU MOBILIER RÉCAMIER : DE L'ABBAYE-AUX-BOIS AU MUSÉE DU LOUVRE

L'inventaire après-décès de Juliette Récamier dressé le 3 novembre 1849 cité plus haut (Archives nationales MC/RS//594), confirme la présence de cet ameublement dans cet appartement de l'Abbaye-aux-Bois. C'est donc entre l'inventaire après-décès dressé en 1849 et la vente de sa nièce et fille adoptive Amélie Lenormant en 1893, à laquelle elle avait légué à sa mort l'ensemble de ses biens, que nos deux fauteuils semblent avoir été séparés de leurs deux homologues et de l'ensemble du mobilier de salon. Les circonstances de cette séparation demeurent mystérieuses.
Lors de cette vente de la collection d'Amélie Lenormant à l'hôtel Drouot le 29 novembre 1893, les deux fauteuils répertoriés et les autres pièces du mobilier sont rachetés par ses héritiers et resteront conservés dans la famille. Un siècle plus tard, ils font l'objet d'une vente organisée par Me Jacques Tajan le 15 décembre 1993 à l'hôtel George V, lot 60. Cet ensemble, composé d'une méridienne, de deux bergères, de deux fauteuils, de deux chaises, d'un tabouret et d'un guéridon, est alors acquis par les collectionneurs monégasques M. et Mme Victor Pastor, qui en font don au musée du Louvre. Il y est aujourd'hui conservé sous les numéros d'inventaire OA 11383 à OA 11391, à proximité de la chambre de Madame Récamier et de son propre ensemble de mobilier, dont le célèbre secrétaire, la paire de tables de nuit formant jardinières, le lit, ou encore la torchère, préemptée récemment à l'occasion de la vente « L'Empire à Fontainebleau » organisée par Osenat, à l'Hôtel d'Albe à Fontainebleau le dimanche 4 décembre 2022, lot 38.
Comme toutes ces pièces, ces deux fauteuils témoignent par leur style d'un renouvellement profond du goût à la veille de l'Empire, et par leur histoire, de la vie quotidienne et mondaine d'un des intérieurs les plus convoités de Paris sous la Restauration. La réapparition de ces deux fauteuils permet ainsi de restituer, après plus d'un siècle de séparation, les pièces manquantes de l'ameublement imaginé pour l'une des figures les plus emblématiques du début du XIXe siècle.



École de François-Louis Hardy Dejuinne, *Vue du salon de Madame Récamier à l'Abbaye-aux-Bois*, 1826, Musée du Louvre, inv. RF 2004 6 © 2004 GrandPalaisRmn (musée du Louvre) / Jean-Gilles Berizzi





18 LEARN MORE

PAIRE DE CANDÉLABRES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

RUSSIE, PROBABLEMENT LA MANUFACTURE IMPÉRIALE DE TOULA, FIN DU XVIII[e] - DÉBUT DU XIX[e] SIÈCLE

En bronze doré et acier, à cinq bras de lumière, le bras central surmonté d'un couvercle en pointe, le fût formant colonne reposant sur une base carrée à doucine reposant sur des pieds boule
H. 47 cm. (18½ in.) ; L. 15 cm. (6 in.) (2)

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

A PAIR OF RUSSIAN NEOCLASSICAL GILT BRONZE AND STEEL FIVE-LIGHT CANDELABRA, PROBABLY THE IMPERIAL MANUFACTURE OF TOULA, LATE 18TH-EARLY 19TH CENTURY

19 LEARN MORE

PAIRE DE BERGÈRES D'ÉPOQUE DIRECTOIRE

FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

En acajou et placage d'acajou, le dossier de forme gondole et en crosse se terminant par un enroulement, les supports d'accotoir en forme de balustre détachée, la ceinture légèrement cintrée, reposant sur des pieds antérieurs fuselés, les pieds postérieurs en sabre, la couverture à carreau de soie bleue à motifs de croisillons ; restauration à l'un des dossiers
H. 91 cm. (36 in.) ; L. 65 cm. (25½ in.) ; P. 57 cm. (22½ in.) (2)

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

PROVENANCE :
Galerie Perrin, Paris.

A PAIR OF FRENCH DIRECTOIRE MAHOGANY BERGÈRES, LATE 18TH CENTURY





20 LEARN MORE

PAIRE DE SELLETTES D'ÉPOQUE CONSULAT

VERS 1800

En acajou et placage d'acajou, ornementation de bronze ciselé et doré, le plateau associé en bois peint imitant le marbre, amovible et ceint d'une galerie ajourée d'entrelacs, la ceinture à décor alterné d'encadrements de frises de feuilles d'eau et de cannelures, le fût composé de trois consoles se terminant par une tête de dauphin reposant sur une colonne se terminant par un piétement tripode cannelé appliqué de fleurons
H. 117,5 cm. (46.¼ in.) ; D. (du plateau) 35 cm. (13.¾ in.) ; L. 36.5 cm. (14.¼ in.) (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

A PAIR OF CONSULAT ORMOLU-MOUNTED MAHOGANY PEDESTALS, CIRCA 1800



21 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
Espièglerie

avec le cachet 'Bonnard' (en bas à droite; Lugt 3886)
aquarelle, encre de Chine et graphite sur papier
29 x 20,8 cm. (11⅜ x 8¼ in.)
Exécuté vers 1892-95.

€30,000-50,000 US$34,000-56,000 £26,000-42,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Vente, Me Loudmer, Paris, 17 juin 1989, lot 13 ;
Huguette Berès, Paris (avant 1990).

EXPOSITION :
Paris, Huguette Berès, *Au temps des Nabis*, 1990, p. 38, no. 30 (illustré en couleurs, p. 37).

BIBLIOGRAPHIE :
Entre chiens & chats, Bonnard et l'animalité, cat. exp., Musée Bonnard, Le Cannet, 2016, p. 116 (illustré en couleurs, ill. 4).

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

PIERRE BONNARD (1867-1947), ESPIÈGLERIE, WATERCOLOUR, INDIA INK AND PENCIL ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), CIRCA 1892-95



Pierre Bonnard, *France-Champagne*, 1891. Collection particulière. Christie's, Paris, 14 avril 2026, lot 127.
© Christie's Images Limited, 2026

Né à l'île Maurice de parents britanniques, Francis Thomé[1] (1850-1909) fait ses études au Conservatoire de Paris de 1866 à 1873 ; il y suit les cours d'harmonie de Jules Duprato, de piano d'Antoine Marmontel, d'orgue de César Franck, et enfin de composition d'Ambroise Thomas ! Son opéra-comique *La Bourse ou la Vie* (1873), son ballet *Djemmah* (1886), monté à l'Eden-Théâtre, ses musiques de scène pour l'Odéon, le Théâtre d'Application ou encore le Théâtre de la Porte-Saint-Martin, connaissent bientôt un grand succès et lui ouvrent les portes des salons parisiens. Entre 1871 et 1909, il compose plus de cent cinquante pièces pour piano, souvent destinées à une pratique familiale de la musique. Leurs titres, *Simple aveu*, *Sous la feuillée*, *Si tu veux faisons un rêve*, *Papillons roses*, *Badinage*, etc. disent la légèreté enjouée qui ravissait tant les salons dans les années 1880-1900. Il fréquenta aussi, comme Félicia Mallet, le *Cercle funambulesque* pour lequel il écrivit la musique de la pantomime *La Fée du Rocher*, publiée dans le *Figaro illustré* en 1893, accompagnée d'illustrations de Jules Chéret.

C'est sans doute par l'intermédiaire de sa sœur Andrée et de son mari le musicien Claude Terrasse que Bonnard rencontra Thomé. Bonnard imagine d'ailleurs dans ces années 1891-1892, des illustrations pour les programmes de la *Villa Bach*, mais aussi pour des partitions, ainsi pour *Le Cid* de Massenet, *Hamlet* d'Ambroise Thomas ou *Pas redoublés* d'Emilio Mendiri, sans oublier *Mandoline* pour Thomé. Quatre projets[2] pour *Espièglerie* sont répertoriés à ce jour, le nôtre étant l'un des tout premiers et sans doute visuellement la plus enjoué ; Bonnard y trace d'une plume alerte la chevelure et le bouillonnement du tissu du corsage de la jeune femme, qui n'est autre que sa cousine Berthe Schaedlin dont il était amoureux ; cette relation sentimentale s'incarne sans doute ici dans le rose vif dont il colore la majorité des motifs. De quelle attitude espiègle s'agit-il d'ailleurs ? De la vivacité du chat, de la tendre malice de Berthe ou de l'humour de Bonnard ? Pour rendre son image plus dynamique encore, ce dernier capte, tel un photographe, un mouvement dont le spectateur est invité à en imaginer le prolongement. Dans le projet définitif (Paris, musée d'Orsay, donation Marlene et Spencer Hays) aux lignes plus sages, Bonnard agrémente toutefois le registre inférieur de marguerites stylisées, dernier clin d'œil poétique à sa bien-aimée. La partition sera malheureusement publiée[3] sans la magnifique couverture imaginée par Bonnard.

[1] Voir Claudie Ricaud, *Francis Thomé, compositeur créole*, Paris, L'Harmattan, collection « Univers musical », 2013 (498 p.).

[2] Voir sur ce point notre notice dans le catalogue de l'exposition *Entre Chiens & chats. Bonnard et l'animalité*, Le Cannet, musée Bonnard, 2 juillet-6 novembre 2016, p. 116-119.

[3] Françis Thomé (1850-1909), *Espièglerie. Caprice op. 74*, in *Œuvres pour piano*, Paris-Bruxelles, Lemoine & Fils, s. d.







22 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Projet de programme pour le Théâtre libre
signé des initiales 'ev' (en bas à droite)
aquarelle et encre de Chine sur papier
38,3 x 27,5 cm. (15⅛ x 10⅞ in.)
Exécuté vers 1890-91.

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

PROVENANCE :
Madame Lucien Rosengart, Paris ;
Vente, Sotheby's, Londres, 25 juin 1997, lot 150 ;
Michel Blais (acquis au cours de cette vente).

Cette œuvre sera incluse au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Édouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), PROJET DE PROGRAMME POUR LE THÉÂTRE LIBRE, WATERCOLOUR AND INDIA INK ON PAPER, SIGNED WITH THE INITIALS (LOWER RIGHT), CIRCA 1890-91



23 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Projet de programme pour Le Théâtre Libre (recto)*; Femme assise* (verso)
avec le cachet 'E Vuillard' (*recto*, en bas à gauche; Lugt 2497b);
avec le cachet 'E Vuillard' (*verso*, en bas à droite; Lugt 2497b)
aquarelle et encre de Chine (*recto*); pastel (*verso*) sur papier
31,2 x 23,7 cm. (12¼ x 9¼ in.)
Exécuté en 1890.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Jacques Roussel, France (par descendance) ;
Vente, Sotheby & Co., Londres, 16 avril 1970, lot 58 ;
Collection particulière (acquis au cours de cette vente) ;
Sotheby & Co., Londres, 12 avril 1972, lot 63 ;
Collection particulière (acquis au cours de cette vente).

Cette œuvre sera incluse au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Edouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), PROJET DE PROGRAMME POUR LE THÉÂTRE LIBRE (RECTO); FEMME ASSISE (VERSO), WATERCOLOUR AND INDIA INK (RECTO); PASTEL (VERSO) ON PAPER, STAMPED (RECTO AND VERSO), 1890





24 LEARN MORE

JEAN-JOSEPH CARRIÈS (1855-1894)

Masque masculin

grès glaçuré brun-vert, localisé et signé à l'arrière 'Château Mont Riveau / C Carriès / 16'
H.: 28 cm. (11 in.)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

Le sculpteur et céramiste Jean Carriès s'installe en 1888 au château de Montriveau à Saint-Amand-en-Puisaye dans la Nièvre, une région de grande tradition potière, où il crée un atelier dédié. Il y abandonne la sculpture en bronze pour se consacrer pleinement à la céramique en grès.

A GLAZED STONEWARE MALE MASK, JEAN-JOSEPH CARRIÈS 1855-1894)



25 LEARN MORE

CHARLOTTE BESNARD (1854-1931) ET ÉMILE MULLER (1823-1889)

Masque féminin

grès à glaçures bleue-verte et rouge, signé 'CH.BESNARD/E.MULLER', le revers marqué 'REPRODUCTION / INTERDITE', 'N°16', 'B.E.N.X' et la marque circulaire de la fabrique 'IVRY / E.MULLER / PARIS'
H.: 22.5 cm. (8⅞ in.)

€1,000-2,000 US$1,200-2,300
£840-1,700

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
Catalogue illustré de Société nationale des beaux-arts, Paris, 1902, p. 61.
A. Besnard, 'Madame Besnard : la femme artiste ce qu'en pensent le monde et les hommes' in. *L'Art décoratif*, 1903, pp. 41-50

Charlotte Besnard, née Dubray, est l'épouse du peintre Albert Besnard, qui fut son premier admirateur et soutint activement sa carrière, notamment dans son article 'Madame Besnard : la femme artiste, ce qu'en pensent le monde et les hommes', publié dans *L'Art décoratif* en 1903.

La sculptrice développe à partir des années 1890 un intérêt marqué pour la céramique d'art. Elle collabore alors avec la manufacture Émile Muller & Cie, spécialisée dans la production de grès artistique, qui exécute plusieurs de ses modèles en grès émaillé ou polychrome. Parmi ces réalisations figurent notamment une figure de *Cérès* (ou Perséphone), conservée au Museum of Fine Arts de Boston (inv. 1998.401), ainsi que le *Monument funéraire de Georges Rodenbach* (1902), élevé au cimetière du Père-Lachaise, ou *La Salamandre*, conservée au Petit Palais (inv. OGAL507). Au Salon de la Société nationale des beaux-arts de 1902, Charlotte Besnard présente également un masque en terre cuite intitulé *Le Sommeil* (n° 20 de la section des objets d'art), qui pourrait être rapproché de notre présent masque.

Longtemps éclipsée par la carrière de son époux, son œuvre connaît un regain d'intérêt notamment grâce à l'acquisition par le Philadelphia Museum of Art en 2023 du portrait sculpté de leur fille Germaine Besnard.

A GLAZED STONEWARE FEMALE MASK, CHARLOTTE BESNARD (1854–1931) AND ÉMILE MULLER (1823–1889)



26 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Esquisse pour un programme du Théâtre Libre, dit Le Repas

avec le cachet 'E.V.' (en bas à droite; Lugt 909c)
gouache, aquarelle et graphite sur papier
21 x 14,2 cm. (8¼ x 5⅝ in.)
Exécuté vers 1890-91.

€8,000-12,000 US$9,000-13,000
£6,700-10,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste (Antoine Salomon) ;
Galerie Berès, Paris (en 1968) ;
Collection particulière, Suisse ; vente, Christie's, Paris, 22 mars 2007, lot 352 ;
Collection particulière, France.

Cette œuvre sera incluse au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Edouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), ESQUISSE POUR UN PROGRAMME DU THÉÂTRE LIBRE, DIT LE REPAS, GOUACHE, WATERCOLOUR AND PENCIL ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), CIRCA 1890-91



27 LEARN MORE

JEAN-JOSEPH CARRIÈS (1855-1894)

Masque autoportrait, Carriès faisant la moue

grès glaçuré, signé à l'arrière 'JEAN / CARRIES'
H.: 26 cm. (10¼ in.)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
Jean-Joseph Carriès, Sculpteur, cat. exp., Galerie Patrice Bellanger, Paris, 1997, pp. 80-82, n°36.
Jean Carriès (1855-1894) ou La terre viscérale, cat. exp, Auxerre, Musée Leblanc-Duvernoy, 31 mars - 11 juin 2007.
A. Simier (dir.), *Jean Carriès, 1855-1894, la matière de l'étrange*, cat. exp. Paris, Petit Palais, 11 octobre 2007-27 janvier 2008.

Ce masque s'inscrit dans une série d'autoportraits réalisés par Carriès qui explorent la représentation des émotions dans une démarche proche de la physiognomonie. Autour de ces autoportraits se déploie un ensemble d'autres masques, souvent caricaturaux et difformes, qui prolongent cette exploration expressive.

A GLAZED STONEWARE SELF-PORTRAIT MASK, JEAN-JOSEPH CARRIÈS (1855–1894)





Coquelin Cadet. Collection particulière.
© Tous droits réservés

Le Mercure galant est une comédie en cinq actes et en vers d'Edme Boursault créée le 5 mars 1683 en l'hôtel Guénégaud à Paris. L'auteur y caricature une galerie de personnages désirant se promouvoir, par l'entremises d'articles leurs étant consacrés, et publiés dans le journal du même nom. Fondée en 1672 par Donneau de Visé, bientôt rejoint dans l'aventure par Thomas Corneille, cette gazette ambitionnait d'informer les lecteurs parisiens mais aussi provinciaux, des derniers événements mondains survenus à la Cour. Rapidement cependant, des textes de complaisance se mêlèrent à de réelles informations, donnant à Edme Boursault une inépuisable matière à tourner en ridicule ces intrigues.

La pièce est remontée à Paris le 25 novembre 1888 par la troupe de la Comédie Française dans la salle du Théâtre de l'Odéon, qui portait alors le nom de « Second Théâtre Français »[1]. Coquelin Cadet y incarnait simultanément pas moins de cinq personnages (Boniface, M. de la Motte, la Rissole, M. Sangsue et Beaugénie), tandis que Jeanne Samary, dont Renoir avait peint le portrait quelques années auparavant, tenait le rôle d'Élise. C'est d'ailleurs peut-être elle que l'on voit surgissant à l'arrière-plan de l'un des projets de Vuillard. A l'occasion de la reprise de la pièce, Coquelin Cadet passe commande à ce dernier d'une composition, peut-être destinée à devenir une affiche, le représentant dans ses différents rôles. Venant de Coquelin Cadet, la démarche n'est pas étonnante, tant il aimait à diffuser son image, en peinture mais aussi par des photographies tirées en format « carte de visite ». Il faisait pour cela appel à différents studios parisiens (Bacard fils, Benque & Klary, van Bosch, Clément Maurice, Reutlinger), généralement situés dans le quartier des grands boulevards.

Engagé dans l'aventure des théâtres d'avant-garde, qui entendaient s'affranchir des artifices factices du théâtre de boulevard, Vuillard ne pouvait qu'être enthousiasmé par le projet de Coquelin Cadet. Les portraits qu'il brosse ici de l'acteur font d'ailleurs écho aux personnages caricaturaux que ce dernier incarne. L'économie des moyens plastiques et la modernité dont il fait preuve dans ces trois projets sont stupéfiantes : pensons aux aplats de couleur rouge qui contrastent avec les verts environnants, au support laissé en réserve, qui donne forme aux motifs, comme dans les estampes japonaises ; pensons également aux silhouettes de Coquelin Cadet se détachant sur un arrière-plan jaune et vert, qui ne sont pas sans rappeler, voire s'inspirer, de celles qu'il avait pu voir au *Théâtre du Chat Noir* de Rodolphe Salis. Bonnard s'en souviendra à son tour lorsqu'il dessinera deux ans plus tard son projet d'affiche pour le Moulin Rouge. Si ces projets ne furent jamais imprimés, ils n'en constituèrent pas moins pour Vuillard un laboratoire de formes et de pratiques artistiques qui jouèrent un rôle déterminant dans l'élaboration de sa peinture de chevalet la plus radicale.

Ces trois œuvres (lots 28, 29 et 30) font actuellement l'objet d'une demande de prêt pour l'exposition *Vuillard et le théâtre*, présentée au musée d'Orsay, à Paris, du 23 mars au 25 juillet 2027, puis à La Phillips Collection, à Washington, D.C., du 16 octobre 2027 au 23 janvier 2028, sous réserve de l'accord du futur acquéreur.

Elles seront incluses au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Édouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

[1] Le texte est pour l'occasion réimprimé dans la « Collection Théâtrale » de la libraire et maison d'édition fondée en 1885 par Karl Nilsson et Per Lammet, qui se situait 73, boulevard Saint Michel à Paris.



Lot 28



Lot 29

28 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD

(1868-1940)

Coquelin cadet dans cinq rôles du Mercure galant d'Edme Boursault

signé des initiales 'ev' (en haut à gauche) et daté '92' (en haut à droite)
gouache et encre de Chine sur papier bleu marouflé sur papier jaune
15,2 x 37,6 cm. (6 x 14¾ in.)
Exécuté en 1892.

€12,000-18,000 US$14,000-20,000 £11,000-15,000

PROVENANCE :
Collection particulière, Paris (avant 1971) ;
Acquis auprès de celle-ci.

EXPOSITION :
Toronto, Art Gallery of Ontario; San Francisco, Palace of the Legion of Honor et Chicago, Art Institute of Chicago, *Édouard Vuillard*, septembre 1971-mars 1972, p. 229, no. 24 (titré 'Classical Comedy II').

BIBLIOGRAPHIE :
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels,* Paris, 2003, vol. I, p. 158 (illustré).

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), COQUELIN CADET DANS CINQ RÔLES DU MERCURE GALANT D'EDME BOURSAULT, GOUACHE AND INDIA INK ON BLUE PAPER LAID DOWN ON YELLOW PAPER, SIGNED WITH THE INITIALS (UPPER LEFT), 1892

29 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD

(1868-1940)

Coquelin cadet dans cinq rôles du Mercure Galant d'Edme Boursault

avec le cachet 'E.V' (en bas à droite; Lugt 909c)
encre de Chine et gouache sur papier bleu
22,8 x 41 cm. (8⅞ x 16⅛ in.)
Exécuté en 1892.

€12,000-18,000 US$14,000-20,000 £11,000-15,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Collection particulière (avant 1988).

EXPOSITION :
Washington, D.C., National Gallery of Art et New York, National Academy Museum, *Artists and the Avant-Garde Theater in Paris, 1887-1900, The Martin and Liane W. Atlas Collection,* juin 1998-janvier 1999, p. 39, no. 21 (illustré; titré 'Coquelin cadet in "Le Mercure galant"').

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), COQUELIN CADET DANS CINQ RÔLES DU MERCURE GALANT D'EDME BOURSAULT, INDIA INK AND GOUACHE ON BLUE PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), 1892

30 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD

(1868-1940)

Coquelin Cadet dans cinq rôles du Mercure galant d'Edme Boursault

avec le cachet 'E.V' (en bas à droite; Lugt 909c)
encre de Chine et gouache sur papier bleu
20 x 41,5 cm. (7⅞ x 16⅜ in.)
Exécuté en 1892.

€12,000-18,000 US$14,000-20,000 £11,000-15,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Collection particulière, Paris (avant 1971).

EXPOSITION :
Toronto, Art Gallery of Ontario; San Francisco, California Palace of the Legion of Honor; Chicago, Art Institute of Chicago, *Édouard Vuillard*, septembre 1971-mars 1972, p. 229, no. 24 (illustré, p. 155; titré 'Classical Comedy I').

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), COQUELIN CADET DANS CINQ RÔLES DU MERCURE GALANT D'EDME BOURSAULT, INDIA INK AND GOUACHE ON BLUE PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), 1892



Lot 30

31 LEARN MORE

PAIRE D'APPLIQUES D'ÉPOQUE LOUIS XVI

DERNIER QUART DU XVIII[e] SIÈCLE

En bronze ciselé et doré, à deux bras de lumières ceints de perlés, de feuilles d'acanthes et de feuilles de lauriers, centrés d'un pot à feu surmonté d'une pomme de pin, le fût orné d'une chute de feuilles de lauriers, terminé par une graine
H. 53 cm. (20¾ in.) ; L. 38 cm. (15 in.) (2)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

A PAIR OF LOUIS XVI TWO-LIGHT WALL-LIGHTS, LAST QUARTER 18TH CENTURY





32 LEARN MORE

D'APRÈS L'ANTIQUE, XIX[e] SIÈCLE

Jardinière d'après le vase Borghèse

albâtre, cerclage en bronze
H.: 26.5 cm. (10⅜ in.) ; D.: 30 cm (11¾ in.)

€1,000-2,000 US$1,200-2,200
£840-1,700

AN ALABASTER JARDINIÈRE AFTER THE ANTIQUE BORGHESE VASE, 19TH CENTURY

33 LEARN MORE

GUÉRIDON D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

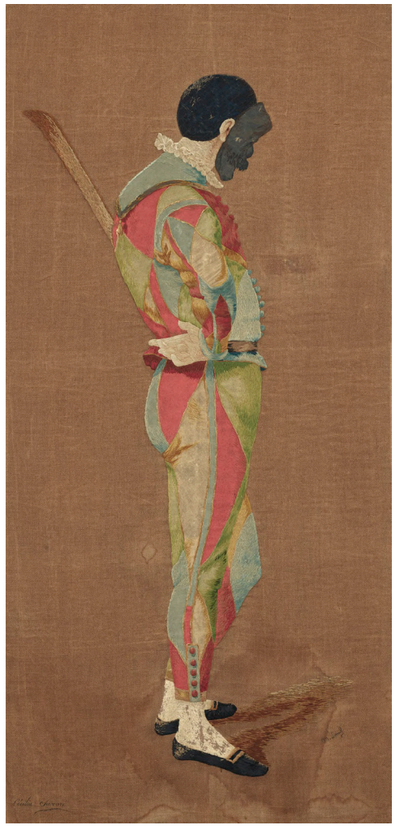
EUROPE DU NORD, VERS 1800

En placage d'acajou, bois sculpté, noirci et partiellement doré, ornementation de bronze ciselé et doré, le plateau circulaire ceint d'une galerie ajourée de trilobes, sur trois pieds en forme de satyres, reliés par une tablette d'entretoise circulaire, reposant sur trois pieds griffe
H. 77 cm. (30⅓ in.) ; D. 70 cm. (27½ in.)

€1,500-2,500 US$1,700-2,800
£1,300-2,100

A NORTHERN EUROPEAN NEOCLASSICAL ORMOLU-MOUNTED EBONISED AND MAHOGANY GUERIDON, CIRCA 1800





34 LEARN MORE

BRODERIE REPRÉSENTANT ARLEQUIN

D'APRÈS UNE ILLUSTRATION DE MAURICE SAND DE 1858, LE TISSAGE POSTÉRIEUR

Broderie sur toile montée sur châssis, représentant Arlequin debout, de profil, son masque recouvrant son visage, habillé de son costume traditionnel de losanges multicolores, signé 'M. Sand' en bas à droite et inscription illisible en bas à gauche ; usures
H. 200 cm. (78¾ in.) ; L. 93.7 cm. (36¾ in.) ;

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

Artiste et fils de la célèbre romancière Georges Sand (1804-1876), Maurice Sand (1823-1889) est passionné par les personnages de théâtre et particulièrement ceux de la commedia dell'arte. Il publie en 1862 un album intitulé *Masques et bouffons.*

EMBROIDERY DEPICTING HARLEQUIN, AFTER AN ILLUSTRATION BY MAURICE SAND DATED 1858, THE WEAVING LATER



35 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Projet de frontispice pour Félicia Mallet dans L'Enfant prodigue

avec le cachet 'E.V' (en bas à droite; Lugt 909c)
encre de Chine, gouache et graphite sur papier
30,5 x 21 cm. (12 x 8¼ in.)
Exécuté en 1890.

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Collection particulière, Paris (par descendance) ;
Acquis auprès de celle-ci.

EXPOSITION :
Washington D.C., National Gallery of Art et New York, National Academy Museum, *Artists and the Avant-Garde Theater in Paris, 1887-1900*, septembre 1998-janvier 1999, p. 38, no. 18 (illustré).
Florence, Palazzo Corsini, *Il Tempo dei Nabis*, mars-juin 1998, p. 187, no. 51 (illustré en couleurs, p. 85).
Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, *Le temps des Nabis*, août-novembre 1998, p. 116, no. 160 (illustré, p. 23).
Washington, D.C., National Gallery of Art; Montréal, The Montreal Museum of Fine Arts; Paris, Galeries Nationales du Grand Palais et Londres, Royal Academy of Arts, *Édouard Vuillard*, janvier 2003-avril 2004, p. 107, no. 53 (illustré en couleurs, p. 109).
London, The Royal Academy of Arts, *Vuillard, From Post-Impressionism to Modern Master*, janvier-avril 2004, no. 53.

BIBLIOGRAPHIE :
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable*, *Catalogue critique des peintures et pastels*, Paris, 2003, vol. I, p. 157 (illustré en couleurs).
Le Théâtre de l'Œuvre, 1893-1900, Naissance du théâtre moderne, cat. exp., Musée d'Orsay, Paris, 2005, p. 56, fig. 7 (illustré en couleurs).

Cette œuvre sera incluse au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Edouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

Cette œuvre fait actuellement l'objet d'une demande de prêt pour l'exposition *Vuillard et le théâtre*, présentée au musée d'Orsay, à Paris, du 23 mars au 25 juillet 2027, puis à La Phillips Collection, à Washington, D.C., du 16 octobre 2027 au 23 janvier 2028, sous réserve de l'accord du futur acquéreur.

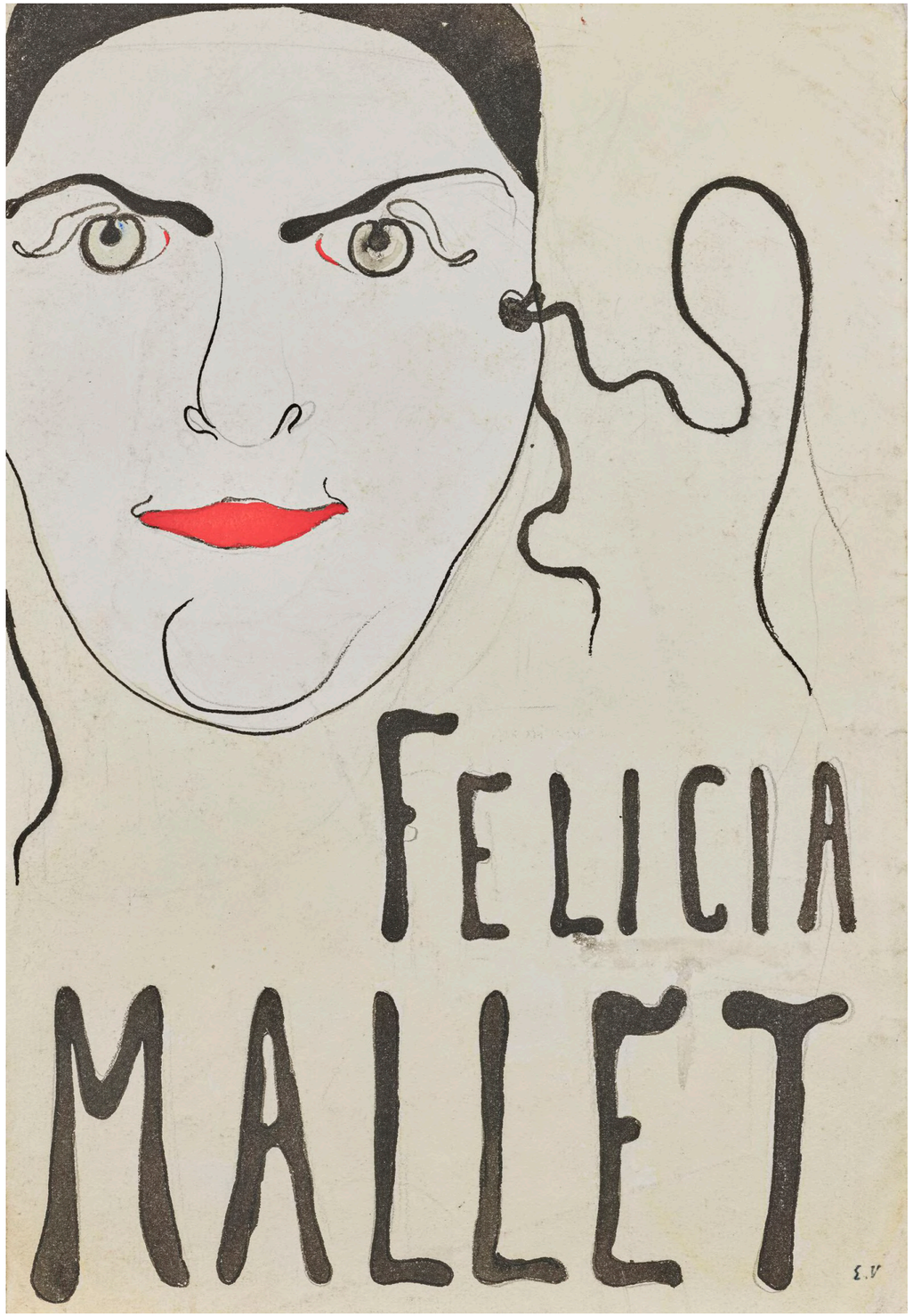
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), PROJET DE FRONTISPICE POUR FÉLICIA MALLET DANS L'ENFANT PRODIGUE, INDIA INK, GOUACHE AND PENCIL ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), 1890

Découvririons-nous pour la première fois cet envoutant visage, que nous le daterions bien volontiers du premier tiers du XX[e] siècle ; avec sa peau fardée de blanc, son regard fixe souligné de sourcils noirs et ses lèvres teintées d'un rouge virulent voire provoquant, il ressemble à ses méprendre à ceux des acteurs du cinéma muet, notamment expressionniste. Cette moderne « figure d'expression », qui n'est pas sans rappeler celles que Charles Lebrun avait codifiées au XVII[e] siècle, est en réalité le portrait, en forme de masque, de Félicia Mallet (1863-1928). Elle est ici montrée dans *L'Enfant prodigue*, pantomime de Michel Carré fils et d'André Wormser, donnée au *Cercle Funambulesque* le 14 juin 1890, puis aux *Bouffes-Parisiens* le 21, où elle jouait le rôle de Pierrot. L'argument laissa les critiques perplexes : Pierrot tombe amoureux de Phrynette, incarnée par Biana Duhamel, qui inspire également à Vuillard un étonnant pastel (Paris, musée d'Orsay, donation Marlène et Spencer Hays). Aimant le luxe, Phrynette le quitte pour un riche baron, poussant ainsi l'infortuné Pierrot à devenir un voleur. Rejeté par ses parents, arrêté par la police, il reviendra finalement sur le droit chemin.

Les pantomimes, dans laquelle l'histoire de Pierrot et de Colombine tient une place centrale, sont en vogue au XIX[e] siècle ; en témoignent dès les années 1855-1860 les photographies réalisées par Nadar des mimes Legrand et Deburau, ou encore les multiples représentations en peinture ou en pastel. *La Revue Blanche*, dont Vuillard est proche, loue avec pertinence « l'allure mystique de la pantomime [...] Ici le geste tient lieu de tout. C'est lui qui interprète les sentiments, les idées. Il doit être clair sans indiscrétion, net sans raideur, doux sans mièvrerie » . Adolphe Willette, qui réalisa l'affiche pour le spectacle de Félicia Mallet, publia quant à lui en 1887 un album de gravures intitulé *Pauvre Pierrot*, puis, à partir de juillet 1888, en compagnie d'Émile Goudeau et de Rupert Carabin, une revue intitulée *Le Pierrot*. La pantomime permettait à certains comédiens d'accéder à une notoriété que le théâtre leur refusait. Si Félicia Mallet joue dans *L'Intruse* de Maurice Maeterlinck (voir lot n°55), c'est dans le mime qu'elle triomphe : nous la retrouvons à l'affiche de Scaramouche, « Pantomime-Ballet » jouée au *Nouveau Théâtre*, puis à celle du *Testament de Pierrot*, chanson de Xavier Privas interprétée par elle à la Bodinière. Quant aux représentations de *L'Enfant Prodige*, elles se poursuivirent jusqu'à l'orée du nouveau siècle, comme s'en fait l'écho le numéro de juin 1899 de la revue *Le Théâtre*.

C'est sans doute dans les masques dont se paraient les acteurs du Théâtre Nô que Vuillard puise ici son inspiration ; Siegfried Bing en reproduisait régulièrement dans son *Japon Artistique* (1888-1891) et les rééditions des *Manga* d'Hokusai, dans lesquelles nous retrouvons d'identiques visages expressifs, étaient nombreuses. Il est encore possible que Vuillard en ait directement vu, par exemple chez Philippe Sichel , marchand d'art asiatique installé rue Pigalle, qui avait ramené en 1874 pas moins de 5 000 objets du Japon. Rappelons enfin que plusieurs historiens de l'art, tel Théodore Duret ou Louis Gonse, en acquirent. Un album rassemblant les dessins de Vuillard consacrés à Félicia Mallet, édité par Paul Hugounet, qui avait été annoncé pour 1891, ne vit finalement pas le jour. Qu'importe, ces dessins qui incarnent son désir de Vuillard transcrire son émotion et sa fascination pour le spectacle auquel il vient d'assister, constituèrent pour lui un très fructueux champ d'expérimentation plastique. La modernité, et parfois même la radicalité, de sa peinture de chevalet, y trouvent incontestablement leurs origines.

[1] Masque, « La Pantomime », *La Revue Blanche*, n°6, septembre 1890, p. 178 à 181.
[2] Voir le catalogue de l'exposition *Masques de Carpeaux à Picasso*, Paris musée d'Orsay 21 octobre 2008 au 1er février 2009.

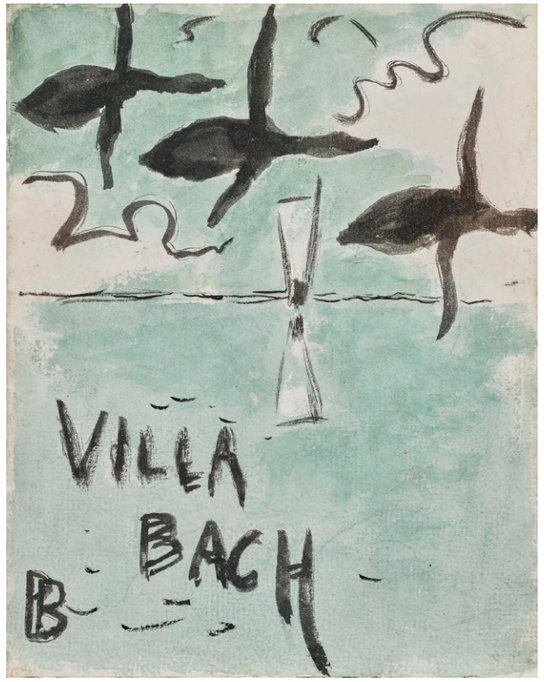




Les circonstances qui entourèrent la création de ces aquarelles (lots 36, 37 et 38) tiennent du hasard des rencontres, d'une histoire d'amour, et d'un enthousiasme né de mélodies entendues. C'est à l'occasion de son service militaire que le jeune musicien Claude Terrasse rencontre en 1887 le frère de Pierre Bonnard. Il fait l'année suivante la connaissance de leur sœur Andrée dont il s'éprend. Les amoureux se marient en 1890, puis s'installent dans la « Villa Bach » à Arcachon, où Claude a obtenu un poste de professeur d'harmonie au collège Saint-Elme. Le peintre les rejoint, enthousiasmé par avance d'écouter les petits concerts que le couple donne dans leur maison : « J'emporte aussi beaucoup de résignation pour entendre les flots de musique qui ne doivent pas manquer de s'échapper de la villa Bach. Mais la muse de la Peinture sera vengée car j'emporte ma boîte à couleurs et des flots de vert, de bleu et de jaune vont couler à leur tour. ».

Arrivé à Arcachon, Bonnard s'empresse d'imaginer une série de dessins destinés à servir de programmes pour les soirées musicales. La variété des motifs retenus témoigne d'une merveilleuse fraicheur d'inspiration : un orchestre de musiciens, saisi dans l'effervescence d'un concert, semble faire résonner les premières notes d'une joyeuse célébration. Ailleurs, trois oiseaux traversent un ciel délicatement teinté de bleu, évoquant la liberté, le voyage et l'insouciance des beaux jours. Une élégante jeune femme, coiffée d'un large chapeau rouge, se promène dans un paysage champêtre où paissent quelques animaux, comme une invitation à la douceur de la vie à la campagne. Entre musique et nature, humour et rêverie, ces compositions témoignent de l'imagination de Bonnard et de sa capacité à transformer les scènes les plus simples en instants de grâce.

On imagine facilement le nom des compositeurs retenus : Bach évidemment, mais aussi Mendelssohn, Grieg, Weber, Schubert, Tchaïkovski, témoignant ainsi du goût pour la musique romantique. Ce sont pratiquement les mêmes musiciens dont les mélodies accompagnent les soirées chez Thadée et Misia Natanson, chez Maurice et Marthe Denis, ou encore chez Georges et Marthe Lacombe. Combien de dessins furent en définitive réalisés ? Y-a-t-il eu un projet d'impression ? Le mystère demeure. Seule certitude, la série s'interrompt en 1892 avec la naissance en mai de Jean Terrasse et l'installation du couple « Villa Bijou ».



36 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
Villa Bach (Les trois mouettes)

monogrammé (en bas à gauche)
aquarelle et encre de Chine sur papier
Feuille : 16,3 x 26,1 cm. (6⅜ x 10¼ in.)
Image : 16,3 x 13 cm. (6⅜ x 5⅛ in.)
Exécuté vers 1891.

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

La notice complète est disponible sur christies.com

PIERRE BONNARD (1867-1947), VILLA BACH (LES TROIS MOUETTES), WATERCOLOUR AND INDIA INK ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER LEFT), CIRCA 1891



37 LEARN MORE
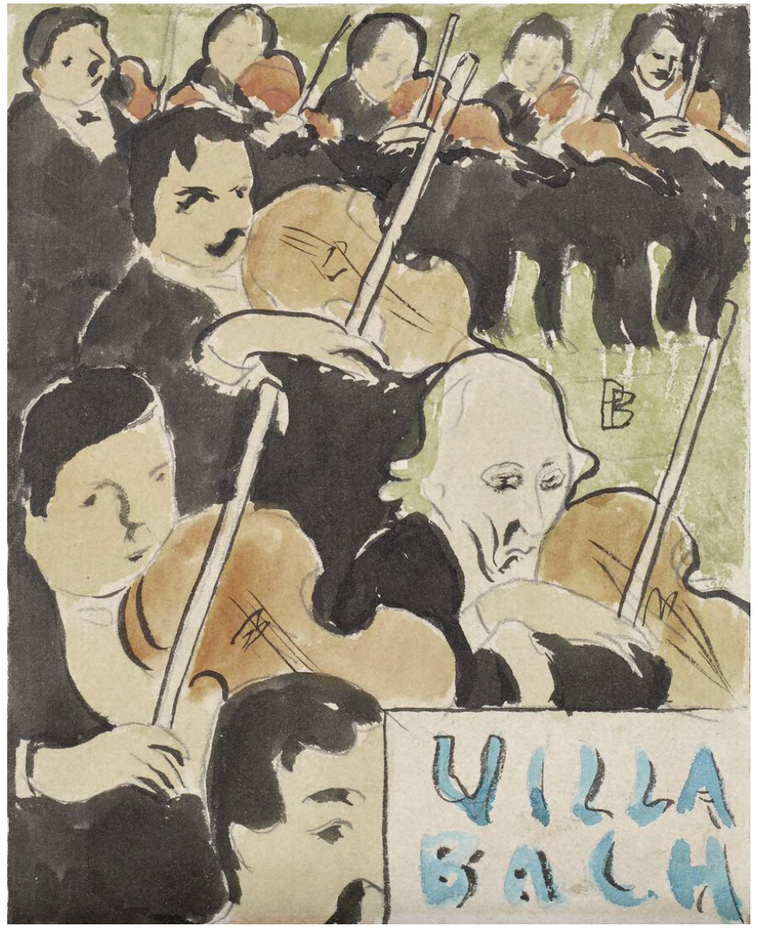
PIERRE BONNARD (1867-1947)
La Villa Bach

monogrammé 'PB' (en bas à droite)
aquarelle, encre de Chine et graphite sur papier
Feuille : 16,3 x 26 cm. (6⅜ x 10¼ in.)
Image : 16,3 x 13,2 cm. (6⅜ x 5¼ in.)
Exécuté vers 1891.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

PIERRE BONNARD (1867-1947), LA VILLA BACH, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER RIGHT), WATERCOLOUR, INDIA INK AND PENCIL ON PAPER, CIRCA 1891



38 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
La Villa Bach

monogrammé (au centre à droite)
aquarelle, encre de Chine et lavis d'encre de Chine et graphite sur papier
16,5 x 13,4 cm. (6⅜ x 5¼ in.)
Exécuté en 1891.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PIERRE BONNARD (1867-1947), LA VILLA BACH, WATERCOLOUR, PEN AND INDIA INK AND WASH AND INDIA INK AND PENCIL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM (CENTRE RIGHT), 1891

PROVENANCE :
Louis Viau, France ;
Vente, Me Bellier, Paris, 30 novembre 1942, lot 1 (titré 'Les violonistes') ;
Collection particulière, France (par descendance); vente, Sotheby's, Paris, 28 mars 2019, lot 285 ;
Acquis au cours de cette vente.

BIBLIOGRAPHIE :
G.-P. et F. Dauberville, *Bonnard, Catalogue raisonné des aquarelles, gouaches, pastels, crayons de couleur et lavis*, Paris, 2021, vol. I, p. 116, no. 105 (illustré; illustré en couleurs, p. 156).

La notice complète est disponible sur christies.com








TIENT
FFLE
LAGE
RIT
PIRE
LEVE
MET
LE






C'EST LA VIE











λ39 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'Visage étoiles',
le modèle créé vers 1940

En bronze argenté partiellement émaillé et liège
H.: 2,7 cm. (1 in.) ; L.: 6,8 cm. (2⅝ in.) ; P.: 7,8 cm. (3 in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

A SILVERED AND PARTIALLY ENAMELLED BRONZE WITH CORK LINING 'VISAGE ÉTOILE' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA *1940*



λ40 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'Visage étoiles',
le modèle créé vers 1940

En bronze doré partiellement émaillé et liège
H.: 2,7 cm. (1 in.) ; L.: 6,8 cm. (2⅝ in.) ; P.: 7,8 cm. (3 in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

A PARTIALLY ENAMELLED GILT BRONZE WITH CORK LINING 'VISAGE ÉTOILE' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA *1940*



λ41 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'Amour n'a point de souci',
le modèle créé vers 1940

En bronze argenté et liège
H.: 3 cm. (1⅛ in.) ; L.: 8,5 cm. (3¼ in.) ; P.: 10 cm. (4 in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€2,500-3,500 US$2,900-3,900
£2,100-2,900

BIBLIOGRAPHIE :
L. Vautrin, *Rébus*, Paris, 1994, n. 2, pour un autre exemplaire du même modèle.
Line Vautrin : Poesie in Metall, Museum für Kunst und Gewerbe, Hambourg, 16 avril-29 juin 2003, p. 105, n. 50, pour un autre exemplaire du même modèle.

A SILVERED BRONZE WITH CORK LINING 'AMOUR N'A POINT DE SOUCI' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA *1940*



λ42 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Vide-poche
'La main dans les flots',
le modèle créé vers 1940

En bronze doré partiellement émaillé
H.: 2,2 cm. (⅞ in.) ; D.: 11,5 cm. (4½ in.)
signé 'LINE VAUTRIN' (sur le pourtour au revers)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

A PARTIALLY ENAMELLED GILT BRONZE 'LA MAIN DANS LES FLOTS' PIN TRAY BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA 1940



λ43 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'L'amour soutient, souffle, soulage, sourit, soupire, soulève, soumet', le modèle créé vers 1940

En bronze doré partiellement émaillé et liège
H.: 3 cm. (1⅛ in.) ; L.: 16,1 cm. (6⅜ in.) ; P.: 6,4 cm. (2½ in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

BIBLIOGRAPHIE :
L. Vautrin, *Rébus*, Paris, 1994, n. 16, pour une variante sur le même thème.
Secrets de bijoux, Line Vautrin, catalogue d'exposition, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 10 mars-30 mai 1999, p. 27, n. 19, pour un autre examplaire du même modèle.

A PARTIALLY ENAMELLED GILT BRONZE WITH CORK LINING 'L'AMOUR SOUTIENT, SOUFFLE, SOULAGE, SOURIT, SOUPIRE, SOULEVE, SOUMET' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA *1940*



λ44 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Vide-poche 'La monade ou les antagonismes',
le modèle créé vers 1946

En bronze doré
H.: 1,5 cm. (⅝ in.) ; D.: 9,5 cm. (3¾ in.)
monogrammé 'LV' (au revers)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

BIBLIOGRAPHIE :
P. Mauriès, *Line Vautrin. Bijoux et objets*, Thames & Hudson, Londres, 1992, p. 44 pour une vue du plâtre sur le même thème, début des années 40.
Line Vautrin : Poesie in Metall, Museum für Kunst und Gewerbe, Hambourg, 16 avril-29 juin 2003, p. 51 et p. 77, pour une variante sur le même thème.
Line Vautrin. 100 years of magnitude, Maison Gérard, New York, juin 2013, n. 12, pour une variante sur le même thème.

A GILT BRONZE 'MONADE OU LES ANTAGONISMES' PIN TRAY BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA 1946

45 LEARN MORE

DEUX PAIRES DE FLAMBEAUX D'ÉPOQUE LOUIS XVI

DERNIER QUART DU XVIII[e] SIÈCLE

En bronze ciselé et doré, le binet ceint d'un perlé, le fût de forme balustre orné de feuilles de lauriers, de godrons et de feuilles d'acanthes, sur une base circulaire à doucine cannelée
H. 26,5 cm. (10½ in.) ; D. 14 cm. (5½ in.) (4)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

TWO PAIRS OF LOUIS XVI GILT BRONZE CANDLESTICKS, LAST QUARTER 18TH CENTURY





46 LEARN MORE

PAIRE DE FAUTEUILS D'ÉPOQUE CONSULAT

VERS 1800, DANS LE GOÛT DE GEORGES JACOB

En acajou et placage d'acajou, le dossier légèrement cintré et ajouré à motifs de croisillons surmonté d'un bandeau, les accotoirs ornés de palmettes et se terminant par des têtes de bélier, l'assise trapézoïdale et arrondie reposant sur des pieds en sabre se terminant devant par des pieds bouc, la couverture de crin à motifs géométriques
H. 97 cm. (38 in.) ; L. 64 cm. (25 in.) ; P. 65 cm. (25½ in.) (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

Très répandu à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, ce modèle de fauteuil à dossier en bandeau fut notamment largement produit par Georges Jacob.

A PAIR OF CONSULAT MAHOGANY ARMCHAIRS, CIRCA 1800, IN THE MANNER OF GEORGES JACOB

47 LEARN MORE

COMMODE DE LA FIN DE L'ÉPOQUE LOUIS XVI

FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

En placage de citronnier et d'amarante, ornementation de bronze ciselé et doré, le plateau de marbre blanc veiné gris, la façade à ressaut central ouvrant par trois tiroirs à encadrements centrés d'entrées de serrure à guirlandes de lauriers, les montants à pans coupés, reposant sur des pieds fuselés ; restaurations au placage
H. 95 cm. (37½ in.) ; L. 126 cm. (49½) ; P. 45 cm. (17¾ in.)

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

A LOUIS XVI ORMOLU-MOUNTED LEMONWOOD AND AMARANTH COMMODE, LATE 18TH CENTURY



48 LEARN MORE

LOUIS ANQUETIN (1861-1932)
Femme de profil dit 'La dame en rouge', Portrait présumé de Marie Valette

signé et daté 'L Anquetin 1890' (en bas à gauche)
pastel sur papier
50 x 65 cm. (19¾ x 25⅝ in.)
Exécuté en 1890.

€100,000-150,000 US$120,000-170,000
£84,000-130,000

BIBLIOGRAPHIE :
Louis Anquetin ou La passion d'être peintre, cat. exp., Galerie Brame & Lorenceau, Paris, 1991, p. 110, doc. 28 (illustré en couleurs).

La galerie Brame et Lorenceau a confirmé l'authenticité de cette œuvre qui est enregistrée dans leurs archives.

LOUIS ANQUETIN (1861-1932), FEMME DE PROFIL DIT 'LA DAME EN ROUGE', PORTRAIT PRÉSUMÉ DE MARIE VALETTE, PASTEL ON PAPER, SIGNED AND DATED (LOWER LEFT), 1890



Après sa disparition en 1932, Anquetin tombe peu à peu dans l'oubli, mentionné seulement à titre personnel dans deux articles d'Émile Bernard, dans le *Mercure de France* en 1932 puis dans la *Gazette des Beaux-Arts* en 1934, et par Thadée Natanson dans son ouvrage *Peints à leur tour* publié en 1948. Il faudra attendre la fondamentale exposition de Bogomila Welsh-Ovcharov, *Vincent Van Gogh and the Birth of Cloisonism* (Toronto et Amsterdam, 1981) pour que son œuvre soit véritablement remise en perspective. Il avait pourtant fait partie des premiers de cordée de l'avant-garde des années 1884-1890 : élève avec Toulouse-Lautrec, Émile Bernard et Van Gogh de l'Académie Cormon, il s'en affranchit bientôt pour former avec eux le groupe du « Petit Boulevard » [de Clichy], visitant le Louvre, fréquentant la galerie Durand-Ruel, découvrant Pissarro et Cézanne dans celle du Père Tanguy.

L'année 1886-1887 est celle des recherches expérimentales, durant laquelle Anquetin pratique le pointillisme, puis, synthétisant les formes, invente avec Bernard le « Cloisonnisme » ; c'est cette esthétique qui privilégie les aplats de couleurs et les contractions de perspective qu'il exposera en 1889 dans le Café Volpini à l'occasion de l'Exposition universelle, et dont notre pastel en est un magnifique exemple ; en témoigne un arrière-plan recouvert uniformément d'un bleu céleste conférant à l'espace une dimension abstraite, que vient seulement infléchir une mince bande plus foncée en partie haute, indice d'une ombre portée ; en témoigne l'opposition radicale de ce bleu avec le rouge vif de la robe, que tempère quelque peu le beige du rocking-chair et de la main. L'apparence d'une scène prise sur le vif, comme captée subrepticement par un appareil photographique, ne doit pas nous égarer : sous des dehors anecdotiques, ce pastel est une démonstration des recherches formelles qu'Anquetin mène. Les tons sont posés à peine rompus, presque purs, comme l'avait recommandé Gauguin à Paul Sérusier à l'été 1888 ; les courbes formant les accoudoirs du rocking-chair font écho à ceux de la jeune femme, sans doute Marie Valette, que nous retrouvons dans un autre pastel de 1890 (Tournai, musée des Beaux-Arts). Il n'y a pas jusqu'à la dissociation entre les contours et la couleur qui n'appartiennent pas à la codification du Cloisonnisme. L'écrivain symboliste Edouard Dujardin, que l'on voit aux côtés de Jeanne Avril dans le *Divan Japonais* de Toulouse-Lautrec, précise : « […] il faut prendre le trait essentiel, le reproduire, – ou, pour mieux dire, le produire ; une silhouette suffit à exprimer une physionomie ; le peintre, négligeant toute photographie avec ou sans retouche, ne cherchera qu'à fixer, en le moindre nombre possible de lignes et de couleurs caractéristiques, la réalité intime, l'essence de l'objet qu'il s'impose. […] Dans leur perfection de métier, les peintres anciens avaient cette technique. Et tel est encore l'art japonais. […] Et le travail du peintre sera quelque chose comme une peinture *par compartiments*, analogue au cloisonné, et sa technique consistera en une sorte de *cloisonnisme*. »[1]

Anquetin enverra régulièrement des pastels à ses expositions, notamment aux *Indépendants* en 1891. Les critiques, parfois déroutés par ses toiles manifestèrent souvent de l'intérêt pour sa production graphique. Ainsi du poète Émile Verhaeren qui écrit en 1888 : « Les dessins et les pastels attirent davantage. Il en est de très intéressants […] M. Anquetin cherche le caractère spécial et moderne des choses : il le saisit souvent.»[2] Paul Gauguin avait-il vu et se souvenait-il du pastel d'Anquetin lorsqu'il peignit *Rêverie* (1891) (Kansas City, The Nelson-Atkins Museum) qui en reprend tant de codes visuels ?

[1] Édouard Dujardin, « Aux XX et aux Indépendants. Le Cloisonnisme », *La Revue Indépendante*, mars 1888, p. 489-490.

[2] Émile Verharen, « L'Exposition des XX à Bruxelles », *La Revue Indépendante*, juin 1888, repris dans *Écrits sur l'art (1881-1892)*, Bruxelles, Éditions Labor, 1997, p. 294.



Paul Gauguin, *Faaturuma (Mélancolie)*, 1891. Nelson-Atkins Museum of Art, Kansas City. © Domaine public / Wikimedia Commons

49 LEARN MORE

MAURICE DENIS (1870-1943)
Autoportrait à la chemise à pois

monogrammé (en bas à gauche)
huile sur carton
20,8 x 15 cm. (8¼ x 5⅞ in.)
Peint vers 1891.

€50,000-70,000 US$57,000-79,000
£42,000-58,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Collection particulière, France ;
Acquis en 2006.

EXPOSITION :
Brême, Kunsthalle; Zurich, Kunsthaus et Copenhague, Statens Museum for Kunst, *Maurice Denis, Gemälde, Handzeichnungen, Druckgraphik, Meisterwerke des Nachimpressionismus aus der Sammlung Maurice Denis*, octobre 1971-mai 1972, no. 8.
Paris, Musée Bourdelle, *Les Barbus*, juin-septembre 1978, no. 118.

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné de l'œuvre de Maurice Denis actuellement en préparation par Claire Denis et Fabienne Stahl.

MAURICE DENIS (1870-1943), AUTOPORTRAIT À LA CHEMISE À POIS, OIL ON BOARD, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER LEFT), CIRCA 1891



« L'après-midi, vers trois heures, nous frappâmes à l'atelier du nabi Denis. Un jeune homme d'à peine vingt ans nous ouvrit. Il était de taille moyenne. Une jeune barbe encadrait ses joues pleines et roses ; d'épais cheveux châtain foncé retombaient sur son beau front au-dessus duquel deux yeux purs comme ceux d'une vierge et aimable comme ceux d'un enfant brillaient d'un vif éclat. [Ses œuvres] portaient la marque d'une imagination riche, chaste et candide et témoignaient d'un sens de la couleur déjà fort développé »[1]. L'impression ressentie en 1891 par Jan Verkade rencontrant Maurice Denis par l'intermédiaire de Paul Sérusier, est identique à celle de tous les contemporains ; celle d'un jeune homme dont l'acuité du beau regard bleu traduit une profonde intelligence. Si Denis est, avec Edouard Vuillard et Félix Vallotton, celui qui parmi les Nabis réalisa le plus d'autoportraits, ceux-ci ne procèdent pas d'une dynamique narcissique. Denis est un peintre qui se cherche, confiant régulièrement ses espoirs et ses doutes à son *Journal*.

Denis porte ici une lavallière, comme dans un de ses tout premiers autoportraits dessinés. Nulle pédanterie chez lui comme le précise Thadée Natanson[2] dans son livre de souvenirs : ce foulard n'est pas ici l'accessoire d'un dandy, mais d'un artiste qui revendique la valeur de sa vocation, même s'il s'interroge régulièrement sur les moyens d'y parvenir. Peint dans un intérieur comme le suggèrent, rapidement brossés, un fauteuil et des cadres accrochés au mur, cet autoportrait juxtapose deux systèmes de représentation ; l'un fait d'aplats de couleurs, issus des leçons de Gauguin et de l'École de Pont-Aven dont il a découvert les œuvres dans le café Volpini au sein de l'Exposition universelle de 1889 ; l'autre, pointilliste, fait de petites touches juxtaposées. Comme Vuillard avec lequel il partage en cette année 1891 un atelier 28 rue Pigalle, Denis expérimente alors la technique chère aux néo-impressionnistes ; en témoigne son *Mystère de Pâques* (1891) (Chicago, The Art Institute) exposé aux *Indépendants* en 1892, ou encore *Marthe au piano* (Paris, musée d'Orsay).

Le divisionnisme strict de Seurat et de Signac s'est toutefois mué ici en une juxtaposition de touches qui, si elles n'invitent pas au mélange optique des couleurs, n'en sont pas moins expressives ; elles viennent contrebalancer avec éloquence l'impression de timidité de l'artiste, produite par un point de vue légèrement surplombant, un cadrage resserré coupant presque une tête légèrement inclinée, et des bras inactifs. Il y a de la réserve mais aussi de la gravité dans son regard, comme le décèle Arthur Huc, directeur de *La Dépêche de Toulouse* : « Sans la moustache naissante qui ombrage la lèvre supérieure, et la barbiche légère qui s'accroche au menton, on dirait l'original de ce portrait où se pourtraitura [sic] autrefois Lucas de Leyde. C'est la même physionomie douce et grave, le même œil clair, ingénu et profond. La ressemblance, d'ailleurs, va plus loin ; dans l'ensemble du visage, on retrouve cette expression mystique que s'est donnée le grand Primitif flamand, mais avec un je ne sais quoi, dans toute la figure, de décidé, de crâne, et, pour tout dire, de moderne. »[3]

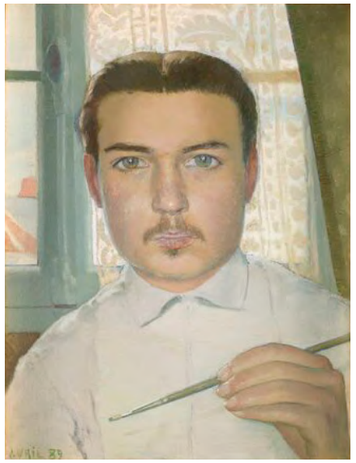
Cette réserve est enfin celle d'un homme qui vient de rencontrer sa bien-aimée, Marthe Meurier, et qui ne sait si sa vocation d'artiste est compatible avec les nécessités financières qu'impose la vie conjugale. Il confie le 23 octobre 1891 à son *Journal* : « Mais si je garde l'humble espoir d'une vie bonne et seulement bonne, auprès de vous ? Alors j'ai bien songé à quitter l'Art qui m'a tant fait souffrir, pour un métier où gagner votre vie, notre vie. Elle m'interrompit : - Vous ne quitterez pas la peinture, vous ne devez pas quitter la peinture ! »[4] Encouragé par sa « Madone » qu'il peint « plus belle que les rêves », Denis métamorphose dès lors ses doutes en une inépuisable énergie, dont témoigne le foisonnement créateur de ses années de jeunesse.

[1] Jan Verkade, *Le Tourment de Dieu*, Paris, Louis Rouart et Jacques Watelin, 1923, p. 78.

[2] Thadée Natanson, *Peints à leur tour*, Paris, Albin Michel, 1948, p. 299 et suivantes.

[3] Homodei [pseudonyme d'Arthur Huc], « Notes et documents. Maurice Denis », *La Dépêche de Toulouse*, 16 septembre 1892.

[4] Maurice Denis, *Journal*, tome I, (1884-1904), Paris, La colombe, 1957, p. 88.



Maurice Denis, *Portrait de l'artiste à l'âge de dix-huit ans*, 1889. Musée d'Orsay, Paris. © GrandPalaisRmn (musée Maurice Denis) / Benoît Touchard

50 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
Étude pour "L'Écolière (dans la rue)"

aquarelle et graphite sur papier
25,5 x 12,5 cm. (10 x 4⅞ in.)
Exécuté vers 1895.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PIERRE BONNARD (1867-1947), ÉTUDE POUR "L'ÉCOLIÈRE (DANS LA RUE)", WATERCOLOUR AND PENCIL ON PAPER, CIRCA 1895

PROVENANCE :
(probablement) Philipp Samuel ;
Galerie Berès, Paris ;
Acquis auprès de celle-ci en octobre 2003.

BIBLIOGRAPHIE :
Pour la lithographie :
C. Roger-Marx, *Bonnard Lithographe*, Monte-Carlo, 1952, p. 88, no. 46 (la lithographie illustrée en couleurs p. 89).

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.



Pierre Bonnard, *Dans la rue, l'écolière*, vers 1900. Collection particulière. © Domaine public

Résidant rue de Parme chez sa grand-mère à partir de 1888, partageant avec Vuillard et Maurice Denis un atelier au 28 rue Pigalle en 1891, Bonnard n'aime rien tant que de déambuler dans les rues qui conduisent à la Butte Montmartre, où sur le boulevard de Clichy puis de Rochechouart, qui mènent au Moulin Rouge, ou au cirque Fernando. C'est au cours de ces promenades qu'il croise, ses petits carnets de dessin toujours en poche, des élégantes, des petites blanchisseuses, des marchandes des quatre-saisons … Ces personnages entrevus l'espace d'un instant, deviendront, une fois rentré à l'atelier, des petites huiles sur carton, ainsi *Enfants quittant l'école* (vers 1895) (Washington, National Gallery of Art) ou des lithographies, ainsi *Le Retour de l'écolière* (1895) dont notre dessin est l'une des études préparatoires.

Deux autres projets sont connus : une esquisse au crayon et à l'encre (collection particulière) dans laquelle le vêtement de la femme est orné des larges traits formant un quadrillage, et une autre (Washington, National Gallery of Art, Virginia and Ira Jackson Collection), dans laquelle un petit chien, absent de la première étude au crayon, fait son apparition à l'extrême droite. La composition étant maintenant en place, Bonnard fait dans notre étude les derniers ajustements de couleurs. La pélerine de la femme n'est plus soulignée de traits d'encre noire mais désormais ourlée d'un jaune safran qui dialoguera, dans l'estampe définitive, avec le pelage du chien et les plumes du chapeau. De même, Bonnard éclaircit la teinte du mur et de la porte, les couvrant désormais d'un Terre de Sienne qui permet de mieux isoler les différents motifs.

Comme souvent, Bonnard reprend des silhouettes utilisées précédemment ; ainsi la femme vêtue d'un large manteau sombre duquel émerge son visage se souvient de celle de l'estampe *Femme à l'ombrelle* publiée en septembre 1894 dans *La Revue Blanche* ou encore de celle qui emmènent trois enfants au jardin public dans le paravent *La Promenade* (1894) (New York, MOMA). Nous en retrouverions l'écho l'année suivante dans *Scène de rue, place Clichy* (1895) (New York, The Metropolitan Museum of Art), la jeune femme étant cette fois accompagnée d'un enfant vêtu, comme ici, d'une blouse grise.

Le travail de mémoire, prôné par Gauguin, favorise les personnages récurrents, crée des fils narratifs, ou plutôt tisse des liens affectifs informels, d'une œuvre à l'autre.



51 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)

Amazone au chien

aquarelle et encre de Chine sur papier
26 x 19,5 cm. (10⅛ x 7⅝ in.)
Exécuté vers 1890-92.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Marie Henry, Le Pouldu ;
Vente, Me Blache, Versailles, 2 juin 1965, lot 104 ;
Graham Galleries, New York (en 1971) ;
Monsieur et Madame Arthur G. Altschul, New York (avant 1993).

EXPOSITION :
Zurich, Kunsthaus et Paris, Galeries nationales du Grand Palais, *Nabis, 1888-1900*, mai 1993-janvier 1994, p. 114, no. 4 (illustré en couleurs, image inversée).

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

PIERRE BONNARD (1867-1947), AMAZONE AU CHIEN, WATERCOLOUR AND INDIA INK ON PAPER, CIRCA 1890-92



Carte postale, Le Grand-Lemps - Le Clos. © Tous droits réservés

Nous sommes au Grand-Lemps près de Grenoble où les Bonnard possèdent une maison dans laquelle la famille se retrouve chaque été. Sa sœur Andrée, qui épousera bientôt le musicien Claude Terrasse, tient la longe du cheval que le peintre monte régulièrement. Bonnard en synthétise la forme en une dynamique ligne serpentine, tendue comme un ressort. Comme souvent chez lui, les motifs sont vagabonds ; ce petit chien est déjà présent dans le projet de meuble qu'il conçoit en 1891 pour le concours lancé par l'Union centrale des Arts décoratifs ; nous en retrouverions un proche parent formel dans l'aquarelle *Femme avec un chien* (vers 1891)[1] (Springfiel, Massachussetts, Museum of fine arts) … et bientôt l'écho dans la couverture pour l'*Album de la Revue Blanche* (1895).

Ce qui nous rend toutefois ce dess in immédiatement si fascinant, est sans doute l'incroyable enchevêtrement de traits par lesquels Bonnard traduit, et par la même tente de nous transmettre, son émotion. Il esquisse tout d'abord rapidement la scène au crayon, recouvre ensuite les différents motifs d'aquarelle, avant de les reprendre à la plume et à l'encre. Les hésitations et les repentirs sont innombrables, et nous suivons au fil des traits, tracés avec une urgence que Delacroix n'aurait pas reniée, son cheminement. Les calligraphes chinois ont un caractère précis pour nommer cette manière d'appréhender le réel, de peindre d'après nature, qui signifie « écrire la vie » mais aussi « écrire l'intention ». Il s'agit pour eux de capter le souffle même de la Vie. Le sens des mots « dessin » et « dessein » se confondant, l'œuvre « in progress » nous alors ouvre les portes des arcanes mêmes de la création artistique.

Il peut sembler étonnant qu'un dessin de Bonnard, qui n'est dans les années 1890 encore jamais allé à Pont-Aven, fasse partie de la collection de Marie Henry, laquelle tenait la célèbre auberge du Pouldu où avait résidé Paul Gauguin et Charles Filiger (voir lot n°56). C'est en réalité à la suite de son mariage avec Henri Mothéré que l'œuvre rejoignit sa collection. Maître-auxiliaire au lycée Charlemagne de 1882 à 1886, il abandonne bientôt toute activité pour assouvir sa passion pour la peinture. Se rendant à Pont-Aven, il rencontre Gauguin, acquiert quelques Filiger, puis fréquente les Nabis dont il achète également de nombreuses œuvres. Précisons enfin que Mothéré avait été pressenti pour traduire le *Petit Solfège illustré* en anglais, comme le précise une lettre de Charles Bonnard à sa mère en date du 25 juillet 1892 (Le Cannet, musée Bonnard)[2].

[1] Voir catalogue de la vente « Dans l'intimité de Pierre Bonnard, collection Claude Terrasse », Paris, Christie's, 14 avril 2026, p. 16 à 22.

[2] Voir également Philippe Cathé, « Claude Terrasse à Arcachon », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch*, n°101, 1999, p. 29.



52 LEARN MORE

MAURICE DENIS (1870-1943)

Feu de joie à la Clarté

monogrammé (en bas à droite)
huile sur carton
53,2 x 65,5 cm. (21⅛ x 25¾ in.)
Peint vers 1902.

€30,000-50,000 US$34,000-56,000
£26,000-42,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Pauline Déjean, France (par descendance) ;
Acquis en 2008.

EXPOSITION :
Uzès, Musée Georges-Borias, *André Gide et ses peintres*, juin-août 1993, no. 9.
Pont-Aven, Musée de Pont-Aven et Ploëzal, Domaine départemental de La Roche-Jagu, *Maurice Denis et la Bretagne*, juin-octobre 2009, p. 150, no. RJ-9 (illustré en couleurs; erronément daté '1897').

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné de l'œuvre de Maurice Denis actuellement en préparation par Claire Denis et Fabienne Stahl.

MAURICE DENIS (1870-1943), FEU DE JOIE À LA CLARTÉ, OIL ON BOARD, SIGNED WITH THE MONOGRAM, CIRCA 1902



Paul Gauguin, *Upa Upa (la danse du feu)*, 1891. Israel Museum, Jerusalem. © Domaine public / Wikimedia Commons



Carte postale, Saint-Jean-du-Doigt (Finistère) - Le Pardon, Allumage du Feu de Joie. © Tous droits réservés

Par ses grandes masses de couleurs accolées les unes aux autres, par ses forts contrastes de tons et de lumière, par l'effet théâtral provoqué par ces personnages qui déambulent au premier plan, telles des ombres chinoises inspirées du *Chat Noir* de Rodolphe Salis, il émane de ce tableau une étonnante modernité. Maurice Denis représente le « feu de joie », traditionnellement allumé dans la nuit du 14 août, et qui réunissait à Perros-Guirec tous les villageois. La Bretagne est pour Denis une région qui revêt une importance particulière ; c'est le lieu des villégiatures estivales de son enfance, de l'éclosion en 1888 de l'École de Pont-Aven, du voyage de Noce avec Marthe en 1893, mais surtout celui où Denis retrouve une certaine authenticité dans le rapport à la Vie et au Sacré. Comme l'écrit Paul Gauguin à son ami le peintre Claude-Emile Schuffenecker : « Je me laisse vivre dans la muette contemplation de la nature, tout entier à mon art. […] J'aime la Bretagne : j'y trouve le sauvage, le primitif. Quand mes sabots résonnent sur ce sol de granit, j'entends le ton sourd, mat et puissant que je cherche en peinture. »[1] Denis a-t-il vu *Upa Upa* (1891) (Jérusalem, Israeli Museum) le feu de joie peint dans les îles par Gauguin ? Il a pu le découvrir, exposé en 1895 à Paris, lors de la vente organisée à l'Hôtel Drouot pour subvenir aux besoins financiers de l'artiste.

Comme Gauguin, Denis est fasciné par le mélange entre la simplicité païenne d'une danse autour d'un feu, et la ferveur religieuse qui en émane. Il écrit à madame Ernest Chausson : « Ce soir, fête ou veille de la fête de Saint Jean, nous avons eu le feu traditionnel, avec une perfection de rites que je ne connaissais pas. Après une sarabande endiablée […] la prière, spontanément recueillie ; spectacle, sur ce fond de mer glauque, avec tout autour de la rade des feux qui s'allument au loin, - inoubliable. Et quand on songe que de telles coutumes sont aussi vieilles que notre race, qu'en elles se perpétuent les premières émotions religieuses des ancêtres, vraiment on n'aperçoit plus la crasse de banalité que la littérature, la musique et la peinture ont accumulé sur ce noble sujet. […] comme décidément j'aime fortement cette vie, ce pays, cette nature ! … »[2] Si Denis reste fidèle à la réalité – les bannières blanches croisées de rouge que l'on distingue à gauche évoquent les processions du Grand Pardon du 15 août, il évacue ici tout élément anecdotique. Son feu de joie n'est pas celui de Charles Cottet (Paris, musée d'Orsay). En étageant verticalement des aplats de couleurs, en réduisant les protagonistes à de simples formes quasi abstraites, Denis vise à l'essentiel ; nous faire ressentir l'émotion, la ferveur qui entoure cette cérémonie, nous faire entendre le crépitement des flammes qui s'envolent en des flammèches incandescentes. Il y a dans cette scène héritée de l'ancien rite celtique célébrant le solstice d'été, quelque chose de primitif et de spirituel à la fois, où le fruste côtoie le sacré, et dont on retrouvera l'écho dans *Le Sacre du Printemps* (1913) d'Igor Stravinsky.

[1] « Lettre de Paul Gauguin à Claude-Emile Schuffenecker », février-mars 1888, citée in Victor Merlhès, *Correspondance de Paul Gauguin*, Paris, 1984, p. 172.
[2] « Lettre de Maurice Denis à Mme Chausson », Loctudy, juin 1901, citée in Maurice Denis, *Journal*, Tome I, (1884-1904), Paris, La Colombe, 1957, p. 171.





53 LEARN MORE

MAURICE DENIS (1870-1943)
Madone à Port-Marly

monogrammé et daté '93' (en bas à droite)
huile sur toile
29,7 x 23,6 cm. (11⅝ x 9¼ in.)
Peint en 1893.

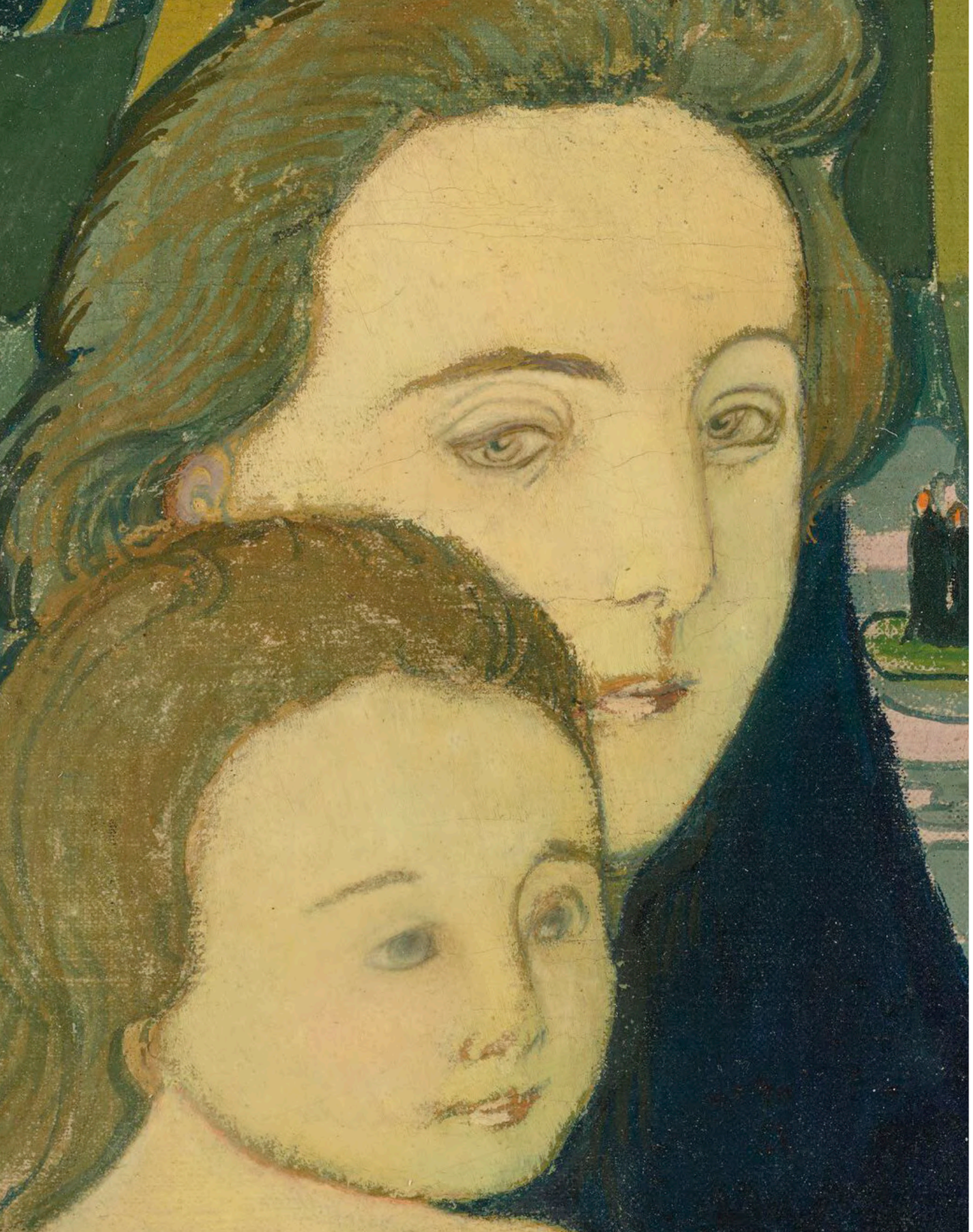
€200,000-300,000 US$230,000-340,000
£170,000-250,000

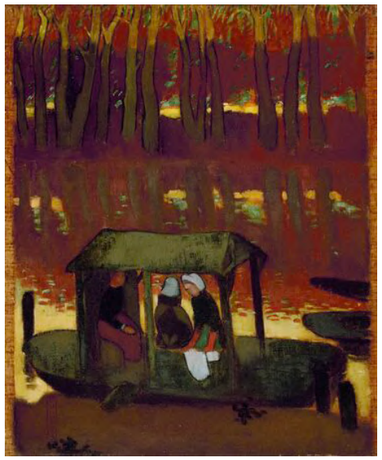
PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Ambroise Vollard, Paris (probablement acquis auprès de l'artiste en 1893) ;
Galerie Bernheim-Jeune, Paris ;
Galerie Alfred Flechtheim, Düsseldorf ; sa vente, Me Helbing, Berlin, 5 juin 1917, lot 125 ;
Wilhelm Reinhold Valentiner (acquis au cours de cette vente) ;
Vente, Julius Stern Kunst-Auktionshaus, Düsseldorf, 23 janvier 1932, lot 30 ;
(probablement) Étiennette Lerolle, Paris (vers 1944) ;
Knoedler & Co., New York ;
Collection particulière, New York ;
Alexandre Fonseca, Brésil ;
Acquis auprès de celui-ci en 2021.

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné de l'œuvre de Maurice Denis actuellement en préparation par Claire Denis et Fabienne Stahl.

MAURICE DENIS (1870-1943), MADONE À PORT-MARLY, OIL ON CANVAS, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER RIGHT), 1893







Maurice Denis, *Evening Memory I - Le Bateau-Lavoir à Port-Marly*, 1890. Museum of Fine Arts, Houston.
© Domaine public / Wikimedia Commons

« Elle est plus belle. ELLE EST PLUS BELLE que toutes les images, que toutes les représentations, que tous les efforts subjectifs ! Elle est, en dehors de moi, ce n'est pas moi qui la crée. […] Elle m'a rendu la naïveté de croire, la joie d'être bon sans tristesse, l'idée précise du monde meilleur. »[1] Cette émotion devant sa bien-aimée, dont la présence dépasse ses rêves, Maurice Denis la confie à son *Journal* en 1891, en une série de petits textes titrés « Les Amours de Marthe ». Elle devient dès lors le motif récurrent de ses peintures, où s'entrecroisent l'évocation des lieux familiers et les souvenirs littéraires. C'est ainsi que, dans l'*Éventail des fiançailles* qu'il lui offre en novembre 1891 (Saint-Germain-en-Laye, musée Maurice Denis) elle s'avance vers un étang sur lequel glisse deux cygnes, un livre à la main, référence aux lectures poétiques que les deux amoureux faisaient. Nous la retrouvons dans *Avril* (1892) (Otterlo, Kröller-Müller Museum), toute vêtue de blanc, « figure d'âme » selon le terme de Denis lui-même, représentée six fois de part et d'autre d'une allée serpentant sur la terrasse de Saint-Germain-en-Laye.

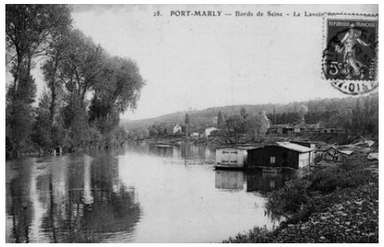
Les promenades qu'affectionnent les amoureux inspirent à Denis des œuvres où se mêlent la description de lieux réels et une narration symboliste, en témoigne notre *Madone à Port Marly*. Comme le montrent des photographies contemporaines, Denis reproduit fidèlement les bords de la Seine, avec ses grands arbres, ses lavoirs, ses promenades en barques. Port Marly était d'ailleurs déjà le cadre de *Souvenir de soir I* (1890) (Houston, Museum of Fine Arts). Nous sommes toutefois bien vite intrigués par l'étrangeté de la mise en scène qu'il nous propose ; par ses troncs et ses branches qui s'enroulent en des ferronneries d'arabesques typiquement « Art Nouveau » ; par ce miroir d'eau où se confondent nos repères visuels dans l'espace. La référence originelle est peut-être à trouver dans le *Talisman* (1888) (Paris musée d'Orsay), œuvre de Sérurier fondatrice du mouvement Nabis. Nous sommes dans une réalité dont le peintre nous propose une lecture résolument onirique. N'écrivait-il pas déjà à l'automne 1889 : « Un soir, au retour des lacs – où j'avais vu la forêt resplendissante de déclins se refléter avec une sérénité pieuse dans l'eau immobile ; où j'avais désiré peindre son image dorée, et avec ce sourire ! sur ce fond convenable ; et je lui faisais voir comme les arbres sont bleus, et des délicatesses de tons insoupçonnés, - elle me fit avouer mon ancien amour »[2].

Il y a surtout Marthe, contemplative, dont le regard se perd au loin. Elle semblait déjà habitée par une réalité supérieure dans *Marthe au crépuscule* ou *Portrait de Marthe symboliste* (1892) (Niigata, Musée d'art Moderne de la Préfecture de Niigata). La manière avec laquelle son corps se superpose ici au paysage, nous la fait voir telle une apparition, comme dans un rêve dans lequel les souvenirs se tissent pour former une trame poétique transcendant le réel. L'on songe à Yvanohë Rambosson parlant des « fiancées du rêve » peintes par Denis (*La Plume*, 15 décembre 1892). Conjointement à l'expression de ses sentiments, il s'agit pour Denis d'affirmer le sens sacré de la vie, y compris du quotidien anecdotique. Arthur Huc, directeur de *La Dépêche de Toulouse* écrit : « […] par le seul jeu de ses facultés naturelles, [il] en arrive à éliminer de ses toiles tous les éléments qui ne concourent pas directement à en faire des décors symboliques, représentatifs, d'une émotion toute intellectuelle. […] Triomphe de l'idéal et du rêve sur l'imitation terre à terre et la copie servile ; revanche de l'idéal sur les trivialités naturalistes ; souveraineté de l'émotion et de la poésie en art : voilà ce qu'affirme au plus haut point l'œuvre de Maurice Denis. »[3] L'enfant qui accompagne Marthe relève de la même narration symbolique ; il n'est pas encore né, il est un désir, une promesse d'avenir, dont le couple rêve déjà en cette année 1893, qui est celle du mariage.

[1] Maurice Denis, *Journal*, tome I, (1884-1904), Paris, La Colombe, 1957, p. 86.

[2] Maurice Denis, *Journal*, tome I, (1884-1904), Paris, La Colombe, 1957, p. 76.

[3] Homodei [pseudonyme d'Arthur Huc], « Notes et documents. Maurice Denis », *La Dépêche de Toulouse*, 16 septembre 1892.



Carte postale, Port-Marly, Bords de Seine, Le Lavoir.
© Tous droits réservés





54 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD
(1868-1940)

Portrait de jeune garçon (recto);
Étude de nu académique (verso)

avec le cachet 'E Vuillard' (en bas à gauche;
Lugt 2497b)
pastel (*recto*); fusain et estompe (*verso*) sur papier
24,3 x 25,5 cm. (9⅝ x 10⅛ in.)
Exécuté vers 1890.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Mervyn Le Roy, États-Unis ;
Collection particulière, États-Unis
(par descendance) ; vente, Sotheby's, New York,
13 novembre 1996, lot 138 ;
Galerie Hopkins-Thomas-Custot, Paris.

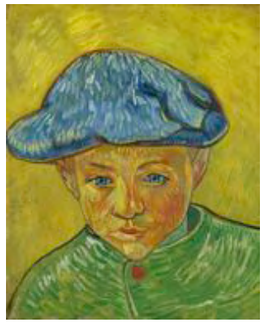
BIBLIOGRAPHIE :
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels*, Paris, 2003, vol. I, p. 116, no. II-76 (illustré).

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), PORTRAIT DE JEUNE GARÇON (RECTO); ÉTUDE DE NU ACADÉMIQUE (VERSO), PASTEL (RECTO); CHARCOAL AND ESTOMPE (VERSO) ON PAPER, STAMPED (LOWER LEFT), CIRCA 1890

Toucher du doigt le processus de création artistique est extrêmement émouvant, mais aussi très fécond pour comprendre l'œuvre d'un peintre. C'est cette opportunité rare que nous offre, entre autres, ce portrait de jeune garçon. Les hésitations dans les contours que trace Vuillard suggèrent, à première vue, un dessin réalisé directement sur le motif ; l'on songe aux clichés que Vuillard, comme ses amis Maurice Denis et Pierre Bonnard, prendra quelques années plus tard ; à ces visages vus de près, légèrement flous, traversant en un instant le champ de vision de l'appareil photographique ; ce serait oublier que Vuillard travaille, comme ses amis Nabis, de mémoire. L'origine en est peut-être une scène croquée au hasard de ses déambulations dans Paris, comme le suggérerait une première idée pour cette composition dessinée dans un des carnets constituant le *Journal* de l'artiste, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Institut. L'exécution de notre pastel a toutefois été faite en atelier comme l'atteste le nu masculin académique dessiné au revers de la feuille, témoin de ses années de formation à l'académie Julian.

Comme Degas qu'il admire, Vuillard aime à saisir un visage, une physionomie, une pose, à définir en quelques traits rapidement tracés, une attitude tant physique que psychologique. Dès lors, l'environnement importe peu, devient abstrait, comme si le regard du peintre ne se concentrait que sur l'essentiel. A l'exemple du *Portrait de Camille Roulin* (Arles, novembre-décembre 1888) (Amsterdam, Van Gogh Museum) peint par Vincent Van Gogh, Vuillard isole le visage sur un fond monochrome, comme il le fit pour plusieurs de ses autoportraits. Vuillard a-t-il vu le tableau de Vincent chez son frère Théo, qui l'eut en dépôt à Paris dès avril 1889 ?

Notons que notre pastel appartint à Mervyn LeRoy (1900-1987), acteur de cinéma, réalisateur de plus de soixante-dix films, mais aussi producteur, notamment en 1939 de l'inoubliable *Magicien d'Oz*. Il fut aussi celui qui lança la carrière d'Edward G. Robinson, immense acteur qui fut lui aussi un grand collectionneur de peintures, notamment de Vuillard.



Vincent van Gogh, *Portrait de Camille Roulin*, 1888. Van Gogh Museum, Amsterdam. © Van Gogh Museum, Amsterdam (Vincent van Gogh Foundation)



55 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD
(1868-1940)

Madame Vuillard et Marie devant le rideau, dit L'intruse

signé des initiales 'ev' (en bas à gauche)
lavis d'encre de Chine sur papier
24,8 x 32,5 cm. (9⅞ x 12⅞ in.)
Exécuté en 1891.

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), MADAME VUILLARD ET MARIE DEVANT LE RIDEAU, DIT L'INTRUSE, WASH AND INDIA INK ON PAPER, SIGNED (LOWER RIGHT), 1891

PROVENANCE :
Huguette Bérès, Paris (le 19 avril 1973) ;
Joanne Melniker Stern, New York (avant 1993) ;
Collection particulière ;
Vente, Doyle, New York, 9 mai 2012, lot 106.

EXPOSITION :
Houston, The Museum of Fine Arts; Washington, D.C., The Phillips Collection et New York, The Brooklyn Museum, *The Intimate Interiors of Edouard Vuillard,* novembre 1989-juillet 1990, p. 90, no. 63 (illustré).
Zurich, Kunsthaus, *Nabis, 1888-1900*, mai-août 1993, p. 416, no. 230a (illustré; titré 'Scène de théâtre').

Cette œuvre sera incluse au supplément du catalogue critique de l'œuvre peint et dessiné d'Edouard Vuillard actuellement en préparation par Mathias Chivot et les Archives Vuillard.

Cette œuvre fait actuellement l'objet d'une demande de prêt pour l'exposition *Vuillard et le théâtre*, présentée au musée d'Orsay, à Paris, du 23 mars au 25 juillet 2027, puis à La Phillips Collection, à Washington, D.C., du 16 octobre 2027 au 23 janvier 2028, sous réserve de l'accord du futur acquéreur.

56 LEARN MORE

CHARLES FILIGER (1863-1928)

Notations chromatiques double face Tête et Tête

gouache, aquarelle et graphite (*recto*; *verso*) sur papier
24,7 x 26,7 cm. (9¾ x 10⅝ in.)
Exécuté vers 1920-28.

€15,000-20,000 US$17,000-23,000
£13,000-17,000



PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Francine Le Guellec, Plougastel-Daoulas (par succession) ;
Clément Altarriba, France (acquis auprès de celle-ci entre 1948 et 1953) ;
Béatrice Altarriba-Recchi, France (par descendance, en 1981).

EXPOSITION :
Saint-Germain-en-Laye, Musée départemental du Prieuré, *Filiger, Dessins, Gouaches, Aquarelles*, novembre 1981-avril 1982, p. 106, nos. 116 et 117 (illustré).
Plougastel-Daoulas, *Hommage à Filiger,* juillet-septembre 1988, p. 21, nos. 15 et 16 (illustré en couleurs).
Strasbourg, Musée d'Art Moderne à l'Ancienne Boucherie, *Charles Filiger,* juin-septembre 1990, p. 218, no. 70 (illustré en couleurs, p. 213, fig. 190).

BIBLIOGRAPHIE :
M. Jacob, *Filiger l'inconnu*, Strasbourg, 1990, p. 218, no. 70 (illustré *recto* et *verso* p. 213, no. 190).

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné de l'œuvre de Charles Filiger actuellement en cours de préparation par André Cariou.

*CHARLES FILIGER (1863-1928), NOTATIONS CHROMATIQUES DOUBLE FACE TÊTE ET TÊTE, GOUACHE, WATERCOLOUR AND PENCIL (*RECTO*; *VERSO*) ON PAPER*, CIRCA *1920-28*

Lorsque fut dispersée en 1914 la mythique collection de la « *Peau de l'Ours* », rassemblement d'œuvres formé par les amis de Picasso, une « notations chromatiques » de Filiger était ainsi légendée : « La vivacité des tons aquarellés s'apparente avec l'éclat des miniatures du moyen-âge », nous démontrant que seuls les véritables esthètes savent reconnaitre la valeur des artistes oubliés. Après son « exil » des plus impécunieux en Bretagne où il finit par disparaitre en 1928, Filiger ne suscite plus de publications spécifiquement dédiées. Maurice Denis et Émile Bernard le citaient pourtant régulièrement, Rémy de Gourmont lui avait consacré en 1893 de belles lignes dans *L'Idéalisme*, tandis qu'Alfred Jarry parlait avec fascination en 1894 dans le *Mercure de France* de « l'ivoire des faces et des corps ». Il appartiendra à André Breton de réévaluer son œuvre à l'occasion d'une exposition de « Dessins symbolistes » organisée en 1958 par Mira Jacob dans sa galerie du « Bateau-Lavoir ». Car il n'y a de vrai, pour Breton, qu'une « […] peinture qui se veut recréation du monde en fonction de la nécessité intérieure éprouvée par l'artiste ». C'est ainsi qu'il affirme que « […] de Pont-Aven émergent entre toutes l'œuvre de Filiger, portée d'un bout à l'autre par les mêmes ailes que le « Cantique à la Reine » de Germain Nouveau, et, à quelques fléchissements près, celle de Sérusier, de qui la spéculation théorique (*A.B.C. de la peinture*) introduit sans hiatus à celle d'un Kandinsky (*De la spiritualité dans l'art*). »[1] Les « notations chromatiques » de Filiger ne sont pas que des assemblages de formes géométriques, des kaléidoscopes colorés, mais sont le fruit d'un voyage « au centre mystérieux de la pensée » pour reprendre la belle formule de Paul Gauguin ; ce n'est pas un hasard si les Surréalistes seront ceux qui, conjointement à Filiger, redécouvriront l'œuvre de Gustave Moreau et d'Arthur Rimbaud. C'est cette modernité là que remettra en lumière la très novatrice exposition *The Spiritual in Art* (Los Angeles, LACMA, 1985). Dans cette peinture du mystère, volontiers teintée d'ésotérisme, Frantisek Kupka et Piet Mondrian puiseront leur inspiration. De même, l'abstraction procèdera chez Kandinsky d'une conception symbolique de la couleur, en témoigne ses pièces de théâtre des années 1909-1911 (*Sonorité jaune*, *Sonorité Verte*, *Noir et blanc*, *Violet*) dont les décors ne sont pas sans rappeler ceux imaginés par les Nabis quinze ans plus tôt.

[1] André Breton, « Du Symbolisme », *Le Surréalisme et la peinture*, Paris, Gallimard, 1965, p. 362.



Charles Filiger, *Notations chromatiques (recto)*, après 1900. Musée d'Orsay, Paris. Christie's, Paris, 23 mai 2007, lot 76. © Christie's Images Limited, 2026

58 LEARN MORE

SECRÉTAIRE FORMANT ARMOIRE D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

VERS 1800, PROBABLEMENT ALLEMAGNE

En noyer teinté façon acajou mouluré, ornementation de bronze ciselé et doré, sommé d'une corniche à doucine, ouvrant en partie supérieure par deux vantaux, en ceinture par quatre tiroirs, et en partie inférieure par un abattant formant un écritoire gainé de cuir découvrant neuf tiroirs, quatre cartonniers et un casier central, ainsi que trois tiroirs séparés par une traverse, reposant sur six petits pieds gaine munis d'un sabot ; la corniche postérieure
H. 258 cm. (101½ in.) ; L. 160 cm. (63 in.) ; P. 67 cm. (26¼ in.)

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

A NEOCLASSICAL MAHOGANY-STAINED WALNUT TWO-PART SECRÉTAIRE FORMING CUPBOARD, CIRCA 1800, PROBABLY GERMAN



57 LEARN MORE

TABOURET D'ÉPOQUE DIRECTOIRE

ESTAMPILLE DE JACOB FRÈRES RUE MESLÉE,
FIN DU XVIII[e] SIÈCLE, LIVRÉ AU PALAIS DES TUILERIES

En acajou mouluré et sculpté, les pieds croisés reliés par une entretoise en balustre, ornés d'une frise de perles et d'un fleuron se terminant par des pieds bouc, estampillé 'JACOB FRERES RUE MESLEE', deux fois 'PALAIS DES / TUILERIES', numéroté au pochoir 'N°1475' sur une traverse et numéroté au fer '10043' sur l'autre traverse, la couverture de soie crème
H. 44 cm. (17½ in.) ; L. 39,5 cm. (15½ in.) ; P. 35 cm. 13¾ in.)
Georges II et François-Honoré-Georges Jacob, actifs entre 1796 et 1803.

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

La marque 'PALAIS DES / TUILERIES' présente sur ce tabouret est utilisée à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle.

A FRENCH DIRECTOIRE MAHOGANY STOOL, BY JACOB FRERES, LATE 18TH CENTURY, DELIVERED TO THE PALAIS DES TUILERIES







59 LEARN MORE

FAUTEUIL D'ÉPOQUE LOUIS XVI

ESTAMPILLE DE LOUIS MOREAU, FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

En acajou et placage d'acajou, le dossier droit de forme carrée, les supports d'accotoir arqués, l'assise à châssis de forme trapézoïdale, reposant sur des pieds fuselés se terminant par des sabots, estampille 'L.MOREAU' sur la feuillure de la traverse avant, la couverture de velours à motif tigré probabalement de la maison Le Manach
H. 85,5 cm. (33½ in.) ; L. 61,5 cm. (24¼ in.) ; P. 54 cm. (21½ in.)
Louis Moreau, reçu maître en 1764.

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
C. Huchet de Quénetain, *Pierre Garnier*, Paris, 2003, p. 116

Ce fauteuil, caractérisé par ses accotoirs arqués, est très proche d'un modèle de Pierre Garnier (ill. dans C. Huchet de Quénetain, *Pierre Garnier*, Paris, 2003, p. 116).

A LOUIS XVI MAHOGANY ARMCHAIR, BY LOUIS MOREAU, LATE 18TH CENTURY



60 LEARN MORE

PAIRE DE CHAISES D'ÉPOQUE DIRECTOIRE

ESTAMPILLE DE GEORGES JACOB, VERS 1795

En acajou mouluré et sculpté et placage d'acajou, le dossier à bandeau, ajouré à décor de croisillons, l'assise circulaire, sur des pieds fuselés bagués de godrons, couverture de velours à l'imitation de la peau de léopard ; on y joint deux chaises postérieures du même modèle
Georges Jacob, reçu maître en 1765.
H. 88 cm. (34¾ in.) ; L. 46 cm. (18 in.) ; P. 40 cm. (15¾ in.) (4)

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

PROVENANCE :
Galerie Perrin, Paris.

A PAIR OF FRENCH DIRECTOIRE MAHOGANY CHAIRS, BY GEORGES JACOB, CIRCA 1795, TOGETHER WITH TWO LATER CHAIRS



61 LEARN MORE

PAUL-ÉLIE RANSON (1861-1909)

Femme pleurant

monogrammé 'PS' (en bas à gauche) et signé 'P Ranson' (en bas à droite)
huile sur carton
21,4 x 19,5 cm. (8⅜ x 7⅝ in.)
Peint vers 1891.

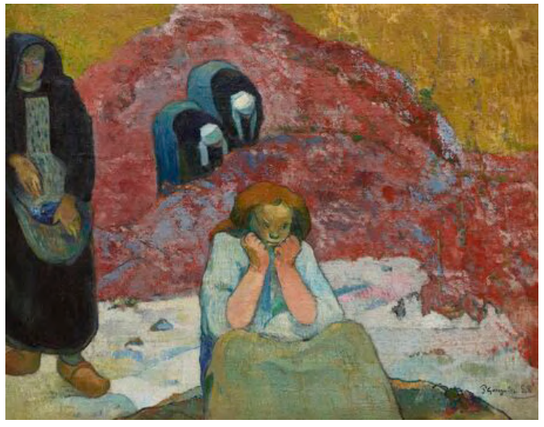
€15,000-20,000 US$17,000-23,000
£13,000-17,000

PROVENANCE :
Sylvain Blondin, Paris (probablement un don de l'artiste, avant 1950) ;
Arthur G. Altschul, New York ;
Acquis avant 1999.

EXPOSITION :
Paris, Orangerie des Tuileries, *Eugène Carrière et le symbolisme*, décembre 1949-janvier 1950, p. 114, no. 249.
Saint-Germain-en-Laye, Musée départemental Maurice Denis "Le Prieuré", *Paul-Élie Ranson*, *Du Symbolisme à l'Art Nouveau*, octobre 1997-janvier 1998, p. 54, no. 7 (illustré en couleurs).
Saint-Germain-en-Laye, Musée Maurice Denis, *Paul Ranson, fantasmes & sortilèges*, octobre 2009-janvier 2010, p. 98, no. 60 (illustré en couleurs).

BIBLIOGRAPHIE :
B. Ranson Bitker et G. Genty, *Paul Ranson, Catalogue raisonné, Japonisme, Symbolisme, Art Nouveau,* Paris, 1999, p. 115, no. 68 (illustré en couleurs, p. 114).

PAUL-ÉLIE RANSON (1861-1909), FEMME PLEURANT, OIL ON BOARD, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER LEFT) AND SIGNED (LOWER RIGHT), CIRCA 1891



Paul Gauguin, *Vendanges à Arles*, 1888. Ordrupgaard, Copenhague. © Domaine public / Wikimedia Commons

C'est sans doute à la suite de l'une de ses villégiatures estivales au Pays basque que Ranson a peint cette scène de genre qui, si elle tranche d'avec nombre de compositions contemporaines symbolistes, n'en est pas pour autant isolée dans son œuvre. Dans l'*Escalier d'auberge au Pays basque* (vers 1893) (Paris, musée d'Orsay, donation Marlene et Spencer Hays), nous voyons une femme qui semble poursuivre un homme en lui faisant des reproches ; dans le pastel *L'Explication* (vers 1896) (Saint-Germain-en-Laye, musée Maurice Denis) deux femmes s'affrontent verbalement tandis que deux hommes assistent à la scène derrière un rideau d'arbres ; pour la revue *Le Centaure* enfin, Ranson imagine une lithographie sur le thème de la jalousie. La tentation est dès lors grande, pour les historiens comme pour les spectateurs, de rattacher ces représentations à des événements survenus dans la vie personnelle du peintre. L'on sait que Ranson éprouvait des difficultés à se conformer aux exigences de la vie de famille et que Ker-Xavier Roussel eut vraisemblablement une aventure avec l'une des sœurs de France, son épouse. Ce tableau fait-il référence à l'un de ces épisodes ?

Outre le fait que l'absence de documents relègue cette explication au rang d'hypothèse, elle n'en n'épuise pas le sens, comme le suggère la récurrence de la figure de la femme peinte au premier plan, notamment dans des œuvres évoquant l'ésotérisme ; ainsi dans le tableau *La Sorcière au chat noir* (1893) (Paris, musée d'Orsay) ou encore l'estampe *L'Alchimie* (1893). En réalité, Ranson intégrait parfois dans ses œuvres des motifs empruntés à d'autres artistes ; comment ne pas évoquer dans cette perspective *Vendanges à Arles* ou *Misères humaines* (1888) (Copenhague, Ordrupgaardsammlingen) de Gauguin que Ranson a très certainement vu montré au Café Volpini à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889 ? Nous y retrouvons le même motif de femme tenant sa tête dans les mains, sans doute directement inspiré de la *Melancolia I* (1514) d'Albrecht Dürer. Comment ne pas faire le rapprochement entre la barrière que Ranson dispose à l'arrière-plan et celle que Gauguin peint dans *Bonjour monsieur Gauguin* (1889) (Prague, Galeries Nationales), reprise également par Paul Sérusier *La Barrière fleurie* (1889) (Paris, Musée d'Orsay) ?

Chez Ranson, le recours aux aplats de couleurs et aux cernes issus du « cloisonnisme », n'excluent nullement l'expression d'une sensibilité qui puise ses racines dans le Romantisme et se prolonge jusqu'au Symbolisme : elle en est même de support plastique qui en accompagne la contemplation. Jean Clair a d'ailleurs bien montré[1] combien le spleen baudelairien avait profondément imprégné les artistes de la seconde moitié du XIXe siècle, et combien nous en retrouvons les indices dans la peinture postimpressionniste, jusque dans des portraits en apparence anodin comme celui du Docteur Gachet de Van Gogh.

[1] Voir le catalogue de l'exposition *Mélancolie, génie et folie en Occident*, Paris, galeries nationales du Grand Palais, 10 octobre 2005-16 janvier 2006.



62 LEARN MORE

CLAUDE MONET (1840-1926)

Lettre autographe signée à Paule Gobillard. Giverny, le 18 novembre 1920.

2 pages (168 x 125 mm) à la mine de plomb sur un double feuillet de papier à entête "Giverny par Vernon. Eure".

€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700

AUTOGRAPH LETTER SIGNED BY CLAUDE MONET TO PAULE GOBILLARD REGARDING THE GIFT OF THE PAINTING L'HORTENSIA BY BERTHE MORISOT-MANET TO THE LOUVRE MUSEUM, BY JULIE MANET.

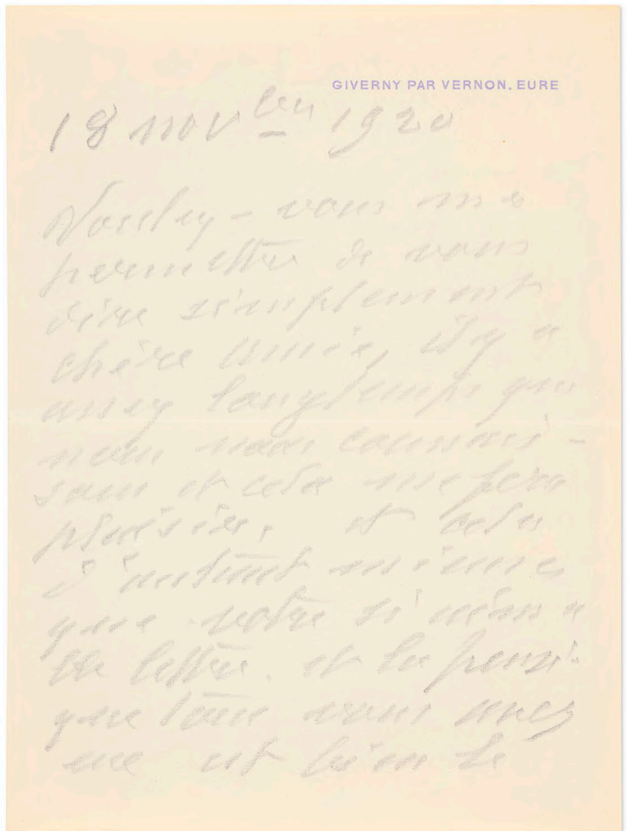
Belle lettre, apparemment inédite, de Monet à la peintre Paule Gobillard, à propos du don au musée du Louvre du tableau de Berthe Morisot *L'Hortensia*, par Ernest Rouart et Julie Manet Rouart, fille du peintre.

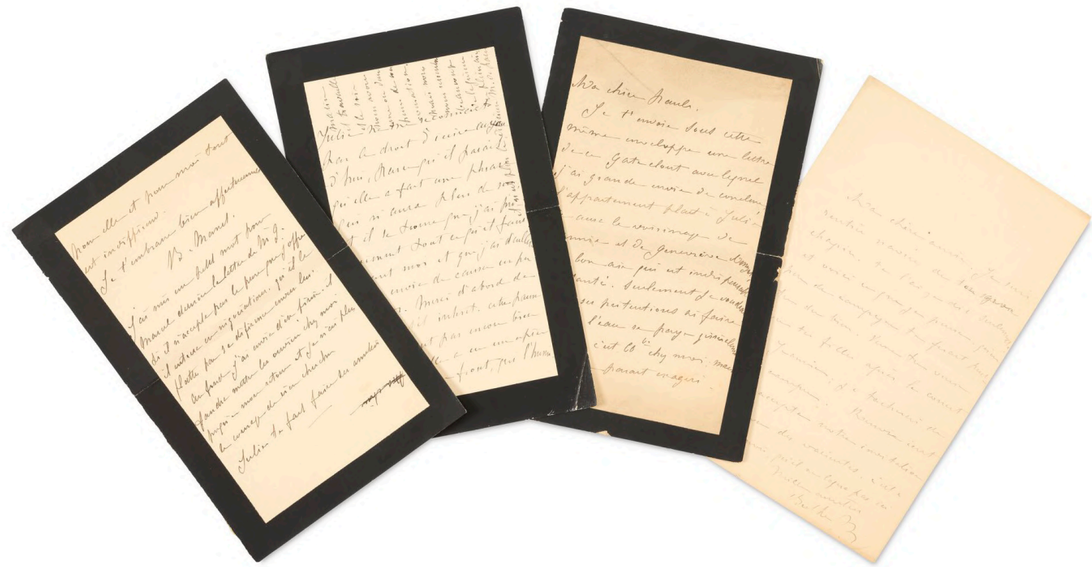
"*Voulez-vous me permettre de vous dire simplement, chère amie, il y a assez longtemps que nous nous connaissons et cela me fera plaisir et cela d'autant même que votre si aimable lettre et la pensée que tous vous avez eu est bien le témoignage d'une bonne et ancienne amitié (...).*

Votre vieux et fidèle ami.

Claude Monet

PS : je me souviens pas du tout que votre cousine avait un tableau de sa mère au Louvre, et qu'il était placé, voilà qui est tout à fait bien et je l'en remercie. Cl. M."





63 LEARN MORE

BERTHE MORISOT-MANET (1841-1895)

Une lettre autographe signée "B. Manet" à Paule Gobillard. [Tours, circa octobre 1892]

Belle et longue lettre à sa nièce, la peintre Paule Gobillard, abordant ses séances de travail, seule ou avec sa fille Julie, la popularité du mouvement Impressionniste et les peintures de Mantegna à Tours.

Après la mort de son époux Eugène Manet en avril 1892, Berthe Morisot Manet et sa fille Julie se rendent en villégiature à Tours, un lieu particulièrement cher au défunt. En abordant des sujets domestiques et familiaux, elle parle naturellement de ses activités artistiques avec sa fille : *"je vais bien mais je ne rentrerai pas avant le milieu du mois prochain (...) Le temps devient pluvieux précisément au moment où nous avions trouvé un motif qui nous enchantait : la cathédrale, le pont suspendu, la Loire. Je pense qu'il nous sera impossible de nous installer en plein air en sorte que nous finirons simplement nos copies. Celle de Julie est bien jolie. Elle a reçu les compliments d'un peintre de Tours qui a découvert à lui tout seul que cela ressemblait aux impressionistes. Il m'a demandé si je connaissais cette école !.."*
Les copies que mentionne l'artiste sont celles faites d'après *Apollon révélant sa divinité à la bergère Issé* de François Boucher, conservé au musée de Tours, dont elle réinterprète un detail sous sa palette impressionniste.

Sur Mantegna : *"C'est d'un art si grand, si simple, si expressif (...) Jamais le mot suggestif n'a mieux trouvé son application".*
Ses visites au musée lui donnent également l'opportunité d'admirer les deux peintures de Mantegna (*La Prière au jardin des oliviers* et *La Résurrection*, toujours conservées au Musée des Beaux Arts de Tours) :
"Les deux Mantegna sont admirables. Ils ne m'avaient pas autant frappée à mon premier voyage. Roujon est venu l'autre jour et il parait qu'il a l'intention de les reprendre pour le Louvre. Ils viennent de Vérone et formaient avec (...) "La crucifixion" la décoration d'un autel. C'est d'un art si grand, si simple, si expressif (...) Jamais le mot suggestif n'a mieux trouvé son application.
J'ai reçu une invitation pour l'exposition quelques toiles de Guillaumin chez Joynat. Tu pourrais y aller. Je te fais compliment de ta vente".

6 pages sur un double-feuillet et un feuillet quart-deuil (180 x 117 mm), à l'encre brune. Jointes : 2 lettres autographes signées de Berthe Morisot Manet, l'une non signée, l'autre signée "Berthe M.". 5 pages au total à des destinataires non identifiés. (*Papier un peu sali, pliures avec légère déchirure, petits accrocs marginaux sans atteinte*). (4)

€4,000-5,000 US$4,600-5,600 £3,400-4,200

BERTHE MORISOT-MANET (1841-1895) AN AUTOGRAPH LETTER SIGNED "B. MANET" TO PAULE GOBILLARD. [TOURS, CIRCA OCTOBER 1892]



λ64 LEARN MORE

BALTASAR LOBO (1910-1993)

Baigneuse sur socle

signé et numeroté 'Lobo '7/8' (sur la terrasse); avec la marque du fondeur 'Susse Fondeur Paris' (sur la base)
bronze à patine brun foncé
Hauteur: 29 cm. (Height: 11⅜ in.)

Conçu en 1969; cette épreuve fondue ultérieurement dans une édition de 8 exemplaires.

€15,000-20,000 US$17,000-22,000
£13,000-17,000

EXPOSITION :
Paris, Pavillon des Arts et du Design et Galerie Hopkins-Custot, *Baltasar Lobo, Sculptures*, mars-juin 2010, p. 26, no. 09 (illustré, p. 27).

BIBLIOGRAPHIE :
J.-E. Muller, *Lobo, Catalogue raisonné de l'œuvre sculpté*, Paris, 1985, p. 151, no. 326 (illustré).
M. Jaume, *Baltasar Lobo, Catálogo razonado de esculturas*, Madrid, 2021, vol. I, p. 55 (une autre épreuve illustrée en couleurs, p. 54) et vol. II, p. 317, no. 6933 (une autre épreuve illustrée en couleurs).

Cette œuvre est enregistrée sous le numéro 6933 du Nouveau Catalogue Raisonné de sculptures de Balthazar Lobo à être édité prochainement par la Galerie Freites.

BALTASAR LOBO (1910-1993), BAIGNEUSE SUR SOCLE, BRONZE WITH BROWN PATINA, SIGNED, DATED AND WITH THE FOUNDRY MARK (ON THE BASE), CONCEIVED IN 1969 AND CAST AT A LATER DATE

65 LEARN MORE

JULIO GONZÁLEZ (1876-1942)

Tête d'homme couché. Monthyon

signé, numéroté et avec le cachet du fondeur 'GONZALEZ © 2/9 C. VALSUANI CIRE PERDUE' (au revers)
bronze à patine noire
Hauteur: 12,5 cm. (5 in.)
Conçu en 1934-36; cette épreuve fondue avant 1961 dans une édition de 9 exemplaires.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Galerie Chalette, New York ;
Frances Levetritt, New York (acquis auprès de celle-ci en 1961) ;
Collection particulière (par descendance); vente, Christie's, New York, 2 novembre 2005, lot 403 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
New York, Galerie Chalette, *Julio González,* octobre-novembre 1961, no. 37 (illustré p. 46).

BIBLIOGRAPHIE :
J. Merkert, *Julio González, Catalogue raisonné des sculptures*, Milan, 1987, p. 201, no. 191 (la version en pierre illustrée).

JULIO GONZÁLEZ (1876-1942), TÊTE D'HOMME COUCHÉ. MONTHYON, BRONZE WITH BLACK PATINA, SIGNED, NUMBERED AND STAMPED WITH FOUNDRY MARK, CIRCA 1934-1936



66 LEARN MORE

ARMAND SEGUIN (1869-1904)

Bretonne devant la mer

signé 'Seguin. armand' (dans la composition) et monogrammé et daté '1894.' (en bas à droite)
aquarelle, plume et encre, fusain et graphite sur papier
30,7 x 25,3 cm. (12½ x 9⅞ in.)
Exécuté en 1894.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Mortimer Menpes, Australie (acquis auprès de l'artiste lors d'un voyage à Pont-Aven) ;
Vente, M[es] Laurin, Guilloux et Buffetaud, Paris, 11 avril 1997, lot 134.

ARMAND SEGUIN (1869-1904), BRETONNE DEVANT LA MER, WATERCOLOUR, PEN AND INK, CHARCOAL AND PENCIL ON PAPER, SIGNED, SIGNED WITH THE MONOGRAM AND DATED (LOWER RIGHT), 1894

Armand Seguin est, comme Charles Laval (1862-1894), un des artistes mythiques de l'École de Pont-Aven : parce qu'il fréquente dès 1889 les Nabis, réside à Pont-Aven dès 1891, expose aux Indépendants en 1893, devient un proche de Paul Gauguin … mais aussi et surtout parce que, disparu à seulement trente-quatre ans de la tuberculose, il laisse une œuvre rare, peut-être en partie définitivement perdue, d'où émergent un chef d'œuvre, le paravent *Les Plaisirs de la vie* (vers 1891-1893), mais aussi un imaginaire raffiné, par exemple dans *Les Fleurs du Mal* (1894).

Notre aquarelle provient d'un « album amicorum » dont le destinataire, le peintre britannique Mortimer Menpes (1855-1938), nous ouvre les portes des cercles des artistes anglo-saxons installés en Bretagne. Issu d'une famille fortunée, il fait ses études à Londres puis part pour la Bretagne en 1880 où il devient l'élève du peintre James Abbott McNeill Whistler (1834-1903). Il se rend au Japon puis revient en Bretagne, et réside à Pont-Aven en 1894-1895. C'est à cette occasion que Seguin réalise notre si originale aquarelle. Des correspondances confirment d'ailleurs la proximité entre les deux artistes ; ainsi une lettre écrite en mars 1895 par Seguin[1] à Roderic O'Conor où il précise qu'il vient de croiser les Menpes à l'auberge Gloanec, ou une autre dans laquelle il affirme avoir réalisé pour lui un menu de Noël. La singularité de l'art de Seguin provient peut-être du fait qu'il sut nouer des liens avec des artistes venus de tous les horizons. Dans cet « album amicorum » nous croisons par exemple Dorothy Stanley (1855-1926) qui suivit à Paris les cours de Jean-Jacques Henner, ou encore Clara Montalba (1840-1929), élève d'Eugène Isabey qui voyagea en Italie puis en Bretagne. Nous trouvons même Constant Coquelin, communément appelé Coquelin aîné, qui n'est autre que le grand frère de l'acteur Coquelin Cadet qui inspira à Vuillard parmi ses œuvres les plus radicales.

Ce qui rend notre aquarelle si originale, est sans doute la synthèse que Seguin y opère, entre une écriture très graphique, très décorative, et une esthétique faite d'aplats de couleurs, directement issus des expérimentations de Paul Gauguin et Émile Bernard ; telles ces deux tiges grêles qui forment un encadrement, auquel s'accroche la jeune bretonne assise, délimitant de



fait une « fenêtre » ouverte sur un paysage marin. Dispositif visuel qui fait se juxtaposer l'aplat immaculé du support papier et la profondeur de champs suggérée par les bateaux posés sur un océan rose tendre. L'on hésite entre un motif pour un tableau de chevalet et une illustration pour un livre. Seguin n'avait-il pas préfacé et illustré, en avril 1894, le catalogue de l'exposition que James Henry Donaldson avait organisée à l'Hôtel Julia à Pont-Aven ?

C'est cette dimension tout à la fois décorative et symboliste que Paul Gauguin et Maurice Denis louèrent à l'occasion de l'exposition que Le Barc de Boutteville lui consacra en 1895 : « J'aime ce modelé discret qu'il donne à ses figures non pour simuler le relief mais pour souligner la beauté des contours. Il a un sens très juste de la déformation, il sait obéir aux exigences de sa sensibilité comme aussi aux exigences du décor »[2]. Qu'importe pour Denis les noms dont on affuble les peintres de l'École de Pont-Aven et leurs émules (Cloisonnistes, Synthétistes, Néo-traditionnistes, Idéistes, etc.), car « Seguin est un des rares artistes qui ont conservé les procédés de ce temps-là ». Gauguin affirme quant à lui, dans sa préface au catalogue : « […] il sait lire dans le *Livre* mystérieux, et il sait parler le langage du *Livre*. Il a une conception personnelle de la Beauté, le besoin de s'efforcer vers elle par des chemins à lui »[3].

[1] Voir *Une vie de bohême. Lettres du peintre Armand Seguin à Roderic O'Conor 1895-1903*, Pont-Aven, Musée de Pont-Aven/Promedia, 1989.

[2] Maurice Denis, « A propos de l'exposition d'A. Seguin, chez Le Barc de Boutteville », *La Plume*, n°141, 1er mars 1895, p. 118-119.

[3] Paul Gauguin, Préface à *Exposition d'œuvres nouvelles / Armand Seguin*, Le Barc de Boutteville, 47, rue Le Peletier, février-mars 1895, p. 7.

67 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Le Boa

signé des initiales et inscrit 'ev boa' (en bas à gauche)
pastel sur papier
59,5 cm x 13,5 cm. (23½ x 5½ in.)
Exécuté vers 1890-91.

€100,000-150,000

US$120,000-170,000
£84,000-130,000

PROVENANCE :
Ernest Coquelin cadet, Paris; sa vente, Me Félix Albinet, Paris, 26 mai 1909, lot 77 ;
Galerie Bernheim-Jeune, Paris ;
Henry Bernstein, Paris (le 31 août 1909) ;
Jane Pickins Langley, New York ;
Mrs Thomas Mc Cormack, New York ;
Collection particulière, États-Unis.

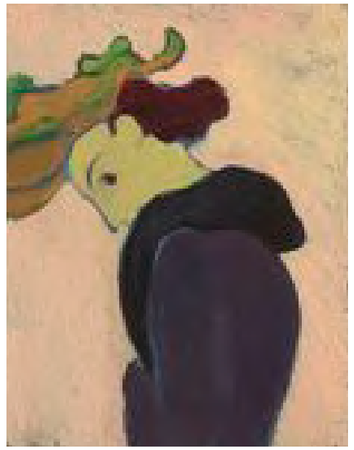
EXPOSITION :
Washington D.C., National Gallery of Art; Montréal, Museum of Fine Arts; Paris, Galeries Nationales du Grand Palais et Londres, Royal Academy of Arts, *Édouard Vuillard*, janvier 2003-avril 2004, p. 69, no. 14 (illustré en couleurs, p. 70).

BIBLIOGRAPHIE :
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels,* Paris, 2003, vol. I, p. 114, no. II-72 (illustré en couleurs).

Cette œuvre fait actuellement l'objet d'une demande de prêt pour l'exposition *Bonnard-Vuillard. Abolir le hasard*, présentée au Musée des impressionnismes à Giverny, du 26 mars au 04 juillet 2027.

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), LE BOA, PASTEL ON PAPER, SIGNED AND INSCRIBED 'EV BOA' (LOWER LEFT), CIRCA 1890-91





Édouard Vuillard, *Femme de profil au chapeau vert*, vers 1890-91. Musée d'Orsay, Paris. © Domaine public / Wikimedia Commons

D'emblée, toute personne confrontée pour la première fois à ce pastel est saisie par son format si inattendu, étiré à l'extrême en hauteur, à l'évidence inspiré des estampes japonaises de type « kakemono ». Dans son *Japon Artistique* (1888-1891), que les Nabis feuilletaient régulièrement, Siegfried Bing avait en effet publié des planches qui se dépliaient verticalement en trois volets ; son ami Paul Ranson en détacha même certaines pour les accrocher sur les murs de son atelier. Nous pourrions aussi évoquer les bandeaux de tissus chamarrés suspendus dans les intérieurs nippons, que Vuillard a pu en voir dans les reconstitutions organisées à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889. A la différence de Bonnard dans ses *Quatre femmes au jardin* (1891) (Paris, musée d'Orsay), Vuillard n'utilise pas ici l'étroitesse du support pour contraindre sa figure ; le cadre choisi vient ici couper certains détails, comme si la jeune femme avait été soudainement entrevue dans l'embrasure d'une porte ou d'une étroite fenêtre. Vuillard cadre tel un photographe, et ce bien avant même qu'il ne pratique ce médium.

Fasciné par les poses autant que par les mises des élégantes croisées au hasard de ses promenades, Vuillard en multiplie les croquis dans son *Journal* (Paris, Bibliothèque de l'Institut). L'arrière-plan, uniformément recouvert d'un orange vif, vient en théâtraliser l'apparition, sans qu'il soit nécessaire d'en préciser la localisation. Peut-être surprise, celle-ci détourne d'ailleurs un instant la tête, laissant à peine entrevoir son visage, de même que ses lèvres teintées de rouge ; détail sensuel que nous retrouverons quelques années plus tard dans la *Dame avec chapeau et boa à plume*, peinte par Gustave Klimt en 1909. Vuillard n'impose toutefois, comme Félix Vallotton, aucune narration, laissant le spectateur imaginer toutes les suites possibles à cette scène.

Vuillard ne fait surtout pas de cette rencontre le prétexte à un portrait « fin de siècle ». Le boa qu'arbore ici la jeune femme n'est pas de même nature que celui que dessine James Tissot dans son *Portrait de la Vicomtesse de Montmorand* (1889). Il n'est pas un simple accessoire de mode mais participe à la démonstration d'une esthétique radicale. Le long manteau de tissu gris rayé de bleu ainsi que ce boa sont traités en aplats de couleurs, presque sans volumétrie, comme dans *La Femme de profil au chapeau vert* (vers 1890-1891) (Paris, musée d'Orsay) qui en est, d'une certaine manière, le pendant en peinture. Les différences de couleurs dans le chapeau et le manteau ne sont en réalité pas anodines. Vuillard fait de cette jeune femme, sans doute réellement entrevue, une composition quasi abstraite, qui le rapproche de l'Art Nouveau européen le plus expérimental : ces contours qui semblent tracés presque sans lever la main, sont les héritiers du « Cloisonnisme » inventé par Louis Anquetin. Le mouvement dynamique des formes qui se juxtaposent, fait écho à certaines compositions décoratives imaginées par Henry van de Velde, au moment où celui-ci s'affranchit du Néo-Impressionnisme pour s'orienter vers les arts appliqués. Proposition formelle qui nous conduit au seuil du XX^{e} siècle, notre *Boa* est une parfaite synthèse entre les exigences du décoratif et l'expression de la sensualité naissante du jeune Vuillard. L'on songe aux jeunes femmes évoquées en des lignes tendues par Charles Rennie Mackintosh. En définitive, aucune référence historique ou formelle n'épuise l'émotion ressentie devant ce pastel. N'est-ce pas là une des caractéristiques des véritables chefs-d'œuvre ?



λ68 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'Le reflet de la Lune', le modèle créé vers 1960

En bronze doré partiellement émaillé et argenté, liège
H.: 3 cm. (1⅛ in.) ; L.: 6 cm. (2⅜ in.) ; P.: 10,5 cm. (4⅛ in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

A PARTIALLY SILVERED AND ENAMELLED GILT BRONZE WITH CORK LINING 'LE REFLET DE LA LUNE' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA *1960*



λ69 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Presse-papier 'Les sept péchés capitaux', le modèle créé vers 1950

En bronze doré
H.: 1,4 cm. (½ in.) ; C.: 9,5 cm. (2¼ in.)
monogrammé 'L.V.' (sur un côté) et signé 'LINE VAUTRIN' (sur un autre)

€1,500-2,000 US$1,700-2,200
£1,300-1,700

BIBLIOGRAPHIE :
Secrets de bijoux, Line Vautrin, catalogue d'exposition, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 10 mars-30 mai 1999, n. 93, pour un autre exemplaire cité.
Line Vautrin, Poesie in Metall, collection Anne Bokelberg, Museum für Kunst und Gewerbe, Hambourg, 16 avril-29 juin 2003, catalogue d'exposition, p. 97, n. 36, pour un autre exemplaire du même modèle.

A GILT BRONZE 'LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX' PAPERWEIGHT BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA 1950



λ70 LEARN MORE

LINE VAUTRIN (1913-1997)
Boîte 'C'est la vie', le modèle créé vers 1940

En bronze doré partiellement émaillé et liège
H.: 1,8 cm. (¾ in.) ; L.: 18,2 cm. (7⅛ in.) ; P.: 5 cm. (2 in.)
signée 'LINE VAUTRIN' (au revers)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

BIBLIOGRAPHIE :
Secret de bijoux, Line Vautrin, catalogue d'exposition, Musée des arts décoratifs, Paris, 10 mars-30 mai 1999, p. 49, n. 113 citée, pour une variante sur le même thème :
C. et C. Boutonnet, R. Ortiz, *Line Vautrin*, catalogue d'exposition, L'Arc en Seine, Paris, 6 décembre 2002-31 janvier 2003, p. 14, 22, pour une variante sur le même thème.
Line Vautrin, 100 years of magnitude, catalogue d'exposition, Maison Gérard, New York, 16 mai-21 juin 2013, n. p., n. 22, pour une variante sur le même thème.

A PARTIALLY ENAMELLED GILT BRONZE WITH CORK LINING 'C'EST LA VIE' BOX BY LINE VAUTRIN, DESIGNED CIRCA 1940



71 LEARN MORE

COFFRET D'ÉPOQUE BAROQUE
SPA (PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE), SECONDE MOITIÉ DU XVII[e] SIÈCLE

En bois dit 'de Spa', hêtre et érable, orné d'un cabochon central de Burgot et de cabochons de nacre aux angles, nacre gravée partiellement teintée et incrustations de laiton, à décor de singes musiciens, de cornes d'abondance dans des feuillages fleuris animés d'oiseaux et d'abeilles, l'intérieur en bois laqué à décor d'aventurine
H. 12 cm. (4¾ in.) ; L. 37 cm. (14½ in.) ; P. 26 cm. (10½ in.)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
H. Huth, *Lacquer of the West*, Londres, 1971, fig. 299.

Au XVII[e] siècle, Spa, une petite ville située au sud-est de Liège, n'est pas seulement une station thermale prisée de l'élite européenne venue chercher les vertus curatives de ses eaux, mais également un important centre de commerce d'objets exotiques, une activité qui s'y est développée avant 1600.

Les artisans de Spa produisent des objets inspirés du goût alors en vogue pour l'Extrême-Orient, vendus comme souvenirs aux visiteurs de la station et connus comme '*les jolités de Spa*'. Pendant la saison thermale, cette industrie fait travailler près de cinq cents personnes, qui fabriquent notamment des tabatières, des coffrets de toilette et divers contenants décoratifs. Dans une publication de 1689, Edmond Nessel mentionne expressément des ouvrages réalisés à partir de matériaux précieux et exotiques tels que le laque, la nacre, l'ivoire et l'écaille de tortue, souvent associés à l'étain anglais et à l'argent. Il évoque également l'emploi de la technique dite « Boulle ». Une brosse, conservée au Victoria & Albert Museum à Londres, témoigne de l'engouement pour cette production caractéristique (inv. W.42-1926).

On connaît plusieurs coffrets comparables à celui-ci : l'un, provenant de la collection de Brian J. Mccarthy, vendu chez Christie's New York, le 13 octobre 2026, lot 1 ; une paire assortie a été vendue chez Christie's Paris, le 13 juin 2017, lot 61 ; deux autres exemplaires de plus petites dimensions ont été proposés respectivement chez Christie's Amsterdam, les 14-15 décembre 2004, lot 532, et chez Christie's Londres, le 18 juin 2008, lot 51. Un autre coffret apparenté, laqué et orné de fleurettes inscrites dans un décor complexe d'entrelacs, est conservé au Musée communal de Spa (ill. dans H. Huth, *Lacquer of the West*, Londres, 1971, fig. 299).

A BAROQUE SPA (PRINCE-BISHOPRIC OF LIÉGE) WOOD AND MOTHER-OF-PEARL CASKET, SECOND HALF 17TH CENTURY





72 LEARN MORE

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)
Dessin préparatoire pour la gravure sur bois 'À la bijouterie', Exposition Universelle I
monogrammé, inscrit, avec le cachet et avec le timbre sec 'La Bijouterie fv ATELIER F. VALLOTTON' (en bas à droite)
encre de Chine et graphite sur papier
18,2 x 26,1 cm. (7⅛ x 10¼ in.)
Exécuté en 1900.

€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Paul Vallotton, Lausanne (par succession) ;
Collection particulière, Suisse (par descendance); vente, Sotheby's, Zurich, 4 juin 1997, lot 149.

BIBLIOGRAPHIE :
M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 226, no. 205 (illustré).
K. Poletti, *Félix Vallotton illustrateur, Catalogue raisonné* (vallotton-illustrateur.ch), no. 078001 (le dessin du périodique illustré).
K. Poletti, *Félix Vallotton illustrateur, l'Âge du papier,* Lausanne, 2025, p. 64, no. 144 (illustré, illustré à nouveau , p. 179).

Pour le bois gravé: M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 226, no. 205 (illustré, erronément daté '1901').

La notice complète est disponible sur christies.com

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925), DESSIN PRÉPARATOIRE POUR LA GRAVURE SUR BOIS 'À LA BIJOUTERIE', EXPOSITION UNIVERSELLE I, INDIA INK AND PENCIL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM, INSCRIBED, STAMPED AND WITH THE BLIND'S STAMP (LOWER RIGHT), 1900



73 LEARN MORE

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)
Dessin préparatoire pour la gravure sur bois 'La Passerelle', Exposition Universelle V
monogrammé et inscrit 'FV la passerelle le soir' (en bas à droite)
encre de Chine et graphite sur papier
20,2 x 26,1 cm. (7⅞ x 10¼ in.)
Exécuté en 1900.

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500

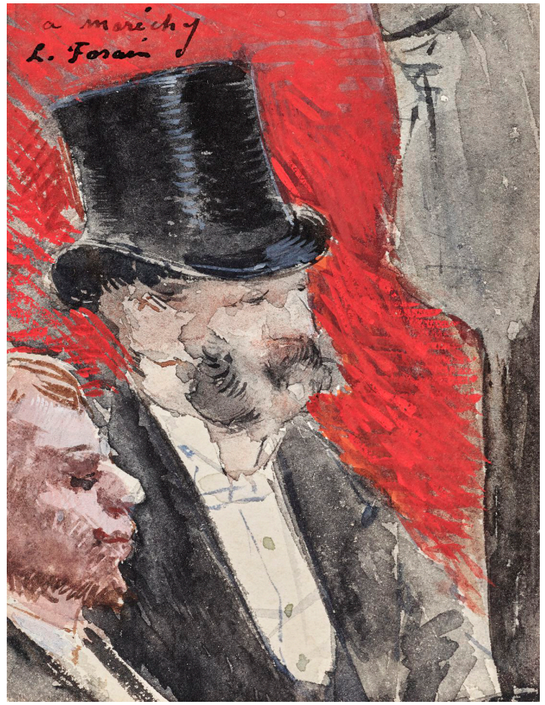
PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Paul Vallotton, Lausanne (par succession) ;
Collection particulière, Suisse (par descendance); vente, Sotheby's, Zurich, 4 juin 1997, lot 145.

BIBLIOGRAPHIE :
M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 226, no. 203 (illustré).
K. Poletti, *Félix Vallotton illustrateur, Catalogue raisonné* (vallotton-illustrateur.ch), no. 078005 (le dessin du périodique illustré).
Pour le bois gravé: M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 226, no. 203 (illustré, erronément daté '1901').

La notice complète est disponible sur christies.com

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925), DESSIN PRÉPARATOIRE POUR LA GRAVURE SUR BOIS 'LA PASSERELLE', EXPOSITION UNIVERSELLE V, INDIA INK AND PENCIL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM AND INSCRIBED (LOWER RIGHT), 1900

Nous remercions Madame Katia Poletti, directrice et conservatrice de l'Institut et de la Fondation Félix Vallotton, pour les informations qu'elle nous a transmises.



74 LEARN MORE

JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931)
Deux spectateurs attentifs
signé et inscrit 'à maréchy L.Forain' (en haut à gauche)
gouache et aquarelle sur papier fort
11 x 8,5 cm. (4⅜ x 3⅜ in.)
Exécuté vers 1879

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000

EXPOSITION :
Avignon, Musée Angladon et Les Baux-de-Provence, Musée Yves Brayer, *Jean-Louis Forain*, avril-septembre 2003, p. 39, no. 16 ;
Memphis, Dixon Gallery & Gardens, Jean-Louis Forain: La Comédie parisienne, juin-octobre 2011, no. II (illustré en couleurs).

Cette œuvre sera incluse au catalogue raisonné de l'Œuvre de Jean-Louis Forain actuellement en préparation par Florence Valdès-Forain.

JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931), DEUX SPECTATEURS, GOUACHE AND WATERCOLOUR ON CARD, SIGNED AND INSCRIBED (UPPER LEFT), CIRCA 1879



75 LEARN MORE

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)

Dessin préparatoire pour la gravure sur bois 'L'Émoi'

monogrammé 'FV' (en bas à gauche) et inscrit 'L'EMOI' (en bas à droite)
encre de Chine, fusain et graphite sur papier
22,3 x 27,8 cm. (8¾ x 10⅞ in.)
Exécuté en 1894.

€5,000-7,000 US$5,700-7,900
£4,200-5,800

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Paul Vallotton, Lausanne (par succession) ;
Collection particulière, Suisse (par descendance); vente, Sotheby's, Zurich, 4 juin 1997, lot 59.

BIBLIOGRAPHIE :
M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 143, no. 135 (illustré).

Pour le bois gravé: M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 143, no. 135 (illustré).

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925), DESSIN PRÉPARATOIRE POUR LA GRAVURE SUR BOIS 'L'ÉMOI', INDIA INK, CHARCOAL AND PENCIL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER LEFT) AND INSCRIBED (LOWER RIGHT), 1894

Tel un cinéaste plaçant dans le champ de la caméra un détail qui, une fois découvert, nous révèlera le sens caché de la séquence, Vallotton ménage ses effets. *L'Émoi* se présente, au premier regard, comme une anodine scène de badinage : un couple, s'adonnant dans l'herbe aux jeux de l'amour, tourne soudainement la tête en direction d'un petit chemin, que l'on peine à deviner en haut à droite.

Brillant et prolixe historien de l'art, Vallotton réactualise ici un des sujets favoris de la peinture galante des XVIII[e] et du début du XIX[e] siècles. L'on songe aux amours frivoles des *Amants surpris* peints par François Boucher, tableau largement popularisé en son temps par la gravure. La référence au XVIII[e] siècle ne doit pas ici surprendre ; pour *La Paresse*, Vallotton s'inspirait déjà de *L'Odalisque blonde* de François Boucher. Souvenons-nous surtout de la ferveur de la seconde moitié du XIX[e] siècle pour le Rococo français, lequel pouvait très bien aller de pair avec un goût pour le Japonisme et l'Art Nouveau, en témoigne la collection et l'œuvre critique des frères Goncourt. L'on songe également aux amours interdites de *Paolo et Francesca* (1814, Chantilly, musée Condé) d'Ingres, que Vallotton vénérait.

L'esprit de galanterie du tableau de Boucher et le substrat littéraire de celui d'Ingres font ici place à un sentiment d'inquiétude comme semble l'indiquer les nuages noirs qui envahissent peu à peu le ciel et voilent le soleil. Vallotton s'en sert pour symboliser des dangers à venir sans pour autant nous en dévoiler l'origine. Ces nuages réapparaitront l'année suivante, très décorativement cette fois, dans son *Clair de lune* (1895) (Paris, musée d'Orsay). Vallotton cultive le suspense et l'incertitude quant au dénouement de l'action qui se déroule sous nos yeux ; les amants vont-ils être finalement surpris ? Par un sergent de ville, par l'un des conjoints trompés ? Les journaux humoristiques de la Belle Époque, tel le *Gil Blas illustré* ou *Le Rire*, raffolaient de ce type de mise en scène qui permettait de jeter un regard ironique sur la société conventionnelle du temps. L'année 1894 est d'ailleurs celle durant laquelle Jules Renard fait découvrir à Vallotton son roman *L'Écornifleur*, qui narre le continuel jeu de séduction du personnage principal.

Vallotton y ajoute toutefois ici une dimension supplémentaire, plus crue, contenue dans le double sens du titre. L'émoi est ici bien évidemment motivé par la crainte des amants d'être découverts, mais aussi par la sensualité partagée des instants précédents ; et nous découvrons alors, précisément dessinée, la main de l'homme qui s'égare sous la jupe de la jeune femme, ses bas à rubans et ses cuisses nues, ou encore, symbole à peine voilé d'une relation charnelle à venir, ce chapeau étonnamment posé sur une canne. Tout Vallotton est là : le don de dévoiler, avec une apparente légèreté, ce que la société a tant de mal à voir par elle-même. De ce point de vue, *L'Émoi* anticipe thématiquement sur sa célèbre série des *Intimités* (1897-1898).



76 LEARN MORE

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)

Dessin préparatoire pour la gravure sur bois 'Les Modistes'

monogrammé 'FV' (en bas à gauche) et inscrit 'LES MODISTES' (en bas à droite)
encre de Chine, fusain et graphite sur papier
22,3 x 28 cm. (8¾ x 11 in.)
Exécuté en 1894.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Paul Vallotton, Lausanne (par succession) ;
Collection particulière, Suisse (par descendance); vente, Sotheby's, Zurich, 4 juin 1997, lot 65.

BIBLIOGRAPHIE :
M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 146, no. 138 (illustré).

Pour le bois gravé : M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève, 1972, p. 147, no. 138 (illustré).

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925), 'DESSIN PREPARATOIRE POUR LES MODISTES', INDIA INK AND CHARCOAL ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER LEFT) AND INSCRIBED (LOWER RIGHT), 1894

Cette encre, préparatoire à la réalisation de la gravure sur bois titrée « La Modiste », est à la fois très réaliste et … très onirique ! Vallotton nous fait découvrir l'effervescence régnant dans les espaces dédiés à la mode dans un grand magasin parisien. Leur émergence, à partir du milieu du XIX[e] siècle, constituait un véritable phénomène de société ; les publications le relatant furent nombreuses, depuis le célèbre roman d'Émile Zola *Au Bonheur des dames* paru en 1883, jusqu'à la série des *Minutes parisiennes* publiées en 1900, dans laquelle un volume est consacré à l'heure de la mode et des élégantes, des couturières et de l'essayage. Pour la première fois, les clientes pouvaient directement toucher les tissus, s'en revêtir pour simuler les futurs vêtements, coiffer un chapeau, évaluer la texture d'un objet. Cette pratique nouvelle, alliée à des prix attractifs et un service de livraison efficace, en explique le succès immédiat. C'est d'ailleurs précisément ce qu'illustre Vallotton en 1893 dans sa xylographie *Le Bon Marché* où l'on voit des clientes se presser au milieu d'un bouillonnement d'étoffes. Dans *Les Modistes*, Vallotton transpose fidèlement la réalité ; des cartes postales de l'époque, notamment celle montrant le hall de la mode des *Grands magasins du Louvre*, montrent pareillement les fins présentoirs en bois sur lesquels les chapeaux étaient disposés et dont on pouvait directement se saisir. Malicieusement, il croque même à l'extrême droite une dame armée de lorgnon épiant les agissements de sa voisine. Il y a du Maupassant chez Vallotton.

Dans le même temps, il dispose les protagonistes de ce petit théâtre social, en une série de courbes qui s'opposent en de raffinés contrepoints. Les jeunes femmes, dont on ne voit pas les pieds, glissent littéralement sur le sol, en une déambulation presque féérique. Elles ne sont pas sans rappeler celles patinant, que l'artiste avait peintes l'année précédente dans *La Valse* (Le Havre, MUMA). Dans un second dessin préparatoire, Vallotton remanie complètement sa composition : il resserre le cadrage, abaisse l'horizon, place un grand miroir au centre du magasin, inverse voire supprime de nombreux personnages ; la femme assise au premier plan de même que celles qui surgissent dans le cadre à droite disparaissent. Il y a dans l'estampe définitive une sorte d'*horror vacui*, d'une logique visuelle de l'accumulation, qui contraste avec la composition aérée, au rythme presque musical, et à l'espace cristallin de notre encre préparatoire. L'influence des sujets abordés par Vallotton sur les peintres expressionnistes allemands, visible par exemple chez Ernst Ludwig Kirchner s'inspirant de *La Paresse*, se ressent aussi dans l'intérêt que porte en 1912 August Macke aux boutiques des modistes.

Nous remercions Madame Katia Poletti, directrice et conservatrice de l'Institut et de la Fondation Félix Vallotton, pour les informations qu'elle nous a transmises.





77 LEARN MORE

PAIRE DE TULIPIÈRES EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DE L'ÉTOILE, PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE

En forme d'obélisque, en trois sections, reposant sur une base carrée, à décor polychrome de fleurs, les angles ornés de vingt-quatre tubulures émergeant d'une tête d'animal fantastique ; quelques restaurations
H.: 70 cm. (27½ in.)
Marquée d'une étoile bleue pour manufacture de l'Étoile (2)

€12,000-15,000 US$14,000-17,000 £11,000-13,000

A PAIR OF DELFT FAIENCE TULIPIÈRES, FIRST HALF 18TH CENTURY



78 LEARN MORE

GARNITURE DE QUATRE VASES COUVERTS EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DU POT DE MÉTAL, PREMIER QUART DU XVIII[e] SIÈCLE

De forme balustre, le vase muni de deux anses, à décor bleu et rouge dans le style Imari de haies, rochers et arbustes fleuris, le col et la base ornés de frises de feuillages et fleurs ; quelques accidents et restaurations
H.: 72,5 cm. (28½in.)
Marques 'VE' en rouge dans deux couvercles, 'VE / 6 / 4' en rouge sous un pied, 'VE / 6 / 4' en bleu sous un pied, un avec '6/4' en bleu pour Lambertus van Eenhoorn, manufacture du pot de métal (4)

€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700

A SET OF FOUR COVERED DELFT FAIENCE VASES, THE METAL POT MANUFACTORY, FIRST QUARTER 18TH CENTURY

79 LEARN MORE

GARNITURE DE TROIS VASES EN FAÏENCE

DELFT, PREMIER TIERS DU XVIII[e] SIÈCLE

Composée d'une potiche oblongue et de deux vases cornets à paroi godronnée, à décor polychrome dit 'cachemire' de rochers perçés, volatiles, arbustes, jardinières et vases fleuris, et sur le bord supérieur de dauphins, crabes et coqs dans des médaillons sur un galon de lambrequins fleuris, étiquette de la collection 'Etienne Delaunoy Amsterdam Hollande' ; quelques éclats et fêlures
H.: 57 et 58 cm. (22½ et 22⅞ in.)
La potiche marquée 'VE / A / 13 / 2' pour Lambertus van Eenhoorn, manufacture du pot de métal (3)

€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700

PROVENANCE :
Etienne Delaunoy, Amsterdam ;
Très probablement sa vente, Frederik Muller & Cie, Amsterdam, 21-24 novembre 1950, lot 218.

A GARNITURE OF THREE DELFT FAIENCE VASES, FIRST THIRD OF THE 18TH CENTURY





80 LEARN MORE

GEORGES DE FEURE (1868-1943)
Les Promeneuses

signé 'de Feure' (en bas à gauche)
gouache sur papier
59,5 x 47 cm. (23½ x 18½ in.)

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300

GEORGES DE FEURE (1868-1943), LES PROMENEUSES, GOUACHE ON PAPER, SIGNED (LOWER LEFT)

PROVENANCE :
Nourhan Manoukian ; sa vente, Me Boisgirard, Paris, 17 décembre 1993, lot 38 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Amsterdam, Van Gogh Museum, *Georges de Feure,* 1993-1994.

BIBLIOGRAPHIE :
I. Millman, *Georges de Feure , Maître du Symbolisme et de l'Art nouveau,* Paris, 1992, p. 196 (illustré, p. 197).

Nous remercions M. Ian Millman, spécialiste de l'artiste, pour son aide apportée à la rédaction de cette notice.



81 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)
La Danse (Étude pour une affiche du Moulin Rouge)

avec le cachet du monogramme (en bas à droite; Lugt 3887)
encre et pastel sur papier
20 x 15 cm.

€15,000-20,000 US$17,000-22,000
£13,000-17,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste.

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.

Cette œuvre est à rapprocher d'une autre étude pour une affiche du Moulin Rouge dans cette vente (lot 6).

PIERRE BONNARD (1867-1947), LA DANSE, INK AND PASTEL ON PAPER, STAMPED WITH THE MONOGRAM (LOWER RIGHT)


A
AMITAE



λ82 LEARN MORE

JEAN DUBUFFET (1901-1985)

Pouce érigé

signé des initiales et daté 'J.D.61' (en bas, à droite); titré, daté et inscrit '"Pouce érigé" D32 26 août 61' (au dos)
encre de Chine et lavis d'encre sur papier
43 x 33.5 cm. (16⅞ x 13¼ in.)
Exécuté en 1961.

€50,000-70,000 US$57,000-79,000
£42,000-58,000

JEAN DUBUFFET (1901-1985), POUCE ÉRIGÉ, INDIA INK AND WASH ON PAPER, SIGNED WITH THE INITIALS AND DATED (LOWER RIGHT); TITLED, DATED AND INSCRIBED (ON THE REVERSE), 1961

PROVENANCE :
Galerie Daniel Cordier, Paris ;
Collection Nina et Gordon Bunshaft, New York ;
The Museum of Modern Art, New York ;
Vente, Sotheby's, Paris, 6 décembre 2017, lot 50.

EXPOSITION :
Londres, Robert Fraser Gallery, *Dubuffet: Recent Gouaches*, avril-mai 1962, no. 40 (illustré au catalogue d'exposition).
New York, The Museum of Modern Art, *A decade of Collection : Recent Acquisitions in Modern Drawings*, juin-septembre 1997.
Amsterdam, Stedelijk Museum, *Jean Dubuffet*, juin-août 2001.
Paris, Galerie Hopkins, *Jean Dubuffet,* octobre-novembre 2019, p. 30 (illustré en couleurs au catalogue d'exposition p. 31).

BIBLIOGRAPHIE :
G. M. Butchter, *"Dubuffet" in Arts Review*, London, mai 1962 (illustré n.p.).
A. Franzke, *Dubuffet Zichnungen*, Munich, 1980, p. 392 (illustré p. 243).
M. Loreau, *Catalogue des travaux de Jean Dubuffet, fascicule XIX: Paris Circus*, Paris, 1989, pp. 222 et 225, no. 111 (illustré p. 69).

83 LEARN MORE

MAX ERNST (1891-1976)

Configuration No. 7

signé et daté 'max ernst. 1974' (en bas à droite du montage de l'artiste)
collage, frottage et crayon de couleurs sur papier dans le montage de l'artiste
Feuille : 25,4 x 16,5 cm. (10 x 6½ in.)
Montage de l'artiste : 33 x 24,2 cm. (13 x 9½ in.)
Exécuté en 1974.

€15,000-20,000 US$17,000-23,000
£13,000-17,000

PROVENANCE :
Galerie Jan Krugier, Genève (vers 1975) ;
(probablement) Duhamel Fine Arts, Paris ;
Collection particulière.

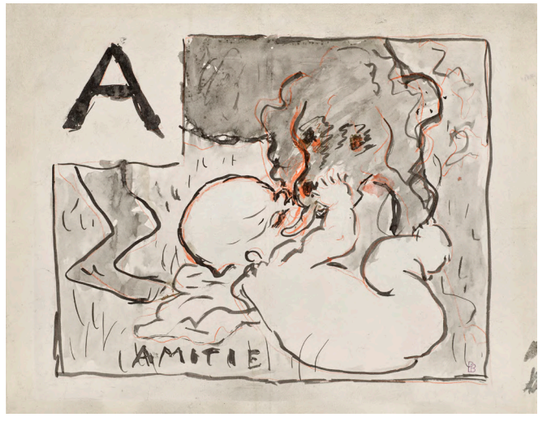
EXPOSITION :
Genève, Galerie Jan Krugier, *Max Ernst, Configurations, huiles, collages, frottages,* février 1975, p. 43, no. 14.
Paris, Galeries Nationales du Grand Palais, *Max Ernst,* mai-août 1975, p. 164, no. 325 (illustré).
Bruxelles, Galerie Isy Brachot, *Exposition Max Ernst, Peintures, Sculptures, Collages, Frottages*, mars-avril 1977, p. 33, no. 32.
Zürich, Galerie Suzanne Bollag, *Max Ernst*, février-mars 1979, p. 2, no. 12 (illustré).

BIBLIOGRAPHIE :
W. Konnertz, *Max Ernst, Zeichnungen, Aquarelle, Übermalungen, Frottagen*, Cologne, 1980, p. 96, no. 48 (illustré en couleurs).

Cette œuvre sera incluse au prochain volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Max Ernst, actuellement en préparation par Jürgen Pech.

MAX ERNST (1891-1976), CONFIGURATION NO. 7, COLLAGE, FROTTAGE, AND COLOURED PENCIL ON PAPER IN THE ARTIST'S MOUNT, SIGNED AND DATED (LOWER RIGHT OF THE ARTIST'S MOUNT), 1974





84 LEARN MORE

PIERRE BONNARD (1867-1947)

A comme Amitié, issu de "L'Alphabet sentimental"

avec le cachet (en bas à droite; Lugt 3887)
encre de Chine, lavis d'encre de Chine, crayon rouge et aquarelle sur papier
27,6 x 35,7 cm. (10⅞ x 14 in.)
Exécuté vers 1893.

€15,000-20,000 US$17,000-22,000
£13,000-17,000

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste.

EXPOSITION :
Le Cannet, Espace Bonnard, *Bonnard illustrateur*, juin-août 2005, p. 46, no. 22 (illustré en couleurs).

BIBLIOGRAPHIE :
Entre chiens & chats, Bonnard et l'animalité, cat. exp., Musée Bonnard, Le Cannet, 2016, p. 112 (illustré en couleurs, ill. 1).

Guy-Patrice et Floriane Dauberville ont confirmé l'authenticité de cette œuvre.
La notice complète est disponible sur christies.com

PIERRE BONNARD (1867-1947), A COMME AMITIÉ, ISSU DE "L'ALPHABET SENTIMENTAL", INDIA INK, WASH AND INDIA INK, RED CRAYON AND WATERCOLOUR ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), CIRCA 1893



■85 LEARN MORE

JEDD NOVATT (NÉ EN 1958)
XXXIII

signé, titré et daté 'NOVATT "XXXIII" 99' (en bas, sur un côté)
bronze à patine brune
H.: 76 cm. (29⅞ in.) ; L.: 46 cm. (18⅛ in.) ; P.: 48,5 cm. (19⅛ in.)
Exécuté en 1999.

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

PROVENANCE :
Acquis directement auprès de l'artiste en 2002.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Hopkins-Custot, *Jedd Novatt, sculptures*, octobre-novembre 2001, no. 32.
Roubaix, La Piscine, Musee d'Art et d'Industrie Andre Diligent, *Jedd Novatt*, juin-septembre 2008, no. 3 (illustré en couleurs au catalogue d'exposition pp. 82 et 113).

JEDD NOVATT (BORN IN 1958), XXXIII, BRONZE WITH BROWN PATINA, SIGNED, TITLED, AND DATED (TO THE BOTTOM, ON A SIDE), 1999

■86 LEARN MORE

JEDD NOVATT (NÉ EN 1958)
LXXXII

signé 'NOVATT' (en bas, sur un côté), titré et daté 'LXXXII 2000' (sur un autre côté)
bronze à patine brune
H.: 61 cm. (24 in.) ; L.: 39 cm. (15⅜ in.) ; P.: 40 cm. (15¾ in.)
Exécuté en 2000.

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

PROVENANCE :
Acquis directement auprès de l'artiste en 2002.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Hopkins-Custot, *Jedd Novatt, sculptures*, octobre-novembre 2001, no. 33.
Roubaix, La Piscine, Musee d'Art et d'Industrie Andre Diligent, *Jedd Novatt, Chaos*, juin-septembre 2008, no. 9 (illustré en couleurs au catalogue d'exposition pp. 83 et 114).

JEDD NOVATT (BORN IN 1958), LXXXII, BRONZE WITH BROWN PATINA, SIGNED (ON A SIDE), TITLED AND DATED (ON ANOTHER SIDE), 2000





λ87 LEARN MORE

JEAN DUBUFFET (1901-1985)
Baigneuse nue dans les rochers de Cassis

signé et daté 'J. Dubuffet VII 43' (en bas, à droite) et dédicacé 'à Jean Paulhan 1944' (en bas, à gauche)
gouache sur papier
19 x 24 cm. (7½ x 9½ in.)
Exécuté en 1943.

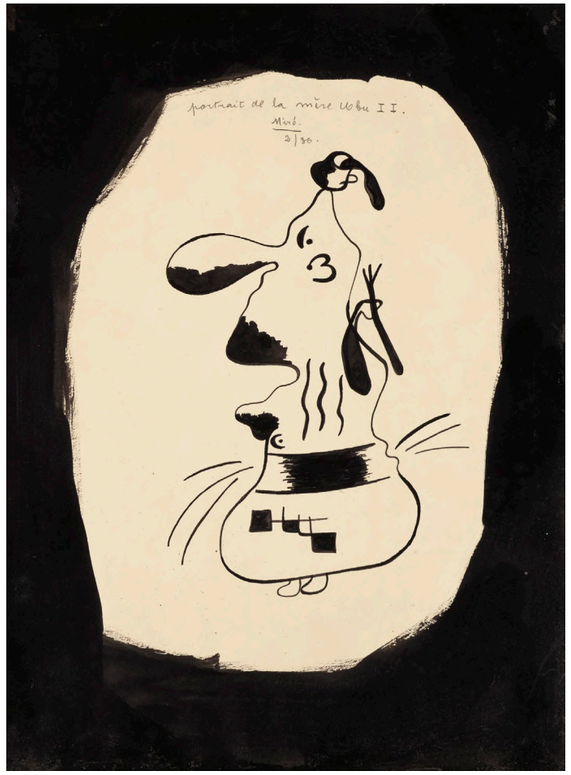
€30,000-50,000 US$34,000-56,000
£26,000-42,000

JEAN DUBUFFET (1901-1985), BAIGNEUSE NUE DANS LES ROCHERS DE CASSIS, GOUACHE ON PAPER, SIGNED AND DATED (LOWER RIGHT) AND DEDICATED (LOWER LEFT), 1943

PROVENANCE :
Collection Jean Paulhan, Paris ;
Monaco Fine Arts, Monaco ;
Galerie Daniel Malingue, Paris ;
Collection privée, Paris ;
Vente anonyme, Briest Scp, Paris, 30 mai 1991, lot 20 ;
Collection privée ;
Vente, Christie's, Paris, 5 juin 2013, lot 82 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Nantes, Galerie des Beaux-Arts, *Jean Dubuffet: peintures, dessins*, novembre-décembre 1989, no. 10 (illustré au catalogue d'exposition).
Paris, Galerie Hopkins, *Jean Dubuffet*, octobre-novembre 2019, p. 10 (illustré en couleurs au catalogue d'exposition p. 11).

BIBLIOGRAPHIE :
M. Loreau, *Catalogue des travaux de Jean Dubuffet, fascicule I: Marionnettes de la ville et de la campagne*, Paris, 1993, pp. 275 et 282, no. 98 (illustré p. 86).



88 LEARN MORE

JOAN MIRÓ (1893-1983)
Portrait de la mère Ubu II

signé, daté et inscrit 'portrait de la mère Ubu II. Miró. 2/36.' (en haut au centre)
encre de Chine sur papier
37,6 x 27,5 cm. (14⅞ x 10⅞ in.)
Exécuté en février 1936.

€70,000-100,000 US$79,000-110,000
£59,000-83,000

JOAN MIRÓ (1893-1983), PORTRAIT DE LA MÈRE UBU II, INDIA INK ON PAPER, SIGNED, DATED AND INSCRIBED (UPPER CENTRE), 1936

PROVENANCE :
Robert Elkon, New York ;
Collection particulière, New York (acquis auprès de celui-ci le 27 septembre 1956) ;
Collection particulière, États-Unis (par descendance);
vente, Sotheby's, New York, 6 novembre 2015, lot 137 ;
Acquis au cours de cette vente.

BIBLIOGRAPHIE :
J. Dupin et A. Lelong-Mainaud, *Joan Miró, Catalogue raisonné, Drawings, 1978-1981 et Addenda,* Paris, 2018, vol. VI, p. 348, no. A45 (illustré en couleurs).

L'ADOM a confirmé l'authenticité de cette œuvre.



λ89 LEARN MORE

JEAN (HANS) ARP (1886-1966)
Rencontre dans l'œuf I

signé deux fois (sur deux étiquettes au revers)
relief en bois peint dans le cadre de l'artiste
45,2 x 43 cm. (17⅞ x 16⅞ in.) (avec le cadre de l'artiste)
Exécuté en 1959; cette œuvre est unique.

€60,000-80,000 US$68,000-90,000
£51,000-67,000

JEAN (HANS) ARP (1886-1966), RENCONTRE DANS L'ŒUF I, PAINTED WOOD RELIEF IN THE ARTIST'S FRAME, SIGNED TWICE (ON TWO LABELS ON THE REVERSE), 1959

PROVENANCE :
Arthur et Madeleine Chalette Lejwa, New York (don de l'artiste en 1959) ;
vente, The Israel Museum, Jérusalem (legs de ceux-ci en 1999) ; vente, Christie's, New York, 12 novembre 2018, lot 350 ;
Waring Hopkins (1951-2026; acquis au cours de cette vente).

Cette œuvre est répertoriée dans les archives de la Fondation Arp, Clamart.

EXPOSITION :
New York, Galerie Chalette (Madeleine Lejwa), *Jean Arp and Sophie Taeuber-Arp*, octobre-novembre 1960, p. 61, no. 47 (illustré inversé, p. 29).
Washington, D.C., The Washington Gallery of Modern Art, *Formalists*, juin-juillet 1963, no. 6.
New York, Galerie Chalette (Madeleine Lejwa), *Jean Arp,* janvier-février 1965, no. 25 (illustré inversé).
New York, The Metropolitan Museum of Art, *Jean Arp: From the collections of Mme Marguerite Arp and Arthur and Madeleine Lejwa*, avril-septembre 1972, no. 31 (illustré en couleurs, p. 27).
Pittsburgh, Carnegie Institute, Museum of Art; Utica, Munson-Williams-Proctor Institute; Seattle Art Museum; San Francisco Museum of Art; Cincinnati Art Museum; Denver Art Museum; Adelaide, Art Gallery of South Australia; Sydney, Art Gallery of New South Wales; Melbourne, National Gallery of Victoria; Brisbane, Queensland Art Gallery; Launceston, Tasmania, Queen Victoria Museum; Perth, Western Australian Art Gallery; Austin, University Art Museum et Sarasota, Ringling Museum, *Jean Arp, Sculpture, Reliefs, Works on Paper, An Exhibition Organized by Madeleine Chalette Lejwa*, février 1975-janvier 1979, no. 46 (illustré en couleurs).

BIBLIOGRAPHIE :
B. Rau et M. Seuphor, *Hans Arp, Die Reliefs, Œuvre-Katalog*, Stuttgart, 1981, p. 295, no. 615 (illustré).
R. Apter-Gabriel, ed., *The Arthur and Madeleine Chalette Lejwa Collection in the Israel Museum,* Jérusalem, 2005, p. 236, no. 109 (illustré en couleurs).

90 LEARN MORE

HENRI MATISSE (1869-1954)
Femme se recoiffant

signé 'Henri-Matisse' (en bas à droite)
fusain et estompe sur papier
55,4 x 45,1 cm. (21⅞ x 17¾ in.)
Exécuté à Nice en 1925.

€120,000-180,000 US$140,000-200,000
£110,000-150,000

PROVENANCE :
Don de l'artiste dans le cadre d'une vente en juillet 1938 au profit d'enfants espagnols, par l'intérmediaire de Marie Cuttoli ;
Vente, Me Briest, Paris, 13 décembre 1997, lot 10 ;
Collection particulière (acquis au cours de cette vente) ;
Vente, Sotheby's, Londres, 1 juillet 1998, lot 172 ;
Vente, Christie's, New York, 9 mai 2000, lot 334.

EXPOSITION :
Lucerne, Galerie Rosengart, *Henri Matisse*, juillet-août 1937, p. 2, no. 30 (titré 'Nu assis bras levés' erronément daté '1926').

BIBLIOGRAPHIE :
W. George, *Dessins de Henri-Matisse*, Paris, 1925, p. 16 (illustré, pl. 59).

Wanda de Guébriant a confirmé l'authenticité de cette œuvre en 1997.

HENRI MATISSE (1869-1954), FEMME SE RECOIFFANT, CHARCOAL AND ESTOMPE ON PAPER, SIGNED (LOWER RIGHT), 1925

Lorsque Matisse s'installa définitivement à Nice, après y avoir effectué des séjours de plus en plus fréquents, son œuvre comme sa vie s'imprégnèrent aussitôt de la lumière et de l'atmosphère du sud de la France. Matisse y était venu en quête d'évasion. Il s'y créa un univers de lumière, de chaleur et de sensualité, un monde intime et imaginaire. *Femme se recoiffant* témoigne de la place prépondérante que cette sensualité occupait désormais dans son œuvre. La manière dont les chairs sont rendues par les traits de fusain, avec une douceur presque amoureuse, révèle le rapport presque tactile que Matisse entretenait avec son sujet. Chaque passage du fusain sur le corps du modèle semble évoquer une caresse. L'artiste délaisse ici le dessin presque calligraphique qui caractérisait certaines de ses œuvres sur papier, antérieures comme postérieures, pour modeler directement le corps par le fusain. Son enthousiasme et le plaisir qu'il prend à représenter son sujet sont palpables.

Cette manière de construire les volumes témoigne également des transformations que la lumière du sud de la France opéra dans l'œuvre de Matisse. Désormais, qu'il travaille à l'huile ou sur papier, l'artiste ne s'appuie plus sur des contours sombres pour définir les formes. Dans ses peintures, il juxtapose des aplats de couleur dont émane une lumière propre. De même, dans ses dessins, il renonce au simple tracé linéaire pour suggérer, comme ici, la lumière de la pièce venant éclairer la chair du modèle. Il accentue cet effet en ombrant une grande partie de l'arrière-plan, faisant ainsi ressortir le corps de la femme au premier plan.

L'un des éléments essentiels de la réussite des représentations de l'exotisme et de la sensualité dans l'œuvre de Matisse durant ses années dans le sud de la France fut la présence régulière de son modèle, Henriette Darricarrère, qui commença à apparaître dans ses œuvres en 1920 et continua de poser pour lui pendant plusieurs années. Henriette se prêtait particulièrement bien à la construction de l'univers imaginaire de Matisse, tant elle savait incarner avec naturel et conviction les différents rôles que l'artiste lui confiait. Elle est d'ailleurs considérée comme une muse ayant largement contribué à l'évolution artistique de Matisse au cours des années 1920.

Dans *Femme se recoiffant*, Henriette semble se contempler dans un miroir tout en arrangeant sa chevelure. Cette pose, qui rappelle les compositions des maîtres anciens, est empreinte d'une sensualité intemporelle. Il s'agit ici d'un art tout entier consacré au plaisir. Dépourvu de toute ambition politique ou de discours complexe, il célèbre avant tout, à l'image de l'artiste lui-même, l'amour de la vie.





91 LEARN MORE

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Marthe Mellot

avec le cachet 'EV' (en bas à droite; Lugt 909c)
pastel et fusain sur papier
24,2 x 16,3 cm. (9½ x 6¼ in.)
Exécuté vers 1891-92.

€15,000-25,000 US$17,000-28,000
£13,000-21,000

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940), MARTHE MELLOT, PASTEL AND CHARCOAL ON PAPER, STAMPED (LOWER RIGHT), CIRCA 1891-92

PROVENANCE :
Atelier de l'artiste (Antoine Salomon) ;
Collection particulière, Paris ;
Galerie Hopkins-Thomas-Custot, Paris (en 1989).

EXPOSITION :
(probablement) Albi, Musée Toulouse-Lautrec, *Exposition Édouard Vuillard, Peintures, Aquarelles, Dessins*, juillet-septembre 1960, p. 26, no. 14 (titré 'Marthe Mellot au conservatoire').
Washington D.C., National Gallery of Art et New York, National Academy Museum, *Artists and the Avant-Garde Theater in Paris, The Martin and Liane W. Atlas Collection, 1887-1900*, juin 1998-janvier 1999, p. 40, no. 22 (illustré).
Saint-Tropez, Musée de l'Annonciade et Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts, *Édouard Vuillard, La porte entrebâillée*, juillet 2000-janvier 2001, p. 175, no. 106 (illustré en couleurs, p. 145, fig. 66; titré 'Femme au péplum').

BIBLIOGRAPHIE :
C. Jeancolas, *La peinture des Nabis*, Paris, 2002, p. 123 (illustré en couleurs, p. 122).
A. Salomon et G. Cogeval, *Vuillard, Le Regard innombrable, Catalogue critique des peintures et pastels*, Paris, 2003, vol. I, p. 194, no. III-43 (illustré en couleurs).

92 LEARN MORE

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)

Dessin préparatoire pour la gravure sur bois 'La Paresse'

monogrammé 'FV' (en bas à droite)
encre de Chine sur papier
25 x 32,4 cm. (8⅞ x 12¾ in.)
Exécuté en 1896.

€30,000-50,000 US$34,000-56,000
£26,000-42,000



PROVENANCE :
Atelier de l'artiste ;
Paul Vallotton, Lausanne (par succession) ;
Collection particulière, Suisse (par descendance);
vente, Sotheby's, Zurich, 4 juin 1997, lot 109.

BIBLIOGRAPHIE :
M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié,* Genève, 1972, p. 182, no. 169 (illustré).

Pour le bois gravé : M. Vallotton et C. Goerg, *Félix Vallotton, Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié,* Genève, 1972, p. 182, no. 169 (illustré).

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925), DESSIN PRÉPARATOIRE POUR LA GRAVURE SUR BOIS 'LA PARESSE', INDIA INK ON PAPER, SIGNED WITH THE MONOGRAM (LOWER RIGHT), 1896

Une œuvre ne devient pas iconique par hasard ! Si *La Paresse* est sans doute l'une des images les plus célèbres de Vallotton, c'est sans doute parce qu'elle synthétise des éléments présents dans notre mémoire collective, dans notre imaginaire, tout en activant dans le même temps des émotions très contemporaines. Parmi ces dernières, il y a bien évidemment ce nu vu en un léger surplomb, sensuel, langoureux, osé sans être déplacé.

Il y a cette courbe qui, partie du repli du bras droit, se déploie sans accroc vers le registre inférieur, en un continuum formel qui nous raconte une histoire ; celle d'une jeune femme jouant avec son chat espiègle. Dialogue visuel entre une femme et un félin dont Édouard Manet nous avait offert l'archétype avec son *Olympia* (1863) (Paris, musée d'Orsay), que Vallotton ne pouvait pas ne pas connaitre ; rappelons qu'il sorti très impressionné de sa visite à la rétrospective organisée en 1884 à l'École des Beaux-Arts à la suite de la disparition de Manet, dans laquelle *Olympia* était exposée. Le tableau fut ensuite présenté à l'Exposition universelle de Paris en 1889.



Édouard Manet, *Olympia*, 1863. Musée d'Orsay, Paris.
© Domaine public / Wikimedia Commons

Il y a aussi ces jambes à demi-relevées, indices d'une torpeur teintée d'érotisme, que Bonnard évoquera dans *L'Indolente* ou *Farniente* (1899) (Paris, musée d'Orsay) ainsi que dans *La Sieste* (1899) (Melbourne, National Gallery of Victoria) de Pierre Bonnard. Le pied de sa compagne Marthe s'y crispe d'une manière qui n'a rien d'anodine ; il y a enfin ce corps lascif, tout en courbes, qui s'oppose à la rectitude des diagonales et des damiers décoratifs de la couverture sur laquelle il est allongé ; rectitude du premier plan qui fait place à un fourmillement de virgules japonisante en partie haute. Cette opposition, que Vallotton reprendra dans son tableau *Femme couchée jouant avec un chat* (1899) et *Femme couchée dormant* (1899), inspirera peut-être à Ernst Ludwig Kirchner sa gravure sur bois intitulée *Nu sur un dessus de lit à motif* (vers 1904). L'on sait que très tôt, les historiens de l'art Allemands s'intéressèrent à l'œuvre de Vallotton, notamment Julius Meier-Graefe qui lui consacra une monographie en 1898.

En fin connaisseur, Vallotton réinterprète aussi dans notre *Paresse* des formes et des mises en scènes issues de l'art ancien. Comment ne pas rapprocher l'étirement de ce corps de celui de l'*Hermaphrodite endormie* (II[e] siècle après J.-C.) (Paris, musée du Louvre) ? Vallotton qui se rend régulièrement au musée, a certainement vu cette copie romaine d'après un original grec, retrouvée au début du XVII[e] siècle et pour lequel le cardinal Scipion Borghèse demanda au Bernin de sculpter un matelas de marbre ; Comment ne pas évoquer également *L'Odalisque blonde* (1752) de François Boucher[1] (Munich, Alte Pinakothek) qu'il a pu voir à l'occasion de son voyage à Munich en 1890, au cours duquel il visite précisément le musée où elle était conservée. Plus près de nous, il y a enfin, dans cette pose langoureuse, dans cet étirement du corps, métaphore visuelle de l'alanguissement, comme un parfum de la sensualité qui imprègne *La Grande Odalisque* (1814) (Paris, musée du Louvre) d'Ingres que Vallotton admirait. *La Paresse* n'est pas devenue pas iconique par hasard !

[1] Rapprochement fait par Dominique Radrizzani dans son bel essai « Watteau, Ingres, Steinlen et quelques autres », dans le catalogue de l'exposition « Vallotton - dessins », Soleure, musée des Beaux-Arts, 12 mai-12 août 2012, p. 86.

Nous remercions Madame Katia Poletti, directrice et conservatrice de l'Institut et de la Fondation Félix Vallotton, pour les informations qu'elle nous a transmises.


KISS



93 LEARN MORE

IMPORTANTE PARTIE DE SERVICE DE TABLE DIT 'SERVICE ROUSSEAU'

MANUFACTURE DE LEBEUF ET MILLIET
À CREIL ET MONTEREAU, VERS 1870

Le modèle créé en 1866, à décor polychrome dans le style japonisant de volatiles, poissons, insectes, mollusques, crustacés, plantes et herbes, les bords soulignés de peignés bleus, comprenant : un grand surtout rectangulaire composé d'un plateau, d'une corbeille ovale ajourée et de 4 raviers en forme de coquille aux angles, une terrine ovale couverte, 98 assiettes plates, 31 assiettes à potage, 14 assiettes à dessert, 6 assiettes à entremets, un grand saladier, 12 présentoirs sur piédouche, 4 raviers en forme de coquille, 5 salières doubles, un pot à lait, 4 coquetiers, 3 tasses à thé et 9 soucoupes ; on y joint 8 pots à jus et 11 couvercles en porcelaine à décor d'insectes et fleurs
Marques 'Creil / LM & C^ie^ / Montereau / Modèle / E. Rousseau / à / Paris' (214)

€18,000-25,000 US$21,000-28,000 £16,000-21,000

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :

Catalogue général de l'Exposition Universelle de 1867 à Paris, Paris, 1867.
J.P. Bouillon, C. Shimizu, P. Thiebaut, *Art, industrie et japonisme : le service Rousseau,* cat. exp., musée d'Orsay, 1988.
L. d'Albis, "Les débuts du japonisme céramique en France de Bracquemond à Chapelet ", in. *Sèvres*, n°7, 1998, pp. 21-31.
J.P. Bouillon, C. Meslin-Perrier, *Félix Bracquemond et les arts décoratifs, du japonisme à l'art nouveau,* cat. exp., 2005.

AN IMPORTANT PART OF A DINNER SERVICE, KNOWN AS THE 'ROUSSEAU SERVICE', LEBEUF AND MILLIET MANUFACTURY, CIRCA 1870



Le graveur et céramiste français Félix Bracquemond (1833-1914) est une figure incontournable de la vie artistique de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Il fut l'ami proche de Manet, Degas, Gauguin et Rodin, mais aussi de Gautier ou encore des frères Goncourt. Avant tout graveur, il est à l'origine du renouveau de la technique de l'eau-forte. Il guide ainsi de nombreux artistes dans cette voie, de Corot à Millet, sans oublier Degas et Pissarro, au sein du groupe impressionniste dont il est un membre actif. Sa renommée repose aussi sur sa découverte et son appréciation des estampes japonaises qui participeront au renouvellement esthétique de l'art moderne.

En 1856, Bracquemond découvre un recueil des gravures du japonais Hokusai, typique du genre pictural connu au Japon sous le nom de "Kachô-ga", peinture de fleurs et oiseaux avec figuration d'insectes, crustacés et poissons. Il est séduit par ce thème qui fera de lui l'initiateur de la vogue du japonisme en France à la fin du XIX^e^ siècle.

Entre 1860 et 1864, une collaboration avec Théodore Deck lui permet de travailler sur la céramique dans le cadre des arts décoratifs.

L'histoire du service Rousseau commence le 16 mars 1866, par la première lettre que le commanditaire, François-Eugène Rousseau, adresse à Bracquemond. Rousseau (1827-1890) est dans les années 1860 un " marchand-éditeur " employant des ouvriers libres. Il a le projet d'un service en faïence et ses idées de décors, et demande à Bracquemond un conseil technique pour sa réalisation.

Bracquemond prend l'affaire en main et ce sont les planches gravées par Bracquemond lui-même qui sont apportées à la manufacture de Montereau où le service doit être réalisé. Les sujets japonais sont empruntés à différents albums d'Hokusai, Hiroshige, ou encore Katsushika Isai et disposés de manière aléatoire, suivant une composition ternaire, un grand sujet accompagné de deux petits.

Ce service sera présenté pour la première fois à l'Exposition universelle de 1867 où il obtint un très grand succès. Le jury remet une médaille de bronze à Eugène Rousseau et une médaille d'or à la manufacture Lebeuf et Milliet.

Le service est ensuite complété (tasses à thé, à café, théière, pot à sucre) et la fabrication sera laissée à la manufacture de Creil et Montereau. Barluet, successeur de Lebeuf le réédita au début des années 1880. En 1885, Eugène Rousseau cède son affaire à Ernest-Baptiste Leveillé qui continue l'édition de ce service sous sa propre marque.

À l'occasion de la présentation du service Rousseau à l'Exposition internationale de Londres, Mallarmé publie en 1871 un vif éloge renouvelé en 1872 : « Je m'étais refusé toute allusion forcément trop brève à cet admirable et unique service, décoré par Bracquemond de motifs japonais empruntés à la basse-cour et au réservoir de pêche, la plus belle vaisselle récente qu'il me soit donné de connaître. Chaque pièce, les assiettes même, veut sa description spéciale». Il ajoute « Je devrais particulièrement citer, comme traduction du haut charme japonais faite par un esprit très français, le service de table demandé, hardiment, au maître aquafortiste Bracquemond où se pavanent, rehaussés de couleurs joyeuses, les hôtes ordinaires de la basse-cour et des viviers ».





Détail de l'œuvre

λ94 LEARN MORE

FABRICE HYBER (NÉ EN 1961)
Peinture homéopathique n° 18

assemblage de plaques de céramiques émaillées
dimensions variables: de 5 x 10.5 cm. à 38.5 x 57 cm. (environ) (from 2 x 4⅛ in. to 15⅛ x 22½ in. approximately)
Exécuté en 2000 à Guadalajara avec le Musée des Beaux-Arts et la manufacture Cerámica Suro.

€30,000-50,000 US$34,000-56,000
£26,000-42,000

PROVENANCE :
Acquis directement auprès de l'artiste en 2002.

BIBLIOGRAPHIE :
Fabrice Hyber, Essentiel, Peintures homéopathiques, catalogue d'exposition, Fondation Maeght, Saint-Paul-de-Vence, 2012, p. 182 (installations *in situ* et détails pp. 100-105).

FABRICE HYBER (BORN 1961), PEINTURE HOMÉOPATHIQUE N°18, ASSEMBLY OF ENAMELLED CERAMIC PLATES, 2000 WITH THE MUSÉE DES BEAUX-ARTS AND THE CERÁMICA SURO MANUFACTORY



λ95 LEARN MORE

CLAUDE LALANNE (1925-2019)
Candélabre 'Structure végétale' à six lumières, 2006

En bronze patiné
H.: 89,5 cm. (35⅛ in.) ; L.: 55 cm. (21⅝ in.) ;
L.: 50 cm. (19¾ in.)
monogrammé 'CL', signé 'LALANNE', numéroté '1' et daté '2006' (sur le pied)

€80,000-120,000 US$90,000-130,000
£67,000-100,000

PROVENANCE :
Galerie JGM, Paris ;
Waring Hopkins (1951-2026), acquis auprès de cette dernière.

BIBLIOGRAPHIE :
D. Abadie, *Lalanne(s)*, Flammarion, Paris, 2008, p. 280, pour un autre exemplaire du même modèle.
P. Kasmin, *Claude & François-Xavier Lalanne : Art, Work, Life*, Skira-Rizzoli, New York, 2012, n. p., pour un autre exemplaire du même modèle.
La maison-atelier de Claude et François-Xavier Lalanne, Gourcuff-Gradenigo, Montreuil, 2018, p. 34, pour un autre exemplaire du même modèle.
A. Dannatt, *François-Xavier & Claude Lalanne : In the Domain of Dreams*, Rizzoli, New York, 2018, p. 59, 245, pour un autre exemplaire du même modèle.

A PATINATED BRONZE SIX LIGHTS 'STRUCTURE VÉGÉTALE' CANDELABRA BY CLAUDE LALANNE, 2006

λ96 LEARN MORE

CLAUDE LALANNE (1925-2019)
Candélabre 'Structure végétale' à six lumières, 2006

En bronze patiné
H.: 89,5 cm. (35⅛ in.) ; L.: 53,5 cm. (21 in.) ;
L.: 52 cm. (20½ in.)
monogrammé 'CL', signé 'LALANNE', numéroté '2' et daté '2006' (sur le pied)

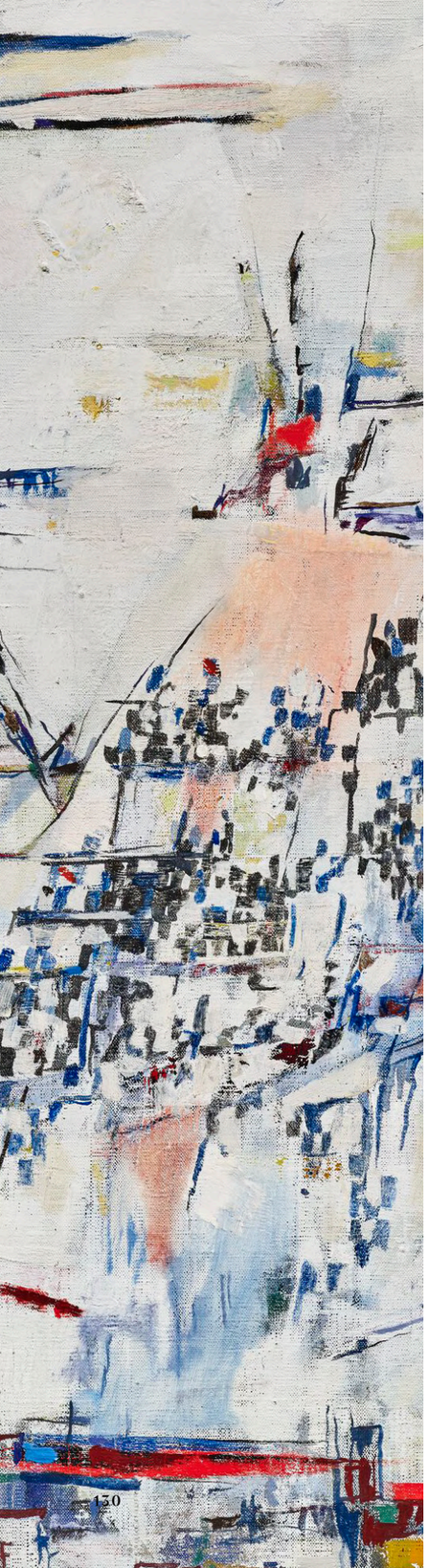
€80,000-120,000 US$90,000-130,000
£67,000-100,000

PROVENANCE :
Galerie JGM, Paris ;
Waring Hopkins (1951-2026), acquis auprès de cette dernière.

BIBLIOGRAPHIE :
D. Abadie, *Lalanne(s)*, Flammarion, Paris, 2008, p. 280, pour un autre exemplaire du même modèle.
P. Kasmin, *Claude & François-Xavier Lalanne : Art, Work, Life*, Skira-Rizzoli, New York, 2012, n. p., pour un autre exemplaire du même modèle.
La maison-atelier de Claude et François-Xavier Lalanne, Gourcuff-Gradenigo, Montreuil, 2018, p. 34, pour un autre exemplaire du même modèle.
A. Dannatt, *François-Xavier & Claude Lalanne : In the Domain of Dreams*, Rizzoli, New York, 2018, p. 59, 245, pour un autre exemplaire du même modèle.

A PATINATED BRONZE SIX LIGHTS 'STRUCTURE VÉGÉTALE' CANDELABRA BY CLAUDE LALANNE, 2006





λ97 LEARN MORE

MARIA HELENA VIEIRA DA SILVA (1908-1992)

Sans titre

signé et daté 'Vieira da Silva 55' (en bas, à droite)
huile sur toile
60 x 73 cm. (23⅝ x 28¾ in.)
Peint en 1955.

€150,000-250,000 US$170,000-280,000
£130,000-210,000

EXPOSITION :
Paris, Jeanne Bucher Jaeger (septembre-novembre); Londres, Waddington Custot (novembre-février), *Maria Helena Vieira da Silva*, 2019-2020.
Paris, Galerie Mayoral, *Deux femmes qui cherchent la lumière*, janvier-avril 2022.

BIBLIOGRAPHIE :
G. Weelen et J.-F. Jaeger, *Vieira da Silva, Catalogue raisonné,* Genève, 1994, no. 1270 (illustré p. 251).
K. von Gustorf, *in Panorama Kunst*, 2019 (illustré en couleurs p. 106).

« Chez Vieira da Silva, l'espace cesse d'être un décor pour devenir une aventure de l'esprit. » — Claude Esteban

Peinte en 1955, *Sans titre* appartient à une période charnière dans l'œuvre de Maria Helena Vieira da Silva, lorsque l'artiste porte à un sommet de raffinement son exploration des structures spatiales, des réseaux urbains et des architectures mentales. Héritière de la tradition moderniste européenne tout en développant un langage profondément personnel, Vieira da Silva transforme ici l'espace pictural en un champ vibrant de lignes, de signes et de rythmes où perception, mémoire et imagination se confondent.

Née à Lisbonne en 1908 et installée à Paris dès les années 1920, l'artiste conserve toute sa vie le souvenir des rues escarpées, des pavements et des perspectives fragmentées de sa ville natale. Ces réminiscences se combinent aux expériences de la grande métropole moderne pour engendrer ces compositions labyrinthiques qui constituent la signature de son œuvre. Comme l'écrivait le critique et poète Claude Esteban, les villes de Vieira da Silva ne décrivent pas un lieu réel mais deviennent les doubles de notre conscience, des espaces où se croisent le visible et la mémoire.

Dans cette huile sur toile de 60 x 73 cm, datée de 1955, un maillage délicat de touches bleues, rouges et jaunes se déploie sur un fond lumineux, suggérant à la fois une construction en devenir et une cité rêvée. *Sans titre* témoigne pleinement de la maturité stylistique atteinte par l'artiste au milieu des années 1950. Les repères traditionnels de la perspective s'y dissolvent au profit d'un réseau mouvant de trajectoires et de correspondances. L'œil circule librement à travers cet ensemble à la fois ordonné et instable, comme dans une gare, une ville suspendue ou une bibliothèque infinie, thèmes récurrents de l'artiste. La peinture devient alors un instrument d'exploration du temps et de l'espace, mais aussi de l'expérience intérieure.

La qualité de cette composition a été reconnue récemment à travers plusieurs expositions consacrées à l'artiste. L'œuvre fut notamment présentée à la Jeanne Bucher Jaeger à Paris puis à la galerie Waddington Custot à Londres dans le cadre de l'exposition *Maria Helena Vieira da Silva* en 2019-2020. Elle fut également exposée à la Galerie Mayoral à Paris lors de l'exposition *Deux femmes qui cherchent la lumière* en 2022.

Cette œuvre bénéficie en outre d'une provenance particulièrement prestigieuse, ayant appartenu à Waring Hopkins (1951-2026), collectionneur américain installé à Paris. Figure majeure du mécénat privé, Waring Hopkins a réuni avec exigence un ensemble remarquable d'œuvres de l'art moderne et d'après-guerre, conférant à cette toile une provenance aussi solide que désirable.

MARIA HELENA VIEIRA DA SILVA (1908-1992), SANS TITRE, OIL ON CANVAS, SIGNED AND DATED (LOWER RIGHT), 1955







λ98 LEARN MORE

ALEXANDER CALDER (1898-1976)

Cowboy

signé et daté '72 Calder' (en bas, à droite)
gouache et encre sur papier
110 x 74,6 cm. (43¼ x 29⅜ in.)
Exécuté en 1972.

€40,000-60,000 — US$45,000-67,000
£34,000-50,000

PROVENANCE :
Perls Galleries, New York ;
Collection privée, Floride (acquis auprès de celle-ci vers 1973) ;
Vente, Sotheby's, New York, 12 septembre 2007, lot 424 ;
Collection privée, Europe (acquis au cours de cette vente) ;
Vente, Christie's, Paris, 23 octobre 2014, lot 1 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Bruxelles, Galerie de la Béraudière, *Calder, Miró et leurs rencontres parisiennes*, septembre-décembre 2018.

Cette œuvre est enregistrée dans les Archives de la Fondation Calder, New York, sous le No. 06928.

ALEXANDER CALDER (1898-1976), COWBOY, GOUACHE AND INK ON PAPER, SIGNED AND DATED (LOWER RIGHT), 1972



λ99 LEARN MORE

MAX ERNST (1891-1976)

Buste d'oiseau

signé et daté 'max ernst 68' (en bas à droite); signé, daté et inscrit 'Buste d'oiseau max Ernst 68' (au revers)
collage, gouache et crayon gras sur carton
75,5 x 52,5 cm. (29¾ x 20⅝ in.)
Exécuté en 1968.

€50,000-70,000 US$57,000-79,000 £42,000-58,000

PROVENANCE :
Galerie Michel Castellino, Genève (vers 1978) ;
Art 92, Paris ;
Galerie Hanin-Nocera, Paris (acquis auprès de celle-ci en 1989) ;
Vente, Christie's, Londres, 30 avril 1999, lot 158 ;
Collection particulière, Europe (acquis au cours de cette vente); vente, Sotheby's, Londres, 23 juin 2010, lot 145 ;
Vente, Christie's, Paris, 26 mars 2014, lot 37 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Alexandre Iolas, *Max Ernst, Journal d'un Astronaute millénaire*, mars-avril 1969, no. 58 (illustré).

BIBLIOGRAPHIE :
W. Spies, S. et G. Metken et J. Pech, *Max Ernst, Œuvre-Katalog, Werke 1964-1969*, Cologne, 2007, p. 271, no. 4383 (illustré).

MAX ERNST (1891-1976), BUSTE D'OISEAU, COLLAGE, GOUACHE AND WAX CRAYON ON BOARD, SIGNED AND DATED (LOWER RIGHT); SIGNED, DATED AND INSCRIBED (ON THE REVERSE), 1968



λ100 LEARN MORE

MAX ERNST (1891-1976)

Ohne Titel

signé, daté et inscrit 'à mon ami Denis Honegger max Ernst 1931' (en bas à droite)
collage, gouache et graphite sur papier
48,2 x 64,7 cm. (19 x 25½ in.)
Exécuté en 1931.

€60,000-80,000 US$68,000-90,000
£51,000-67,000

MAX ERNST (1891-1976), OHNE TITEL, COLLAGE, GOUACHE AND GRAPHITE ON PAPER, SIGNED, DATED AND INSCRIBED (LOWER RIGHT), 1931

PROVENANCE :
Denis Honegger, Monaco (don de l'artiste en 1931) ;
Collection particulière, France (par descendance); vente, Sotheby's, Londres, 5 février 2003, lot 186 ;
Collection particulière (acquis au cours de cette vente); vente, Christie's, Paris, 26 mars 2014, lot 30 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Tübingen, Kunsthalle; Berne, Kunstmuseum et Düsseldorf, Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen, *Max Ernst, Collagen*, septembre 1988-avril 1989, p. 498, no. 337 (illustré, p. 370).

BIBLIOGRAPHIE :
W. Spies, S. et G. Metken, *Max Ernst, Œuvre-Katalog, Werke 1929-1938*, Cologne, 1979, p. 112, no. 1782 (illustré).
W. Spies, *Max Ernst, Les collages, inventaire et contradictions*, Paris, 1984, p. 336, no. 337 (illustré).



λ101 LEARN MORE

JEAN DUBUFFET (1901-1985)

Personnage coiffé d'un chapeau, dans un paysage

signé et daté 'J. Dubuffet 57' (en bas, au centre)
gouache sur papier (avec collages)
46 x 23 cm. (18⅛ x 9 in.)
Exécuté en 1957.

€40,000-60,000 US$45,000-67,000
£34,000-50,000

PROVENANCE :
Collection Mira Jacob (acquis directement auprès de l'artiste) ;
Vente, Sotheby's, Paris, 23 septembre 2004, lot 120 ;
Collection particulière (acquis lors de cette vente) ;
Vente, Sotheby's, New York, 15 novembre 2018, lot 203.

EXPOSITION :
Paris, Galerie le Bateau-Lavoir, *La peinture et son double : écrits de peintres*, février-avril 1974, no. 141 (illustré au catalogue d'exposition).
Paris, Galerie Hopkins, *Jean Dubuffet*, octobre-novembre 2019, p. 24 (illustré en couleurs au catalogue d'exposition p. 25).

BIBLIOGRAPHIE :
M. Loreau, *Catalogue des travaux de Jean Dubuffet, fascicule XIII: célébration du sol I, lieux cursifs, texturologies, topographies*, Lausanne, 1969, pp. 29, 151 et 152, no. 30 (illustré p. 28).
M. Paquet, *Dubuffet*, Paris, 1993, p. 270, no. 155 (illustré p. 118).

JEAN DUBUFFET (1901-1985), PERSONNAGE COIFFÉ D'UN CHAPEAU, DANS UN PAYSAGE, GOUACHE ON PAPER (WITH COLLAGES), SIGNED AND DATED (LOWER CENTRE), 1957

102 LEARN MORE

PAIRE DE TULIPIÈRES EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DE L'A GREC, FIN DU XVII[e] SIÈCLE

De forme éventail sur une base rectangulaire, à huit tubulures dont trois formées de buste de femme, les anses en forme de tête d'oiseau, décor en camaïeu bleu sur la face d'un lion sur une terrasse fleurie et au revers d'un couple de pans et volatiles parmi des pivoines ; petites restaurations
H.: 26 cm. (10¼ in.) ; L.: 27 cm. (10⅝ in.)
Marquées en bleu 'AK' pour Adrian Kocks, manufacture de l'A grec (2)

€20,000-30,000 US$23,000-34,000
£17,000-25,000

A PAIR OF DELFT FAIENCE TULIPIÈRES, DE GRIEKSCHE A (THE GREEK A) FACTORY, LATE 17TH CENTURY





103 LEARN MORE

ALLEMAGNE, FIN XVII[e] OU XVIII[e] SIÈCLE

Trois flacons

verre rouge rubis et métal doré ; un col accidenté
H. totales : 23 à 25.5 cm (9 à 10 in.) (3)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
T. Schroder, *Renaissance and Baroque Silver, Mounted Porcelain and Ruby Glass from the Zilkha Collection*, Londres, 2012, cat. 97, pp. 330-331.

THREE GILT-METAL MOUNTED RUBY GLASS BOTTLES OR SCENT FLASKS, GERMAN, LATE 17TH OR EARLY 18TH CENTURY

104 LEARN MORE

DEUX TULIPIÈRES ANTHROPOMORPHES EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DU POT DE MÉTAL,
PREMIER QUART DU XVIII[e] SIÈCLE

À huit orifices, formées de buste bicéphale à turbans orientaux, vêtu d'une cuirasse à draperie, reposant sur un piédouche carré, décor polychrome
H.: 29,5 et 31 cm. (11⅝ et 12¼ in.)
Marquées l'une en bleu, l'autre en rouge 'VE / IVB / 20' et une flamme pour Lambertus van Eenhoorn, manufacture du pot de métal (2)

€8,000-12,000 US$9,000-13,000
£6,700-10,000

TWO DELFT FAIENCE TULIPIÈRES DECORATED WITH ORIENTAL FIGURES, THE METAL POT MANUFACTORY, FIRST QUARTER 18TH CENTURY





105 LEARN MORE

ADORATION DES BERGERS

Sicile, probablement trapani, vers 1700

éléments d'ambr e sculptés en relief, fond d'étain argenté verni, dans un cadre postérieur en palissandre, ébène et bronze doré
Dim. totales : 58 x 48 cm. (22⅞ x 18⅞ in.), H. ambre : 35,5 cm. (14 in.)

€60,000-100,000 US$68,000-110,000
£51,000-83,000

PROVENANCE:
Par tradition, princes Corsini, Palazzo Corsini, Florence.
Rainer Zietz, Londres ;
D'où acquis par le propriétaire actuel.

EXPOSITION:
Galerie Kugel, *Ambre, Trésors de la mer Baltique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 2023.

BIBLIOGRAPHIE:
R. King, 'Finding the Divine Falernian : Amber in Early Modern Italy' in. *V&A Online Journal*, n°5, Automne 2013.
Ambre, Trésors de la mer Baltique du XVI^e au XVIII^e siècle, cat. exp. Galerie Kugel, 2023, pp. 300-304, cat. 38.
J. Kriegseisen, A. Kriegseisen, 'Bursztyn w plastyce i rzemiośle artystycznym Sycylii' in. *Porta Aurea*, n°23, 2024, fig. 11, p. 177.

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
M. Trusted, *Catalogue of European ambers in the Victoria and Albert Museum*, Wisbech, 1985, cat. 22, pp. 84-87.
M. Mosco, 'Maria Maddalena of Austria. Amber' in. *The Museo degli Argenti. Collections and collectors*, Florence, 2007, pp. 96-107.

A FRAMED CARVED AMBER ELEMENTS DEPICTING THE ADORATION OF THE SHEPHERDS, SICILIAN, PROBABLY TRAPANI, CIRCA 1700



Cette rare *Adoration des bergers* en relief d'ambre appartient à un corpus encore peu étudié de sculptures italiennes de la fin du XVII[e] siècle, dont la production est généralement située en Sicile, probablement à Trapani. Matière d'origine végétale issue de la fossilisation de résines anciennes, l'ambre fascine depuis l'Antiquité par sa transparence, ses nuances dorées et sa capacité à capturer la lumière. Associé dans les récits antiques aux larmes des Héliades, il était investi d'une dimension mythologique et précieuse qui contribua durablement à son prestige.

Le relief présente d'étroites affinités stylistiques avec deux œuvres comparables : le *Repos pendant la fuite en Égypte*, conservé au Victoria and Albert Museum de Londres (inv. A.12-1950), et le *Baptême du Christ* du National Museum of Scotland à Édimbourg (inv. A.1869.26.8). Le rapprochement avec le relief londonien tient notamment au traitement de la Vierge, dont la chevelure est séparée par une raie médiane, avec des mèches légèrement torsadées, la tête doucement inclinée et les paupières épaisses. L'exemplaire d'Édimbourg présente, quant à lui, une association comparable d'ambre foncé pour la scène principale et d'éléments plus clairs, aux tonalités orangées et rougeâtres. Enfin, la forme du cadre postérieur présente une remarquable similitude avec celle de l'exemplaire d'Édimbourg, à cette différence près que ce dernier est surélevé sur un piètement et orné de deux putti en bronze doré, absents de notre exemplaire. L'analyse scientifique du Baptême du Christ d'Édimbourg a révélé que l'ambre utilisé était d'origine baltique. Ce résultat souligne que la production de ces reliefs, généralement rattachée à la Sicile, pouvait faire appel à des matériaux importés, témoignant de la circulation de l'ambre et des échanges commerciaux entre les différents centres européens.

L'origine italienne de notre relief repose sur un faisceau d'indices stylistiques, historiques et documentaires. Si l'ambre est particulièrement recherché par les cours d'Europe du Nord dès la Renaissance, notamment pour la réalisation d'objets précieux destinés aux Kunstkammern princières, le goût pour ces productions se diffuse progressivement dans les grandes collections italiennes au début du XVII[e] siècle. À Florence, la grande-duchesse Marie-Madeleine d'Autriche (1589-1631), épouse de Cosme II de Médicis, contribue notamment à cet engouement. Ayant développé, à la cour de Graz, une prédilection pour les objets réalisés dans des matériaux précieux, tels que le cristal de roche, l'ivoire et l'ambre, elle constitue une importante collection d'œuvres en ambre, principalement d'origine baltique et issues des ateliers de Königsberg. Répertoriées dans l'inventaire de sa chapelle des Reliques établi en 1616, ces pièces témoignent de l'intérêt précoce des grandes collections princières italiennes pour ces productions septentrionales. Parallèlement, la découverte et l'exploitation de gisements d'ambre en Sicile à partir de la fin des années 1630 favorisent le développement de son emploi dans les arts décoratifs italiens au cours des décennies suivantes. À Trapani, où les sculpteurs s'étaient spécialisés dans le travail du corail, de l'ivoire, de l'albâtre et de la nacre, l'ambre s'intégrait naturellement à leurs pratiques. La provenance traditionnellement attribuée à notre relief, la collection des princes Corsini, témoigne de la persistance de cet intérêt à la fin du XVII[e] siècle. Un inventaire de 1708 de la Galleria delle cose rare de Francesco Maria Farnèse décrit notamment un grand relief ovale en ambre représentant la Sainte Famille, enchâssé dans un cadre précieux associant argent filigrané, lapis-lazuli et cuivre doré.



Italie, probablement Sicile, *Baptême du Christ*, relief en ambre, vers 1690, Édimbourg, National Museum of Scotland, inv. A.1869.26.8 © National Museum of Scotland



106 LEARN MORE

PAIRE D'OBÉLISQUES

XVIII^e siècle

plaques de verre peint, montures en métal doré
H.: 23,5 cm. (9¼ in.) (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

A PAIR OF GILT-METAL AND PAINTED GLASS OBELISKS, 18TH CENTURY

107 LEARN MORE

PETIT PLAT ROND EN MAJOLIQUE

ITALIE, DERUTA, VERS 1625

À décor bleu et ocre lustré, du christogramme parmi des fleurs
D.: 21,2 cm. (8⅜ in.)
Marqué en bleu au revers 'IVS'

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

BIBLIOGRAPHIE COMPARATIVE :
C. Fiocco, G. Gherardi, L. Sfeir-Fakhri, *Majoliques italiennes du musée des arts décoratifs de Lyon - Collection Gillet*, Dijon, 2001, cat. 83, pp. 122-123.

A DERUTA MAJOLICA DISH, CIRCA 1625





108 LEARN MORE

BOÎTE FIGURANT LE JUGEMENT DE PÂRIS

Probablement allemagne du sud ou italie du nord, XVIII^e siècle

ambre et monture en métal argenté, la face extérieure du fond représentant une nymphe endormie découverte par un satyre
L.: 9,5 cm. (3¾ in.)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

AN AMBER BOX CARVED WITH THE JUDGEMENT OF PARIS, SOUTH GERMAN OR NORTH ITALIAN, 18TH CENTURY







109 LEARN MORE

SEMAINIER D'ÉPOQUE LOUIS XVI

ESTAMPILLE DE LOUIS MOREAU, VERS 1790

En acajou et placage d'acajou, ébène et bois noirci, ornementation de bronze ciselé et doré, ouvrant en façade par six tiroirs, le sixième simulant deux tiroirs, ceints d'un filet de laiton et d'une frise de rais de coeur séparés par une traverse incrustée de laiton, flanqué de deux colonnes cannelées, reposant sur des pieds toupie ornés de motifs guillochés simulant la cannetille, estampille de 'L.MOREAU' sur le montant arrière droit
H. 182,5 cm. (71¾ in.) ; L. 112 cm. (44 in.) ; P. 45 cm. (17¾ in.)
Louis Moreau, reçu maître en 1764.

€5,000-8,000 US$5,700-9,000
£4,200-6,700

A LOUIS XVI ORMOLU AND BRASS-MOUNTED MAHOGANY, EBONY AND EBONISED SEMAINIER, CIRCA 1790

110 LEARN MORE

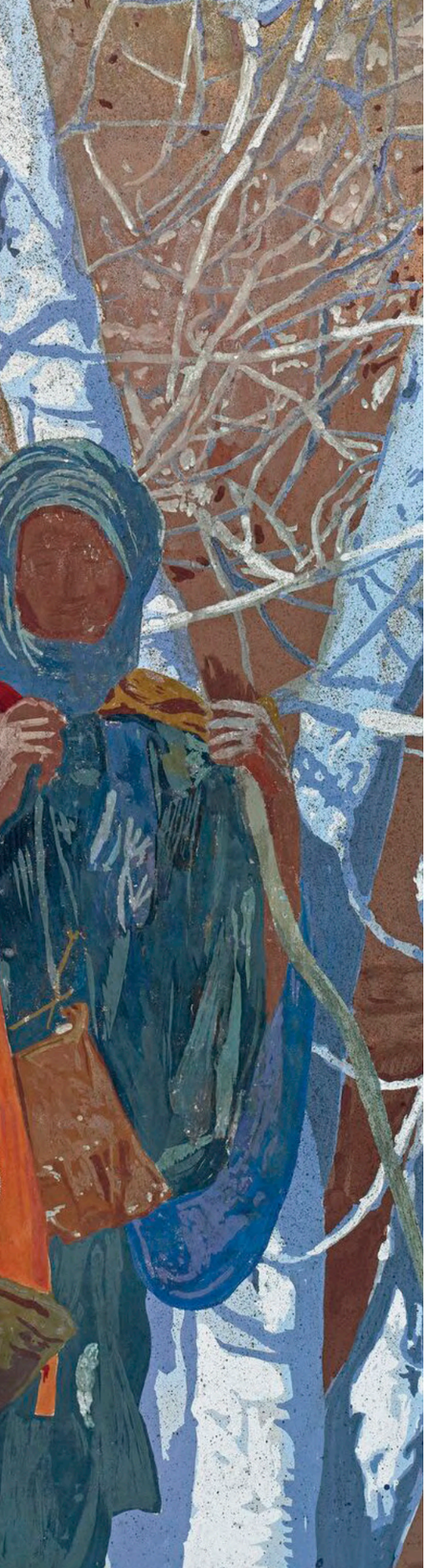
PAIRE DE GRANDES POTICHES COUVERTES EN PORCELAINE DE LA FAMILLE VERTE

CHINE, DYNASTIE QING, XIX^{e} SIÈCLE

De forme balustre, à décor de fleurs et objets précieux dans des réserves rectangulaires contre un fond orné de fleurs et feuillage.
H. 72 cm. (28½ in.) (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000

A PAIR OF LARGE FAMILLE VERTE *BALUSTER JARS AND COVERS, CHINA, QING DYNASTY, 19TH CENTURY*



λ111 LEARN MORE

JACQUES MAJORELLE (1886-1962)
Les Amandiers en hiver, Tazoult, Sektana (Anti-Atlas)

signé et inscrit 'J.Majorelle Marrakech' (en bas à droite)
huile, gouache, peinture dorée et technique mixte sur papier marouflé sur carton
90,9 x 83,8 cm. (35¾ x 33 in.)
Exécuté vers 1927-28.

€40,000-60,000 US$46,000-68,000 £34,000-50,000

BIBLIOGRAPHIE :
F. et A. Marcilhac, *Jacques Majorelle, Répertoire de l'œuvre peint*, Paris, 2023, p. 266, no. 70 (illustré en couleurs).

JACQUES MAJORELLE (1886-1962), LES AMANDIERS EN HIVER, TAZOULT, SEKTANA (ANTI-ATLAS), OIL, GOUACHE, GOLD PAINT AND MIXED MEDIA ON PAPER LAID DOWN ON BOARD, SIGNED AND INSCRIBED (LOWER RIGHT), CIRCA 1927-28







112 LEARN MORE

BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949)

Souk des chaudronniers (Fez)

signé 'BERNARD B. DE MONVEL' (en bas à gauche)
huile sur toile
54 x 65 cm. (21⅜ x 25⅝ in.)
Peint en 1918.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Vente, M^es^ Riquier, Guediri, Crapoulet et Dib, Le Plessis-Bouchard, 15 octobre 2016, lot 152 ;
Acquis au cours de cette vente.

EXPOSITION :
Paris, Galerie Barbazanges, *Le Maroc, Peintures et Bas-Reliefs de B. Boutet de Monvel*, mai 1925, p. 7, no. 21, titré 'Souk des chaudronniers'.
New York, Galerie Anderson, *The art of Bernard Boutet de Monvel paintings and bas-reliefs*, 1926, no. 87, titré 'Souk of the tinkers'.

Stéphane-Jacques Addade a confirmé l'authenticité de cette œuvre.

BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949), SOUK DES CHAUDRONNIERS (FEZ), OIL ON CANVAS, SIGNED (LOWER LEFT), 1918

113 LEARN MORE

BERNARD BOUTET DE MONVEL
(1881-1949)

Fez, Souk

signé 'BERNARD B. DE MONVEL' (en bas à droite)
huile sur toile
62,3 x 36,3 cm. (24½ x 14¼ in.)
Peint en 1918.

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700

PROVENANCE :
Vente, M^e^ Thion, Évreux, 27 mars 2011, lot 11 ;
Acquis au cours de cette vente.

Stéphane-Jacques Addade a confirmé l'authenticité de cette œuvre.

BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949), FEZ, SOUK, OIL ON CANVAS, SIGNED (LOWER RIGHT), 1918



114 LEARN MORE

BERNARD BOUTET DE MONVEL
(1881-1949)

Rabat, Rue

signé 'BERNARD B. DE MONVEL' (en bas à gauche)
huile sur carton
45,5 x 37,5 cm. (18 x 14¾ in.)
Peint en 1918.

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000

PROVENANCE :
Georges Menier, Paris (probablement acquis en 1924) ;
Vente, Mes Ferri et Mauvais, Paris, 6 juin 2018, lot 14 ;
Acquis au cours de cette vente.

Stéphane-Jacques Addade a confirmé l'authenticité de cette œuvre.

BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949), RABAT, RUE, OIL ON BOARD, SIGNED (LOWER LEFT), 1918



Waring
Hopkins
Un Américain à Paris

VENTE EN LIGNE

Online Sale
4-15 décembre 2026

ENREGISTREMENT
Enregistrez-vous sur christies.com

EXPOSITION PUBLIQUE

Samedi	5 décembre	10h - 18h
Dimanche	6 décembre	14h - 18h
Lundi	7 décembre	10h - 18h
Mardi	8 décembre	10h - 18h
Mercredi	9 décembre	10h - 18h
Jeudi	10 décembre	10h - 18h
Vendredi	11 décembre	10h - 12h

NUMÉRO DE VENTE
Pour tous renseignements ou ordres d'achat,
veuillez rappeler la référence
25035

CHARGÉ DE LA RELATION ACHETEURS
Khérédine Coltel
Paiement, Transport et Retrait des lots
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10
postsaleparis@christies.com

IMPORTANT
La vente de chaque lot est soumise aux Conditions de vente,
aux Avis importants et explication des pratiques de catalogage,
qui figurent dans ce catalogue et sur Internet à l'adresse www.christies.com.
Veuillez noter que les symboles et le catalogage de certains
lots peuvent changer avant la vente. Afin d'obtenir les informations
les plus récentes sur la vente d'un lot, vous pouvez vous référer
à la description complète du lot accessible via la page internet
de la vente à l'adresse www.christies.com.

PAGE DE GAUCHE LOT 201 (DÉTAIL)

Crédits Photo :
Juan Cruz Ibañez, Nina Slavcheva,
Marina Gadonneix, Anna Buklovska,
Guillaume Onimus, Gavin McDonald,
Jean-Philippe Humbert , Emilie Lebeuf,
Paolo Codeluppi, Nicolas Roux Dit Buisson,
Jessie Vialard, Studio Shapiro

Création graphique : Christine Guais

© Christie, Manson & Woods Ltd. (2026)

Scannez ce QR Code pour plus d'informations sur cette vente

CHRISTIE'S



⋗201

PIERRE BONNARD (1867-1947)

La Revue Blanche

€1,000-2,000 US$1,200-2,200
£840-1,700



■⋗202

[REVUE]

Paris : La Revue Blanche, 1896-1903. *(105)*

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



⋗203

FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)

Le Massacre

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200



⋗210

MAURICE DENIS (1870-1943)

La Prairie, projet décoratif

€15,000-20,000 US$17,000-22,000
£13,000-17,000



⋗211

MAURICE DENIS (1870-1943)

Jeune femme assise au bord d'un ruisseau

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700



⋗212

MAURICE DENIS (1870-1943)

Femme en rose dans un paysage

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000



⋗204

COQUELIN, ERNEST (1848-1909).

Lettre autographe signée à Catulle Mendès. Paris, [16 juillet 1895].

€300-400 US$340-450
£260-330

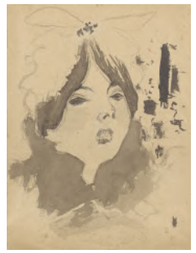


⋗205

PIERRE BONNARD (1867-1947)

Le Chat

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

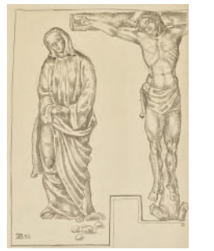


⋗206

PIERRE BONNARD (1867-1947)

Visage de jeune femme

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000



⋗213

ÉMILE BERNARD (1868-1941)

Le Christ et la Vierge

€600-800 US$680-900
£510-670



⋗214

PAUL SÉRUSIER (1863-1927)

Le Pin

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200



⋗215

JAN VERKADE (1868-1946)

Jeune bretonne (recto); Portrait présumé de Paul Gauguin ou Autoportrait de l'artiste (verso)

€5,000-7,000 US$5,700-7,900
£4,200-5,800



⋗207

D'APRÈS FÉLIX VALLOTTON (1865-1925)

Coupe papier

€400-600 US$450-670
£340-500



⋗208

PIERRE BONNARD (1867-1947)

Dans l'intimité

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300



■⋗209

DEUX THÉÂTRES OPTIQUES D'ÉPOQUE ROCOCO

ÉDITÉ PAR MARTIN ENGELBRECHT ET GRAVÉ PAR WACHSMUTH, AUGSBOURG, MILIEU DU XVIIIE SIÈCLE (2)

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



⋗216

JAN VERKADE (1868-1946)

L'église Saint-Mayeul à Saint-Nolff en Bretagne

€5,000-7,000 US$5,700-7,900
£4,200-5,800



⋗217

KER-XAVIER ROUSSEL (1867-1944)

La Chambre d'enfant (recto); *Projet d'invitation* (verso)

€600-800 US$680-900
£510-670



⋗218

KER-XAVIER ROUSSEL (1867-1944)

Nymphe et faune se baignant

€600-800 US$680-900
£510-670



ə219

MAURICE DENIS (1870-1943)

Audition des élèves

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200



ə220

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Projet de programme pour Le Théâtre Libre. Le Concile féerique

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200



ə221

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Projet d'affiche pour Monsieur Bute

€4,000-6,000 US$4,600-6,800
£3,400-5,000



ə222

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Projet pour frontispice pour Coquelin Cadet
Le Mariage de Figaro

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



ə223

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Projet de programme pour Le Théâtre Libre. Femme en capuchon à la croix rouge

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



ə224

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Un ennemi du peuple

€300-500 US$340-560
£260-420

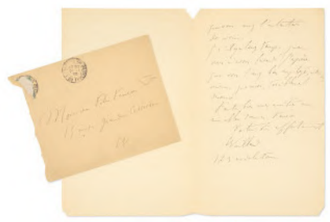


ə225

PIERRE-ADRIEN DALPAYRAT (1844-1910)

Deux masques masculins grimaçants (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



ə226

ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)

Lettre autographe signée d'Édouard Vuillard à Félix Fénéon. Paris, [samedi] 1905.

€400-500 US$450-560
£340-420



■ə227

ÉMILE GALLÉ (1846-1904)

Jardinière, vers 1890

€600-800 US$680-900
£510-670

Lot 243 (détail)



228
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Les Couturières
€15,000-20,000 US$17,000-22,000 £13,000-17,000



229
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Femme dans les fleurs, projet pour un éventail
€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



230
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
La Manifestation
€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700



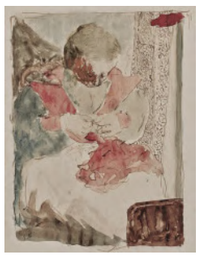
231
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Petit Salon rue de Rivoli
€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700



■ 232
ALFRED-LOUIS DAGUET (1875-1942)
Ensemble de six médaillons animaliers, vers 1900 (6)
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



233
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Le Piano de Madame Vuillard
€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



234
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Madame Vuillard à la couture
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



235
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
L'Entracte
€7,000-10,000 US$7,900-11,000 £5,900-8,300



236
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
La Tasse ou Le Bol blanc
€10,000-15,000 US$12,000-17,000 £8,400-13,000



237
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Portrait d'homme de plain-pied
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



238
ÉDOUARD VUILLARD (CUISEAUX 1868-1940 LA BAULE-ESCOUBLAC)
Forgerons devant la Tour Eiffel
€5,000-7,000 US$5,700-7,900 £4,200-5,800



239
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Femme au chapeau
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



240
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Balcon au théâtre
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



241
MAURICE DENIS (1870-1943)
Marthe présentant les burettes
€250-350 US$290-390 £210-290



242
ÉDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Félicia Mallet dans L'Enfant prodigue.
Pierrot à la porte
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



243
ATTRIBUÉ À JOHANN LOETZ WITWE (1840-AVANT 1945)
Vase, vers 1900
€400-600 US$450-670 £340-500



244
AUGUSTE JEAN (1829-1896)
Vase, vers 1900
€300-500 US$340-560 £260-420



245
ATTRIBUÉ À LOUIS CHALON (1866-1940) ET ALPHONSE LAMARRE (1837-1922)
Vase, vers 1898
€300-500 US$340-560 £260-420



ə246
ENSEMBLE DE CINQ OBJETS DE VITRINE EN ÉCAILLE DE TORTUE, OR ET MÉTAL DORÉ
(5)
€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



ə247
TABATIÈRE EN OR ET AGATE HERBORISÉE D'ÉPOQUE EMPIRE
PAR EMMANUEL-NICOLAS BRICART, PARIS, 1807-1809
€1,200-1,800 US$1,400-2,000 £1,100-1,500



~ə248
BONBONNIÈRE EN OR, ÉCAILLE DE TORTUE ET POUDRE D'ÉCAILLE D'ÉPOQUE LOUIS XVI
PARIS, VERS 1775
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ə255
ÉCUELLE COUVERTE ET PLATEAU EN VERMEIL D'ÉPOQUE LOUIS XVI, BRÛLE-PARFUM EN VERMEIL D'ÉPOQUE EMPIRE
PARIS, M.-J.-G. GENU, 1789; ODIOT, 1798-1809 (3)
€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



■ə256
DEUX PLATS OVALES EN ARGENT D'ÉPOQUE GEORGE III
PAR WILLIAM FOUNTAIN, LONDRES, 1802 (2)
€700-1,000 US$790-1,100 £590-830



■ə257
JARDINIÈRE ET HUIT SALIÈRES EN ARGENT
LA JARDINIÈRE PAR BOIN-TABURET, PARIS, VERS 1900 ; LES SALIÈRES, PARIS, 1798-1838 (9)
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə249
GROUPE D'OBJETS DE TABLE RUSSIE
DIFFÉRENTS ORFÈVRES, FIN DU XIXE SIÈCLE
(6)
€2,500-3,500 US$2,900-3,900 £2,100-2,900



ə250
COFFRET EN VERMEIL ET JASPE SANGUIN D'ÉPOQUE LOUIS-PHILIPPE
PAR FRANÇOIS-JEAN VEYRAT, PARIS, 1817-1838
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ə251
ENSEMBLE DE QUATRE BOÎTES
TULA, RUSSIE, FIN DU XVIIIE SIÈCLE - DÉBUT DU XIXE SIÈCLE (4)
€5,000-7,000 US$5,700-7,900 £4,200-5,800



■ə258
PAIRE DE LEGUMIERS ET LEUR COUVERCLES EN ARGENT D'EPOQUE GEORGE III
PAR JOHN FOSKETT AND JOHN STEWART, LONDRES, 1809 (2)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700



ə259
PAIRE DE CACHE-POTS EN VERRE BLEU ET ARGENT DE STYLE RÉGENCE
PAR FRANÇOIS-DÉSIRÉ FROMENT-MEURICE, PARIS, VERS 1850 (2)
€3,000-5,000 US$3,400-5,600



■ə260
SERVICE DE TABLE EN ARGENT, D'ÉPOQUE ÉLIZABETH II
PAR 'ADCH', LONDRES, 1991 ET 1992 (138)
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



■ə252
COFFRET DE STYLE NÉOCLASSIQUE
FIN DU XIXE SIÈCLE, DÉBUT DU XXE SIÈCLE, PROBABLEMENT RUSSIE
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə253
XIXE SIÈCLE
Empereur Nicolas Ier de Russie et Alexandra Feodorovna (2)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ə254
COUPE DE STYLE NÉOCLASSIQUE
FIN DU XIXE SIÈCLE, DÉBUT DU XXE SIÈCLE, PROBABLEMENT RUSSIE
€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



■ə261
SERVICE DE TABLE POUR SIX PERSONNES EN ARGENT AMÉRICAIN
PAR REED & BARTON, TAUNTON (MA), VERS 1892 (60)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ə262
ALLEMAGNE, XVIIIE SIÈCLE ET HOLLANDE, VERS 1730
Deux paires de fourchettes et couteaux (4)
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə263
ENSEMBLE DE QUATORZE COUPES EN ARGENT
DOUZE PAR GIANMARIA BUCCELLATI, BOLOGNE, UNE PAR FEDERICO BUCCELLATI, MILAN, VERS 1970 ET UNE PAR KWONG MAN SHING, CANTON, 1875-1925 (14)
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ ∋ 264

PAIRE DE CHAISES DE STYLE NÉO-RENAISSANCE

ITALIE, POUR ALEXANDRO TORLONIA, IER PRINCE DE FUCINO, VERS 1840-1850 (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



■ ∋ 265

TABLE À THÉ

PAYS-BAS, VERS 1800

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ ∋ 266

TABLE À ÉCRIRE D'ÉPOQUE LOUIS XVI

DERNIER QUART DU XVIIIE SIÈCLE

€2,500-4,000 US$2,900-4,500 £2,100-3,300



■ ∋ 267

PAIRE DE CHENETS DE STYLE REGENCE

XIXE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ ∋ 268

COMMODE FORMANT SECRÉTAIRE D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

ESTAMPILLE DE JEAN-JOSEPH CHAPUIS, BELGIQUE, DÉBUT DU XIXE SIÈCLE

€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



■ ∋ 269

SUITE DE QUATRE CANDÉLABRES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

VIENNE, VERS 1800 (4)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



■ ~ ∝ ∋ 270

DEUX TABLES À OUVRAGE D'ÉPOQUE NÉOCLASS IQUE FORMANT PAIRE

EUROPE DU NORD, DÉBUT DU XIXE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ ∋ 271

CHIFFONNIER D'ÉPOQUE LOUIS XVI

DERNIER QUART DU XVIIIE SIÈCLE

€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



■ ∋ 272

COFFRET D'ÉPOQUE LOUIS XVI

FIN DU XVIIIE SIÈCLE

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500

Lot 265 (détail)



ɔ273

PIERRE PUVIS DE CHAVANNES (1824-1898)

Étude de femme

€600-800 US$680-900 £510-670



ɔ274

HENRI-JOSEPH HARPIGNIES (1819-1916)

Le pont Solférino à Paris

€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



ɔ275

ROGER DE LA FRESNAYE (1885-1925)

Portrait de Janine Blanpain

€200-300 US$230-340 £170-250



ɔ276

PIERRE-AUGUSTE RENOIR (1841-1919)

Berthe Morisot

€250-350 US$290-390 £210-290



ɔ277

WALTER SAUER (1889-1927)

Portrait de Mathilde

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ɔ278

BERTHE MORISOT (1841-1895)

Fillette au chat [Julie Manet]

€200-300 US$230-340 £170-250



ɔ279

BERTHE MORISOT (1841-1895)

Cygnes et Canards

€100-120 US$120-130 £84-100



ɔ280

HENRI ROUART (1833-1912)

Château de la Brosse

€200-300 US$230-340 £170-250



ɔ281

BERTHE MORISOT (1841-1895)

L'Oie

€300-500 US$340-560 £260-420



ɔ282

SUIVEUR D'EUGÈNE DELACROIX

Soldat ottoman

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



ɔ283

EUGÈNE PIRODON (1824-VERS 1908)

Lévrier ; et Mastiff *une paire (2)*

€200-300 US$230-340 £170-250

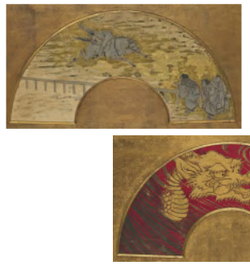


ɔ284

PAUL GAVARNI (1804-1866)

Homme à la pipe: 'Le Père du maréchal Simon'; et Homme à la canne: 'Le Carrier' *(2)*

€1,200-1,600 US$1,400-1,800 £1,100-1,300



ɔ285

HENRI GUÉRARD (1846-1897)

Deux projets d'éventail: Une tête de dragon et Un cavalier à cheval devant des personnages en kimono *(2)*

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



■ɔ286

BANC DE STYLE LOUIS XIV

€600-800 US$680-900 £510-670



ɔ287

ÉCOLE DU XIX^{e} SIÈCLE

Musarègne

€700-1,000 US$790-1,100 £590-830



ɔ288

DAVID D'ANGERS (1788-1856)

Lot de huit médaillons représentant Alexandre Dumas, Charles Nodier, Louise Belloc, Horace Vernet, Constance de Salm, Victor Hugo, Delphine Gay et Amable Tastu *(8)*

€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



ɔ289

MAISON HENRI VEVER D'APRÈS ANTOINE-LOUIS BARYE (1795- 1875)

Hercule et le sanglier d'Erymanthe

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ɔ290

JULES DALOU (1838-1902) ET MANUFACTURE DE SÈVRES

Masque de Silène formant porte-bouquet

€500-800 US$570-900 £420-670



■ ∋ 291

PAIRE DE PLAQUES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€3,000-4,000 US$3,400-4,500
£2,600-3,300



■ ∋ 292

PAIRE DE VASES COUVERTS EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200



■ ∋ 293

DEUX PLAQUES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000



∋ 294

DEUX PLAQUES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



∋ 295

PAIRE DE SEAUX À BOUTEILLE EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DE L'A GREC, PREMIER TIERS DU XVIIIE SIÈCLE (2)

€1,200-1,500 US$1,400-1,700
£1,100-1,300



∋ 296

PLAQUE CARRÉE EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE

€1,500-2,000 US$1,700-2,200
£1,300-1,700



∋ 297

DEUX ASSIETTES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€1,200-1,800 US$1,400-2,000
£1,100-1,500



■ ∋ 298

PLAT ROND EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE

€400-600 US$450-670
£340-500



■ ∋ 299

PAIRE DE GRANDS PLATS RONDS EN FAÏENCE

DELFT, PREMIER TIERS DU XVIIIE SIÈCLE (2)

€1,000-1,500 US$1,200-1,700
£840-1,300



∋ 300

DEUX PICHETS COUVERTS EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000



∋ 301

FIGURE DE MAGOT EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE

€2,500-3,500 US$2,900-3,900
£2,100-2,900



∋ 302

DEUX STATUETTES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€2,500-3,500 US$2,900-3,900
£2,100-2,900



∋ 303

DEUX STATUETTES EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (4)

€2,500-3,500 US$2,900-3,900
£2,100-2,900



∋ 304

CHIEN DEVANT SA NICHE EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



∋ 305

DEUX STATUETTES EN FAÏENCE

DELFT ET BRUXELLES, XVIIIE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



∋ 306

OBÉLISQUE EN FAÏENCE

DEFLT, PREMIER TIERS DU XVIIIE SIÈCLE

€1,500-2,000 US$1,700-2,200
£1,300-1,700



∋ 307

TIRELIRE EN FAÏENCE

DELFT, XVIIIE SIÈCLE

€1,200-1,800 US$1,400-2,000
£1,100-1,500



∋ 308

BOUTEILLE EN FAÏENCE

DELFT, MANUFACTURE DE SAMUEL VAN EENHORN, FIN DU XVIIE SIÈCLE

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500

Lot 296 (détail)



■ə309
PAIRE DE COMMODES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE
ALLEMAGNE, DÉBUT DU XIXE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ə310
FAUTEUIL D'ÉPOQUE RESTAURATION
VERS 1820

€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



■ə311
BUREAU PLAT D'ÉPOQUE LOUIS XVI
FIN DU XVIIIE SIÈCLE

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



■ə312
PAIRE D'APPLIQUES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE
DÉBUT DU XIXE SIÈCLE, PROBABLEMENT AUTRICHE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə313
PAIRE DE POTS-POURRIS DE STYLE RÉGENCE
SECONDE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE (2)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



■~ə314
PORTE-FOLIO D'ÉPOQUE REGENCY
ANGLETERRE, VERS 1820

€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



■ə315
MEUBLE FORMANT CAVE À LIQUEUR D'ÉPOQUE REGENCY
VERS 1810

€1,200-1,800 US$1,400-2,000 £1,100-1,500



■ə316
PAIRE D'APPLIQUES D'ÉPOQUE DIRECTOIRE
VERS 1795 (2)

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



ə317
PENDULETTE DE TABLE D'ÉPOQUE LOUIS XIV
SIGNÉ FRANÇOIS LANCELOT, VERS 1700

€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



318
JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931)
Couple dans la loge
€8,000-12,000 US$9,000-13,000 £6,700-10,000



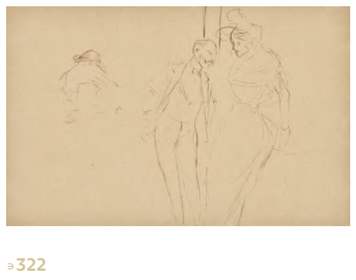
319
JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931)
Étude de couple
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



320
ÉCOLE EUROPÉENNE DU XXE SIÈCLE
Un Homme assis
€500-700 US$570-790 £420-580



321
GEORGES BOTTINI (1874-1907)
Couple au théâtre
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



322
JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931)
Couple et personnage
€150-250 US$170-280 £130-210



323
LÉONCE BURRET (1865-1915)
Dessin préparatoire pour une publicité de la revue 'Le Chat Noir'
€300-500 US$340-560 £260-420



324
RENÉ-GEORGES HERMANN-PAUL (1874-1940)
La vieille Dame
€100-150 US$120-170 £84-130



325
RENÉ-GEORGES HERMANN-PAUL (1874-1940)
La Dévote
€100-150 US$120-170 £84-130



326
RENÉ-GEORGES HERMANN-PAUL (1874-1940)
La Veuve
€100-150 US$120-170 £84-130



327
CHARLES LACOSTE (1870-1959)
La Cour
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



328
JAN TOOROP (1858-1928)
Voiliers avec fleurs de cerisier
€5,000-7,000 US$5,700-7,900 £4,200-5,800



329
L. VERDEVOYE
Crépuscule
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



330
TIFFANY & CO. (FONDÉ EN 1837)
Paire de vases, le modèle créé vers 1875 *(2)*
€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



331
CHRISTOFLE (MAISON FONDÉE EN 1830)
Pot couvert 'Pomme de pin', le modèle créé vers 1890
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



332
RUTH MILLES (1873-1941)
Buste de jeune bretonne, dite Yvonne
€200-300 US$230-340 £170-250



333
ECOLE DU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE
Portrait d'une élégante *(2)*
€500-800 US$570-900 £420-670



334
BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949)
Cinq projets pour les parfums de Vigny *(5)*
€500-700 US$570-790 £420-580



335
BERNARD BOUTET DE MONVEL (1881-1949)
Panneau décoratif
€500-700 US$570-790 £420-580



336
XVIIE SIÈCLE
Deux médaillons figurant Cupidon et Amphitrite *(2)*
€5,000-8,000 US$5,700-9,000 £4,200-6,700



337
EUROPE DE L'EST, PROBABLEMENT DANTZIG, FIN DU XVIIE SIÈCLE
Boîte figurant Diane et Adonis
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



338
ALLEMAGNE, DANS LE STYLE DU XVIIIE SIÈCLE
Daniel dans la fosse aux lions
€700-1,000 US$790-1,100 £590-830



339
XVIIIE ET XIXE SIÈCLES
Lot de cinq boîtes *(5)*
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



340
ALLEMAGNE, XVIIE SIÈCLE
Lion rampant
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



341
ITALIE, XVE SIÈCLE
Élément d'applique figurant saint Pierre
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



342
ALLEMAGNE, DERNIER QUART DU XIXE SIÈCLE
Gobelet double *(2)*
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



343
TRAPANI, XVIIE OU XVIIIE SIÈCLE
Petit miroir octogonal
€600-1,000 US$680-1,100 £510-830



344
ALLEMAGNE, DÉBUT DU XVIIE SIÈCLE
Pendentif cordiforme
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500

Lot 341 (detail)



~ ∋ ∝ 345

FLANDRES, XVIIE OU DÉBUT DU XVIIIE SIÈCLE

Scène bacchique

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



~ ∋ ∝ 346

ALLEMAGNE, FIN DU XVIIE OU XVIIIE SIÈCLE

La Vierge et saint Jean de calvaire et une sainte femme (3)

€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



~ ∋ ∝ 347

PROBABLEMENT XVIIIE SIÈCLE

Vierge de l'Immaculée Conception

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



~ ∋ ∝ 348

FIN XVIIE OU XVIIIE SIÈCLE

Saint Augustin d'Hippone

€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



~ ∋ ∝ 349

PROBABLEMENT PAYS-BAS, XVIIE SIÈCLE (2)

Fourchette à figure de putti et couteau à figure de David et Goliath

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



~ ∋ ∝ 350

ATELIER DE SIMON TROGER (V. 1693-1768) (2)

Mendiant et mendiante

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



∋ 351

DÉBUT DU XIXE SIÈCLE

Poire à poudre

€300-500 US$340-560 £260-420



~ ∋ ∝ 352

XVIIE SIÈCLE ET POSTÉRIEUR

Chapelet

€600-800 US$680-900 £510-670



~ ∋ ∝ 353

ALLEMAGNE, XIXE SIÈCLE

Coupe à décor de chamois

€200-300 US$230-340 £170-250



■ ∋ 354

GRAND VASE EN GRÈS CÉLADON LONGQUAN

CHINE, DYNASTIE MING, XVE SIÈCLE

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



∋ 355

BOUCLE DE CEINTURE EN FER DAMASQUINÉ

EST DU TIBET, XVE-XVIIE SIÈCLE

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■ ∋ 356

DEUX VASES EN PORCELAINE ÉMAILLÉE SANG-DE-BOEUF

CHINE, DYNASTIE QING, XIXE SIÈCLE (2)

€1,000-2,000 US$1,200-2,200 £840-1,700



∋ 357

GRANDE COUPE À PIED EN BRONZE

JAPON, ÉPOQUE MEIJI (1868-1912)

€500-700 US$570-780 £420-580



■ ∋ 358

STATUE DE LION EN PIERRE

CHINE, DYNASTIE QING (1644-1911)

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



∋ 359

TÊTE DE PARVATI OU RHADA

INDE, BENGALE OU ORISSA, XIXE SIECLE

€1,000-2,000 US$1,200-2,300 £840-1,700



■ ∋ 360

PAIRE D'HALTÈRES EN BRONZE

JAPON, ÉPOQUE MEIJI (1868-1912) (2)

€1,000-2,000 US$1,200-2,200 £840-1,700



■ ∋ 361

TAPIS CHINOIS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE, PROBABLEMENT PÉKIN

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



■ ∋ 362

UN MEMPO EN MÉTAL LAQUÉ, LAQUE ET BRONZE ET UN CASQUE EN MÉTAL LAQUÉ

JAPON, ÉPOQUE MEIJI (1868-1912) (2)

€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



ə363

GEORGES ROUAULT (1871-1958)

Trio

€10,000-15,000 US$12,000-17,000
£8,400-13,000



ə364

ALBERT MARQUET (1875-1947)

Lot de quatorze dessins *(14)*

€3,000-5,000 US$3,400-5,600
£2,600-4,200

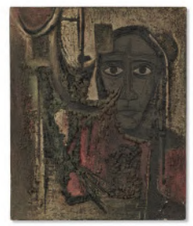


ə365

MIKHAIL LARIONOV (1881-1964)

L'arbre bleu

€7,000-10,000 US$7,900-11,000
£5,900-8,300



λə366

LAURENT JIMÉNEZ-BALAGUER (1928-2015)

Sans titre

€200-300 US$230-340
£170-250



ə367

PIERRE EUGÈNE MONTÉZIN (1874-1946)

Personnages dans un paysage

€1,000-1,500 US$1,200-1,700
£840-1,300



ə368

JACQUES LIPCHITZ (1891-1973)

Carnet de huit dessins (a à h) et de deux dessins sur carton d'invitation (i à j) *(10)*

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700



■ə369

JACQUES LIPCHITZ (1891-1973)

Lot de onze dessins préparatoires *(11)*

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700



■ə370

JACQUES LIPCHITZ (1891-1973)

Lot de douze dessins préparatoires *(12)*

€6,000-8,000 US$6,800-9,000
£5,100-6,700



ə371

JEAN COCTEAU (1889-1963)

Sans titre (Jeune fille)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700
£3,400-5,000



■ə372

DEUX BOUTEILLES À VIN

PRISMENKANNE

ALLEMAGNE, XIXE SIÈCLE (2)

€300-500 US$340-560
£260-420



ə373

HENRY OTTMANN (1877-1927)

Double portrait

€500-700 US$570-790
£420-580



■ə374

NÉCESSAIRE DE CHEMINÉE

FIN DU XIXE SIÈCLE - DÉBUT DU XXE SIÈCLE (4)

€300-500 US$340-560
£260-420



ə375

JACQUES AZÉMA (1910-1979)

Jeune arabe à la coupe d'eau

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



■λə376

MATHURIN MEHEUT (1882-1958)

Le Poulpe

€200-300 US$230-340
£170-250



ə377

MAURICE BRIANCHON (1899-1979)

Nature morte aux cerises

€200-300 US$230-340
£170-250



ə378

TORU KANEKO (NÉ EN 1962)

Vase, 2015

€300-500 US$340-560
£260-420



ə379

LÉON ZACK (1892-1980)

Le Guitariste

€300-500 US$340-560
£260-420



■ə380

TRAVAIL CONTEMPORAIN

Ensemble de deux vases *(2)*

€100-150 US$120-170
£84-130



381
GRAND PICHET EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DE LA VIEILLE TÊTE DE MAURE, FIN DU XVIIE SIÈCLE
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



382
UNE BOÎTE À ÉPICES COUVERTE, UN BEURRIER ET UNE BOÎTE À THÉ EN FAÏENCE
DELFT, FIN DU XVIIE ET XVIIIE SIÈCLE (3)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



383
DEUX BOÎTES À THÉ COUVERTES EN FAÏENCE
DELFT, XVIIE ET XVIIIE SIÈCLE (2)
€1,200-1,500 US$1,400-1,700 £1,100-1,300



384
BOÎTE RONDE COUVERTE EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DE L'ÉTOILE, XVIIIE SIÈCLE
€1,200-1,800 US$1,400-2,000 £1,100-1,500



385
UN PICHET, UNE VERSEUSE COUVERTE, UNE COUPE ET UNE COUPELLE EN FAÏENCE
DELFT, FIN DU XVIIE ET XVIIIE SIÈCLE (4)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



386
BROSSE ET PIQUE-FLEURS EN FAÏENCE
DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)
€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



387
SAUPOUDROIR EN FAÏENCE
DELFT, XVIIIE SIÈCLE
€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



388
UNE PLAQUE RECTANGULAIRE, UN ABREUVOIR À OISEAUX ET UN MOUTARDIER COUVERT EN FAÏENCE
DELFT, XVIIE ET XVIIIE SIÈCLE (4)
€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



389
DEUX POTS EN FAÏENCE
DELFT, XVIIIE SIÈCLE (2)
€600-800 US$680-900 £510-670



390
PAIRE DE LIONS FORMANT BOUGEOIR EN FAÏENCE
ESPAGNE, TALAVERA, XVIIIE SIÈCLE (2)
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



391
PAIRE DE POTICHES COUVERTES EN FAÏENCE
DANS LE STYLE DE ROUEN, FIN DU XIXE SIÈCLE (2)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



392
RHINOCÉROS FORMANT BOÎTE COUVERTE EN FAÏENCE
FRANCE, VERS 1880
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



393
DEUX COUPELLES CHANTOURNÉES EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DE L'A GREC, FIN DU XVIIE SIÈCLE (2)
€600-800 US$680-900 £510-670



394
DEUX ASSIETTES OCTOGONALES EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DU POT DE MÉTAL, XVIIIE SIÈCLE (2)
€400-600 US$450-670 £340-500



395
BOÎTE À THÉ EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DE L'A GREC, FIN DU XVIIE SIÈCLE
€400-600 US$450-670 £340-500



396
DEUX SOUCOUPES EN FAÏENCE
DELFT, MANUFACTURE DE L'A GREC, FIN DU XVIIE SIÈCLE (2)
€400-600 US$450-670 £340-500



397
PAIRE DE VASES EN FAÏENCE
DANS LE STYLE DE DELFT, VERS 1900 (2)
€100-150 US$120-170 £84-130



398
TROIS PIÈCES EN PORCELAINE IMARI ET BLEU BLANC, DONT DEUX MONTÉES EN ARGENT ET EN BRONZE DORÉ
JAPON, ÉPOQUE EDO, ET CHINE, DYNASTIE QING, XVIIIE SIÈCLE (3)
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300

Lot 394 (détail)



399
LUSTRE D'ÉPOQUE BAROQUE
HOLLANDE, XVIIE SIÈCLE

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



400
MIROIR DE STYLE BAROQUE
PROBABLEMENT ITALIE, EN PARTIE XVIIIE ET XIXE SIÈCLE

€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



401
LUSTRE AUX DAUPHINS
HOLLANDE, FIN DU XIXE SIÈCLE - DÉBUT DU XXE SIÈCLE

€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



402
PAIRE DE CHENETS DE STYLE LOUIS XIV
XIXE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



403
PAIRE DE VASES DE STYLE LOUIS XVI
MILIEU DU XIXE SIÈCLE (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



404
PAIRE DE FONTAINES
XIXE SIÈCLE (2)

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



405
ATHÉNIENNE
D'APRÈS L'ANTIQUE, ATTRIBUÉE À LA FONDERIE CHIURAZZI, NAPLES, DÉBUT DU XXE SIÈCLE

€600-800 US$680-900 £510-670



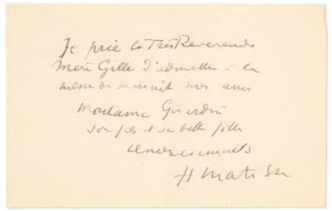
406
MIROIR D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE
ALLEMAGNE, DERNIER QUART DU XVIIIE SIÈCLE

€400-600 US$450-670 £340-500



407
PAIRE DE CONSOLES D'APPLIQUE DE STYLE NEOCLASSIQUE
VERS 1900 (2)

€600-800 US$680-900 £510-670



ə408

MATISSE, HENRI (1869-1954)

Billet autographe signé de Henri Matisse, sans lieu ni date. *(2)*

€400-500 US$450-560 £340-420



ə409

L. BAKST (1866-1924), A. ALEXANDRE (1859-1937) ET J. COCTEAU (1889-1963).

- L'Art décoratif de Léon Bakst. Paris, 1913.
- L'œuvre de Léon Bakst pour La Belle au Bois Dormant. 1922. *(2)*

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə410

MAILLOL ARISTIDE (1861-1944) ET HORACE (65-8 AV. JC).

Ôdes. Paris : Philippe Gonin, [1958]. *(2)*

€600-800 US$680-900 £510-670

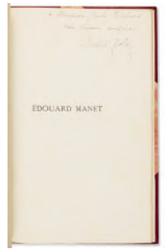


ə411

[REVUE]

L'Effort moderne. Paris : Léon Rosenberg, 1924-1927. *(40)*

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə412

ZOLA, ÉMILE (1840-1902)

Édouard Manet. Paris : E. Dentu, 1867.

€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



ə413

[REVUE]

Feuillets inutiles n°6, 7, 22 et 23. Paris : Éditions Marcel Seheurs, 1930-1960. *(6)*

€500-700 US$570-790 £420-580
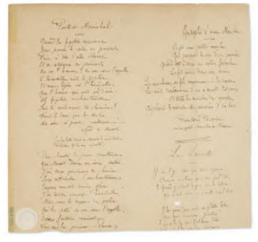


λə414

GEORGES HUGNET (1906-1974)

Miss Terre (Femme en violet)

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



ə415

[ANONYME].

Quatre poèmes manuscrits de Musset, Pasquier...

€200-300 US$230-340 £170-250



■ə416

PENDULE À CERCLE TOURNANT DE STYLE NÉOCLASSIQUE

€1,200-1,800 US$1,400-2,000 £1,100-1,500



ə417

MARK TOBEY (1890-1976)

Sans titre

€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



λə418

GEORGES HUGNET (1906-1974)

Le Coq et la Tête *(2)*

€1,200-1,800 US$1,400-2,000 £1,100-1,500



ə419

TRAVAIL CONTEMPORAIN

Vase

€200-300 US$230-340 £170-250



■ə420

LAMPE DE LECTURE

ATTRIBUÉE À LA MAISON MEILLEUR, MODERNE

€500-800 US$570-900 £420-670



■ə421

TRAVAIL FRANÇAIS

Bureau, vers 1960

€400-600 US$450-670 £340-500



■ə422

PAIRE DE LAMPES DE LECTURE

ATTRIBUÉE À LA MAISON MEILLEUR, MODERNE (2)

€800-1,200 US$900-1,300 £670-1,000



ə423

TRAVAIL EUROPÉEN

Vase

€300-500 US$340-560 £260-420



■ə424

TRAVAIL EUROPÉEN

Vase

€400-600 US$450-670 £340-500



ə425

PAUL MOREAU-VAUTHIER (1871-1936) ET MANUFACTURE GENTIL ET BOURDET

Cantarice formant tirelire

€500-800 US$570-900 £420-670



ɔ426

COUTEAU EN OR, LAPIS LAZULI ET RUBIS

LA LAME PAR WILLIAM NIXON, LONDRES, 1837 ; LE MANCHE PEUT-ÊTRE IRAN, FIN XVIIIE OU DÉBUT XIXE SIÈCLE

€1,000-1,500 US$1,200-1,700
£840-1,300



■ɔ427

HONGRIE, XVIIE SIÈCLE ET POSTÉRIEUR

Éventail

€400-600 US$450-670
£340-500



ɔ428

FIN DU XIXE OU PREMIÈRE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE

Quinze yeux en verre

€200-300 US$230-340
£170-250



ɔ435

ALLEMAGNE, FIN DU XVIIE OU DÉBUT XVIIIE SIÈCLE

Quatre flacons dont un double *(4)*

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



ɔ436

ALLEMAGNE, PROBABLEMENT FIN XVIIE OU XVIIIE SIÈCLE

Grande coupe

€700-1,000 US$790-1,100
£590-830



ɔ437

XIXE ET XXE SIÈCLES

Lot comprenant trois pipes, un manche, une paire de dé et un porte-cigarette à décor de coccinelle (7)

€300-500 US$340-560
£260-420



ɔ429

XVIIE ET XVIIIE SIÈCLES

Trois objets en ambre *(3)*

€1,000-1,500 US$1,200-1,700
£840-1,300



~ɔ430

XIXE SIÈCLE

Pipe à figure d'égyptienne

€1,000-2,000 US$1,200-2,200
£840-1,700



ɔ431

CINQ MORCEAUX D'AMBRE (5)

€1,000-2,000 US$1,200-2,200
£840-1,700



■ɔ438

XXE SIÈCLE

Paire de lions rampants *(2)*

€600-1,000 US$680-1,100
£510-830



ɔ439

NAPLES, XVIIIE SIÈCLE

Buste de cheval de crèche

€800-1,200 US$900-1,300
£670-1,000



■ɔ440

DANS LE STYLE DU XVIIE SIÈCLE, XIXE SIÈCLE

Musiciens *(2)*

€300-500 US$340-560
£260-420



ɔ432

PROBABLEMENT XIXE SIÈCLE

Tête de chimère

€400-600 US$450-670
£340-500



ɔ433

XIXE SIÈCLE

Sceau à décor néo-Renaissance

€300-500 US$340-560
£260-420



■ɔ434

ATELIER DE CHRISTOPHE PLANTINS, ANVERS, FIN DU XVIE SIÈCLE

Coffret

€700-1,000 US$790-1,100
£590-830



ɔ441

ENSEMBLE DE BOÎTES ET VIDE-POCHES EN ARGENT

LE PILULIER PAR GEORGE UNITE, BIRMINGHAM, 1848; LA BOÎTE À RACINES PAR ISAAC DE VRIES, AMSTERDAM, 1756 ET XIXE SIÈCLE; LES VIDE-POCHES PAR OMAR RAMSDEN, LONDRES, 1934 (4)

€500-800 US$570-900
£420-670



■ɔ442

PLATEAU EN MÉTAL DORÉ ÉMAILLÉ

AWADH, LUCKNOW, INDE, VERS 1800

€2,000-3,000 US$2,300-3,400
£1,700-2,500



ɔ443

CHARLES-GUILLAUME DIEHL (1811-1885)

Coffret

€600-800 US$680-900
£510-670



ə444

DEUX VASES D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE

L'UN D'ÉPOQUE LOUIS XVI, DE LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE, L'AUTRE ANGLAIS, VERS 1830 (2)

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



ə445

COFFRET BAROQUE EN ARGENT, VERMEIL ET MALACHITE

ROME, 1723

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500

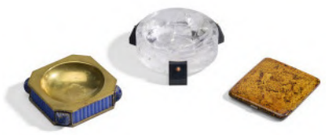


■ə446

LAMPE BOUILLOTTE D'ÉPOQUE LOUIS XVI

FIN DU XVIIIE SIÈCLE

€1,500-2,500 US$1,700-2,800 £1,300-2,100



ə447

RENÉ BOIVIN (1864-1917)

Porte-cigarette, vers 1930 (3)

€200-300 US$230-340 £170-250



ə448

COUPE D'APRÈS LA « COUPE PACIFIQUE » DE VAPHIO EN MÉTAL DORÉ

PROBABLEMENT PAR ÉMILE GILLIÉRON ET SON FILS, ALLEMAGNE, VERS 1900

€200-300 US$230-340 £170-250



ə449

DEUX KARKARAS EN ARGENT

L'UN PORTE LA SIGNATURE DE NIKALOS, GÉORGIE, PROBABLEMENT TIFLIS, VERS 1850 ; L'AUTRE MARQUÉ D'UN POINÇON DE MAÎTRE GÉORGIEN NON RÉPERTORIÉ, TIFLIS, MILIEU DU XIXE SIÈCLE (2)

€700-1,000 US$790-1,100 £590-830



ə450

TRAVAIL EUROPÉEN

Calice

€100-150 US$120-170 £84-130



ə451

TRAVAIL EUROPÉEN

Cadre

€100-150 US$120-170 £84-130



ə452

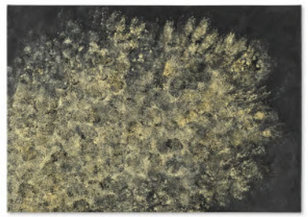
ÉTUI À CIGARETTES EN VERMEIL ET ÉMAUX CLOISONNÉS RUSSE

PAR PAVEL OVCHINNIKOV, MOSCOU, 1875

€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



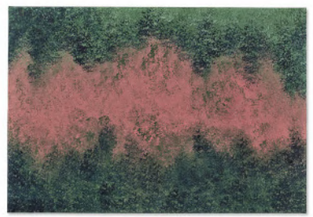
Lot 442 (détail)



■λ⋑453
OPHÉLIE ASCH (NÉE EN 1973)
Éclat du temps
€5,000-7,000 US$5,700-7,900 £4,200-5,800



■λ⋑454
OPHÉLIE ASCH (NÉE EN 1973)
Galaxie
€4,000-6,000 US$4,500-6,700 £3,400-5,000



■λ⋑455
OPHÉLIE ASCH (NÉE EN 1973)
L'entre-mondes
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



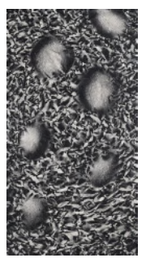
λ⋑456
KEVIN COATES (NE EN 1950) (4)
€5,000-7,000 US$5,700-7,900 £4,200-5,800



■λ⋑457
ROBERT COUTURIER (1905-2008)
Dos d'une blonde
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



■λ⋑458
ANNE-MARIE JUGNET (NÉE EN 1958) ET ALAIN CLAIRET (NÉ EN 1950)
Nuage #9
€400-600 US$450-670 £340-500



■λ⋑459
OPHÉLIE ASCH (NÉE EN 1973)
Bataille aux Planètes
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■λ⋑460
OPHÉLIE ASCH (NÉE EN 1973)
L'Angélus, L'Encre de Chine, Sonate d'Automne, Le Destin, Nocturne, Le trio, de la série Gens de pluie, vers 2000 (6)
€600-800 US$680-900 £510-670



■λ⋑461
ANTONY GORMLEY (NÉ EN 1950)
Open door
€6,000-8,000 US$6,800-9,000 £5,100-6,700



■⋑462
TABLE DE STYLE NÉOCLASSIQUE
EUROPE DU NORD, VERS 1900
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■⋑463
PAIRE DE VERRIÈRES DE STYLE NÉOCLASSIQUE
XIXE SIÈCLE (2)
€300-500 US$340-560 £260-420



■⋑464
BIBLIOTHÈQUE DE STYLE LOUIS XVI
XIXE SIÈCLE
€700-1,000 US$790-1,100 £590-830



■465
GUÉRIDON D'ÉPOQUE NÉOCLASSIQUE
RUSSIE, VERS 1820-1830
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



■⋑466
PENDULE D'ÉPOQUE RESTAURATION
VERS 1814
€200-300 US$230-340 £170-250



⋑467
PRESSE-PAPIER
XIXE SIÈCLE
€600-800 US$680-900 £510-670



■⋑468
PENDULE AUX FLAMANDS ROSES
FIN DU XIXE SIÈCLE - DÉBUT DU XXE SIÈCLE, PROBABLEMENT BELGIQUE
€200-300 US$230-340 £170-250



■⋑469
CABINET FORMANT SECRÉTAIRE
PAR LA MAISON GIROUX, LIVRÉ PAR LA MAISON BOUDET, FIN DU XIXE SIÈCLE
€4,000-6,000 US$4,600-6,800 £3,400-5,000



■⋑470
CHEVALET
VERS 1900
€100-150 US$120-170 £84-130



■⋑471
CANAPÉ CONFORTABLE
MODERNE
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■⋑472
PAIRE DE CANAPÉS CONFORTABLES
MODERNE (2)
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



■⋑473
CANAPÉ CONFORTABLE
MODERNE
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



■⋑474
BERGÈRE CONFORTABLE ET SON REPOSE-PIED
MODERNE (2)
€500-800 US$570-900 £420-670



■⋑475
BERGÈRE CONFORTABLE
MODERNE
€500-800 US$570-900 £420-670



■⋑476
BERGERE CONFORTABLE
MODERNE
€300-500 US$340-560 £260-420



■⋑477
CONSOLE DE STYLE NÉOCLASSIQUE
MODERNE
€300-500 US$340-560 £260-420



■⋑478
TABOURET DE PIANO
VERS 1900
€600-1,000 US$680-1,100 £510-830



■⋑∝479
TABLE DE MILIEU DE STYLE NÉOCLASSIQUE
PREMIÈRE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE
€2,000-3,000 US$2,300-3,400 £1,700-2,500



λ⋑480
MAGNUS LARSSON (NÉ EN 1972)
Sans titre
€100-150 US$120-170 £84-130



λ⋑481
FRANCK CHRISTEN (NÉ EN 1971)
Sainte Thérèse, 1994
€500-700 US$570-790 £420-580



λ⋑482
FRANCO FONTANA (1933-2026)
Sans titre, 1991
€400-600 US$450-670 £340-500



λ⋑483
CATHERINE SÉHER (NÉE EN 1958)
Sans titre
€100-150 US$120-170 £84-130



⋑484
ÉCOLE CONTEMPORAINE
Sans titre
€100-150 US$120-170 £84-130



■⋑λ485
JEAN-FRANÇOIS FOURTOU (NÉ EN 1964)
Sans titre (deux chiens) *(2)*
€100-150 US$120-170 £84-130



⋑486
MICHAEL GLANCY (1950-2020)
Vase, vers 1985
€1,000-1,500 US$1,200-1,700 £840-1,300



■λ⋑487
GEORGES CUYVERS (NÉ EN 1951)
Paire de porte-bougies 'Snakewood VII' à sept lumières, paire unique, 2006 *(2)*
€3,000-5,000 US$3,400-5,600 £2,600-4,200



⋑488
MICHAEL GLANCY (1950-2020)
Vase, 1985
€1,500-2,000 US$1,700-2,200 £1,300-1,700



■ ⋗ 489

ENSEMBLE DE TROIS SOUFFLETS

LE PREMIER VERS 1830, LE DEUXIÈME DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE ET LE TROISIÈME DU DÉBUT DU XXE SIÈCLE (3)

€400-600 US$450-670 £340-500



■ ⋗ 490

TRAVAIL EUROPÉEN

Paire de miroirs modernes *(2)*

€300-500 US$340-560 £260-420



■ ⋗ 491

PARTIE DE SERVICE DE VERRE

ITALIE, PROBABLEMENT MURANO, XXE SIÈCLE (26)

€300-400 US$340-450 £260-330



■ ⋗ 492

PARTIE DE SERVICE DE VERRES

XXE SIÈCLE (73)

€200-300 US$230-340 £170-250



■ ⋗ 493

ENSEMBLE DE QUINZE VERRES À VIN

ITALIE, PROBABLEMENT MURANO, XXE SIÈCLE (15)

€150-250 US$170-280 £130-210



Lot 216 (détail)

CHRISTIE'S

Waring
Hopkins
Un Américain à Paris



Art d'Asie

Paris | 9 décembre 2026

EXPOSITION
5-8 décembre 2026
9 Avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT
Zheng Ma
zma@christies.com
Tél. : +33 (0)1 40 76 83 67

PROVENANT DE LA COLLECTION WARING HOPKINS

RARE PAIRE DE JARDINIÈRES QUADRILOBÉES EN VERRE BLEU
CHINE, DYNASTIE QING, MARQUES INCISÉES À QUATRE CARACTÈRES DANS UN CARRÉ ET ÉPOQUE QIANLONG (1736-1795)

20 000-30 000 €

christies.com

CHRISTIE'S



Joaillerie Paris

Paris | 4-16 décembre 2025

EXPOSITION
11-16 décembre 2026
9 Avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT
Violaine d'Astorg
vdastorg@christies.com
+33 1 40 76 85 81

BAGUE SAPHIR ET DIAMANTS
BAGUE OR BLANC SAPHIR CACHEMIRE ENV 10.36CTS 6.5G
Saphir de forme coussin de 10,36 carats, diamants taille simple, poinçons français d'importation pour le platine (850 ‰)
SSEF, 2026, rapport n°157126 : 10,365 carats, Cachemire, sans indication de chauffe
Gübelin, 2026, rapport n°26090040 : 10,36 carats, Cachemire, sans indication de chauffe, avec fiche d'information sur les saphirs
Tour de doigt : 52 (EU) / 6 (US)
Poids brut : 6,57 g

600 000-600 000 €

christies.com

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente live)

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes **Conditions de vente** et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes **Conditions de vente**, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole ♙), Christie's France SNC, 9 avenue Matignon 75008 Paris, France (et à laquelle il est fait référence par Christie's, 'nous', 'notre', 'nous-même' dans ces **Conditions de vente**) agit comme mandataire pour le **vendeur**. Cela signifie que nous fournissons des services au **vendeur** pour l'aider à vendre son **lot** et que Christie's vend le **lot** au nom et pour le compte du **vendeur**. Lorsque Christie's agit en tant que mandataire du **vendeur**, le contrat de vente créé par l'adjudication d'un **lot** en votre faveur est formé directement entre vous et le **vendeur**, et non entre vous et Christie's.

A • AVANT LA VENTE

1 • DESCRIPTION DES LOTS

(a) Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage », qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée « Symboles employés dans le présent catalogue ».

(b) La description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2 • NOTRE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DESCRIPTION DES LOTS

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3 • ÉTAT DES LOTS

(a) L'**état** des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'**état** », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du **vendeur**.

(b) Toute référence à l'**état** d'un **lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des **rapports de condition** peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état** d'un **lot**. Les **rapports de condition** sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4 • EXPOSITION DES LOTS AVANT LA VENTE

(a) Si vous prévoyez d'enchérir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.

(b) L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous. Dans l'hypothèse où les locaux de Christie's France seraient fermés au public, l'exposition préalable des **lots** sera réalisée par voie dématérialisée depuis le site christies.com.

5 • ESTIMATIONS

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais acheteur** ni aucune taxe ou frais applicables.

6 • RETRAIT

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7 • BIJOUX

(a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.

(b) Nous ne savons pas si un diamant a été formé naturellement ou synthétiquement s'il n'a pas été testé par un laboratoire de gemmologie. Si le diamant a été testé, un rapport de gemmologie sera disponible.

(c) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittez des frais y afférents.

(d) Le poids de certains objets figurant dans la **description du catalogue** est donné à titre indicatif car il a été estimé à partir de mesures et ne doit donc pas être considéré comme exact.

(e) Nous ne faisons pas établir de rapport de gemmologie pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport. Nous ne garantissons pas et ne sommes pas responsables de tout rapport ou certificat établi par un laboratoire de gemmologie qui pourrait accompagner un **lot**.

(f) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport de gemmologie ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8 • MONTRES ET HORLOGES

(a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Le coffret de présentation accompagnant la montre peut différer du coffret d'origine. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.

(b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche ou qu'elle puisse être acceptée pour révision ou être révisée par son fabricant. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.

(c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B • INSCRIPTION À LA VENTE

1 • NOUVEAUX ENCHÉRISSEURS

(a) Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

(i) *pour les personnes physiques :* pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

(ii) *pour les sociétés :* votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

(iii) *Fiducie :* acte constitutif de la fiducie; tout autre document attestant de sa constitution; ou l'extrait d'un registre public ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas);

(iv) *Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale :* les statuts de la société ou de l'association ; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou une copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) *Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif :* une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(vi) *Indivision :* un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

(vii) *Les agents/représentants :* Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

(b) Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de garantie avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Service Client au +33 (0)1 40 76 83 79.

2 • CLIENT EXISTANT

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de garantie avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

3 • SI VOUS NE NOUS FOURNISSEZ PAS LES DOCUMENTS DEMANDÉS

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le **vendeur** et vous.

4 • ENCHÈRE POUR LE COMPTE D'UN TIERS

(a) Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.

(b) Mandat occulte : Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandant occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le **prix d'achat** et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que :

(i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous garderez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux) ;

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent ;

5 • PARTICIPER À LA VENTE EN PERSONNE

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter notre Service Client au +33 (0)1 40 76 83 79.

6 • SERVICES/FACILITÉS D'ENCHÈRES

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrons accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes **Conditions de vente**.

(b) Enchères par Internet sur Christie's LIVE

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter https://www.christies.com/livebidding/index.aspx et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes **Conditions de vente**, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) Ordres d'achat

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le **commissaire-priseur** prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous enchérirons pour votre compte à environ 50 % de l'**estimation** basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

C • PENDANT LA VENTE

1 • ADMISSION DANS LA SALLE DE VENTE

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2 • PRIX DE RÉSERVE

Sauf indication contraire, tous les **lots** ont un **prix de réserve**. Les **lots** proposés sans **prix de réserve** sont identifiés par le symbole • à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut pas être supérieur à l'**estimation** basse du **lot**.

3 • POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU COMMISSAIRE-PRISEUR

Le **commissaire-priseur** assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

(a) refuser une enchère ;

(b) lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;

(c) retirer un **lot** ;

(d) diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;

(e) rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et

(f) en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou reproposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du **commissaire-priseur** dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4 • ENCHÈRES

Le **commissaire-priseur** accepte les enchères :

(a) des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;

(b) des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et

(c) des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5 • ENCHÈRES POUR LE COMPTE DU VENDEUR

Le **commissaire-priseur** peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du **vendeur** à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le **commissaire-priseur** ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le **vendeur** et ne placera aucune enchère pour le **vendeur** au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le **commissaire-priseur** décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'**estimation** basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le **commissaire-priseur** peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le **commissaire-priseur** peut déclarer ledit **lot** invendu.

6 • PALIERS D'ENCHÈRES

Les enchères commencent généralement en dessous de l'**estimation** basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le **commissaire-priseur** décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7 • CONVERSION DE DEVISES

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8 • ADJUDICATIONS

À moins que le **commissaire-priseur** décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du **commissaire-priseur** tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le **vendeur** et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9 • LÉGISLATION EN VIGUEUR DANS LA SALLE DE VENTE

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D • FRAIS ACHETEUR ET TAXES

1 • FRAIS ACHETEUR

Pour tous les lots à l'exception du vin, nous facturons à l'adjudicataire 28% H.T. du **prix d'adjudication** de chaque **lot** (soit au jour de la publication des présentes : 29,54% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 33,6% T.T.C. pour les autres **lots**) jusqu'à 1.750.000 € inclus; 22% H.T. (soit au jour de la publication des présentes : 23,210% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 26,40% T.T.C. pour les autres lots) de la portion du **prix d'adjudication** supérieure à 1.750.000 € et inférieure ou égale à 7.000.000 € ; et 15% H.T. (soit au jour de la publication des présentes : 15,825% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 18% T.T.C. pour les autres **lots**) de la portion du **prix d'adjudication** supérieure à 7.000.000 €.

Pour les ventes de vin, les **frais acheteur** sont calculés sur la base d'un taux forfaitaire de 25% H.T. (soit au jour de la publication des présentes 30% T.T.C.).

Dans chacun des cas susmentionnés, la TVA au taux en vigueur au jour de votre achat sera ajoutée aux **frais acheteur** conformément au paragraphe D2 ci-dessous relatif à la fiscalité et sera à votre charge. Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels. Les lots concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le **commissaire-priseur** habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS

Pour les **lots** que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'État ou taxe d'utilisation peut être due sur le **prix d'adjudication** ainsi que des **frais acheteur** et des frais d'expédition sur le **lot**, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les **lots** qu'elle expédie vers l'État de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'État, du pays, du comté ou de la région où le **lot** sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du **lot**.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2 • RÉGIME DE TVA ET CONDITION DE L'EXPORTATION

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des **lots**. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Chaque fois que possible, le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité est appliqué par Christie's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christie's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujetti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'option pour le régime général de la TVA ou lorsque celui-ci s'applique de plein droit, la vente est réputée conclue aux conditions « départ » de sorte que la TVA française s'applique par principe.

Néanmoins, dans l'éventualité où l'acquéreur n'est pas assujetti à la TVA (cas des particuliers) et Christie's intervient directement ou indirectement dans l'expédition ou le transport du ou des **lot(s)** à destination d'un autre État membre de l'Union européenne, l'opération sera régularisée et la vente sera soumise à la TVA applicable dans l'État de destination.

De même, en cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. Il est à ce titre convenu que l'exportation du **lot** acquis devra intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le **lot** acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non-exportation du **lot** dans le délai applicable. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre Service Client au +33 (0)1 40 76 83 79. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

3 • DROIT DE SUITE

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Le droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Les **lots** concernés par ce droit de suite sont identifiés dans ce catalogue grâce au symbole ♭ accolé au numéro du **lot**. Si le droit de suite est applicable à un **lot**, sauf si ce **lot** est un livre ou un manuscrit, vous serez redevable de la somme correspondante, en sus du **prix d'adjudication**, et nous transmettrons ensuite cette somme à l'organisme concerné, au nom et pour le compte du **vendeur**.

Le droit de suite est dû lorsque le **prix d'adjudication** d'un **lot** est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le montant dû au titre du droit de suite est déterminé par application d'un barème dégressif en fonction du **prix d'adjudication** :

- 4% pour la première tranche du prix de vente inférieure ou égale à 50.000 euros ;
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0.5% pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0.25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

E • GARANTIES

1 • GARANTIES DONNÉES PAR LE VENDEUR

Pour chaque **lot**, le **vendeur** donne la **garantie** qu'il :

(a) est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le **vendeur** n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et

(b) a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le **vendeur** n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci- dessous) que vous nous aurez versé. Le **vendeur** ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses. Le **vendeur** ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garantie**s du **vendeur** à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au **vendeur** susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2 • NOTRE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessous, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre **« garantie d'authenticité »**). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, sous réserve des stipulations ci-dessous, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes **Conditions de vente**. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

(a) La **garantie** est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. A l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des **lots**.

(b) Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (l'« **intitulé** »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.

(c) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **intitulé** ou à toute partie d'**intitulé** qui est formulé « **avec réserve** ». « **Avec réserve** » signifie qu'une réserve est émise dans une description du **lot** au catalogue ou par l'emploi dans un **intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **Intitulés « avec réserve »** à la page du catalogue « Avis importants et explication des pratiques de catalogage » qui font partie des présentes **Conditions de vente**. Par exemple, l'emploi du terme « ATTRIBUÉ À… » dans un **intitulé** signifie que le **lot** est, selon l'avis de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste désigné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste désigné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des **lots** au catalogue avant d'enchérir.

(d) La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**intitulé** tel que modifié par des **avis en salle de vente.**

(e) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas lorsque les connaissances se sont développées depuis la vente aux enchères entraînant un changement dans l'opinion généralement admise. En outre, elle ne s'applique pas si l'**intitulé** correspondait à l'opinion généralement admise des experts à la date de la vente ou a attiré l'attention sur un conflit d'opinion.

(f) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas s'il est démontré que le **lot** n'est pas **authentique** selon un processus scientifique qui, à la date de publication du catalogue, n'existait pas ou dont l'utilisation n'était pas généralement admise, ou qui était déraisonnablement coûteux ou impraticable, ou qui était susceptible d'avoir endommagé le **lot**.

(g) La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du **lot** et que le **lot** ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à personne d'autre.

(h) Afin de formuler une réclamation au titre de la **garantie d'authenticité**, vous devez :

(i) nous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrons exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation ;

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente live)

(ii) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et

(iii) restituer le lot à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'**état** dans lequel il était au moment de la vente.

(i) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses.

(j) Livres. Lorsque le **lot** est un livre, nous offrons une **garantie** supplémentaire pendant 14 jours calendaires à compter de la date de la vente, selon laquelle si un **lot** de la collection présente un défaut de texte ou d'illustration, nous rembourserons votre **prix d'achat**, sous réserve des conditions suivantes. Votre seul droit au titre de cette **garantie** supplémentaire est d'annuler la vente et de recevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. Nous ne serons en aucun cas tenus de vous payer plus que le **prix d'achat** et ne serons pas responsables de tout **autre dommage** ou dépense.

(i) Cette **garantie** supplémentaire ne s'applique pas :

a. à l'absence de blancs, aux faux-titres, aux couvertures en tissu ou publicités, à l'endommagement de la reliure, aux taches, à l'usure minime ou à d'autres défauts n'affectant pas le caractère exhaustif du texte ou de l'illustration ;

b. aux dessins, autographies, lettres ou manuscrits, photographies signées, musique, atlas, cartes ou périodiques ;

c. aux livres non identifiés par titre ;

d. aux **lots** vendus sans étiquette d'estimation ;

e. aux livres dont la description mentionne « retour non accepté » ; ou

f. aux défauts indiqués dans tout rapport de condition ou annoncés au moment de la vente.

(ii) Pour faire une réclamation en vertu du paragraphe (d) ci-dessus, vous devez donner des détails écrits du défaut et renvoyer le **lot** dans son lieu d'origine (ou selon nos instructions) dans le même **état** qu'au moment de la vente, dans les 14 jours suivant la date de la vente.

(k) Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la **garantie d'authenticité** ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive. Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le **lot** est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le **prix d'achat** conformément aux conditions de la **garantie d'authenticité** Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (h) (2) ci-dessus et le **lot** doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (h) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e), (f), (g) et (i) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories.

(l) Artéfacts chinois, japonais et coréens (hors calligraphies, peintures, gravures, dessins et bijoux chinois, japonais et coréens). Dans ces catégories, le paragraphe E2 (a) (ii) – (v) ci-dessus doit être modifié de manière à ce que, lorsqu'aucun créateur ou artiste n'est identifié, la **garantie d'authenticité** couvre non seulement l'**intitulé** mais aussi les informations relatives à la date ou à la période affichées en **MAJUSCULES** dans la deuxième ligne de la **description du catalogue** (le « **Sous-Intitulé** »). Par conséquent, toutes les références à l'**intitulé** dans le paragraphe E2 (a) (ii) – (v) ci-dessus seront lues comme des références à l'**intitulé** et au **Sous-Intitulé**.

3 • GARANTIES DONNÉES PAR VOUS

(a) Vous garantissez que les fonds servant au règlement ne proviennent pas d'une activité criminelle, y compris l'évasion fiscale, et que vous ne faites pas l'objet d'une enquête ni n'avez été accusé ou condamné pour blanchiment de capitaux, activités terroristes ou autres crimes.

(b) Lorsque vous enchérissez en tant que mandataire pour le compte de tout acheteur final qui vous remettra les fonds avant que vous ne payez Christie's pour le(s) **lot(s)**, vous garantissez que :

(i) vous avez procédé aux vérifications appropriées à l'égard de l'acheteur final ou des acheteurs finaux et avez respecté toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, contre le financement du terrorisme et en matière de sanctions ;

(ii) vous nous communiquerez l'identité de l'acheteur final ou des acheteurs finaux (y compris des dirigeants et bénéficiaires effectifs de l'acheteur final ou des acheteurs finaux et de toute personne agissant pour son/leur compte) et, à notre demande, vous nous remettrez les documents permettant de vérifier leur identité ;

(iii) les accords entre vous et l'acheteur final ou les acheteurs finaux concernant le **lot** ou autre n'ont pas pour effet de favoriser, en tout ou en partie, la délinquance fiscale ;

(iv) vous ne savez pas, et n'avez aucune raison de suspecter que l'acheteur final ou les acheteurs finaux (ou ses/leurs dirigeants, bénéficiaires effectifs ou toute personne agissant pour son/leur compte) figurent sur une liste de sanctions, font l'objet d'une enquête ou sont accusés ou ont été condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux, d'activités terroristes ou d'autres faits criminels, ou que les fonds servant au règlement proviennent d'une activité criminelle, y compris l'évasion fiscale ; et

(v) si vous êtes une personne réglementée assujettie au contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux en vertu des lois de l'EEE ou d'une autre juridiction dont les exigences sont équivalentes à celles de la 4e Directive européenne sur le blanchiment de capitaux, et que nous ne demandons pas de documents pour vérifier l'identité de l'acheteur final au moment de l'enregistrement, vous acceptez que nous nous fondions sur les vérifications que vous déclarez avoir effectuées vis-à-vis de l'acheteur final et vous vous engagez à conserver les preuves de son identification et de ces vérifications pendant au moins 5 ans après la date de la transaction. Vous mettrez cette documentation à disposition pour inspection immédiate à notre demande.

4 • EXCLUSION DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Conformément à l'article L.321-11 du code de commerce, nous vous informons que les **lots** proposés lors de nos ventes aux enchères ne bénéficient pas de la **garantie** légale de conformité conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation. Cette exclusion de **garantie** ne s'applique pas aux ventes aux enchères se déroulant exclusivement en ligne.

F • PAIEMENT

1 • COMMENT PAYER

(a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devrez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :

i. **le prix d'adjudication** ; et

ii. les frais à la charge de l'acheteur ; et

iii. tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus; et

iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendaire qui suit le jour de la vente (la « **date d'échéance** »).

(b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.

(c) Vous devrez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci- dessous :

(i) *Par virement bancaire :*

Sur le compte 58 05 3990 101 – Christie's France SNC – Barclays Corporate France - 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

(ii) *Par carte de crédit :*

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines conditions. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de notre Service Post Sale, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (e) ci-dessous.

Paiement :

Si vous payez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner, merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

(iii) *En espèces :*

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisses, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de 1 000 € par acheteur et par vente si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de 7 500 € pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

(iv) *Par chèque de banque :*

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrons émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

(v) *Par chèque :*

Vous devrez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

(d Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisses, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.

(e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter notre Service Post Sale au +33 (0)1 40 76 84 10.

2 • TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EN VOTRE FAVEUR

L'adjudication opère transfert de propriété en votre faveur. Toutefois, le **lot** acheté ne vous sera remis qu'au paiement intégral du prix d'achat du **lot**, sans préjudice aux stipulations des paragraphes F4 et F5.

3 •TRANSFERT DES RISQUES EN VOTRE FAVEUR

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux évènements mentionnés ci-dessous:

(a) au moment où vous venez récupérer le **lot**, ou

(b) à la fin du 30e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entrepôt tiers comme indiqué à la partie **intitulée** « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4 • RECOURS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

(a) Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du **vendeur**, sur réitération des enchères de l'adjudicataire défaillant; si le **vendeur** ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

(b) Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral par l'adjudicataire à la **date d'échéance** de la facture, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de prendre les dispositions suivantes (ainsi que d'exercer l'application de notre droit détaillé au paragraphe F5 et de tout autre droit ou recours dont nous disposons par la loi) :

(i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclay's majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

(ii) annuler la vente du **lot**. Si la vente du **lot** est annulée, Christie's peut revendre le **lot**, en vente publique ou de gré à gré selon les termes que nous estimerons nécessaires ou appropriés ; dans ce cas, l'adjudicataire défaillant devra régler à Christie's toute différence entre le **prix d'achat** et le produit résultant de la revente. L'adjudicataire défaillant devra également procéder au paiement de tous les coûts, dépenses, pertes, dommages et frais de justice que nous devrons supporter, et toute perte financière sur la commission vendeur au montant de la revente ;

(iii) remettre au **vendeur** toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant, auquel cas l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée ;

(iv) tenir l'adjudicataire défaillant pour responsable et entamer une procédure judiciaire à son encontre pour le recouvrement des sommes dues en principal, ainsi que des intérêts pour retard de paiement, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts selon les dispositions prévues par la loi ;

(v) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

(vi) révéler, à notre seule discrétion, votre identité et vos coordonnées au **vendeur** ;

(vii) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;

(viii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(ix) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

(x) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du paragraphe F. 4. (a) ci-dessus (réitération des enchères), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés au premier paragraphe ci-dessus (réitération des enchères).

(xi) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de données après en avoir informé le client concerné.

(c) En cas de dette de l'adjudicataire envers Christie's, ou tout autre société du **groupe Christie's**, ainsi qu'aux droits énoncés ci-dessus, nous pouvons utiliser n'importe quel montant que vous payez, y compris tout dépôt ou autre paiement partiel que vous nous avez fait, ou que nous vous devons, pour rembourser tout montant que vous nous devez ou une autre société du **groupe Christie's** pour toute transaction.

(d) Si vous avez payé en totalité après la **date d'échéance** et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrons vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 90 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2 ci-dessous.

5 • DROIT DE RÉTENTION

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituerons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

G • STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

(a) Vous devez retirer votre **lot** dans les 30 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères. Cependant, vous ne pouvez pas retirer le **lot** tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.

(b) Si vous ne retirez pas le **lot** dans les 90 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :

(i) facturer des frais de stockage aux tarifs et conditions indiqués sur www.christies.com/en/help/buying-guide/storage-fees;

(ii) déplacer le lot vers un entrepôt de Christie's, une société affiliée ou un entrepôt tiers et vous facturer tous les frais de transport, de gestion administrative et de stockage à cet effet, et le cas échéant, vous serez soumis aux conditions de l'entrepôt tiers et devrez payer ses frais et coûts standards ;

(iii) vendre le lot par tout moyen commercial que nous estimons approprié et conforme à la législation en vigueur.

(c) Les conditions de stockage figurant sur le site https://www.christies.com/en/help/buying-guide/storage-conditions s'appliquent.

(d) Les détails de l'enlèvement du **lot** vers un entrepôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page **intitulée** « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

(e) Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

H • TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1 • TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Le cas échéant, cela peut, dans certaines situations, impacter le régime TVA de la vente.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le Service Post Sale par téléphone au +33 (0)1 40 76 84 10 ou par email à post-saleparis@christies.com.

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

Lorsqu'il est disponible pour un **lot**, notre Calculateur de Frais d'Expédition vous fournira une estimation des frais d'expédition de votre **lot** avant que vous ne procédiez à l'achat. Si le Calculateur de Frais d'Expédition n'est pas disponible pour votre **lot**, un devis de transport peut vous être fourni séparément par le Service Après-Vente sur demande. Sauf indication contraire, les frais d'expédition que vous devrez payer incluront: (i) les frais d'expédition internationaux entre le pays où le **lot** est situé et votre adresse de livraison désignée; et (ii) les frais de responsabilité en cas de perte/dommage (LDL). Les frais d'expédition n'incluront pas (i) les taxes et frais de manutention locaux applicables; (ii) les droits de douane, les taxes à l'importation et les frais de dédouanement locaux applicables à votre pays.

Il vous incombe de vérifier et de payer les droits, les frais de douane, les taxes, les coûts et tarifs auxquels vous êtes assujetti à l'entité gouvernementale compétente ou qui doivent être payés autrement avant l'expédition et/ou la livraison, y compris les frais de tiers nécessaires pour faciliter l'expédition ainsi que les frais d'assurance nécessaires.

2 • EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

(a) Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le **lot** ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout **lot** que vous achetez.

(b) Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter notre Service Client au +33 (0)1 40 76 83 79.

(c) Vous êtes seul responsable du paiement de toute taxe, droits de douane, ou autres frais imposés par l'Etat, relatifs à l'exportation ou l'importation du bien. Si Christie's exporte ou importe le bien en votre nom et pour votre compte, et si Christie's s'acquitte de toute taxe, droits de douane ou autres frais imposés par l'Etat, vous acceptez de rembourser ce montant à Christie's.

(d) **Lots** d'espèces protégées

Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces menacées d'extinction et autres espèces végétales ou animales protégées sont marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matières incluent, entre autres, l'ivoire, l'écaille de tortue, l'os de baleine, certaines espèces de corail, le bois de rose brésilien, les peaux de crocodile, d'alligator et d'autruche. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout **lot** contenant des matériaux d'origine végétale ou animale si vous envisagez d'exporter le **lot** hors du pays dans lequel le **lot** est vendu et de l'importer dans un autre pays car une licence peut être exigée. Dans certains cas, le **lot** ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par un expert scientifique, à vos propres frais, de l'espèce et/ou de l'âge du spécimen concerné. Plusieurs pays ont imposé des restrictions sur le commerce de l'ivoire d'éléphant, qui inclut notamment i) l'interdiction totale d'importer de l'ivoire d'éléphant d'Afrique aux États-Unis et ii) la soumission à des mesures strictes relatives à l'importation, l'exportation et à la vente dans d'autres pays. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont tous deux mis en place des réglementations sur la vente, l'exportation et l'importation d'ivoire d'éléphant. Pour nos ventes à Paris, les **lots** constitués ou comprenant de l'ivoire d'éléphant sont marqués du symbole ⁂ et avec leur certificat intracommunautaire obtenu avant la vente, ne peuvent être exportés qu'à l'intérieur de l'Union européenne. Ces **lots** ne peuvent être exportés hors de l'Union européenne que si l'acheteur est un musée ou si le **lot** est un instrument de musique. Les sacs à main contenant des éléments d'espèces menacées ou protégées sont marqués du symbole ≈ et de plus amples informations sont disponibles au paragraphe H2(i) ci-dessous.

Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de rembourser le prix d'achat si votre **lot** ne peut pas être exporté, importé ou s'il est saisi pour une raison quelconque par une autorité. Il est de votre responsabilité de déterminer et de satisfaire aux exigences légales et réglementaires applicables relatives à l'exportation ou à l'importation de biens contenant ces matières protégées ou réglementées.

(e) **Lots** d'origine iranienne

À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation de tout bien d'origine iranienne. Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions, des embargos commerciaux ou tout autres lois qui s'appliquent à vous. Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation d' « œuvres d'artisanat traditionnel » (tels que des tapis, des textiles, des objets décoratifs, et des instruments scientifiques) et leur achat sans avoir obtenu une licence adéquate. Christie's dispose d'une licence OFAC générale qui, sous réserve de se conformer à certaines règles, peut permettre à un acheteur d'importer ce type de **lot** aux États-Unis. Si vous utilisez la licence OFAC générale de Christie's à cette fin, vous acceptez de vous conformer aux conditions de la licence et de fournir à Christie's toutes les informations pertinentes. Vous reconnaissez également que Christie's dévoilera vos informations personnelles et votre utilisation de la licence à l'OFAC.

(f) Or

L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification d'« or ».

(g) Bijoux anciens

En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

(h) Montres

De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole Ψ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque **lot** particulier.

(i) Sacs à main.

Un **lot** marqué du symbole ≈ contient des éléments d'espèces menacées ou protégées et est soumis à la réglementation de la CITES. Ce **lot** peut seulement être expédié à une adresse située dans le pays du site de vente ou retiré personnellement dans notre salle de vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

I • NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS

(a) Nous ne donnons aucune **garantie** quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie d'authenticité**, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du **vendeur** et ne nous engagent pas envers vous.

(b) Nous :

(i) ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un lot ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes **Conditions de vente** ; et

(ii) ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un lot concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son état, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa provenance, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute garantie de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.

(c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.

(d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un **lot**.

(e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du prix d'achat que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, d'**autres dommages** ou de dépenses.

J • AUTRES STIPULATIONS

1 • ANNULER UNE VENTE

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes **Conditions de vente**, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du **vendeur** envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

2 • ENREGISTREMENTS

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

3 • DROITS D'AUTEUR

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le **lot**.

4 • AUTONOMIE DES STIPULATIONS

Si une partie quelconque de ces **Conditions de vente** est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des **Conditions de vente** restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5 • TRANSFERT DE VOS DROITS ET OBLIGATIONS

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces **Conditions de vente** et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les stipulations de ces **Conditions de vente** s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6 • TRADUCTION

Si nous vous fournissons une traduction de ces **Conditions de vente**, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7 • LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le **vendeur** et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le **vendeur** et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment , sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing.

Dès lors que la règlementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

Si vous êtes résident de Californie, vous pouvez consulter une copie de notre déclaration sur le California Consumer Privacy Act à : https://www.christies.com/about-us/contact/ccpa

8 • RENONCIATION

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes **Conditions de vente**, n'emporte renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9 • LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes **Conditions de vente**, ainsi que tout litige contractuel ou non contractuel découlant des présentes **Conditions de vente**, ou s'y rapportant, seront régis par la loi française. Avant que l'un de nous n'engage une procédure judiciaire au fond (sauf dans les rares cas où un désaccord, un litige ou une réclamation est lié(e) à une action en justice intentée par un tiers et que ce litige peut être joint à cette procédure) et si nous en convenons ensemble, nous tenterons de régler le litige par une médiation avec un médiateur inscrit auprès d'un centre de médiation reconnu et jugé acceptable pour chacun de nous. Si le litige n'est pas réglé par la médiation, vous acceptez que le litige soit soumis et tranché exclusivement devant les tribunaux civils français ; toutefois, nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction compétente. En application des stipulations de l'article L.321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente live)

10 • PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de préemption.

11 • TRÉSORS NATIONAUX – BIENS CULTURELS

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le **lot** est réputé être un trésor national. Nous n'assumons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

Veuillez noter que certains seuils ont changé au 1er janvier 2021.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge 300 000 €
- Mobilier et ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 100 000€
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 50 000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 100 000 €
- Livres de plus de 50 ans d'âge 50 000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50 000 €
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 30 000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 20 000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 25 000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de 100 ans d'âge 25 000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions ayant plus de 50 ans d'âge 3 000€
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles[1]
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 3 000 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge)[1]
- Archives de plus de 50 ans d'âge 300 €

[1] *Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature. Une documentation complète peut être obtenue auprès de notre Service Client au +33 (0)1 40 76 83 79.*

12 • INFORMATIONS CONTENUES SUR WWW.CHRISTIES.COM

Les détails de tous les **lots** vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies. com. Les totaux de vente correspondent au **prix d'adjudication** plus les **frais acheteur** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des **vendeurs**. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

(i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;

(ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;

(iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant de cette origine ou source ; ou

(iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant fait de ce matériau.

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif», «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

avec réserve : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **intitulés avec réserve** désigne la section dénommée **intitulés avec réserve** sur la page du catalogue **intitulée** « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du **lot** dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le **commissaire-priseur** soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un **lot** particulier.

commissaire-priseur : le **commissaire-priseur** individuel et/ou Christie's.

date d'échéance : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

description du catalogue : la description d'un **lot** dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de vente.

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un **lot** pourrait se vendre. **estimation** basse désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation** haute désigne le chiffre le plus élevé. L'**estimation** moyenne correspond au milieu entre les deux.

état : l'**état** physique d'un **lot**.

frais acheteur : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix d'adjudication**, comme décrit au paragraphe D.

garantie : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

garantie d'authenticité : la **garantie** que nous donnons dans les présentes **Conditions de vente** selon laquelle un **lot** est **authentique**, comme décrit à la section E2.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

intitulé : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

MAJUSCULES : désigne un mot ou un passage dont toutes les lettres sont en **MAJUSCULES**.

prix d'achat : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un **lot**.

prix d'adjudication : le montant de l'enchère la plus élevée que le **commissaire-priseur** accepte pour la vente d'un **lot**.

provenance : l'historique de propriété d'un **lot**.

rapport de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**.

vendeur : le propriétaire d'un **lot** ; il peut s'agir soit de Christie's, soit d'un autre propriétaire pour lequel Christie's agit en qualité de mandataire.

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue **intitulée** « **Conditions de vente** »

■ **Lot** transféré après la vente dans un entrepôt extérieur.

° Christie's a un intérêt financier direct sur le **lot**. Pour plus d'informations, voir les Avis importants dans les **Conditions de vente**.

°♦ Christie's a accordé une **garantie** de prix minimal et a un intérêt financier direct sur ce **lot**. Christie's a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers. Ces tiers pourraient bénéficier d'un avantage financier si un **lot** garanti est vendu. Pour plus d'informations, voir les Avis importants dans les **Conditions de vente**.

Δ Propriété de Christie's ou d'une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie.

Δ♦ Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** est propriétaire de ce **lot** en tout ou partie et a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers. Ces tiers pourraient bénéficier d'un avantage financier en cas de vente d'un **lot** garanti. Pour plus d'informations, voir les Avis importants dans les **Conditions de vente**.

π Le **vendeur** de ce **lot** est l'un des collaborateurs de Christie's.

¤ Une partie qui a un intérêt direct ou indirect dans le **lot** qui peut avoir connaissance du **prix de réserve** du **lot** ou d'autres informations importantes est autorisée à enchérir sur le **lot**.

λ Droit de suite de l'artiste. Voir section D3 des **Conditions de vente**.

• **Lot** proposé sans **prix de réserve**.

~ **Lot** comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui pourraient entraîner des restrictions à l'exportation. Voir le paragraphe H2 des **Conditions de vente**.

≈ **Lot** de sacs à main comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui pourraient entraîner des restrictions à l'exportation. Voir le paragraphe H2 des **Conditions de vente**.

ⱷ **Lot** contenant de l'ivoire d'éléphant. Voir le paragraphe H2 des **Conditions de vente**.

Ψ **Lot** comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui est affiché pour présentation uniquement et non destiné à la vente. Voir le paragraphe H2(h) des **Conditions de vente**.

+ La TVA au taux de 20% sera due sur le total du **prix d'adjudication** et des **frais acheteur** (sauf application du régime des ventes à distance intracommunautaires – l'intervention de Christie's dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre État membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

σ Le **lot** est une œuvre d'art, un objet de collection ou une antiquité. La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du **prix d'adjudication** et des **frais acheteur** (sauf application du régime des ventes à distance intracommunautaires – l'intervention de Christie's dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre État membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci- dessus.

++ Le **lot** est un livre. La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du **prix d'adjudication** et des **frais acheteur** (sauf application du régime des ventes à distance intracommunautaires – l'intervention de Christie's dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre État membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci- dessus.

∩ Veuillez noter que ce **lot** est placé sous le régime de l'admission temporaire. Il est soumis à des droits de douane (et éventuellement des taxes parafiscales). Leur montant est déterminé sur la base du **prix d'adjudication**. Vous pouvez contacter les équipes Post Sales si vous souhaitez obtenir une estimation de ces droits. Si, toutefois, le **lot** est réexporté en dehors de l'Union européenne, aucun droit n'est dû. Ils restent dus à l'inverse si l'acheteur collecte en personne le lot ou si la livraison intervient dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

AVIS IMPORTANTS ET EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE

AVIS IMPORTANTS

Δ Biens propriété de Christie's en partie ou en totalité :

De temps à autre, Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** peut proposer un **lot** dont elle est propwriétaire en tout ou en partie. Ce **lot** est identifié dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro du **lot**.

° Garanties de Prix Minimal :

Parfois, Christie's détient un intérêt financier direct dans le résultat de la vente de certains **lots** consignés pour la vente. C'est généralement le cas lorsqu'elle a garanti au **vendeur** que quel que soit le résultat de la vente, le **vendeur** recevra un prix de vente minimal pour son œuvre. Il s'agit d'une **garantie** de prix minimal. Lorsque Christie's détient tel intérêt financier, nous identifions ces **lots** par le symbole ° à côté du numéro du **lot**.

°♦ Garanties de Tiers/Enchères irrévocables :

Lorsque Christie's a fourni une **Garantie** de Prix Minimal, elle risque d'encourir une perte, qui peut être significative, si le **lot** ne se vend pas. Par conséquent, Christie's choisit parfois de partager ce risque avec un tiers qui accepte avant la vente aux enchères de placer une enchère écrite irrévocable sur le **lot**. S'il n'y a pas d'autre enchère plus élevée, le tiers s'engage à acheter le **lot** au niveau de son enchère écrite irrévocable. Ce faisant, le tiers assume tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu. Les **lots** qui font l'objet d'un accord de **garantie** de tiers sont identifiés par le symbole °♦.

Dans la plupart des cas, Christie's indemnise le tiers en échange de l'acceptation de ce risque. Lorsque le tiers est l'adjudicataire, sa rémunération est basée sur une commission de financement fixe. Si le tiers n'est pas l'adjudicataire, la rémunération peut être soit basée sur une redevance fixe, soit sur un montant calculé par rapport au **prix d'adjudication** final. Le tiers peut également placer une enchère sur le **lot** supérieure à l'enchère écrite irrévocable.

Nous imposons aux tiers garants de divulguer à toute personne qu'ils conseillent leur intérêt financier dans tous les **lots** qu'ils garantissent. Toutefois, pour dissiper tout doute, si vous êtes conseillé par un mandataire ou que vous enchérissez par l'intermédiaire d'un mandataire sur un **lot** identifié comme faisant l'objet d'une **garantie** de tiers, vous devez toujours demander à votre mandataire de confirmer s'il détient ou non un intérêt financier à l'égard du **lot**.

Δ♦ Bien propriété de Christie's en tout ou partie et Garantie de Tiers / Enchères Irrévocable :

Lorsque Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** est propriétaire en tout ou partie d'un **lot** et que celui-ci ne se vend pas, Christie's risque de subir une perte. Christie's peut donc choisir de partager ce risque avec un tiers, qui accepte contractuellement, avant la vente aux enchères, de placer une enchère écrite irrévocable sur le **lot**. Ce **lot** est identifié dans les **Conditions de vente** par le symbole Δ♦.

Lorsque le tiers est l'adjudicataire du **lot**, il ne recevra pas d'indemnité en contrepartie de l'acceptation de ce risque. Si le tiers n'est pas l'adjudicataire du **lot**, Christie's peut l'indemniser. Le tiers est tenu par Christie's de divulguer à toute personne qu'il conseille son intérêt financier dans tout **lot** dans lequel Christie's a un intérêt financier. Si vous êtes conseillé par un agent ou si vous enchérissez par son intermédiaire sur un **lot** dans lequel Christie's a un intérêt financier et qui fait l'objet d'une enchère écrite contractuelle, vous devez toujours demander à votre agent de confirmer s'il a ou non un intérêt financier en relation avec le **lot**.

¤ Enchères par les parties détenant un intérêt

Lorsqu'une partie qui a un intérêt direct ou indirect dans le **lot** qui peut avoir connaissance du **prix de réserve** du **lot** ou d'autres informations importantes est autorisée à enchérir sur le **lot**, nous marquerons le **lot** par le symbole ¤ Cet intérêt peut comprendre les bénéficiaires d'une succession qui ont consigné le **lot** ou un copropriétaire d'un **lot**. Toute partie intéressée qui devient adjudicataire d'un **lot** doit se conformer aux **Conditions de vente** de Christie's, y compris le paiement intégral des **frais acheteur** sur le **lot** majoré des taxes applicables.

Notifications post-catalogue

Dans certains cas, après la publication du catalogue, Christie's peut conclure un accord ou prendre connaissance d'ordres d'achat qui auraient nécessité un symbole dans le catalogue. Dans ces cas-là, une annonce sera faite avant la vente du **lot**.

Autres accords

Christie's peut conclure d'autres accords n'impliquant pas d'enchères. Il s'agit notamment d'accords par lesquels Christie's a donné au **vendeur** une avance sur le produit de la vente du **lot** ou Christie's a partagé le risque d'une **garantie** avec un partenaire sans que le partenaire soit tenu de déposer une enchère écrite irrévocable ou de participer autrement à la vente aux enchères du **lot**. Étant donné que ces accords ne sont pas liés au processus d'enchères, ils ne sont pas marqués par un symbole dans le catalogue.

EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE

Les termes utilisés dans le catalogue ou dans la description d'un **lot** ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations figurant dans le catalogue ou dans la description d'un **lot** relatives à l'identification de l'auteur sont soumises aux stipulations des **Conditions de vente**, y compris la **garantie** d'authenticité. Notre utilisation de ces expressions ne tient pas compte de l'**état** du **lot** ou de l'étendue de toute restauration. Les rapports de condition écrits sont habituellement disponibles sur demande.

Un terme et sa définition figurant dans la rubrique « **avec réserve** » sont une déclaration **avec réserve** quant à l'identification de l'auteur. Bien que l'utilisation de ce terme repose sur une étude minutieuse et représente l'opinion des spécialistes, Christie's et le **vendeur** n'assument aucun risque, ni aucune responsabilité quant à l'authenticité de l'auteur d'un **lot** décrit par ce terme dans ce catalogue, et la **garantie d'authenticité** ne couvrira pas les **lots** décrits à l'aide de ce terme.

PHOTOGRAPHIES, DESSINS, ESTAMPES, MINIATURES ET SCULPTURES

Une œuvre décrite avec le(s) nom(s) ou la désignation reconnue d'un artiste, sans aucune réserve, est, selon Christie's, une œuvre de l'artiste.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE :

« Attribué à » : selon l'avis de Christie's, vraisemblablement une œuvre de l'artiste en tout ou en partie.

« Studio de » / « Atelier de » : selon l'avis de Christie's, une œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, éventuellement sous sa supervision.

« Cercle de » : selon l'avis de Christie's, une œuvre de la période de l'artiste et montrant son influence.

« Suiveur de » : selon l'avis de Christie's, une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais pas nécessairement par son élève.

« Goût de » : selon l'avis de Christie's, une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais exécutée à une date ultérieure à sa période.

« D'après » : selon l'avis de Christie's, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'artiste.

« Signé » / « Daté » / « Inscrit » : selon l'avis de Christie's, il s'agit d'une œuvre qui a été signée/datée par l'artiste ou sur laquelle il a inscrit son nom.

« Porte une signature »/« Porte une date »/« Porte une inscription » : selon l'avis **avec réserve** de Christie's, la signature/date/inscription semble être d'une autre main que celle de l'artiste.

La date donnée pour les Estampes Anciennes, Modernes et Contemporaines est la date (ou la date approximative lorsqu'elle est précédée de « circa ») à laquelle la matrice a été réalisée et pas nécessairement la date à laquelle l'estampe a été imprimée ou publiée.

RAPPORTS DE CONDITION

Veuillez contacter le département en charge de la vente pour obtenir un **rapport de condition** sur l'**état** d'un **lot** particulier (disponible pour les **lots** supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des **garantie**s et que chaque **lot** est vendu « en l'**état** ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'**état** des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'**état** pour tout **lot**, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'**état** du bien offert à la vente. Tous les **lots** sont vendus « en l'**état** » et l'absence de toute référence à l'**état** d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le **lot** est en bon **état** et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune **garantie** quant à l'**état** de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des **lots** pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boitier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'**état** des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'**état**. Christie's ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être **authentiques**. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'**état** des **lots** peuvent être demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des **Conditions de vente** imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du **lot**. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur – peut être nécessaire.

CÉRAMIQUES CHINOISES ET ŒUVRES D'ART

Lorsqu'une œuvre est d'une certaine période, règne ou dynastie, selon l'avis de Christie's, son attribution figure en lettre **MAJUSCULE** directement dans l'**intitulé** de la description du **lot**.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC
18ème SIECLE

Si la date, l'époque ou la marque de règne est mentionné(e) en lettres **MAJUSCULES** dans les deux premières lignes, cela signifie que l'objet date bien de cette date, cette époque ou ce règne, selon l'avis de Christie's.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC
MARQUE KANGXI À SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS GLAÇURE ET DE L'ÉPOQUE (1662-1722)

Si aucune date, période ou marque de règne n'est mentionné(e) en lettres **MAJUSCULES** après la description en caractère gras, il s'agit, selon l'avis de Christie's d'une date incertaine ou d'une fabrication récente.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

Lorsqu'une œuvre n'est pas de la période à laquelle elle serait normalement attribuée pour des raisons de style, selon l'avis de Christie's, elle sera incorporée à la première ligne ou au corps du texte de la description.

Ex. : un BOL BLEU ET BLANC STYLE MING ; ou

Le bol style Ming est décoré de parchemins de lotus...

Selon l'avis de Christie's, cet objet date très probablement de la période Kangxi, mais il reste possible qu'il soit daté différemment.

Ex. : MARQUE KANGXI SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS VERRE ET PROBABLEMENT DE LA PÉRIODE

Selon l'avis de Christie's, cet objet pourrait être daté de la période Kangxi, mais il y a un fort élément de doute.

Ex. : MARQUE KANGXI SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS PLACE ET POSSIBLEMENT DE LA PÉRIODE

JOAILLERIE

« Boucheron » : lorsque le nom du fabricant apparaît dans le titre, Christie's estime qu'il s'agit d'une pièce réalisée par ce fabricant.

« Monté par Boucheron » : selon Christie's, le joaillier de la marque (par exemple Boucheron) a effectué le sertissage de la pierre dans la monture en utilisant des pierres initialement fournies par son client.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE :

« Attribué à » : selon l'opinion de Christie's, il s'agit probablement d'une œuvre du joaillier/fabricant, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est l'œuvre du joaillier/fabricant nommé.

AUTRES INFORMATIONS FIGURANT DANS LA DESCRIPTION DU CATALOGUE

« Signé / Signature » : selon l'opinion de Christie's, il s'agit de la signature du joaillier.

« Avec la marque du fabriquant pour » : selon l'opinion de Christie's, il y a une marque indiquant le fabricant.

PÉRIODES

ART NOUVEAU : 1895-1910

BELLE ÉPOQUE : 1895-1914

ART DÉCO : 1915-1935

RÉTRO : ANNÉES 1940

SACS À MAIN

RAPPORTS DE CONDITION

L'**état** des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Les rapports de condition et les niveaux de **rapport de condition** sont fournis gratuitement, par souci de commodité, pour nos acheteurs et sont fournis à titre d'information uniquement. Ils offrent une opinion de bonne foi de Christie's mais peuvent ne pas indiquer tous les défauts, restaurations, altérations ou adaptations. Ils ne constituent en aucun cas une alternative à l'examen du **lot** en personne ou à l'obtention d'un avis professionnel. Les **lots** sont vendus « en l'**état** », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du **vendeur**.

LES NIVEAUX DE RAPPORT DE CONDITION DES LOTS

Nous fournissons un rapport général d'**état** des **lots** sous forme numérisée. Veuillez prendre connaissance des rapports d'**état** des **lots** spécifiques et les images supplémentaires pour chaque **lot** avant de placer une enchère.

Niveau 1 : ce **lot** ne présente aucun signe d'utilisation ou d'usure et pourrait être considéré comme neuf. Il n'y a pas de défauts. L'emballage d'origine et le plastique de protection sont vraisemblablement intacts, comme indiqué dans la description du **lot**.

Niveau 2 : ce **lot** présente des défauts mineurs et pourrait être considéré comme presque neuf. Il se peut qu'il n'ait jamais été utilisé, ou qu'il ait été utilisé peu de fois. Il n'y a que des remarques mineures sur l'**état**, qui peuvent être trouvées dans le **rapport de condition** spécifique.

Niveau 3 : ce **lot** présente des signes visibles d'utilisation. Tous les signes d'utilisation ou d'usure sont mineurs. Ce **lot** est en bon **état**.

Niveau 4 : ce **lot** présente des signes normaux d'usure dus à un usage fréquent. Ce **lot** présente soit une légère usure générale, soit de petites zones d'usure importante. Le **lot** est considéré comme étant en bon **état**.

Niveau 5 : ce **lot** présente des signes d'usure dus à un usage régulier ou intensif. Le **lot** est en bon **état**, utilisable, mais il est accompagné de remarques sur l'**état**.

Niveau 6 : le **lot** est endommagé et nécessite une réparation. Il est considéré comme étant en bon **état**.

Toute référence à l'**état** dans une entrée de catalogue ne constitue pas une description complète de l'**état** et les images peuvent ne pas montrer clairement l'**état** d'un **lot**. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran de ce qu'elles sont en réalité. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu et pris en compte tout **rapport de condition** et toute annotation.

TERME « FINITION »

Le terme « finition » désigne les parties métalliques du sac à main, telles que la finition de l'attache, des tiges de base, du cadenas et des clés et/ou de la sangle, qui sont plaqués d'une finition colorée (p. ex. de l'or, de l'argent, du palladium). Les termes « Finition or », « Finition argent », « Finition palladium » etc. se réfèrent au ton ou à la couleur de la finition et non au matériel utilisé. Si le sac à main comporte des finitions métalliques solides, celles-ci seront mentionnées dans la description du **lot**.

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente en ligne)

CONDITIONS DE VENTE ECOMMERCE

VENTES ONLINE ONLY : ENCHÈRES ET BUY-NOW

LISEZ ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE ET LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE AVANT DE PLACER UNE ENCHÈRE SUR UN LOT OU AVANT D'ACHETER UN LOT AVEC BUY NOW, S'IL VOUS PLAIT.

CES CONDITIONS DE VENTE, LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ET LES AVIS IMPORTANTS ET EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE ÉNONCENT LES CONDITIONS AUXQUELLES NOUS PROPOSONS À LA VENTE LES LOTS LISTÉS DANS CETTE VENTE. EN VOUS ENREGISTRANT POUR PARTICIPER AUX ENCHÈRES ET/OU EN ENCHÉRISSANT LORS D'UNE VENTE, OU ENCORE EN ACHETANT AVEC BUY NOW, VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE, ET VOUS TROUVEREZ CONTRACTUELLEMENT LIÉS PAR CELLES-CI. ELLES DÉTAILLENT ÉGALEMENT CERTAINES LIMITES OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ POUR CHRISTIE'S ET LE VENDEUR D'UN LOT LORSQU'IL Y A LIEU.

à moins d'agir en qualite de propriétaire du **lot** (symbole △), **christie's** agit comme mandataire pour le vendeur. Cela signifie que nous fournissons des services au vendeur pour l'aider à vendre son **lot** et que **Christie's** vend le **lot** au nom et pour le compte du vendeur. Lorsque **Christie's** agit en tant que mandataire du vendeur, le contrat de vente crée par l'adjudication d'un **lot** en votre faveur est formé directement entre vous et le vendeur, et non entre vous et **Christie's**.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR COMPRIS L'ENSEMBLE DES COÛTS, FRAIS ET TAXES QUI POURRONT S'APPLIQUER AU MONTANT DE VOTRE ENCHÈRE, OU DE VOTRE OFFRE BUY-NOW AVANT DE PLACER VOTRE ENCHÈRE. CES DERNIERS ÉLÉMENTS DÉPENDENT DE LA LOCALISATION DU LOT AU MOMENT DE VOTRE ACHAT.

AA • LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE PAR LESQUELLES VOUS ÊTES LIÉ.

1. Les présentes **Conditions de Vente** définissent les termes par lesquels **Christie's** France SNC, 9 avenue Matignon 75008 Paris, France (et à laquelle il est fait référence par **Christie's**, 'nous', 'notre', 'nous-même' dans ces **Conditions de Vente**) et le **vendeur** proposent des **lots** à la vente.
2. Les mots et expression figurant en **gras** dans ces **Conditions de Vente** sont définis dans le glossaire du **paragraphe** I de ces **Conditions de Vente**.
3. En vous enregistrant et/ou en portant des enchères dans une vente, ou lorsque vous (ci-après 'l'acheteur' et 'votre' dans les présentes **Conditions de Vente**) achetez un **lot** en utilisant **Buy-Now**, vous acceptez de vous trouver lié contractuellement par ces **Conditions de Vente**, et leurs **Avis Importants**.

BB • LE VENDEUR

1. La partie qui est **vendeur** dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente **Buy-Now** dépendra de qui est propriétaire du **lot** au moment où la vente s'effectue. Si **Christie's** est propriétaire du lot, nous serons le **vendeur** (identifié par le symbole △). Si le **lot** est la propriété d'un tiers, cette tierce partie propriétaire du **lot** sera le **vendeur**, dont l'identité ne pourra pas être révélée.
2. Lorsqu'une tierce partie est **vendeur**, **Christie's** vendra ce **lot** en tant que mandataire du **vendeur**. Cela signifie que **Christie's** fournit des services à ce tiers **vendeur** pour l'aider à vendre son **lot** et que **Christie's** conclut le contrat de vente de ce **lot** au nom et pour le compte de cette tierce partie **vendeur**.
3. Lorsque **Christie's** est le mandataire du tiers **vendeur**, le contrat de vente formé par tout adjudicataire ou tout acquéreur d'un **lot** utilisant **Buy-Now** sera établi directement entre vous et le tiers **vendeur**, et non entre vous et **Christie's**. Néanmoins, même lorsque la vente est réalisée par **Christie's** au nom d'un tiers **vendeur**, **Christie's** prend un certain nombre d'engagements directement avec vous. Ceux-ci sont détaillés plus loin dans ces **Conditions de Vente**.

A • AVANT LA VENTE

1 • DESCRIPTION DES LOTS

(a) Certains mots employés pour décrire un **lot** dans les **Conditions Particulières de Vente** ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée « **Avis importants** et explication des pratiques de catalogage », qui fait partie intégrante des présentes **Conditions de Vente** au **paragraphe** L. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans les **Conditions Particulières de Vente** dans les rubriques intitulées « Symboles de TVA, Explications et Remboursements » au **paragraphe** J et « Symboles » au **paragraphe** K.

(b) La **description** de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2 • NOTRE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DESCRIPTION DES LOTS

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue aux paragraphes A7(d), E2(a) et dans les **conditions** prévues par le **paragraphe** H2 ci-dessous.

3 • ÉTAT DES LOTS

(a) des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans **l'état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de **Christie's** ou du **vendeur**.

(b) Toute référence à **l'état** d'un **lot** dans les **Conditions Particulières de Vente** ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une **description** exhaustive de **l'état**, et les images peuvent ne pas montrer **l'état** d'un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des **rapports de condition** peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer **l'état** d'un lot. Les **rapports de condition** sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4 • ESTIMATIONS

Les **estimations** sont fondées sur **l'état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous fonder sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe ou frais applicables ni l'éventuel droit de suite.

5 • BIJOUX

(a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou l'huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.

(b) Nous ne savons pas si un diamant a été formé naturellement ou synthétiquement s'il n'a pas été testé par un laboratoire de gemmologie. Si le diamant a été testé, un rapport gemmologie sera disponible.

(c) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout lot, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittiez des frais y afférents.

(d) Le poids de certains objets figurant dans les **Conditions Particulières de Vente** est donné à titre indicatif car il a été estimé à partir de mesures et ne doivent donc pas être considérés comme exact.

(e) Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans les **Conditions Particulières de Vente**. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport. Nous ne garantissons pas et ne sommes pas responsables de tout rapport ou certificat établi par un laboratoire de gemmologie qui pourrait accompagner un lot.

(f) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, vous devrez partir du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

6 • MONTRES ET HORLOGES

(a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Il se peut que le coffret de présentation fourni avec le **lot** ne soit pas le « coffret sur mesure » d'origine. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.

(b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche, ni qu'elles puissent être acceptées pour entretien ou réparées par leur fabricant. Sauf indication dans les **Conditions Particulières de Vente**, les certificats ne sont pas disponibles.

(c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au **paragraphe** G5(h).

7 • VIN

(a) Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section « **Avis importants** et explications sur les pratiques de catalogage » du présent catalogue. Ces **avis importants** et ces explications font partie intégrante des présentes **Conditions de Vente**.

(b) Le vin ne peut être vendu et livré qu'aux personnes ayant atteint l'âge légal indiqué dans les **Conditions Particulières de Vente**. En vous inscrivant pour enchérir, vous confirmez que vous avez au moins cet âge. Toute bouteille de vin livrée ou expédiée à vous ou à votre agent doit être reçue par un adulte qui a au moins cet âge et le reçu signé par un adulte qui a au moins cet âge. Vous êtes tenu de payer les frais d'expédition si un **lot** est retourné au **vendeur**/à **l'agent** en raison de votre incapacité à fournir une preuve positive de l'âge, de la fourniture d'une adresse de livraison non valide (y compris, mais sans s'y limiter, une boîte postale) ou de l'absence d'un destinataire pour signer et accepter la livraison.

(c) **Limitation des transports de vin**. Il est rappelé aux acheteurs les limitations et restrictions imposées par les différents États et pays concernant l'importation de vin entre différents États et pays. Certains peuvent interdire l'importation de bouteilles de vin ou limiter la quantité qui peut être transportée dans leur ressort. En outre, certains peuvent exiger que l'acheteur, le **vendeur**, le transporteur ou une autre entité possède certaines licences ou permis avant de transporter du vin. Il relève de la seule responsabilité de l'acheteur de déterminer, avant de faire une offre, si le vin peut être expédié depuis ou vers un État, et d'obtenir les permis ou licences requis au nom de l'acheteur avant le transport. Il relève de la responsabilité de l'acheteur de se conformer à toute réglementation douanière et à toute déclaration requise pour les transports internationaux. Le **vendeur** et **Christie's** ne font aucune déclaration quant aux droits de tout acheteur de transporter du vin à destination ou en **provenance** de toute localité.

(d) **Garantie** d'authenticité en ce qui concerne le vin. Nonobstant toute autre **condition** des présentes **Conditions de Vente**, si :

(i) dans les 21 jours suivant la date de la vente, **Christie's** a reçu un avis écrit de l'acheteur d'un lot indiquant qu'à son avis, à la date de la vente aux enchères, le niveau de vin contenant dans le lot était plus bas que celui indiqué dans le catalogue ou est prétendu l'être ou que toute déclaration d'opinion dans le catalogue n'était pas fondée ;

(ii) dans les quatorze jours suivant cet avis, **Christie's** a le lot en sa possession dans le même **état** qu'à la date de la vente ; et

(iii) dans un délai ultérieur raisonnable, l'acheteur convainc **Christie's** que le lot a été notifié par écrit par l'acheteur (comme ci-dessus) et que l'acheteur est en mesure de transférer un titre valable et négociable sur le lot, libre de tout privilège ou toute charge,

Christie's annulera la vente et remboursera à l'acheteur tout montant payé par ce dernier pour le lot, étant entendu que l'acheteur n'aura pas droit à cette **condition** si :

I. le défaut est mentionné dans les **Conditions Particulières de Vente** ; ou

II. les **Conditions Particulières de Vente** à la date de la vente étaient conformes à l'opinion généralement admise des sachants ou des experts à l'époque, qui indiquait de manière appropriée qu'il y avait un conflit entre ces opinions ; ou

III. il peut être établi que la notification du lot a été effectuée par écrit par l'acheteur (comme ci-dessus) uniquement au moyen d'un procédé scientifique dont l'utilisation n'est généralement admise qu'après la publication de la vente ou au moyen d'un procédé qui, à la date de la vente, était déraisonnablement coûteux ou irréalisable ou susceptible d'avoir causé des dommages au lot (voir également les notes sur les niveaux et les bouchons dans les « Avis Importants et Explication des Pratiques de Catalogage » au **paragraphe** L des présentes Conditions de Vente).

(iv) Vous ne pourrez pas faire valoir, au titre de la présente **garantie d'authenticité**, une somme supérieure au montant que vous avez versé pour le lot et, en particulier, vous ne pourrez prétendre au remboursement d'aucune autre dépense que vous auriez engagée. Le bénéfice de la présente **garantie d'authenticité** n'est pas cessible et revient uniquement et exclusivement à vous, en tant qu'acheteur, qui êtes la personne à laquelle **Christie's** a établi la facture originale relative au lot lors de sa vente et qui, depuis la vente, en avez conservé la propriété de manière ininterrompue et libre de toute charge.

(v) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas aux **expériences**.

(e) Malgré tous les efforts mis en œuvre pour décrire les bouteilles de vin dans les **descriptions de lot** aussi précisément que possible au moment où les bouteilles de vin sont mises en vente, les acheteurs de vieux vins doivent tenir compte des variations naturelles des niveaux, de **l'état** des caisses, des étiquettes, des bouchons et du vin. Les bouchons de plus de vingt (20) ans commencent à perdre leur élasticité et les niveaux peuvent changer entre le catalogage et la vente. Il est également conseillé que les vieux bouchons de liège peuvent aussi se révéler défaillants pendant ou après le transport. Nous insistons donc sur le fait qu'il y existe toujours un risque de défaillance du liège pour les vieux vins et qu'il convient d'en tenir compte. En aucun cas, un retour ne peut être accepté ou un ajustement du prix ou du crédit ne peut être effectué après la livraison, sauf dans les **conditions** énoncées au **paragraphe** A7(d) ci-dessus.

(f) Les **Conditions Particulières de Vente** peuvent contenir des **Conditions Spéciales de Vente** qui s'appliquent aux ventes spécifiques de vin.

8 • RÉALISATION DES EXPERIENCES

Le présent **paragraphe** s'applique uniquement aux **lots** pour lesquels nous proposons une **expérience**.

(a) Si vous êtes l'acquéreur d'une **expérience**, telle que décrite dans les **Conditions Particulières de vente**, le prestataire de services au nom et pour le compte duquel **Christie's** a mis ce service en vente vous contactera directement afin de coordonne la bonne exécution de ce service. Pour éviter toute ambiguïté, il appartient au **vendeur** de garantir la bonne et sûre exécution de l'**expérience**.

(b) **Christie's** ne vérifie, n'approuve ni ne réalise aucune **expérience** et ne saurait être tenue responsable de l'inexécution, de l'exécution défectueuse ou de l'exécution tardive de cette obligation par le **vendeur**, qui sera seul responsable de toute indemnisation en cas d'action, de réclamation ou de procédure engagée par vous à cet égard.

(c) Afin de permettre la bonne exécution de l'**expérience**, vous acceptez que **Christie's** puisse transmettre vos données personnelles au prestataire de services, lequel s'engage à n'utiliser vos données personnelles qu'aux fins de la réalisation de l'**expérience** que vous avez achetée, sauf à obtenir préalablement votre accord exprès pour toute autre utilisation.

B • INSCRIPTION A LA VENTE

1 • ENREGISTREMENT

(a) Si vous n'avez jamais enchéri ou consigné avec **MyChristie's** et que vous n'avez pas de compte **MyChristie's**, vous devrez créer un compte **MyChristie's** en suivant les instructions disponibles à , fournir un certain nombre d'informations et compléter l'ensemble des questionnaires nécessaires. Pour pouvoir vous enregistrer et enchérir dans une **vente online-only**, vous devez avoir 18 ans révolus. Certaines **ventes online-only** comportent une limite d'âge différente. Si vous avez déjà un compte **MyChristie's**, vous pourrez ouvrir une session avec vos nom d'utilisateur et mot de passe existants, pour pouvoir ensuite vous enregistrer dans la **vente online-only**. (si vous avez plusieurs comptes, vous devrez choisir celui avec lequel vous souhaitez passer des transactions).

(b) Si vous avez déjà enchéri, mais sans avoir rien acheté dans aucune de nos salles de ventes depuis deux ans, ou si vous souhaitez dépenser des sommes supérieures à précédemment, nous pourrons, à notre discrétion, vous demander de nouvelles informations. Pour toute question, merci de contacter le Service Clients de **Christie's**. (clientservicesparis@christies.com).

(c) Vous devrez nous laisser suffisamment de temps pour prendre connaissance et valider votre enregistrement. Nous pouvons, à notre discrétion, refuser d'autoriser à vous laisser enchérir.

(d) **Christie's** expédiera le **lot** à l'adresse enregistrée lorsque vous confirmez votre inscription pour enchérir dans une **vente online-only**.

2 • SI VOUS NE NOUS FOURNISSEZ PAS LES DOCUMENTS DEMANDÉS

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères ou de vous permettre de participer à une vente et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le **vendeur** et vous.

3 • ENREGISTREMENT EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

(a) Lorsque vous vous enregistrez pour enchérir en tant que personne physique ou pour le compte d'une personne morale, vous acceptez le principe qu'en portant une enchère vous prenez la responsabilité personnelle d'acquitter le **prix d'achat** (tel que défini au **paragraphe** F(1)(b) ci-dessous), sauf s'il a été expressément convenu par écrit avec **Christie's** avant que la vente n'ait commencée que l'enchérisseur agit en tant que mandataire pour le compte d'un tiers que **Christie's** a pu accepter et que **Christie's** se tournera donc vers ce tiers nommé (acheteur final) pour en recevoir le paiement. Pour pouvoir vous enregistrer, nous vous demandons de fournir un certain nombre d'informations, incluant une carte bancaire (à débit immédiat ou différé) à votre nom, ou éventuellement d'autres moyens de paiement que **Christie's** accepterait, et à sa demande.

(b) Si vous enchérissez au nom d'une personne morale en tant qu'**Utilisateur Autorisé** du compte **Christie's** de cette entité, vous devez sélectionner le compte qui convient au moment de l'enregistrement dans la vente. Si vous n'avez pas déjà un compte **MyChristie's**, vous devrez en créer un ; de la même façon, une entité qui n'aurait de compte **Christie's** devra en créer un. Dans les deux cas, **Christie's** pourra demander de fournir certains documents, ou de remplir certaines exigences comme précisé ci-dessous. Merci de contacter le Service Clients de **Christie's**. (clientservicesparis@christies.com) pour vous aider à créer votre compte **MyChristie's**, ou créer le compte de votre entité.

(c) Il vous sera demandé ce qui suit :

- pour les personnes physiques : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

- our les sociétés : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

- fiducie : acte constitutif de la fiducie ; tout autre document attestant de sa constitution ; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

- société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale : Les statuts de la société ou de l'association; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

- fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

- indivision : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

- les agents/représentants : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

(d) **Christie's** est également susceptible de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Dans cette hypothèse, si vous n'êtes pas adjudicataire, votre dépôt de **garantie** vous sera remboursé dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 7 jours suivant la fin de la vente. Si vous êtes adjudicataire, ce dépôt de **garantie** sera déduit de votre **prix d'achat**.

(e) En tant qu'adjudicataire, si vous êtes enregistré pour le compte d'une personne morale, celle-ci devra régler ses achats via une carte de crédit établie sur le compte bancaire de cette personne morale, et non sur un compte personnel

4 • ENCHÈRE POUR LE COMPTE D'UN TIERS

(a) Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.

(b) Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandant occulte (l'acheteur final), qui vous remettra les fonds avant que vous ne nous payiez, vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le **prix d'achat** et toutes autres sommes dues. Nous vous demanderons de révéler l'identité de l'acheteur final et pourrons vous demander de fournir les documents permettant de vérifier son identité selon ce qui est décrit au **paragraphe** E3(b).

5 • PLAFOND D'ENCHÈRES

Chaque enchérisseur fait l'objet d'un plafond d'enchères global calculé dans la devise de la vente et qui vous est indiqué lorsque vous vous enregistrez dans une **vente online-only**. Ce plafond d'enchères s'applique pour tous les **lots** mis en vente dans cette **vente online-only** spécifique, et pour ceux-ci pris dans leur ensemble, et non **lot** par lot. Le plafond d'enchère est calculé en prenant en compte votre enchère maximum par opposition à l'enchère la plus haute acceptée. **Christie's**, à sa seule discrétion, peut réduire ou annuler cette limite, et pourra vous contacter pour requérir la production de documents ou d'informations en lien avec ce plafond. Une enchère maximum sur un **lot** est déduite du plafond d'enchères global et cette limite ne sera réactualisée que lorsque ce **lot** sera clôturé. Si vous deviez atteindre votre plafond d'enchères sur la base des enchères que vous portez (qu'elles soient des enchères maximums, ou des enchères immédiates), vous ne seriez plus en mesure de surenchérir sur ces **lots**, ou de porter d'enchères supplémentaires sur d'autres **lots**. Vous pouvez ajuster (i. e. ôter, réduire ou augmenter) une enchère maximum sur un **lot** tant que les enchères acceptées sur ce **lot** sont strictement inférieures à cette enchère maximum. Si vous souhaitez enchérir au-delà de votre plafond d'enchères, ou si vous avez des questions à ce sujet, merci de contacter le Service Clients de **Christie's** (clientservicesparis@christies.com).

C • PENDANT LA VENTE

1 • PROBLÈMES TECHNIQUES ET DE CONNEXION

(a) Les contraintes de bande passante ou de capacités d'internet, les pare-feux et autres problèmes techniques qui sont au-delà de notre raisonnable maîtrise peuvent créer des difficultés à certains utilisateurs incluant (et non limité à) leur accès aux ventes et à la continuité de celui-ci.

(b) **Christie's** ne pourra pas être tenu responsable d'erreurs ou incidents dans l'exécution d'enchères portées sur internet depuis votre ordinateur ou votre appareil portable, ceci incluant, et sans limitations, les erreurs ou incidents causes par : (i) toute perte de connexion à une **vente online-only** qu'elle soit du côté de **Christie's** ou du vôtre ; (ii) une panne ou des problèmes avec le logiciel de gestion des enchères en ligne ; et/ou (iii) une panne ou des problèmes de connexion internet, d'ordinateur, d'appareil portable ou de système. L'exécution d'enchères en ligne et sur votre portable est un service gratuit et **Christie's** ne reconnaît aucune responsabilité pour un incident de votre part ou du nôtre dans l'accès à notre site d'enchères, ou dans l'exécution d'enchères en ligne ou sur portable, ou pour des erreurs et omissions en lien avec cette activité. Par surcroît, nous ne serons pas responsables d'erreurs qui pourraient se présenter dans la qualité des images digitales diffusées.

2 • POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DE CHRISTIE'S SUR LES ENCHÈRES ET ACHATS

(a) **Christie's** se réserve le droit, à son entière discrétion: (i) de rejeter votre enregistrement à la vente; (ii) de rejeter, révoquer ou refuser d'accepter toute enchère ou utilisation de **Buy-Now** (y compris les enchères ou utilisations qui avaient déjà été acceptées précédemment); (iii) de retirer ou diviser un lot, ou combiner deux **lots** ou davantage; (iv) que cela soit pendant ou après la vente, de recommencer ou poursuivre l'enchère même si l'enchère est terminée ; (v) de re-proposer le **lot** comme un nouveau **lot Buy-Now** à prix fixe, ou (vi) dans le cas d'une erreur ou d'un différend, et que ce soit pendant ou après la vente, déterminer **l'adjudicataire**, annuler la vente d'un lot, ou re-proposer et vendre à nouveau tout lot. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision de **Christie's** dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

(b) **Christie's** se réserve le droit de désactiver votre compte à tout moment pendant la vente.

3 • FONCTIONNEMENT DES ENCHÈRES EN LIGNE – PALIERS D'ENCHÈRES

(a) Les enchères ne peuvent être portées qu'aux dates et heures précisées dans les **Conditions Particulières de Vente** de chaque lot.

(b) Dès que vous portez une enchère et en confirmez le montant, l'enchère est proposée (et sujette au plafond d'enchères global auquel il est fait référence au **paragraphe** B5). Vous acceptez et êtes d'accord que les enchères proposées de cette façon sont définitives et que vous ne pouvez, sous aucune circonstance que ce soit, modifier, retirer ou révoquer votre enchère. Nous ne sommes pas responsables pour les erreurs que vous commettez en enchérissant. Dès que vous avez placé une enchère, le palier d'enchère suivant apparaît pour votre information sur le bouton 'Next Bid'.

(c) Les enchères commencent généralement en dessous de l'**estimation basse** et augmentent par paliers (les paliers d'enchères) déterminés à l'entière discrétion de **Christie's**. L'enchère commence à un niveau déterminé et progresse par paliers pouvant aller jusqu'à 10%.

Les paliers d'enchères sont les suivants :

De €0 à €2,000	par paliers de €100
De €2,000 à €3,000	par paliers de €200
De €3,000 à €5,000	par paliers de €200, €500, €800
De €5,000 à €10,000	par paliers de €500
De €10,000 à €20,000	par paliers de €1,000
De €20,000 à €30,000	par paliers de €2,000
De €30,000 à €50,000	par paliers de €2,000, €5,000, €8,000
De €50,000 à €100,000	par paliers de €5,000
De €100,000 à €200,000	par paliers de €10,000
Au-delà de €200,000	à répéter de la même manière que ci-dessus

(d) Convertisseur de devises : **Christie's** peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que celle de la vente, comme indiqué dans les **Conditions Particulières de Vente**. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. **Christie's** n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

4 • "BUY-NOW"

Si cette fonctionnalité est proposée pour un **lot** en particulier, cela vous permet d'acheter ce **lot** à un prix fixe (le « **prix Buy-Now** ») sans porter d'enchère durant une vente. Dans l'hypothèse où vous achèteriez un **lot** à un **prix Buy-Now**, ces **Conditions de vente** et les **Conditions Particulières de vente** relatives au **lot** en question s'appliqueront à la vente, de la même manière que si vous aviez été **l'adjudicataire** final d'une vente pour ce lot.

5 • SERVICES D'ORDRES D'ACHAT

(a) Vous pouvez demander à **Christie's** d'exécuter votre enchère sur un ou plusieurs **lots** particuliers que vous avez indiqués dans un Formulaire d'Ordre d'Achat signé que nous mettons à votre disposition pour la vente. Tous les ordres d'achat doivent être libellées dans la devise de la vente, comme indiqué dans les **Conditions Particulières de Vente** pour ce lot. Tous les ordres d'achat sont soumis à l'autorisation du service Finance et Crédit de **Christie's** et doivent satisfaire aux exigences de **Christie's** en matière de vérification des contreparties. Pour être éligible à ce service, vous devez nous fournir une adresse électronique valide où nous pouvons vous contacter.

(b) Nous devons recevoir votre Formulaire d'Ordre d'Achat signé et rempli, soit physiquement dans les locaux de notre site de vente, soit en contactant le spécialiste des ventes concerné au plus tard 24 heures avant l'heure initiale de fin d'enchère du premier **lot** de la vente. Nous n'accepterons aucune demande après délai et n'accepterons pas les demandes orales, les Formulaires d'Ordre d'Achat non signés ou incomplets ou les demandes soumises par écrit ou par courriel qui ne figurent pas sur notre Formulaire d'Ordre d'Achat pour la vente aux enchères à laquelle vous souhaitez participer.

(c) Vous ne pouvez pas annuler votre enchère après nous l'avoir envoyée. Vous pouvez augmenter ou réduire votre enchère avant l'expiration du délai de 24 heures en nous envoyant un Formulaire d'Ordre d'Achat mis à jour pour le(s) **lot(s)**. Nous vous enverrons une notification (via l'adresse électronique que vous communiquez) lorsque :(i) votre enchère a été saisie dans notre système ; et (ii) si vous êtes le gagnant du/des **lot(s)** sur lequel/lesquels vous avez enchéri. Nous ne vous enverrons pas de courriel si, au moment de la réception de votre enchère, le montant de votre enchère demandée a déjà été dépassé par l'enchère d'une autre partie sur le même **lot** ou si une autre enchère correspondante a reçu la priorité en raison de la date à laquelle nous l'avons reçue.

(d) Toutes les enchères que nous recevons seront horodatées en fonction de la date à laquelle que nous les avons reçues. Les ordres d'achat seront officiellement saisis par **Christie's** avant l'heure de fin d'enchère du premier **lot** de la vente. Une enchère en ligne qui est soumise après que nous ayons reçu un ordre d'achat, mais avant que celui-ci ne soit saisi, prévaudra. Dans le cas où **Christie's** reçoit plusieurs ordres d'achat d'un même montant, l'ordre d'achat que nous recevons en premier sera prioritaire par rapport à tout ordre d'achat reçu ultérieurement. Dans le cas où une enchère en ligne est placée en même temps que nous soumettons un ordre d'achat identique, l'enchère en ligne prévaudra. Nous ne sommes pas tenus d'exécuter un ordre d'achat pour votre compte ou de déterminer l'heure officielle à laquelle nous avons reçu une enchère ou un ordre d'achat sur un lot. **Christie's** peut déterminer à sa seule discrétion l'heure officielle à laquelle une enchère a été reçue.

(e) **Christie's**, en sa qualité de **commissaire-priseur**, prendra des mesures raisonnables pour exécuter les ordres d'achat au prix le plus bas possible, en tenant compte du **prix de réserve**, mais décline toute responsabilité en cas d'échec.

(f) Des renseignements complémentaires sur notre responsabilité en matière de services d'enchère figurent au **paragraphe** H.

(g) En cas de conflit entre le présent **paragraphe** C5 et les instructions contenues dans le Formulaire d'Ordre d'Achat, le Formulaire d'Ordre d'Achat prévaudra.

6 • PRIX DE RÉSERVE

(a) Sauf indication contraire, tous les **lots** ont un **prix de réserve**. Les **lots** proposés sans réserve sont identifiés par le symbole • à côté du numéro du lot. Le **prix de réserve** ne peut pas être supérieur à l'**estimation basse** du lot.

(b) En aucun cas, le système ne placera une enchère pour le compte du **vendeur** au **prix de réserve** ou au-dessus.

(c) **Christie's** se réserve le droit, à notre entière discrétion, de réduire le **prix de réserve** d'un **lot** dans une **vente online-only** avant la fin de la vente.

7 • PROCÈS-VERBAL DE LA VENTE

Le procès-verbal de la vente (documents conservés par **Christie's** relatifs à la vente) sera considéré comme final et absolu dans tous les litiges. En cas de divergence entre les rapports ou messages qui vous auront été fournis par voie électronique et le procès-verbal de vente, le procès-verbal de vente fera foi.

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente en ligne)

8 • RETRAIT DES LOTS

Christie's se réserve le droit, à notre entière discrétion, de retirer un **lot** de la vente, que ce soit avant ou pendant la vente aux enchères ou la vente **Buy-Now**, et n'assume aucune responsabilité quant à ce retrait.

9 • CLÔTURE D'UN LOT

(a) Le compte à rebours est affiché pour chaque **lot** sur la page de **description** du lot. Lorsqu'une enchère est en cours sur un **lot** particulier dans les 3 minutes précédant l'heure initiale de clôture de la vente du lot, il y aura un décalage de la durée de l'enchère afin qu'il reste toujours 3 minutes entre la dernière enchère et l'heure de clôture de la vente de ce lot. Ces décalages se poursuivront indéfiniment jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'enchère sur le **lot** pendant une période de 3 minutes.

(b) Le report de l'heure de clôture de la vente d'un **lot** n'affecte pas l'heure de clôture de la vente des autres **lots**, il est donc possible que les **lots** se clôturent autrement que dans l'ordre de numérotation du lot.

10 • ADJUDICATION - VENTES AUX ENCHÈRES

L'adjudicataire est celui qui a porté l'enchère la plus élevée à l'heure de fin d'enchère du lot, sauf si **Christie's** décide d'utiliser son pouvoir discrétionnaire tel qu'indiqué aux paragraphes C2 et C8 ci-dessus. Cela signifie qu'un contrat de vente a été formé entre le **vendeur** et **l'adjudicataire**. Les adjudicataires recevront une notification par courriel à chaque fois qu'ils remportent une enchère. Il est également demandé aux enchérisseurs de se connecter le plus tôt possible après la vente pour obtenir les détails du résultat de leur enchère gagnante en cliquant sur l'onglet « Mes achats » de la **vente online-only sale**. Nous n'acceptons pas la responsabilité de vous notifier le résultat de vos enchères en dehors de celles que vous avez remportées et vous devez vérifier le plus tôt possible après la vente les détails du résultat de votre enchère.

D • FRAIS À VOTRE CHARGE - FRAIS ACHETEUR, TAXES ET DROITS DE SUITE, FRAIS D'EXPÉDITION ET FRAIS DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE/ DOMMAGE

1 • FRAIS ACHETEUR

Nous vous facturerons des **frais acheteur** sur le **prix d'adjudication** de chaque **lot** vendu.

Nous calculons les **frais acheteur** comme suit :

Pour tous les **lots** à l'exception du vin, nous facturons à **l'adjudicataire** 28% H.T. du **prix d'adjudication** de chaque **lot** (soit au jour de la publication des présentes : 29,54% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 33,6% T.T.C. pour les autres **lots**) jusqu'à 1.750.000 € inclus; 22% H.T. (soit au jour de la publication des présentes : 23,210% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 26,40% T.T.C. pour les autres **lots**) de la portion du **prix d'adjudication** supérieure à 1.750.000 € et inférieure ou égale à 7.000.000 € ; et 15% H.T. (soit au jour de la publication des présentes : 15,825% T.T.C. pour les œuvres d'art, les objets de collection ou d'antiquité vendus selon le régime général et les livres et 18% T.T.C. pour les autres **lots**) de la portion du **prix d'adjudication** supérieure à 7.000.000 €.

Pour les ventes de vin, les **frais acheteur** sont calculés sur la base d'un taux forfaitaire de 25% H.T. (soit au jour de la publication des présentes 30% T.T.C.).

Dans chacun des cas susmentionnés, la TVA au taux en vigueur au jour de votre achat sera ajoutée aux **frais acheteur** conformément au **paragraphe** D2 ci-dessous relatif à la fiscalité et sera à votre charge. Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le **commissaire-priseur** habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

2 • FISCALITÉ

Il vous appartient de vous acquitter du paiement de toutes les taxes applicables, y compris la TVA, la taxe sur les ventes et la consommation ou toute taxe équivalente, chaque fois que ces taxes peuvent s'appliquer au **prix d'adjudication** et aux **frais acheteur**, ou dans le cas d'une vente **Buy-Now**, sur le **prix Buy-Now**. Les frais et remboursements de TVA dépendent de vos circonstances particulières. Il vous incombe de vérifier et de payer toutes les taxes dont vous êtes redevable. La TVA est prélevée sur les **frais acheteur** et, pour certains **lots**, la TVA est prélevée sur le **prix d'adjudication**. De plus amples informations sont disponibles dans la section « **Symboles et explications de la TVA** » au **paragraphe** J. En tout état de cause, le droit de l'Union européenne et le droit français prévalent.

Il appartient à **l'adjudicataire** de payer toutes les taxes applicables, y compris la TVA, la taxe sur les ventes et la consommation ou toute taxe équivalente chaque fois que ces taxes peuvent s'appliquer au **prix d'adjudication**, aux **frais acheteur** et/ou tous autres frais relatifs au lot.

Pour les **lots** que **Christie's** expédie aux États-Unis, une taxe de vente (« Sales Tax ») ou de consommation (« Use Tax ») est susceptible de s'appliquer sur le **prix d'adjudication** et aux **frais acheteur**, et/ou tous autres frais relatifs au lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de **l'adjudicataire**. **Christie's** percevra la taxe sur les ventes pour les **lots** si la loi l'exige. Le taux de la taxe applicable sur les ventes sera déterminé en fonction de l'Etat, du comté ou de la localité où le **lot** sera expédié.

Si **Christie's** livre le **lot** ou si le **lot** est collecté par un encadreur, un restaurateur ou un autre prestataire de services similaire à New York que vous avez embauché, la loi de l'État de New York considère que le **lot** a été livré à **l'adjudicataire** à New York et la taxe de vente de New York doit être prélevée quelle que soit la destination finale du lot. Dans ce cas, la taxe de vente de New York s'appliquera au **lot** même si **Christie's** ou un transporteur ordinaire (agréé par **Christie's** que vous mandatez) livre ensuite le **lot** en dehors de New York.

Les adjudicataires qui demandent une exonération de la taxe sur les ventes doivent fournir la documentation appropriée à **Christie's** avant la remise du lot. Pour les envois vers les États américains dans lesquels **Christie's** n'est pas tenue de collecter la taxe de vente, un adjudicataire peut être tenu de verser la taxe de consommation à l'administration fiscale de ces États. **Christie's** vous invite à contacter votre conseiller fiscal indépendant pour toute question.

La réglementation fiscale et douanière en vigueur en France sera appliquée par **Christie's** sur les **lots** vendus. À titre d'illustration, et sans être exhaustif, les principes suivants sont énoncés.

Chaque fois que possible, **Christie's** applique le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité. Selon le droit de l'Union européenne et le droit français, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par **Christie's** et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque celui-ci est assujetti à la TVA.

Toutefois, en application de l'Article 297 C du Code général des impôts, **Christie's** peut opter pour le régime général de TVA, c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur le prix de vente total sous réserve des exonérations appliquées aux livraisons et aux exportations intracommunautaires. Tout acheteur ayant un intérêt dans le système général de TVA doit en informer **Christie's** afin que cette option puisse apparaître sur la facture qui sera remise à l'acheteur.

En cas d'option pour le régime général de la TVA ou lorsque celui-ci s'applique de plein droit, la vente est réputée conclue aux **conditions** « départ » de sorte que la TVA française s'applique par principe.

Néanmoins, dans l'éventualité où l'acquéreur n'est pas assujetti à la TVA (cas des particuliers) et **Christie's** intervient directement ou indirectement dans l'expédition ou le transport du ou des **lot(s)** à destination d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'opération sera régularisée et la vente sera soumise à la TVA applicable dans l'Etat de destination.

De même, en cas d'exportation de biens acquis auprès de **Christie's**, conformément à la réglementation fiscale et douanière applicable, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. Il est à ce titre convenu que l'exportation du **lot** acquis devra intervenir dans les trois mois suivant la vente.

L'acheteur doit, dans ce délai, indiquer par écrit que le **lot** acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'Union européenne. Dans tous les cas, l'acheteur doit payer un montant égal à celui de la TVA qui serait payée par **Christie's** si le **lot** n'était pas exporté dans le délai applicable. En cas d'exportation conformément à la réglementation fiscale et douanière en vigueur en France et sous réserve que **Christie's** obtienne la preuve d'exportation dans le délais requis, ce montant sera restitué à l'acheteur.

Christie's facturera des frais de traitement pour le traitement des livraisons et des exportations intracommunautaires.

Pour de plus amples informations sur les mesures prises par **Christie's**, veuillez contacter notre Service Comptable au +33 (0)1 40 76 83 77. Nous invitons les acheteurs à consulter un conseiller spécialisé afin d'éviter toute ambiguïté quant au régime de TVA auquel ils sont soumis.

3 • DROIT DE SUITE

Dans certains pays, la législation locale accorde à l'auteur d'une œuvre d'art ou à ses héritiers un droit connu sous le nom de « droit de suite » lorsqu'un **lot** créé par l'auteur est vendu. Le droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Nous identifions ces **lots** par le symbole λ dans les **Conditions Particulières de Vente**. Si cette législation s'applique à un **lot** vous devez nous verser un montant supplémentaire égal à ce droit, sauf si ce **lot** est un livre ou un manuscrit. Nous verserons le droit à l'autorité compétente pour le compte du **vendeur**.

Le droit de suite s'applique si le **prix d'adjudication** du **lot** est supérieur à 750 euros. Le montant total du droit exigible pour un **lot** ne peut pas excéder 12 500 euros.

Nous calculons le montant dû comme suit :

Droit pour la partie du **prix d'adjudication** (en euros)

- 4 % jusqu'à 50 000
- 3 % entre 50 000,01 et 200 000
- 1 % entre 200 000,01 et 350 000
- 0,50 % entre 350.000,01 et 500.000
- au-delà de 500.000 euros, le montant le plus faible entre 0,25 % et 12.500 euros.

4 • FRAIS D'EXPÉDITION

(a) Notre Calculateur de Frais d'Expédition vous fournira une **estimation** des frais d'expédition de votre **lot** avant que vous ne procédiez à l'achat. Sauf indication contraire, les frais d'expédition que vous devrez payer incluront : (i) les frais d'expédition internationaux entre le pays où le **lot** est situé et votre adresse de livraison désignée ; et (ii) les frais de responsabilité en cas de perte/dommage (LDL). Les frais d'expédition n'incluront pas (i) les taxes et frais de manutention locaux applicables ; (ii) les droits de douane, les taxes à l'importation et les frais de dédouanement locaux applicables à votre pays.

(b) Il vous incombe de vérifier et de payer les droits, les frais de douane, les taxes, les coûts et tarifs auxquels vous êtes assujetti à l'entité gouvernementale compétente ou qui doivent être payés autrement avant l'expédition et/ou la livraison, y compris les frais de tiers nécessaires pour faciliter l'expédition ainsi que les frais d'assurance nécessaires.

E • GARANTIES

1 • GARANTIES DU VENDEUR

(a) Pour chaque lot, le **vendeur** garantit que :

(i) il est le propriétaire du lot ou un copropriétaire du lot agissant avec l'autorisation des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou le copropriétaire du lot, il a l'autorisation du propriétaire de vendre le lot, ou le droit de le faire en application de la loi ; et

(ii) il a le droit de transférer la propriété du lot à l'acheteur sans aucune restriction ni réclamation d'aucune part.

(b) Si l'une des **garanties** ci-dessus est incorrecte, le **vendeur** ne devra pas payer plus que le **prix d'achat** (tel que décrit au **paragraphe** F1(b) ci-dessous) que vous nous avez payé. Le **vendeur** ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit des manques à gagner ou pertes de marché, pertes d'économies attendues, perte d'opportunité ou d'intérêt, coûts, autres dommages ou dépenses. Le **vendeur** ne donne aucune **garantie** à l'égard d'un **lot** autre que ceux énoncés ci-dessus et, dans la mesure où la loi le lui permet, toutes les **garanties du vendeur** envers vous, et toutes les autres obligations incombant **vendeur** qui peuvent être ajoutées aux présentes **Conditions de Vente** en application de la loi, sont exclues.

2 • GARANTIE D'AUTHENTICITÉ DE CHRISTIE'S

(a) Nous garantissons que, sous réserve des termes ci-dessous, les **lots** de nos ventes sont **authentique**s (notre « **garantie d'authenticité** »). Si, dans les cinq (5) ans suivant la date de la vente, vous nous informez que votre **lot** n'est pas **authentique**, sous réserve des **conditions** ci-dessous, nous vous remboursons le **prix d'achat** que vous avez payé. La signification du terme **authentique** figure dans le Glossaire à la fin des présentes **Conditions de Vente**. Les termes de la **garantie** d'authenticité sont les suivants:

(i) Elle sera honorée pour les réclamations notifiées dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de la vente. Passé ce délai, nous ne serons pas tenus d'honorer la **garantie** d'authenticité.

(ii) Elle est donnée uniquement pour les informations affichées en **MAJUSCULES** sur la première ligne de la **description** du lot (le « **Titre** »). Elle ne s'applique à aucune information en dehors de celles figurant dans le **Titre** même si cette information est en **MAJUSCULES**.

(iii) La **garantie** d'authenticité ne s'applique pas au **Titre** ou à une partie du **Titre** qui est **Qualifié**. « **Qualifié** » signifie limité par une clarification dans une **description de lot** ou par l'utilisation dans un **Titre** de l'un des termes énumérés dans la section intitulée **Titres Qualifiés** de la rubrique « Avis importants et Explication des pratiques de catalogage » qui fait partie des présentes **Conditions de Vente**. Par exemple, l'utilisation du terme « **ATTRIBUÉ À**… » dans un **Titre** signifie que le lot est de l'avis de **Christie's** probablement une œuvre de l'artiste désigné mais aucune **garantie** n'est fournie quant au fait que le lot est bel et bien l'œuvre de l'artiste désigné. Veuillez lire la liste complète des **Titres Qualifiés** et la **description** complète du lot avant d'enchérir sur un lot ou d'acheter un lot en utilisant **Buy-Now**.

(iv) La **garantie d'authenticité** s'applique au **Titre** tel que modifié par tout avis qui vous a été remis lors d'une vente.

(v) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas lorsque les connaissances se sont développées depuis la vente aux enchères entraînant un changement dans l'opinion généralement admise. En outre, elle ne s'applique pas si le **Titre** correspondait à l'opinion généralement admise des experts à la date de la vente ou a attiré l'attention sur un conflit d'opinion.

(vi) La **garantie** d'authenticité ne s'applique pas s'il est démontré que le lot n'est pas **authentique** selon un processus scientifique qui, à la date de publication des **Conditions Particulières de Vente**, n'existait pas ou dont l'utilisation n'était pas généralement admise, ou qui était déraisonnablement coûteux ou impraticable, ou qui était susceptible d'avoir endommagé le lot.

(vii) La **garantie** d'authenticité bénéficie uniquement à l'acheteur initial indiqué sur la facture pour le lot émise au moment de la vente et que si, à la date de l'avis de réclamation, l'acheteur initial a la pleine propriété du lot et que le lot est libre de toute réclamation, intérêt ou restriction par quiconque. Le bénéfice de cette **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à aucune autre personne.

(b) Afin de vous prévaloir de la **garantie d'authenticité**, vous devez :

(i) nous informer par écrit de votre demande dans les 5 ans suivant la date de la vente aux enchères. Nous pouvons exiger la preuve complète de toute réclamation ;

(ii) au gré de **Christie's**, nous pouvons vous demander d'obtenir les avis écrits de deux experts reconnus dans le domaine du lot préalablement approuvés d'un commun accord entre vous et nous confirmant que le lot n'est pas **authentique**. Si nous avons des doutes, nous nous réservons le droit d'obtenir des avis supplémentaires à nos frais ; et

(iii) restituer le lot à vos frais au lieu d'où il vous a été expédié dans **l'état** où il se trouvait au moment de la vente.

(c) Votre seul droit en vertu de cette **garantie** d'authenticité est d'annuler la vente et de recevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. Nous ne serons en aucun cas tenus de vous payer plus que le **prix d'achat** et ne serons pas responsables pour quelque raison que ce soit de tout manque à gagner ou perte d'activité, perte d'opportunité ou d'intérêt, coûts, **autres dommages** ou dépenses.

(d) Livres. Lorsque le **lot** est un livre, nous offrons une **garantie** supplémentaire pendant 14 jours à compter de la date de la vente, selon laquelle si un **lot** de la collection présente un défaut de texte ou d'illustration, nous rembourserons votre **prix d'achat**, sous réserve des **conditions** suivantes. Votre seul droit au titre de cette **garantie** supplémentaire est d'annuler la vente et de recevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. Nous ne serons en aucun cas tenus de vous payer plus que le **prix d'achat** et ne serons pas responsables de tout autre dommage ou dépense.

Cette **garantie** supplémentaire ne s'applique pas :

(i) à l'absence de blancs, aux faux-titres, aux couvertures en tissu ou publicités, à l'endommagement de la reliure, aux taches, à l'usure minime ou à d'autres défauts n'affectant pas le caractère exhaustif du texte ou de l'illustration ;

(ii) aux dessins, autographies, lettres ou manuscrits, photographies signées, musique, atlas, cartes ou périodiques ;

(iii) aux livres non identifiés par titre ;

(iv) aux **lots** vendus sans étiquette d'**estimation** ;

(v) aux livres dont la **description** mentionne « retour non accepté » ; ou

(vi) aux défauts indiqués dans tout **rapport de condition** ou annoncés au moment de la vente.

Pour faire une réclamation en vertu du **paragraphe** (d) ci-dessus, vous devez donner des détails écrits du défaut et renvoyer le **lot** dans son lieu d'origine (ou selon nos instructions) dans le même **état** qu'au moment de la vente, dans les 14 jours suivant la date de la vente.

(e) **Art moderne et contemporain d'Asie du Sud-Est et calligraphies et peintures chinoises**. Dans ces catégories, la **garantie d'authenticité** ne s'applique pas car les connaissances actuelles ne permettent pas de faire des déclarations définitives. **Christie's** s'engage toutefois à annuler une vente dans l'une ou l'autre de ces deux catégories d'art lorsqu'il a été prouvé que le lot est une contrefaçon. **Christie's** remboursе à l'acheteur initial le **prix d'achat** conformément aux termes de la **garantie d'authenticité de Christie's**, à condition que l'acheteur initial nous fournisse toute pièce justificative attestant de la contrefaçon dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de la vente aux enchères. Ces éléments de preuve doivent établir d'une manière satisfaisante pour nous que le lot n'est pas **authentique** conformément au **paragraphe** E2(b)(ii) ci-dessus et que le lot doit nous être retourné conformément au **paragraphe** E2(b)(iii) ci-dessus. Les paragraphes E2(a), (b) et (c) s'appliquent également à toute réclamation relevant de ces catégories.

(f) **Artéfacts chinois, japonais et coréens (hors calligraphies, peintures, gravures, dessins et bijoux chinois, japonais et coréens)**. Dans ces catégories, le **paragraphe** E2 (a) (ii) – (v) ci-dessus doit être modifié de manière à ce que, lorsqu'aucun créateur ou artiste n'est identifié, la **garantie d'authenticité** couvre non seulement le **Titre** mais aussi les informations relatives à la date ou à la période affichées en **MAJUSCULES** dans la deuxième ligne de la **description du catalogue** (le « **Sous-Titre** »). Par conséquent, toutes les références au **Titre** dans le **paragraphe** E2 (a) (ii) – (v) ci-dessus seront lues comme des références au **Titre** et au **Sous-Titre**.

3 • GARANTIES DONNÉES PAR VOUS

(a) Vous **garantissez** que les fonds servant au règlement ne proviennent pas d'une activité criminelle, y compris l'évasion fiscale, et que vous ne faites pas l'objet d'une enquête ni n'avez été accusé ou condamné pour blanchiment de capitaux, activités terroristes ou autres crimes.

(b) Lorsque vous enchérissez en tant que mandataire pour le compte de tout acheteur final qui vous remettra les fonds avant que vous ne payiez **Christie's** pour le(s) **lot(s)**, vous **garantissez** que :

(i) vous avez procédé aux vérifications appropriées à l'égard de l'acheteur final ou des acheteurs finaux et avez respecté toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, contre le financement du terrorisme et en matière de sanctions ;

(ii) vous nous communiquerez l'identité de l'acheteur final ou des acheteurs finaux (y compris des dirigeants et bénéficiaires effectifs de l'acheteur final ou des acheteurs finaux et de toute personne agissant pour son/leur compte) et, à notre demande, vous nous remettrez les documents permettant de vérifier leur identité ;

(iii) les accords entre vous et l'acheteur final ou les acheteurs finaux concernant le lot ou autre n'ont pas pour effet de favoriser, en tout ou en partie, la délinquance fiscale ;

(iv) vous ne savez pas, et n'avez aucune raison de suspecter que l'acheteur final ou les acheteurs finaux (ou ses/leurs dirigeants, bénéficiaires effectifs ou toute personne agissant pour son/leur compte) figurent sur une liste de sanctions, font l'objet d'une enquête ou sont accusés ou ont été condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux, d'activités terroristes ou d'autres faits criminels, ou que les fonds servant au règlement proviennent d'une activité criminelle, y compris l'évasion fiscale ; et

(v) si vous êtes une personne réglementée assujettie au contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux en vertu des lois de l'EEE ou d'une autre juridiction dont les exigences sont équivalentes à celles de la 4e directive européenne sur le blanchiment de capitaux, et que nous ne demandons pas de documents pour vérifier l'identité de l'acheteur final au moment de l'enregistrement, vous acceptez que nous nous fondions sur les vérifications que vous déclarez avoir effectuées vis-à-vis de l'acheteur final et vous vous engagez à conserver les preuves de son identification et de ces vérifications pendant au moins 5 ans après la date de la transaction. Vous mettrez cette documentation à disposition pour inspection immédiate à notre demande.

4 • EXCLUSION DE GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES

(a) Dans la mesure autorisée par la loi applicable, **Christie's** et le **vendeur** déclinent et excluent toute autre **garantie** de quelque nature que ce soit relative aux **lots** et au **service online-only**, qu'elle soit expresse ou implicite, légale ou autre. Cette clause de non-responsabilité et d'exclusion n'affecte pas vos droits en tant que **consommateur**, ni vos droits en vertu des **garanties** prévues aux paragraphes E1 et E2.

(b) Nous déclinons toute responsabilité quelle qu'elle soit à votre égard (que ce soit pour résiliation des présentes **Conditions de Vente** ou toute autre question relative à votre achat ou adjudication d'un lot) sauf pour fraude ou fausse déclaration de notre part ou en dehors de ce qui est expressément stipulé dans les présentes **Conditions de Vente**.

(c) Nous ne sommes en aucun cas tenus de vous fournir une quelconque déclaration ou **garantie**, ni d'assumer une quelconque responsabilité quant à la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier, la **description**, la taille, la qualité, **l'état**, l'attribution, l'authenticité, la rareté, l'importance, le support, la **provenance**, l'historique de l'exposition, la littérature ou la pertinence historique d'un lot. Sauf si le droit local l'exige, toute **garantie** de quelque nature que ce soit est exclue par le présent **paragraphe**.

(d) Nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard de quiconque autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un lot.

(e) Si, malgré les termes des paragraphes E3(a) à (d), notre responsabilité à votre égard est engagée pour quelque raison que ce soit, nous n'aurons pas à payer plus que le **prix d'achat** que vous nous avez payé. Nous ne serons pas responsables vis-à-vis de vous pour tous **autres dommages** ou dépenses.

F • PAIEMENT

1 • PRIX D'ACHAT ET COMMENT PAYER

(a) Vous devez payer le **prix d'achat** :

(i) pour les ventes aux enchères, au plus tard 48 heures après la clôture de la vente, ou, si celle-ci intervient ultérieurement, à l'heure indiquée dans les **Conditions Particulières de Vente** ;

(ii) pour les ventes **Buy-Now**, dans les 15 minutes suivant l'ajout d'un lot à votre panier et l'achèvement du processus de paiement dans un délai supplémentaire de 10 minutes après le début de ce processus (collectivement, la « date d'échéance »).

(b) Le **prix d'achat** correspond au total des montants suivants :

(i) e **prix d'adjudication** et la **frais acheteur** (dans le cas d'une vente aux enchères) OU le **prix Buy-Now** (dans le cas d'une vente **Buy-Now**) ;

(ii) tout montant dû en vertu du **paragraphe** D3 (droit de suite) ci-dessus ;

(iii) tous les frais d'expédition et autres frais et charges connexes, y compris les frais de responsabilité en cas de perte / dommage ; et

(iv) tous les droits, taxes sur les marchandises, taxes de vente et de consommation ou taxe sur les services ou TVA applicables.

(c) Pour éviter toute ambiguïté, veuillez noter que le **prix d'achat** n'inclut pas, et que l'acheteur sera responsable de :

(i) tous frais de stockage à compter de la date de la vente aux enchères ; et

(ii) tous frais ultérieurs d'emballage ou de transport.

(d) Nous n'accepterons que le paiement d'un enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas modifier le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un autre nom. Vous devez payer immédiatement votre **lot** même si vous voulez l'exporter et avez besoin d'une licence d'exportation.

(e) Vous devez payer un **lot** dans la devise indiquée sur la facture. Vous devez payer pour tout **lot** acheté à **Christie's** via la **vente online-only** par carte de crédit ou de débit autorisée libellée à votre nom ou par virement bancaire. Nous acceptons uniquement les cartes de débit ou de crédit avec un logo MasterCard, Visa, American Express ou China Union Pay (si la carte de crédit China Union Pay possède un logo Visa ou MasterCard). Si vous vous êtes enregistré et que vous enchérissez en tant que personne morale, votre entreprise devra payer tout achat par carte de débit ou de crédit émise au nom de l'entreprise. Le paiement partiel d'un lot, ou le paiement par plusieurs cartes de débit ou de crédit pour un seul lot, ne sera pas autorisé. Si vous achetez plusieurs **lots**, vous pouvez acheter un **lot** avec une carte de crédit et un autre **lot** avec une carte de crédit différente, mais vous devrez effectuer deux achats distincts.

(f) Pour les ventes qui permettent le paiement en ligne, certaines transactions ne seront pas admissibles au paiement par carte de crédit.

(g) Les données de paiement sont recueillies et traitées directement par un prestataire de services tiers (« **Prestataire de Services de Paiement** ») et non par **Christie's**. Reportez-vous au **paragraphe** H9(c) pour plus de détails. **Christie's** n'a pas accès aux données des cartes de crédit ni ne conserve ces données.

(h) En effectuant un paiement en ligne par carte de crédit ou de débit, vous : (i) **garantissez** que vous êtes le titulaire de la carte ; et (ii) reconnaissez que **Christie's** n'assume aucune responsabilité en cas d'incident de paiement, par exemple, votre paiement est refusé ou bloqué par votre fournisseur de carte. Il vous incombe de vérifier auprès de **Christie's** et/ou de votre fournisseur de carte que le paiement a été accepté.

(i) Veuillez contacter les Services Client de **Christie's** pour toute question relative aux paiements.

2 • MODE DE PAIEMENT - FRAIS DE CARTE DE CRÉDIT

Veuillez noter que si vous payez votre achat à l'aide d'une carte de crédit émise en dehors de la région de la vente, selon le type de carte et de compte que vous détenez, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers. Si vous pensez que cela vous concerne, contactez votre fournisseur de carte avant de procéder au paiement.

3 • TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ

L'adjudication opère transfert de propriété en votre faveur. Toutefois, le **lot** acheté ne vous sera remis qu'au paiement intégral du **prix d'achat** du lot, sans préjudice aux stipulations des paragraphes F4 et F5.

4 • TRANSFERT DU RISQUE

(a) Le risque et la responsabilité du **lot** vous seront transférés à la première des deux dates suivantes :

(i) la date à laquelle le lot est en votre possession physique ou celle de toute personne ou transporteur que vous autorisez à prendre possession du lot; ou

(ii) la date à laquelle vous collectez le lot si la collecte est autorisée (les **Conditions Particulières de Vente** indiqueront si la collecte est autorisée).

(b) Le **lot** est à vos risques si vous choisissez d'exercer tout droit que vous pourriez avoir d'annuler le contrat pour l'achat du **lot** et vous êtes responsable d'assurer le **lot** contre la perte ou l'endommagement jusqu'à ce qu'il nous soit retourné.

5 • RECOURS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

(a) Conformément aux dispositions de l'article L. 321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par **l'adjudicataire**, après mise en demeure restée infructueuse, le **lot** pourra être remis en vente, à la demande du **vendeur**, sur réitération des enchères de **l'adjudicataire** défaillant; si le **vendeur** ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à **Christie's** France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de **Christie's** France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

(b) Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral par **l'adjudicataire** à la date d'échéance de la facture, **Christie's France SNC** se réserve, à sa discrétion, de prendre les dispositions suivantes (ainsi que d'exercer l'application de notre droit détaillé au **paragraphe** F6 et de tout autre droit ou recours dont nous disposons par la loi) :

(i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclays majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points ;

(ii) annuler la vente du lot. Si la vente du lot est annulée, **Christie's** peut revendre le lot, en vente publique ou de gré à gré selon les termes que nous estimerons nécessaires ou appropriés ; dans ce cas, **l'adjudicataire** défaillant devra régler à **Christie's** toute différence entre le **prix d'achat** et le produit résultant de la revente. **L'adjudicataire** défaillant devra également procéder au paiement de tous les coûts, dépenses, pertes, dommages et frais de justice que nous devrons supporter, et toute perte financière sur la commission vendeur au moment de la revente ;

(iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par **l'adjudicataire** défaillant ;

(iv) tenir **l'adjudicataire** défaillant pour responsable et entamer une procédure judiciaire à son encontre pour le recouvrement des sommes dues en principal, ainsi que des intérêts pour retard de paiement, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts selon les dispositions prévues par la loi ;

(v) procéder à la compensation des sommes que **Christie's** France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « **Christie's** » pourrait devoir à **l'adjudicataire**, au titre de toute autre convention, avec le montant payé par **l'adjudicataire** ;

(vi) éveler, à notre seule discrétion, votre identité et vos coordonnées au vendeur ;

(vii) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par **l'adjudicataire** ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de **l'adjudicataire** avant d'accepter ses enchères ;

(viii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(ix) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

(x) dans l'hypothèse où seront revendus les **lots** préalablement adjugés dans les **conditions** du premier **paragraphe** ci-dessus (réitération des enchères), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 5(b)(i) ; et

(xi) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de données après en avoir informé le client concerné.

(c) En cas de dette de **l'adjudicataire** envers **Christie's**, ou tout autre société du **Groupe Christie's**, ainsi qu'avec droits énoncés ci-dessus, nous pouvons utiliser n'importe quel montant que vous payez, y compris tout dépôt ou autre paiement partiel que vous nous avez fait, ou que nous vous devons, pour rembourser tout montant que vous nous devez ou une autre société du **Groupe Christie's** pour toute transaction.

(d) Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrons vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 90 jours après la date de la vente aux enchères conformément au **paragraphe** F6 ci-dessous.

6 • DROIT DE RÉTENTION

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F5 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituerons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

7 • STOCKAGE

(a) Vous devez retirer votre **lot** dans les 30 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères sauf s'agissant des **lots** vin conformément au **paragraphe** G1 (a). Cependant, vous ne pouvez pas retirer le **lot** tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.

(b) Si vous ne retirez pas le **lot** dans les 90 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :

(i) facturer des frais de stockage aux tarifs et **conditions** indiqués sur www.christies.com/en/help/buying-guide/storage-fees.

(ii) déplacer le lot vers un entrepôt de **Christie's**, une société affiliée ou un entrepôt tiers et vous facturer tous les frais de transport, de gestion administrative et de stockage à cet effet, et le cas échéant, vous serez soumis aux **conditions** de l'entrepôt tiers et devrez payer ses frais et coûts standards.

(iii) vendre le lot par tout moyen commercial que nous estimons approprié et conforme à la législation en vigueur.

(c) Les **conditions** de stockage figurant sur le site https://www.christies.com/en/help/buying-guide/storage-conditions s'appliquent.

(d) Aucune clause de ce **paragraphe** ne saurait limiter nos droits en vertu du **paragraphe** F5.

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente en ligne)

G • TRANSPORT ET COLLECTE

1 • TRANSPORT ET EXPÉDITION

(a) Pour les ventes de vin : Sauf indication contraire, tous les vins sont entreposés dans notre entrepôt tiers, Crozier, 110 bis Av. du Général Leclerc, 93500 Pantin, France. Une fois le paiement intégral et sans réserve effectué, vous devez retirer le **lot** dans les 7 jours (veuillez toutefois noter que vous ne pouvez retirer aucun **lot** tant que vous n'avez pas réglé intégralement et sans réserve toutes les sommes qui nous sont dues). Pour éviter toute ambiguïté et sauf accord contraire, **Christie's** n'organise pas l'expédition des vins vendus aux enchères.

(b) Si vous mandatez **Christie's** pour l'expédition de votre lot, sauf accord contraire explicite de notre part ou si le **lot** que vous avez acquis requiert l'obtention d'un permis spécifique tel qu'un permis CITES (auquel cas l'expédition pourra être retardée), nous expédierons votre **lot** à l'adresse de livraison que vous avez indiquée lors de votre inscription à la vente, au plus tard dans les 30 jours suivant la réception du paiement intégral de votre **lot** et des frais d'expédition. Vous comprenez que l'expédition du **lot** que vous avez acquis peut être retardée pour certaines raisons énoncées ci-dessous, mais sans s'y limiter.

(c) Il convient de vous assurer que l'adresse de livraison fournie au moment de votre enregistrement soit valide pour la réception de vos **lots**. Sauf dans certaines circonstances très limitées, nous n'expédierons vos acquisitions qu'à l'adresse enregistrée sur votre compte au moment de votre enregistrement. Les achats ne peuvent être livrées à des boîtes postales (ou P. O boxes). Nos prestataires de transport n'opèreront que pour des livraisons à l'entrée de votre domicile / au rez-de-chaussée, sauf accord préalable contraire avec vous. Vous serez responsables des frais engendrés par le transport des **lots** au **vendeur** ou à **Christie's**, si ces frais sont dus à la transmission d'une adresse non-valide de votre part, aux droits, frais d'importation, et/ou frais de douanes non régles de votre part, ou l'absence d'un signataire pour accepter la livraison dans le cas où cela est requis. Seront également à votre charge tous les frais d'expédition, y compris les coûts, l'emballage et la manutention, les frais de responsabilité en cas de perte / dommage, comme spécifié dans les **Conditions Particulières de vente**. Bien que nous déployions tous nos efforts pour prendre soin lors de la manipulation, de l'emballage et la transmission au transporteur d'un **lot** acheté, **Christie's** n'est pas responsable des actes ou omissions de tout tiers retenu à ces fins, y compris, sans s'y limiter, tout emballage, expédition ou livraison des **lots** achetés. De même, lorsque nous pouvons suggérer un prestataire pour la manutention, l'emballage et/ou le transport, si cela nous est demandé, nous n'engageons aucune responsabilité envers leurs actes, omissions ou négligence et vous acceptez de nous dégager de toute responsabilité.

(d) **Christie's** se chargera de l'obtention des permis spécifiques requis pour les **lots** soumis à des réglementations spécifiques d'exportation ou d'importation (voir **paragraphe** G5 ci-dessous), et est ainsi l'exportateur officiel. En tant que destinataire du bien, l'acheteur est l'importateur officiel, et vous devrez mandater un agent désigné pour gérer les procédures d'importation et de dédouanement, et pour garantir que les droits de douane et les taxes sont réglées aux autorités douanières et fiscales compétentes dans le pays de destination.

(e) Nos prestataires de transport peuvent vous contacter directement via les moyens de communication nécessaires, concernant la livraison de votre lot, ou pour planifier l'enlèvement si vous deviez nous retourner un lot.

(f) Nous sommes actuellement dans l'incapacité d'organiser des expéditions vers les pays suivants : Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie, et tout autre pays soumis à des embargos américains ou internationaux. De plus, les envois vers certains pays, tels que la Chine continentale et l'Inde, nécessiteront un service d'expédition spécifique. Si vous souhaitez expédier votre **lot** vers l'un de ces pays, ou si vous avez des questions sur le transport international, cliquez ici.

(g) Pour les **lots** exportés depuis les États-Unis, vous vous engagez expressément à ne pas détourner, réexpédier ou transférer toute partie d'un envoi: (i) vers tout pays que le US Department of the Treasury, Office of Foreign Assets Control (OFAC) a désigné comme soutenant le terrorisme international (actuellement Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan et Syrie); ou (ii) à tout individu ou entité nommé(e) dans la OFAC list of Specially Designated Nationals and Blocked Persons ; ou toute liste gérée par le US Department of Commerce Bureau of Industry and Security : the Denied Persons List, the Entity List, ou the Unverified List; ou encore toute liste gérés par le US Department of State : the Debarred Parties List ou the Proliferators List.

(h) Pour tout renseignement complémentaire sur le transport international en général, ou une expédition en particulier par **Christie's**, veuillez contacter le Service Clients de **Christie's**.

(i) Si vous choisissez de retirer vos acquisitions en personne chez **Christie's,** vous devez envoyer un e-mail au service client de **Christie's** au préalable afin de planifier l'enlèvement au moins 48 heures à l'avance, et ainsi permettre l'établissement et/ou la vérification des documents relatifs au retrait. Le paiement doit être effectué en ligne avant l'enlèvement. Si vous souhaitez mandater une tierce personne ou un transporteur pour récupérer vos achats en votre nom, vous devrez remplir un formulaire d'autorisation et le transmettre au Service Clients de **Christie's** avant l'enlèvement. Votre représentant devra présenter une pièce d'identité valide avec photo au moment du retrait (permis de conduire, carte d'identité ou passeport).

2 • DROITS DE DOUANE ET TAXES

(a) Les droits de douane et la taxe à l'importation sont spécifiques à un pays donné. Les autorités douanières de chaque pays calculent les droits et taxes en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment :

(i) la catégorie dans laquelle le lot est classé dans le système harmonisé international (HS) ;

(ii) la valeur du lot (le prix que vous avez payé) ;

(iii) pour la plupart des pays, les droits sont calculés « CIF » (c'est-à-dire coût, assurance et fret), de sorte que les frais d'expédition que vous payez seront également pris en compte dans le calcul des droits que vous devrez payer.

(b) Il vous incombe de vérifier et de payer tous les droits internationaux, frais de douane, taxes, coûts et tarifs applicables à l'entité gouvernementale compétente ou qui doivent être payés avant l'expédition et/ou la livraison, y compris les frais de tiers nécessaires pour faciliter l'expédition.

(c) Enfin, il y a lieu de préciser que, dans l'éventualité où **Christie's** intervient directement ou indirectement dans l'expédition ou le transport du ou des **lots**(s), cela peut impacter dans certains cas le régime TVA de la vente.

3 • DÉLAIS DE LIVRAISON

Au besoin, vos achats seront expédiés par transport aérien international. Le délai de livraison dépend d'un certain nombre de variables, et il peut y avoir des retards, notamment lorsque des conditions météorologiques défavorables affectent le transport aérien, ou si un colis est retenu par les douanes pour inspection. Ni **Christie's**, ni ses transporteurs partenaires ne sont responsables des retards dans le transport international ou le dédouanement. La plupart des expéditions parviennent directement à leurs destinataires, mais dans certaines régions éloignées, vous pourriez être tenu de récupérer votre colis dans le point relais le plus proche de notre transporteur partenaire désigné.

Le délai de livraison peut également être retardé en raison des conséquences d'une pandémie comme la pandémie de Covid-19 sur l'activité de **Christie's** ou de ses transporteurs partenaires. Ni **Christie's**, ni ses transporteurs partenaires ne sont responsables des retards de cette nature.

4 • PERTE OU ENDOMMAGEMENT PENDANT LE TRANSPORT

(a) Assurez-vous de vérifier attentivement les détails de votre achat à réception et de vérifier le contenu du ou des colis dans les plus brefs délais après réception. Si vous avez un problème avec le lot, contactez le Service Clients de **Christie's**.

(b) À de rares occasions, un colis peut être perdu ou son contenu endommagé pendant l'expédition à l'international, malgré le soin appliqué. Si votre colis est perdu ou endommagé pendant le transport à l'international, vous devrez présenter une réclamation dans les 14 jours suivant la date de livraison, ou dans les 14 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu la confirmation qu'il a été perdu. Pour faire une réclamation, contactez le Service Clients de **Christie's**.

5 • RESTRICTIONS À L'EXPORTATION ET À L'IMPORTATION

(a) **Licences d'importation/exportation ou autres permis**. Certains **lots** vendus peuvent être affectés par les lois sur les exportations du pays dans lequel ils sont vendus et les restrictions à l'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour les biens qui quittent le pays et/ou une déclaration d'importation pour l'entrée des biens dans le pays. L'obtention des permis et/ou licences nécessaires peut entraîner des coûts supplémentaires et des retards. La législation locale peut vous empêcher d'importer un **lot** ou vous empêcher de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous l'importez. Sauf accord écrit contraire de notre part, le fait que vous puissiez avoir besoin de demander une licence d'importation et/ou d'exportation ou tout autre permis et/ou licence d'expédition peut engendrer un délai supplémentaire de traitement à un coût supplémentaire et n'affecte pas votre obligation d'effectuer le paiement à sa date d'échéance, ni notre droit de facturer des intérêts ou des frais d'entreposage sur les retards de paiement. Un retard dans l'obtention des permis ou licences requis ne saurait être une cause d'annulation de la vente ni justifier un retard de paiement intégral du lot, et nous ne sommes pas tenus de rembourser les intérêts ou autres dépenses que vous avez engagés. La législation locale peut interdire l'importation ou l'exportation de certains biens et/ou interdire la revente de certains biens dans le pays d'importation. Il vous incombe de vérifier si les **lots** peuvent être importés et/ou transportés vers le lieu de livraison spécifié et de prévoir un délai supplémentaire pour demander et recevoir les permis et/ou licences appropriés. Aucune restriction ou retard associé au traitement des envois ne saurait justifier la résiliation d'une vente ou un retard dans le paiement intégral du lot.

(b) Vous êtes seul responsable d'obtenir des conseils et de satisfaire aux exigences de toute loi ou réglementation qui s'applique à l'exportation ou à l'importation d'un **lot** avant d'enchérir ou, pour les **lots Buy-Now**, avant l'achat. Si l'on vous refuse une licence ou si vous subissez un retard dans l'obtention d'une licence, vous devez tout de même nous payer le montant intégral du lot. Nous pouvons vous aider à obtenir les licences appropriées sur demande et contre paiement des frais applicables, mais nous ne pouvons pas garantir qu'une licence vous sera délivrée. Pour plus d'informations, contactez le Service Clients de **Christie's**.

(c) Vous êtes seul responsable de tous les droits, taxes ou autres redevances imposés par le gouvernement relatif à l'exportation ou à l'importation du lot. Si **Christie's** exporte ou importe le **lot** en votre nom, et si **Christie's** s'acquitte de ces droits, taxes ou autres redevances imposés par le gouvernement, vous acceptez de rembourser ce montant à **Christie's**.

(d) **Lots d'espèces protégées**. Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces menacées d'extinction et autres espèces végétales ou animales protégées sont marqués par le symbole ~ dans les **Conditions Particulières de Vente**. Ces matières incluent, entre autres, l'ivoire, l'écaille de tortue, l'os de baleine, certaines espèces de corail, le bois de rose brésilien, les peaux de crocodile, d'alligator et d'autruche. Vous devez vérifier les lois et règlementations douanières avant d'enchérir sur ou pour des **lots Buy-Now**, avant d'acheter un **lot** contenant des matériaux d'origine végétale ou animales si vous envisagez d'exporter le **lot** hors du pays dans lequel le **lot** est vendu et de l'importer dans un autre pays car une licence peut être exigée. Dans certains cas, le **lot** ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par un expert scientifique, à vos propres frais, de l'espèce et/ou de l'âge du spécimen concerné. Plusieurs pays ont imposé des restrictions sur le commerce de l'ivoire d'éléphant, qui inclut notamment i) l'interdiction totale d'importer de l'ivoire d'éléphant d'Afrique aux États-Unis, et ii) la soumission à des mesures strictes relatives à l'importation, l'exportation et à la vente dans d'autres pays. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont tous deux mis en place des réglementations sur la vente, l'exportation et l'importation d'ivoire d'éléphant. Pour nos ventes à Paris, les **lots** constitués ou comprenant de l'ivoire d'éléphant sont marqués du symbole ¤ et avec leur certificat intracommunautaire obtenu avant la vente, ne peuvent être exportés qu'à l'intérieur de l'Union européenne. Ces **lots** ne peuvent être exportés hors de l'Union européenne que si l'acheteur est un musée ou si le **lot** est un instrument de musique. Les sacs à main contenant des éléments d'espèces menacées ou protégées sont marqués du symbole ¤ et de plus amples informations sont disponibles au **paragraphe** G5(i) ci-dessous.

Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de rembourser le **prix d'achat** si votre **lot** ne peut pas être exporté, importé ou s'il est saisi pour une raison quelconque par une autorité. Il est de votre responsabilité de déterminer et de satisfaire aux exigences légales et réglementaires applicables relatives à l'exportation ou à l'importation de biens contenant ces matières protégées ou réglementées.

(e) **Lots d'origine iranienne**. À l'attention des acheteurs, **Christie's** indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou l'importation de tout bien d'origine iranienne. Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions, des embargos commerciaux ou tout autres lois qui s'appliquent à vous. Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation d'« œuvres d'artisanat traditionnel » (tels que des tapis, des textiles, des objets décoratifs, et des instruments scientifiques) et leur achat sans avoir obtenu une licence adéquate. **Christie's** dispose d'une licence OFAC générale qui, sous réserve de se conformer à certaines règles, peut permettre à un acheteur d'importer ce type de **lot** aux Etats-Unis. Si vous utilisez la licence OFAC générale de **Christie's** à cette fin, vous acceptez de vous conformer aux conditions de la licence et de fournir à **Christie's** toutes les informations pertinentes. Vous reconnaissez également que **Christie's** dévoilera vos informations personnelles et votre utilisation de la licence à OFAC.

(f) **Or**. L'or de moins de 18 carats ne peut être considéré comme de l'« or » dans tous les pays et peut être interdit à l'importation dans ces pays sous l'appellation « or ».

(g) **Bijoux de plus de 50 ans d'âge**. En vertu des lois en vigueur, les bijoux de plus de 50 ans d'âge d'une valeur de 50.000€ ou plus auront besoin d'une licence d'exportation que nous pouvons demander en votre nom si vous nous en faites la demande au moment du paiement en ligne. Le délai pour obtenir la procédure d'exportation des bijoux peut s'étendre jusqu'à 8 semaines. L'obtention de la licence nécessaire peut engendrer des frais supplémentaires et des retards dans l'expédition des bijoux.

(h) **Montres**. Un grand nombre des montres proposées à la vente dans les **Conditions Particulières de Vente** sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matières animales menacées ou protégées comme l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont marqués par le symbole Ψ dans les **Conditions Particulières de Vente**. Ces bracelets fabriqués avec des espèces menacées sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas destinés à la vente. **Christie's** retirera le bracelet et le conservera avant son expédition depuis le lieu de la vente. Sur certains sites de vente, **Christie's** peut, à sa discrétion, mettre le bracelet à la disposition de l'acheteur du **lot** gratuitement s'il est remis en personne depuis le lieu de la vente dans l'année suivant la date de la vente. Veuillez contacter le service concerné pour obtenir des détails sur un **lot** en particulier.

(i) **Sacs à main**. Un **lot** marqué du symbole ≈ dans les **Conditions Particulières de Vente** contient des éléments d'espèces menacées ou protégées et est soumis à la réglementation de la CITES. Ce **lot** peut seulement être expédié à une adresse située dans le pays du site de vente ou retiré personnellement dans notre salle de vente. Lorsqu'il est utilisé dans une **vente online-only**, le terme « finition » désigne les parties métalliques du sac à main, telles que la finition de l'attache, des tiges de base, du cadenas et des clés et/ou de la sangle, qui sont plaqués d'une finition colorée (p. ex. de l'or, de l'argent, du palladium). Les termes « Finition or », « Finition argent », « Finition palladium » etc. se réfèrent au ton ou à la couleur de la finition et non au matériel utilisé. Si le sac à main comporte des finitions métalliques solides, celles-ci seront mentionnées dans les **Conditions Particulières de Vente**.

(j) Veuillez noter que les **lots** sont marqués d'un symbole par souci de commodité, mais nous n'acceptons pas la responsabilité des erreurs ou de l'absence de marquage des **lots**.

H • AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

1 • VOS DROITS RECONNUS PAR LA LOI

(a) **Droit d'annuler l'achat d'un lot**.

(i) Si vous êtes un **consommateur britannique/européen** et que le vendeur n'est pas également un **consommateur**, vous avez le droit d'annuler l'achat d'un lot en suivant la procédure décrite au point H1(a)(iii) ci-dessous. Ce droit d'annulation n'est pas disponible pour les **lots** vendus par des **consommateurs**. Si le vendeur d'un lot est un **consommateur**, le lot sera marqué du symbole » dans les **Conditions Particulières de Vente**.

(ii) Le délai de rétractation expirera 14 jours calendaires à compter du jour suivant la date à laquelle vous ou un tiers (autre que le transporteur) désigné par vous entrera en possession physique du lot.

(iii) Pour annuler votre achat, vous devez :

a. informer **Christie's** par écrit avant l'expiration du délai d'annulation, soit par courriel à **Christie's** France, Service Après-Vente, soit par courrier à **Christie's** France SNC, 9, avenue Matignon, 75008, Paris, France. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire d'annulation figurant au **paragraphe** (d) ci-dessous ou vos propres termes, à condition que votre intention d'annuler soit clairement formulée ; et

b. nous renvoyer le lot dans **l'état** dans lequel il se trouvait lorsqu'il vous a été vendu, sans délai et au plus tard dans les 14 jours calendaires à compter du lendemain de la date à laquelle vous nous avez envoyé votre demande d'annulation. Le délai sera respecté si vous renvoyez le lot avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires ou si vous avez fourni une preuve du renvoi du lot.

(b) **Effets de l'annulation**

(i) Si vous annulez l'achat d'un lot, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison du lot, à l'exclusion des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi un type de livraison autre que le type de livraison standard le moins cher que nous proposons, et des taxes d'importation que vous devez payer pour nous renvoyer le lot. Les frais directs de renvoi du lot sont à votre charge. Si nous organisons la livraison du lot, nous évaluons que les frais de renvoi du lot par le même moyen seront comparables aux frais de livraison, mais nous ne pouvons pas être plus précis quant à ces frais en raison des nombreuses variables liées à la structure de notre modèle économique mondial et aux moyens de transport utilisés pour le renvoi.

(ii) Nous pourrons déduire du remboursement la perte de valeur de tout lot remis, si cette perte résulte d'une manipulation non nécessaire.

(iii) Si vous remplissez les **conditions** ci-dessus, nous vous rembourserons dans les meilleurs délais, et au plus tard : (aa) 14 jours calendaires à compter de la réception du lot remis par vos soins ; ou (bb) (si cette date est antérieure) 14 jours calendaires après le jour où vous fournissez la preuve que vous avez restitué le lot. Nous vous rembourserons en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale et vous ne supporterez aucun frais lié au remboursement. Nous pouvons retenir le remboursement jusqu'à la réception du lot ou jusqu'à la présentation de la preuve d'envoi du lot, suivant la première des deux échéances.

(c) **Droit de résilier le contrat de services**.

(i) Si vous êtes un **consommateur britannique/européen**, vous avez le droit d'annuler le contrat relatif à la prestation de services de livraison d'un lot acheté en suivant la procédure décrite au point H1(c)(iii) ci-dessous.

(ii) Le délai d'annulation expirera après 14 jours calendaires à compter de la date à laquelle le contrat de prestation de services est accepté par vous.

(iii) Pour annuler les services de livraison, vous devez informer **Christie's** par écrit avant l'expiration du délai d'annulation, soit par e-mail à **Christie's** France, Service Après-Vente, soit par courrier à **Christie's** France SNC, 9, avenue Matignon, 75008, Paris, France. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire d'annulation figurant au **paragraphe** (e) ci-dessous ou vos propres termes à condition que votre intention d'annuler soit clairement formulée. Le délai est respecté si vous nous envoyez votre notification écrite avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires.

(iv) Vous demandez à **Christie's** de commencer immédiatement l'exécution de ses services de livraison à partir de la date à laquelle vous avez signé le contrat de prestation de services. Si vous annulez ce contrat, nous vous rembourserons : (i) tout paiement reçu de votre part concernant le service de livraison, si nous n'avons pas encore exécuté un des services à la date de réception de votre avis d'annulation ; ou (ii) tout paiement reçu de votre part moins le coût de tout service que nous avons déjà exécuté à la date où nous recevons votre avis d'annulation.

(d) **Modèle de demande d'annulation - Achat du lot**

À : **Christie's** France SNC, 9 avenue Matignon, 75008 Paris, France

Je/nous [*] vous notifie/notifions par les présentes que je/nous [*] annule/annulons mon/notre contrat de vente des biens suivants [*],

Acheté le [*]/reçu le [*],

Nom du(des) **consommateur(s)**,

Adresse du(des) **consommateur(s)**,

Signature du(des) **consommateur(s)** (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier),

Date

[*] Supprimer la mention inutile

(e) **Modèle d'annulation – Prestation des services**

À : **Christie's** (insérer le nom de la société membre du **Groupe Christie's** et spécifiée dans les **Conditions Particulières de Vente** qui propose de vendre le lot et dont les coordonnées sont indiquées dans les **Conditions Particulières de Vente** (ces coordonnées vous seront envoyées par courriel après la vente et/ou avec la livraison du lot)) :

Je/nous [*] vous notifie/notifions par les présentes que je/nous [*] annule/annulons mon/notre contrat/pour la prestation du service suivant [*],

Commandée le [*]/reçue le [*],

Nom du(des) **consommateur**(s),

Adresse du(des) **consommateur(s)**,

Signature du(des) **consommateur(s)** (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier),

Date

[*] Supprimer la mention inutile

2 • NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS

(a) Nous ne fournissons aucune **garantie** relative à toute déclaration faite, ou à toute information communiquée, par nous ou par nos représentants ou employés sur un **lot** différent de celui prévu dans la **garantie d'authenticité** et dans la mesure où la loi nous l'autorise, toutes les **garanties** et autres **conditions** pouvant être ajoutées aux présentes **Conditions de Vente** par la loi sont exclues. Les **garanties du vendeur** visées au **paragraphe** E1 ou relatives à des **conditions** implicitement prévues par la loi dans les contrats sont ses propres **garanties** et nous n'assumons aucune responsabilité à votre égard au titre de ces **garanties**.

(b) Nous :

(i) déclinons toute responsabilité quelle qu'elle soit à votre égard (que ce soit pour résiliation des présentes **Conditions de Vente** ou toute autre question relative à votre achat ou adjudication d'un lot) sauf pour fraude ou fausse déclaration de notre part ou en dehors de ce qui est expressément stipulé dans les présentes **Conditions de Vente**; et

(ii) ne fournissons aucune déclaration ou **garantie**, ni n'assumons une quelconque responsabilité quant à la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier, la **description**, la taille, la qualité, **l'état**, l'attribution, l'authenticité, la rareté, l'importance, le support, la **provenance**, l'historique de l'exposition, la littérature ou la pertinence historique d'un lot. Sauf si le droit local l'exige, toute **garantie** de quelque nature que ce soit est exclue par le présent **paragraphe**.

(c) Veuillez noter que notre service d'ordres d'achat (comme indiqué au **paragraphe** C5), nos **rapports de condition** et les convertisseurs de devises sont des services gratuits et nous ne sommes pas responsables de toute erreur (humaine ou autre), omission ou panne de ces services.

(d) Nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard de quiconque autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un lot.

(e) Si, malgré les **conditions** énoncées aux paragraphes (a) à (d) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, nous n'aurons pas à payer plus que le **prix d'achat** que vous nous avez versé. Nous déclinons toute responsabilité quelle qu'elle soit à votre égard pour les manques à gagner, pertes d'économies attendues, pertes d'opportunités ou d'intérêts, coûts, **autres dommages** ou de dépenses.

3 • ÉVÉNEMENTS ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE DE CHRISTIE'S OU DU VENDEUR

Ni nous, ni vous, ni le **vendeur** ne serons responsables de tout manquement aux obligations qui nous/vous incombent, ou qui incombent au **vendeur**, en vertu des présentes **Conditions de Vente** ou des **Conditions Particulières de Vente** qui serait causé par des circonstances indépendantes de notre/votre contrôle raisonnable, ou du contrôle raisonnable du **vendeur**. Cela inclut, entre autres, mais sans s'y limiter, les grèves, les blocages, les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, les guerres, les conflits armés, les attaques terroristes et la contamination nucléaire et chimique.

4 • NOTRE DROIT D'ANNULATION

Outre les autres droits d'annulation contenus dans les présentes **Conditions de Vente**, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si (i) l'une quelconque de vos **garanties** énoncées au **paragraphe** E3 n'est pas correcte ; (ii) nous avons des motifs raisonnables de croire que la réalisation de la transaction est ou peut être illégale ou (iii) nous avons des motifs raisonnables de croire que la vente peut nous contraindre à engager notre responsabilité ou celle du **vendeur** envers quiconque ou peut nuire à notre réputation.

5 • DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous détenons les droits sur toutes les images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos **Conditions Particulières de Vente**). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous n'offrons aucune **garantie** que vous obtiendrez un quelconque droit de propriété intellectuelle ou autres droits de reproduction sur le lot.

6 • APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE

Si un tribunal conclut qu'une partie des présentes **Conditions de Vente** est nulle, ou est illégale ou inapplicable, cette partie des présentes **Conditions de Vente** sera considérée comme supprimée, et le reste des présentes **Conditions de Vente** n'en sera pas affecté.

7 • CESSION DE VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

Vous ne pouvez pas accorder de sûreté ou céder vos droits ou responsabilités en vertu des présentes **Conditions de Vente** sur le contrat de vente, à moins que nous n'ayons donné notre autorisation écrite. Les présentes **Conditions de Vente** lieront vos héritiers, ayants-droit et tous ceux qui reprennent vos droits et responsabilités.

8 • TRADUCTIONS

Si nous avons fourni une traduction des présentes **Conditions de Vente**, nous utiliserons la version originale en français pour trancher toute question ou tout litige découlant des présentes **Conditions de Vente**.

9 • DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

(a) Nous conserverons et traiterons vos données à caractère personnel et nous pourrons être amenés à les partager avec une autre entreprise du **Groupe Christie's** pour l'utilisation et selon les **conditions** décrites dans notre politique de confidentialité : http://www. christies. com/about-us/contact/privacy/. Notre politique de confidentialité explique également certains droits que vous pourriez avoir à l'égard de vos données à caractère personnel. Si vous êtes résident de Californie, vous pouvez consulter une copie de notre déclaration sur le California Consumer Privacy Act à https://www.christies.com/about-us/contact/ccpa.

(b) Pour pouvoir expédier votre achat à l'international, nous communiquons certaines informations personnelles vous concernant à nos transporteurs agréés, y compris votre nom, votre adresse de livraison, votre numéro de téléphone, le(s) produit(s) que vous achetez auprès de **Christie's**, le prix que vous payez pour le(s) **lot(s)**, ainsi que le poids et les dimensions du colis. Nos transporteurs traiteront ces informations comme des informations privées et confidentielles et les utiliseront uniquement pour assurer l'expédition à l'international et tous les services de dédouanement que vous leur demandez afin de vous livrer vos **lots**. Les informations concernant les colis qui vous sont expédiés seront fournies aux autorités compétentes aux fins de l'exportation, de l'importation, du paiement des droits, des taxes et des contrôles de sécurité. Ces informations peuvent comprendre votre nom, votre adresse de livraison, la **description** des biens, leur valeur, le nombre de pièces et le poids du colis. Ces informations sont requises par la loi et la réglementation applicables depuis et vers lesquels les colis sont transportés. Nos transporteurs partenaires s'engagent à gérer vos données de manière responsable, à respecter la législation applicable en matière de protection des données et à respecter les usages du secteur pour protéger la sécurité de vos données, lesquelles peuvent être stockées et traitées au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres pays.

(c) Les coordonnées des cartes bancaires et autres informations de paiement sont recueillies et traitées directement par un prestataire de services tiers (« **Prestataire de Services de Paiement** ») et non par **Christie's**. Nous communiquons les renseignements suivants au **Prestataire de Services de Paiement** afin de permettre le traitement des paiements : (i) le nom ; (ii) l'adresse de facturation ; et (iii) le montant de la transaction. Le **Prestataire de Services de Paiement** peut procéder à des vérifications pour prévenir les fraudes avant de traiter tout paiement ou dans le cadre du processus de paiement. Les informations spécifiques au paiement qui sont transmises au **Prestataire de Services de Paiement** sont traitées sur des serveurs sécurisés conformes à la norme PCI. Les informations communiquées et utilisées pour le traitement des paiements sont les suivantes :

- Nom et coordonnées, y compris les adresses d'expédition et de facturation
- Données de la carte de crédit ou de débit
- Valeur totale de la transaction
- Votre adresse IP à partir de laquelle vous effectuer un paiement

(d) **Christie's** n'a pas accès à, ni ne conserve les données des cartes de crédit ou autres informations de paiement.

10 • RENONCIATION

Aucun manquement ou retard dans l'exercice d'un droit ou recours prévu par les présentes **Conditions de Vente** ne saurait constituer une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, ni ne saurait empêcher ou restreindre l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours. Aucun exercice unique ou partiel de ce droit ou de ce recours ne saurait empêcher ou restreindre l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours.

11 • LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes **Conditions de Vente**, ainsi que tout litige contractuel ou non contractuel découlant des présentes **Conditions de Vente**, ou s'y rapportant, seront régis par la loi française. Avant que l'un de nous n'engage une procédure judiciaire au fond (sauf dans les rares cas où un désaccord, un litige ou une réclamation est lié(e) à une action en justice intentée par un tiers et que ce litige peut être joint à cette procédure) et si nous en convenons ensemble, nous tenterons de régler le litige par une médiation avec un médiateur inscrit auprès d'un centre de médiation reconnu et jugé acceptable pour chacun de nous. Si le litige n'est pas réglé par la médiation, vous acceptez que le litige soit soumis et tranché exclusivement devant les tribunaux civils français ; toutefois, nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction compétente. En application des stipulations de l'article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

12 • PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'État français a le droit d'exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art offertes à la vente publique, en vertu des Articles L123-1 et L123-2 du Code du patrimoine. Cela signifie que l'État se trouve subrogé à **l'adjudicataire**. Dans ce cas, un représentant de l'État français annonce l'exercice du droit de préemption lors de la vente aux enchères et immédiatement après que le **lot** ait été adjugé par un coup de marteau, à la société qualifiée pour organiser la vente publique ou la vente privée qui s'ensuit. L'État français disposera ensuite d'un délai de quinze jours pour confirmer la décision de mise en œuvre de ce droit de préemption. **Christie's** ne sera pas responsable des décisions administratives de l'État français concernant l'utilisation de ses droits de préemption.

13 • TRÉSORS NATIONAUX – BIENS CULTURELS

Des autorisations peuvent être nécessaires pour exporter certains achats. **L'État** français a le droit de refuser d'accorder une licence d'exportation si un **lot** est considéré comme un trésor national. Nous ne serons pas responsables des décisions administratives de refus d'une licence qui pourraient être prises, et toute demande de licence d'exportation ou de tout autre document administratif ne libère pas l'acheteur de son obligation de paiement immédiat ou du droit de **Christie's** de percevoir des intérêts en cas de retard de paiement. Si l'acheteur demande à **Christie's** d'effectuer les formalités pour obtenir une licence d'exportation en son nom, **Christie's** peut facturer les frais et honoraires liés à ce service. **Christie's** ne sera pas tenue de rembourser ce montant si la licence d'exportation ou tout autre document administratif est refusé(e). Le refus d'accorder une licence ne justifie pas un retard dans le paiement intégral du **lot** ni l'annulation de la vente par l'acheteur. A titre d'illustration uniquement, nous présentons ci-dessous une sélection des catégories d'œuvres d'art, ainsi que les seuils au-delà desquels un Certificat de bien culturel (également appelé « passeport ») peut être requis afin que l'objet puisse quitter le territoire français. Le seuil indiqué est celui qui est requis pour demander une licence d'exportation en dehors de l'Union européenne, lorsque celle-ci diffère du seuil national.

Veuillez noter que certains seuils ont changé au 1er janvier 2021.

• Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge 300 000 €

• Mobilier et ameublement, tapis, tapisseries et horloges ayant plus de 50 ans d'âge 100 000 €

• Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 50 000 €

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente en ligne)

• Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 100 000 €

• Livres de plus de 50 ans d'âge 50 000 €

• Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50 000 €

• Dessins de plus de 50 ans d'âge 30 000 €

• Estampes, gravures, lithographies et affiches ayant plus de 50 ans d'âge 20 000€

• Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 25 000 €

• Cartes géographiques imprimées de plus de 100 ans d'âge 25 000 €

• Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions musicales ayant plus de 50 ans d'âge 3 000 €

• Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)

• Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 3 000 €

• Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux, ayant plus de 100 ans d'âge (1)

• Archives de plus de 50 ans d'âge 300 €

(1) Pour ces catégories, la demande d'un certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature. La documentation complète est disponible auprès de notre Service Clients au +33 (0)1 40 76 83 79.

I • GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire original, plutôt qu'une copie ou une contrefaçon de :

(i) L'œuvre d'un artiste, auteur ou créateur particulier, si le lot est décrit dans la **description** du titre (et non **Qualifié**) comme étant l'œuvre de cet artiste, auteur ou créateur ;

(ii) Une œuvre créée au cours d'une période ou dans le cadre d'une culture particulière, si le lot est décrit dans la **description** du titre (et non **Qualifié**) comme étant une œuvre créée au cours de cette période ou dans le cadre de cette culture ;

(iii) Une œuvre d'origine ou de source particulière si le lot est décrit dans la **description** du titre (et non **Qualifié**) comme étant de cette origine ou source ; ou

(iv) Dans le cas des pierres précieuses, une œuvre créée avec un matériau particulier, si le lot est décrit en **MAJUSCULES** comme étant créé avec ce matériau.

autres dommages : tous dommages spéciaux, consécutifs, accessoires ou indirects de quelque nature que ce soit ou tous dommages entendus au sens de « spéciaux », « accessoires » ou « consécutifs » au regard du droit local.

Buy-Now : une facilité que nous pouvons vous proposer soit pour acheter un **lot** au cours d'une vente aux enchères ou jusqu'à une heure fixe, soit pour acheter un **lot** qui n'est pas proposé à la vente dans le cadre d'une vente aux enchères, dans l'un ou l'autre cas à un prix fixe.

Christie's : désigne **Christie's** France SNC, qui propose à la vente un **lot** soit en qualité de mandataire pour le **vendeur** soit en tant que propriétaire du lot.

Conditions Spéciales de Vente : les **conditions** supplémentaires qui s'appliquent à une vente et qui sont définies dans les **Conditions Particulières de Vente**.

Conditions de Vente : les **Conditions de Vente** énoncées ci-dessus ; les **Avis Importants**, notre Explication des pratiques de catalogage ; l'explication des symboles utilisés dans les **Conditions Particulières de Vente** ; et l'explication de l'application de la TVA ou autres taxes de vente similaires applicables.

Conditions Particulières de Vente : les informations sur le **lot** (la **description** en ligne du **lot** ou des **lots** proposés à la vente ainsi que d'autres informations sur le site internet de la vente concernant un **lot** et la conduite de la vente) ; les notes sur le **lot** ; les symboles, les informations sur le paiement ; les avis affichés à l'écran dans le cadre d'une vente ; les FAQ et toutes **Conditions Spéciales de Vente** qui s'appliquent à un **lot** ou un groupe de **lots** proposés à la vente en même temps.

consommateur : une personne physique agissant à des fins entièrement ou principalement externes à son commerce, son activité, son artisanat ou à sa profession.

consommateur britannique/européen : un **consommateur** qui réside principalement au Royaume-Uni ou dans l'Union européenne.

commissaire-priseur : le **commissaire-priseur** individuel et/ou **Christie's**.

date d'échéance : a le sens qui lui est attribué au **paragraphe** F1(a).

description du lot : la **description** d'un **lot** dans les **Conditions Particulières de Vente** pour la vente, telle que modifiée par tout avis qui vous a été remis lors de la vente aux enchères ou la vente **Buy-Now**.

estimation : la fourchette de prix incluse dans les **Conditions Particulières de Vente** dans lesquelles nous pensons qu'un **lot** peut être vendu ; l'**estimation basse** désigne le montant le plus bas de la fourchette et l'**estimation haute** désigne le montant le plus élevé ; l'**estimation moyenne** est le montant médian entre les deux.

état : l'état physique d'un lot.

expérience : une **expérience** peut accompagner un **lot** et être exécutée par un tiers.

Frais acheteur : les frais que **l'adjudicataire** nous verse en complément du **prix d'adjudication**.

garantie d'authenticité : la **garantie** que nous donnons dans les présentes **Conditions de Vente** que le **lot** est **authentique** comme indiqué au **paragraphe** E2 des présentes **Conditions de Vente**.

garantie : une affirmation ou une déclaration dans laquelle son auteur garantit que les faits qui y sont énoncés sont corrects.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et autres sociétés membres de son groupe social.

lot : un article proposé à la vente lors d'une **vente online-only** ou d'une vente **Buy-Now** (ou un groupe de deux ou plusieurs articles proposés lors d'une vente aux enchères ou d'une vente **Buy-Now**).

MAJUSCULES : signifie que toutes les lettres sont en **majuscules**.

Prix Buy-Now : le prix fixe auquel un bien peut être proposé à la vente en utilisant **Buy-Now**.

prix d'adjudication : le montant de l'enchère la plus élevée pour la vente d'un **lot** lors d'une vente aux enchères.

provenance : l'historique de la propriété d'un lot.

prix d'achat : a le sens qui lui est attribué au **paragraphe** F1(b).

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

Qualifié : a le sens qui lui est attribué au **paragraphe** E2 et **Descriptions de titres qualifiés** désigne le **paragraphe** intitulé **Descriptions** de titre qualifiés sur la page des **Conditions Particulières de Vente** intitulée « **Avis importants** et Explication des pratiques de catalogage ».

service online-only : une plateforme et des services techniques associés accessibles uniquement en ligne qui vous permettent de placer des enchères et d'acheter des **lots** par le biais d'une vente aux enchères ou en utilisant **Buy-Now**.

Sous-titre : a le sens qui lui est attribué au **paragraphe** E2.

Titre : a le sens qui lui est attribué au **paragraphe** E2.

Utilisateur Autorisé : personne physique autorisée à exécuter des transactions pour le compte d'une entité disposant d'un compte enregistré.

vendeur : le propriétaire d'un **lot** ; il peut s'agir soit de **Christie's**, soit d'un autre propriétaire pour lequel **Christie's** agit en qualité de mandataire.

vente online-only : vente d'un **lot** réalisée uniquement par l'intermédiaire de la plateforme de **vente online-only** de **Christie's**, y compris les ventes **Buy-Now**.

J • SYMBOLES DE TVA, EXPLICATIONS ET REMBOURSEMENTS

La TVA exigible varie selon le symbole décrit ci-dessous – comme indiqué par le symbole associé à un lot

PARIS

Symbole de TVA	Vente online-only
Pas de symbole	Le Régime de la Marge Bénéficiaire français s'applique conformément à l'Art. 333 de la directive 2006/112/CE. La TVA de 20 % sera prélevée sur la « **frais acheteur** » et facturée sur une base inclusive.
Pas de symbole (livres uniquement)	Le Régime de la Marge Bénéficiaire français s'applique conformément à l'Art. 333 de la directive 2006/112/CE. La TVA de 5,5 % sera prélevée sur la « **frais acheteur** » et facturée sur une base inclusive.
+	Le **lot** est vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux normal (20%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du **régime des ventes à distance intracommunautaires** – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.
σ	Le **lot** est une œuvre d'art, un objet de collection ou d'antiquité vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux réduit (5,5%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du **régime des ventes à distance intracommunautaires** – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.
++	Le **lot** est un livre vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux réduit (5,5%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du **régime des ventes à distance intracommunautaires** – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.

Symbole de TVA	Prix fixe
Pas de symbole	Le Régime de la Marge Bénéficiaire français s'applique conformément à l'Article 314 et à l'Article 325 de la directive 2006/112/CE.
+	Le **lot** est vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux normal (20%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du régime des ventes à distance intracommunautaires – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.
σ	Le **lot** est une œuvre d'art, un objet de collection ou d'antiquité vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux réduit (5,5%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du **régime des ventes à distance intracommunautaires** – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.
++	Le **lot** est un livre vendu selon le régime général en matière de TVA. La TVA est calculée au taux réduit (5,5%) sur le « **prix d'adjudication** » et les **frais acheteur** (sauf application du **régime des ventes à distance intracommunautaires** – l'intervention de **Christie's** dans l'expédition ou le transport du **lot** dans un autre Etat membre de l'UE peut avoir un impact sur le traitement TVA de votre achat). La TVA est susceptible d'être remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** en dehors de l'Union européenne dans un délai de 90 jours après la vente.

ROYAUME-UNI

Avis important : Les règles de TVA en vigueur à la date de la vente seront les règles que nous appliquons à votre facture.

Brexit : Si le Royaume-Uni se retire de l'Union européenne sans accord de transition relatif à l'importation et à l'exportation de biens, la TVA qui vous est facturée peut changer rétroactivement et des droits de douane supplémentaires à l'importation peuvent être dus si vous importez votre achat dans l'Union européenne. Christie's n'est pas en mesure de vous fournir des conseils en matière fiscale ou financière et vous recommande de demander conseil à votre propre conseiller fiscal.

Symbole de TVA	Vente online-only
Pas de symbole	Il s'agit d'un Régime de la Marge Bénéficiaire britannique conformément à l'Art. 333 de la directive 2006/112/CE. La TVA britannique de 20 % sera facturée sur la **frais acheteur** et facturée sur une base inclusive.
†	Le **lot** est soumis aux règles standard de la TVA au Royaume-Uni et la TVA britannique de 20 % sera prélevée sur le « **prix d'adjudication** » et sur la « **frais acheteur** ».
θ	TVA à taux zéro sur certains articles (Royaume-Uni uniquement).
*	Lot importé d'un pays non-membre de l'Union européenne ou, si le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne sans accord de transition convenu, de l'extérieur du Royaume-Uni, en vertu du régime de l'Admission Temporaire. La TVA à l'importation britannique de 5 % sera facturée sur le « **prix d'achat** » et la TVA britannique de 20 % sera prélevée sur ces droits « **frais acheteur** » incluse.
Ω	Lot importé d'un pays non-membre de l'Union européenne ou, si le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne sans accord de transition convenu, de l'extérieur du Royaume-Uni, en vertu du régime de l'Admission Temporaire. Les droits de douane au taux applicable seront facturés sur le « **prix d'adjudication** » et la TVA britannique de 20 % sera prélevée sur la « **frais acheteur** » et facturée sur une base inclusive en vertu des règles du Régime de la Marge Bénéficiaire britannique.
α	Le traitement de la TVA dépendra du fait que vous vous soyez inscrit à une vente aux enchères avec une adresse située dans l'Union européenne ou, si le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne sans accord de transition convenu, une adresse au Royaume-Uni ou en dehors de l'Union européenne : • Si vous vous inscrivez à une vente aux enchères avec une adresse **au sein** de l'Union européenne ou au Royaume-Uni (selon le cas), la TVA vous sera facturée selon le Régime de la Marge Bénéficiaire (voir Pas de Symbole ci-dessus). • Si vous vous inscrivez à une vente aux enchères avec une adresse **en dehors** de l'Union européenne ou du Royaume-Uni (selon le cas), la TVA vous sera facturée selon le régime général de TVA (voir le symbole † ci-dessus).
‡	Le vin est proposé « sous douane ». Si vous choisissez d'acheter le vin sous douane, vous ne serez pas soumis au paiement de droits d'accise ou à la TVA britannique. Si vous choisissez d'acheter le vin dédouané, les droits d'accise au taux applicable seront ajoutés au « **prix d'adjudication** » et la TVA britannique de 20 % sera ajoutée à ces droits, « **prix d'adjudication** » inclus. Que vous achetiez le vin sous douane ou dédouané, la TVA au taux de 20 % sera ajoutée à la « **frais acheteur** ».

Symbole de TVA	Prix fixe
Pas de symbole	Le Régime de la Marge Bénéficiaire britannique est appliqué conformément à l'Article 316 et à l'Article 325 de la directive 2006/112/CE
†	Le **lot** est soumis au régime général de TVA au Royaume-Uni et la TVA de 20 % sera prélevée sur le **prix d'achat**.
θ	TVA à taux zéro sur certains articles (Royaume-Uni uniquement)
*	Lot importé d'un pays non-membre de l'Union européenne ou, si le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne sans accord de transition convenu, de l'extérieur du Royaume-Uni, en vertu du régime de l'Admission Temporaire. La TVA à l'importation britannique de 5 % sera facturée sur le « **prix d'achat** »
Ω	Lot importé d'un pays non-membre de l'Union européenne ou, si le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne sans accord de transition convenu, de l'extérieur du Royaume-Uni, en vertu du régime de l'Admission Temporaire. Les droits de douane au taux applicable seront facturés sur le « **prix d'achat** » et la TVA britannique de 20 % sera prélevée sur ces droits « **frais acheteur** » incluse.
‡	Le vin est proposé « sous douane ». Si vous choisissez d'acheter le vin sous douane, vous ne serez pas soumis au paiement de droits d'accise ou à la TVA britannique. Si vous choisissez d'acheter le vin dédouané, les droits d'accise au taux applicable sur le « **prix d'achat** » et la TVA britannique de 20 % seront ajoutés à ces droits « **prix d'achat** » inclus.

AMSTERDAM

Symbole de TVA	Vente online-only
Pas de symbole	Le Régime de la Marge Bénéficiaire néerlandais s'applique conformément à l'Article 333 de la directive 2006/112/CE. La TVA de 20 % sera prélevée sur la « **frais acheteur** » et facturée sur une base inclusive.
+	Le **lot** est soumis au régime général de TVA néerlandais et la TVA de 21 % sera prélevée sur le « **prix d'adjudication** » et sur la « **frais acheteur** ».
++	Le **lot** est soumis au régime général de TVA néerlandais et la TVA au taux réduit de 6 % pour les livres sera facturée sur le « **prix d'adjudication** » et la « **frais acheteur** ».

Symbole de TVA	Prix fixe
Pas de symbole	Le Régime de la Marge Bénéficiaire néerlandais s'applique conformément à l'Article 313 et à l'Article 325 de la directive 2006/112/CE
+	Le **lot** est soumis au régime général de TVA néerlandais et la TVA de 21 % sera prélevée sur le **prix d'achat**.
++	Le **lot** est soumis au régime général de TVA néerlandais et la TVA au taux réduit de 6 % pour les livres sera facturée sur le « **prix d'achat** ».

GENÈVE

Symbole de TVA	Vente online-only
Pas de symbole	La TVA de 7,7 % sera prélevée sur la « **frais acheteur** »
+	Le **lot** est soumis au régime général de TVA suisse et la TVA de 7,7 % sera prélevée sur le « **prix d'adjudication** » et sur la « **frais acheteur** ».

Symbole de TVA	Prix fixe
+	Le **lot** est soumis au régime général de TVA suisse et la TVA de 7,7 % sera prélevée sur le **prix d'achat**.

DUBAÏ

Symbole de TVA	Vente online-only
*	Des droits d'importation de 5 % seront appliqués au **prix d'adjudication**. Les droits payés à Dubaï sont traités comme un paiement de droits définitif conformément à la législation douanière du CCG. La TVA à l'importation de 5 % sera appliquée à ces droits, **prix d'adjudication** inclus.

Symbole de TVA	Prix fixe
*	Des droits d'importation de 5 % seront appliqués au **prix d'achat**. Les droits payés à Dubaï sont traités comme un paiement de droits définitif conformément à la législation douanière du CCG. La TVA à l'importation de 5 % sera appliquée à ces droits, **prix d'adjudication** inclus.

REMBOURSEMENTS DE TVA

Si vous choisissez de recevoir le **lot** en personne ou par l'intermédiaire de votre mandataire ou représentant désigné, la TVA et les droits applicables seront exigibles avant la réception. Si vous organisez votre propre exportation ou envoi intracommunautaire (avant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord de transition convenu) et souhaitez demander rétroactivement une exonération ou un remboursement de TVA, vous devrez fournir les bordereaux d'expédition corrects dans les délais prescrits par le droit de l'Union européenne et les règles de **l'État** membre de l'Union européenne applicable.

Pour les **lots** de vins retenus en douane qui doivent être expédiés hors du Royaume-Uni, vous devez donner instruction à un transporteur agréé de débloquer le vin « sous douane ».

K. SYMBOLES

SYMBOLES UTILISÉS DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

La signification des mots en gras dans la présente section se trouve au **paragraphe** I des **Conditions de Vente**

■ Lot transféré après la vente dans un entrepôt extérieur.

° **Christie's** a un intérêt financier direct sur le lot. Pour plus d'informations, voir les **Avis importants** dans les **Conditions de Vente**.

°♦ **Christie's** a accordé une **garantie** de prix minimal et a un intérêt financier direct sur ce lot. **Christie's** a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers. Ces tiers pourraient bénéficier d'un avantage financier si un **lot** garanti est vendu. Pour plus d'informations, voir les **Avis importants** dans les **Conditions de Vente**.

Δ Propriété de **Christie's** ou d'une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Pour plus d'informations, voir les **Avis Importants** dans les **Conditions de Vente**.

Δ♦ **Christie's** ou une autre société du **Groupe Christie's** est propriétaire de ce **lot** en tout ou partie et a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers. Ces tiers pourraient bénéficier d'un avantage financier en cas de vente d'un **lot** garanti. Pour plus d'informations, voir les **Avis Importants** dans les **Conditions de Vente**.

π Le **vendeur** de ce **lot** est l'un des collaborateurs de **Christie's**.

¤ Une partie qui a un intérêt direct ou indirect dans le **lot** qui peut avoir connaissance du **prix de réserve** du **lot** ou d'autres informations importantes est autorisée à enchérir sur le lot

⅄ Droit de Suite de l'artiste. Voir **paragraphe** D3 des **Conditions de Vente**.

• Lot proposé sans **prix de réserve**.

~ Lot comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui pourraient entraîner des restrictions à l'exportation. Voir le **paragraphe** G5 des **Conditions de Vente**.

≈ Lot de sacs à main comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui pourraient entraîner des restrictions à l'exportation. Voir le **paragraphe** G5 des **Conditions de Vente**.

∝ Lot contenant de l'ivoire d'éléphant. Voir le **paragraphe** G5 des **Conditions de Vente**.

ə Lot qui pourrait ne pas être expédié aux États-Unis. Voir le **paragraphe** G5(e)(f), (g) et (j) des **Conditions de Vente**.

Ψ Lot comprenant des matières provenant d'espèces menacées qui est affiché pour présentation uniquement et non destiné à la vente. Voir le **paragraphe** G5(h) des **Conditions de Vente**.

Φ Si vous êtes un **consommateur britannique/européen**, consultez la section H1 des **Conditions de Vente** pour obtenir des informations sur votre droit d'annuler l'achat d'un lot.

+ ; σ ; ++ Pour plus d'informations, voir le **paragraphe** J « Symboles de TVA, explications et remboursements » des **Conditions de Vente**.

Veuillez noter que les **lots** sont signalés pour votre commodité et que nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une erreur ou d'un défaut de marquage d'un lot.

L. AVIS IMPORTANTS ET EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE

Nos **Conditions Particulières de Vente** n'ont pas vocation à décrire **l'état** du **lot** et vous êtes invité à inspecter le **lot** par vous-même. Les **rapports de condition** écrits sont habituellement disponibles sur demande.

Les expressions suivantes et les explications s'y rapportant sont utilisées par **Christie's** comme des pratiques standard de catalogage. Notre utilisation de ces expressions ne tient pas compte de **l'état** du **lot** ou de l'étendue de toute restauration.

AVIS IMPORTANTS

Δ BIENS PROPRIÉTÉ DE CHRISTIE'S EN PARTIE OU EN TOTALITÉ :

De temps à autre, **Christie's** ou une autre société du **Groupe Christie's** peut proposer un **lot** dont elle est propriétaire en tout ou en partie. Ce **lot** est identifié par le symbole Δ dans les **Conditions Particulières de Vente**.

° GARANTIES DE PRIX MINIMAL :

Parfois, **Christie's** détient un intérêt financier direct dans le résultat de la vente de certains **lots** consignés pour la vente. C'est généralement le cas lorsqu'elle a garanti au **vendeur** que quel que soit le résultat de la vente, le **vendeur** recevra un prix de vente minimal pour son lot. Il s'agit d'une **garantie** de prix minimal. Lorsque **Christie's** détient tel intérêt financier, nous identifions ces **lots** par le symbole ° dans les **Conditions Particulières de Vente**.

°♦ GARANTIES DE TIERS/ENCHÈRES IRRÉVOCABLES :

Lorsque **Christie's** a fourni une **Garantie** de Prix Minimal, elle risque d'encourir une perte, qui peut être significative, si le **lot** ne se vend pas. Par conséquent, **Christie's** choisit parfois de partager ce risque avec un tiers qui accepte avant la vente aux enchères de placer une enchère écrite irrévocable sur le lot. S'il n'y a pas d'autre enchère plus élevée, le tiers s'engage à acheter le **lot** au niveau de son enchère écrite irrévocable. Ce faisant, le tiers assume tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu. Les **lots** qui font l'objet d'un accord de **garantie** de tiers sont identifiés dans les **Conditions Particulières de Vente** par le symbole °♦.

Dans la plupart des cas, **Christie's** indemnise le tiers en échange de l'acceptation de ce risque. Lorsque le tiers est **l'adjudicataire**, sa rémunération est basée sur une commission de financement fixe. Si le tiers n'est pas **l'adjudicataire**, la rémunération peut être soit basée sur une redevance fixe, soit sur un montant calculé par rapport au **prix d'adjudication** final. Le tiers peut également placer une enchère sur le **lot** supérieure à l'enchère écrite irrévocable.

CONDITIONS DE VENTE PARIS Acheter chez Christie's (vente en ligne)

Nous imposons aux tiers garants de divulguer à toute personne qu'ils conseillent leur intérêt financier dans tous les **lots** qu'ils garantissent. Toutefois, pour dissiper tout doute, si vous êtes conseillé par un mandataire ou que vous enchérissez par l'intermédiaire d'un mandataire sur un **lot** identifié comme faisant l'objet d'une **garantie** de tiers, vous devez toujours demander à votre mandataire de confirmer s'il détient ou non un intérêt financier à l'égard du lot.

∆♦ BIEN PROPRIÉTÉ DE CHRISTIE'S EN TOUT OU PARTIE ET GARANTIE DE TIERS / ENCHÈRES IRRÉVOCABLE :

Lorsque **Christie's** ou une autre société du **Groupe Christie's** est propriétaire en tout ou partie d'un **lot** et que celui-ci ne se vend pas, **Christie's** risque de subir une perte. **Christie's** peut donc choisir de partager ce risque avec un tiers, qui accepte contractuellement, avant la vente aux enchères, de placer une enchère écrite irrévocable sur le lot. Ce **lot** est identifié dans les **Conditions de vente** par le symbole ∆♦.

Lorsque le tiers est **l'adjudicataire** du lot, il ne recevra pas d'indemnité en contrepartie de l'acceptation de ce risque. Si le tiers n'est pas **l'adjudicataire** du lot, **Christie's** peut l'indemniser. Le tiers est tenu par **Christie's** de divulguer à toute personne qu'il conseille son intérêt financier dans tout **lot** dans lequel **Christie's** a un intérêt financier. Si vous êtes conseillé par un agent ou si vous enchérissez par son intermédiaire sur un **lot** dans lequel **Christie's** a un intérêt financier et qui fait l'objet d'une enchère écrite contractuelle, vous devez toujours demander à votre agent de confirmer s'il a ou non un intérêt financier en relation avec le lot.

¤ ENCHÈRES PAR LES PARTIES DÉTENANT UN INTÉRÊT

Lorsqu'une partie qui a un intérêt direct ou indirect dans le **lot** qui peut avoir connaissance du **prix de réserve** du **lot** ou d'autres informations importantes est autorisée à enchérir sur le lot, nous marquerons le **lot** par le symbole ¤. Cet intérêt peut comprendre les bénéficiaires d'une succession qui ont consigné le **lot** ou un copropriétaire d'un lot. Toute partie intéressée qui devient adjudicataire d'un **lot** doit se conformer aux **Conditions de Vente** de **Christie's**, y compris le paiement intégral de la **frais acheteur** sur le **lot** majoré des taxes applicables.

NOTIFICATIONS POST-CATALOGUE

Si **Christie's** conclut un accord ou a connaissance d'une enchère qui aurait nécessité un symbole dans le catalogue, nous vous en informerons en mettant à jour christies.com avec les informations pertinentes (si le temps le permet) ou par une annonce avant la vente ou avant le lot.

AUTRES ACCORDS

Christie's peut conclure d'autres accords n'impliquant pas d'enchères. Il s'agit notamment d'accords par lesquels **Christie's** a donné au **vendeur** une avance sur le produit de la vente du **lot** ou **Christie's** a partagé le risque d'une **garantie** avec un partenaire sans que le partenaire soit tenu de déposer une enchère écrite irrévocable ou de participer autrement à la vente aux enchères du lot. Étant donné que ces accords ne sont pas liés au processus d'enchères, ils ne sont pas marqués par un symbole dans les **Conditions Particulières de Vente**.

Veuillez consulter http://www.christies.com/buying-services/buying-guide/financial-information/ pour une explication plus détaillée des **garanties** de prix minimal et des accords de financement de tiers.

OPTIONS D'ACHAT DE LOTS GROUPÉS

Un **lot** groupé se compose de plusieurs **lots** d'un même vin, de taille identique, de format de bouteille identique et de **description** identique.

Les enchères débuteront sur le premier **lot** du **lot** groupé et **l'adjudicataire** de ce **lot** aura le droit d'acquérir tout ou partie des **lots** restants du **lot** groupé au même **prix d'adjudication**.

Si **l'adjudicataire** du premier **lot** ne souhaite pas acquérir d'autres **lots**, les **lots** restants du **lot** groupé seront proposés de la même manière.

Nous vous recommandons de placer votre enchère sur le premier **lot** du **lot** groupé. Si l'enchère est surenchérie, **Christie's** transférera automatiquement votre enchère au **lot** identique suivant, et ainsi de suite.

Dans tous les cas, ces enchères seront traitées à la discrétion du **commissaire-priseur**.

LIVRAISONS

Les vins sont disponibles à l'enlèvement après paiement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page « Stockage et collecte ».

CLASSIFICATIONS

Les classifications bordelaises mentionnées dans le texte sont fournies à titre indicatif uniquement et s'appuient sur la classification officielle de 1855 du Médoc ainsi que sur d'autres sources faisant autorité.

Sauf indication contraire, tous les vins sont mis en bouteille au château.

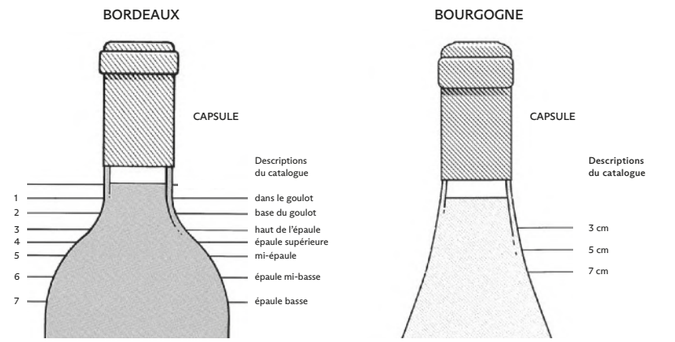
NIVEAUX ET BOUCHONS DES VINS VIEUX

Les vins sont décrits dans ce catalogue avec la plus grande exactitude possible au moment de l'impression, mais les acheteurs de vins vieux doivent tenir compte des variations naturelles concernant les niveaux, **l'état** des caisses, des étiquettes, des bouchons et du vin. Aucun retour ne sera accepté.

NIVEAU DE REMPLISSAGE

Différence entre le niveau du vin et le niveau de remplissage maximal : ces niveaux peuvent varier en fonction de l'âge des vins et, dans la mesure où cela peut être vérifié lors de l'inspection préalable à la vente, sont décrits dans le catalogue.

Niveaux, descriptions et interprétations



1 dans le goulot : niveau des vins jeunes. Exceptionnellement bon pour des vins de plus de 10 ans.

2 base du goulot : parfaitement bon pour un vin de tout âge. Remarquablement bon pour un vin resté 20 ans en bouteille, voire davantage.

3 haut de l'épaule : normal pour tout bordeaux (claret) de 15 ans ou plus.

4 épaule supérieure : légère diminution naturelle due au relâchement du bouchon et à l'évaporation à travers le bouchon et la capsule. En général sans problème. Acceptable pour tout vin de plus de 20 ans. Exceptionnel pour les vins d'avant 1950.

5 mi-épaule : probablement un certain affaiblissement du bouchon et un certain risque. Pas anormal pour des vins de 30 à 40 ans. Les estimations en tiennent généralement compte.

6 épaule mi-basse : certain risque. Estimations basses.

7 épaule basse : risqué et généralement accepté à la vente uniquement si le vin ou l'étiquette est exceptionnellement rare ou intéressant. Toujours proposé avec une estimation basse.

En raison de l'inclinaison de l'épaule, il n'est pas pratique de décrire les niveaux comme « mi-épaule », etc. Lorsque cela est pertinent, le niveau entre le bouchon et le vin sera mesuré et catalogué en centimètres.

L'état et l'aptitude à la consommation d'un bourgogne sont moins affectés par la baisse de niveau (ullage) que son équivalent bordelais. Par exemple, une baisse de niveau de 5 à 7 cm dans un bourgogne de 30 ans peut être considérée comme normale, voire bonne pour son âge ; de 3,5 à 4 cm, excellente pour son âge ; même 7 cm ne représente que rarement un risque.

TAILLES DE BOUTEILLES

magnum	=	deux bouteilles ordinaires
marie-jeanne	=	trois bouteilles ordinaires
double-magnum	=	quatre bouteilles ordinaires
jeroboam	=	quatre bouteilles ordinaires (Bourgogne, Champagne)
jeroboam	=	six bouteilles ordinaires (Bordeaux) (ou 5 litres)
impériale	=	huit bouteilles ordinaires (Bordeaux)
methuselah	=	huit bouteilles ordinaires (Bourgogne)

AVIS PARTICULIER

Bien que tout soit mis en œuvre pour décrire ou mesurer les niveaux des millésimes anciens, les bouchons de plus de 20 ans commencent à perdre leur élasticité et les niveaux peuvent évoluer entre le catalogage et la vente. Il est également arrivé que de vieux bouchons cèdent complètement.
Nous admettons donc qu'il existe toujours un risque de défaillance du bouchon avec les vins anciens et qu'il convient d'en tenir dûment compte.

En aucun cas un ajustement de prix ou un avoir ne pourra être accordé après livraison, sauf dans les conditions énoncées au paragraphe E2 des Conditions de vente.
Sauf indication contraire, les bordeaux sont mis en bouteille au château et tous les vins sont mis en bouteille dans leur pays de production.

Note importante concernant l'ouverture des caisses et l'indication des niveaux :
la politique générale de Christie's est d'ouvrir toutes les caisses en bois et de décrire les niveaux. Les enchérisseurs doivent tenir compte des variations raisonnables de niveau (ullage) susceptibles d'être rencontrées dans les caisses des années 2010 et des millésimes plus anciens. En outre, tous les vins des millésimes 2010 et postérieurs présentent un niveau à la base du goulot ou supérieur, sauf mention contraire.

EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE

Les termes utilisés dans les **Conditions Particulières de Vente** ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations figurant dans les **Conditions Particulières de Vente** relatives à l'identification de l'artiste sont soumises aux dispositions des **Conditions de Vente**, y compris la **garantie** d'authenticité. Notre utilisation de ces expressions ne tient pas compte de **l'état** du **lot** ou de l'étendue de toute restauration. Les **rapports de condition** écrits sont habituellement disponibles sur demande.

Un terme et sa définition figurant dans la rubrique « **Titres Qualifiés** » sont une déclaration qualifiée quant à l'identification de l'auteur. Bien que l'utilisation de ce terme repose sur une étude minutieuse et représente l'opinion des spécialistes, **Christie's** et le **vendeur** n'assument aucun risque, ni aucune responsabilité quant à l'authenticité de l'auteur d'un **lot** dans ce catalogue décrit par ce terme, et la **garantie d'authenticité** ne couvrira pas les **lots** décrits à l'aide de ce terme.

PHOTOS, DESSINS, ESTAMPES, MINIATURES ET SCULPTURES

Une œuvre décrite avec le(s) nom(s) ou la désignation reconnue d'un artiste, sans aucune qualification, est, selon nous, une œuvre de l'artiste en tout ou en partie.

TITRES QUALIFIÉS

« Attribué à » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, vraisemblablement une œuvre de l'artiste en tout ou en partie.

« **Studio de** » / « **Atelier de** » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, une œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, éventuellement sous sa supervision.

« **Cercle de** » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, une œuvre de la période de l'artiste et montrant son influence.

« **Suiveur de** » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais pas nécessairement par son élève.

« **Goût de** » / « **Style de** » : selon l'avis qualifié de **Christie's** une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date ultérieure.

« **D'après** » : selon l'avis qualifié de **Christie's** une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'artiste.

« **Signé** » / « **Daté** » / « **Inscrit** » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, il s'agit d'une œuvre qui a été signée/datée par l'artiste ou sur laquelle il a inscrit son nom.

« **Porte une signature** »/« **Porte une date** »/« **Porte une inscription** » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, la signature/date/inscription semble être d'une autre main que celle de l'artiste.

La date donnée pour les Estampes Anciennes, Modernes et Contemporaines est la date (ou la date approximative lorsqu'elle est précédée de « environ ») à laquelle la matrice a été réalisée et pas nécessairement la date à laquelle l'estampe a été imprimée ou publiée.

Sauf indication contraire, les miniatures sont sur ivoire. Veuillez noter que les miniatures peuvent être agrandies ou réduites dans les illustrations des **Conditions Particulières de Vente**.

GLOSSAIRE DES TERMES DE CATALOGAGE POUR LES ESTAMPES

AQUATINTE

Un procédé à l'eau forte par lequel une tonalité est créée en traitant une plaque avec des particules fines de matières résistantes à l'acide (comme la poudre de résine) puis en plaçant la plaque dans un bassin d'acide. L'acide mord la plaque entre les grains de résine et, une fois gravée, la masse de petits points produit une surface texturée avec des effets de tonalités similaires à l'aquarelle.

ARTIST'S PROOF/EPREUVE D'ARTISTE

Estampes spécialement gravées pour l'artiste et exclues de la numérotation d'une édition, mais identique aux estampes numérotées à tous les autres égards. Apparaît généralement avec la mention « A. P. » ou « E. A ».

TIMBRE SEC/CACHET

Le symbole en relief, à l'encre ou estampillé, utilisé par les graveurs et les ateliers de gravure, qui apparaît habituellement en marge du papier comme marque d'identification.

BON À TIRER/RIGHT TO PRINT

Preuve approuvée par l'artiste qui établit la norme pour toutes les autres impressions de l'édition.

BARBE

Utilisation d'une aiguille à pointe sèche ou d'un autre outil de gravure pour dessiner directement sur une plaque métallique, de petites pièces fines de métal s'élèvent des deux côtés de la ligne gravée. Cette barbe retient l'encre supplémentaire pendant le procédé de gravure et donne aux lignes une texture veloutée ou floue. Une barbe est très délicate et, par conséquent, s'use facilement à cause des pressions exercée par la presse. Les premiers tirages ou épreuves tirés de ces plaques sont caractérisés par de riches barbes. Dans le cas des estampes anciennes, en particulier, la quantité et la preuve de barbes peuvent parfois être utilisées comme aide pour déterminer si l'épreuve a été tirée trop rapidement.

ÉPREUVE ANNULÉE

Lorsque l'édition est complète, la matrice - un bloc, une plaque, une pierre, un mylar ou autre - est effacée, biffée ou autrement « annulée ». Une impression est alors tirée de cette matrice, montrant que la plaque a été « annulée ». Cela garantit qu'aucune autre impression non annulée ne peut être tirée.

CARBORUNDUM

Le nom commercial du carbure de silicium, le carborundum a commencé son utilisation dans l'impression comme un abrasif qui a été utilisé pour effacer les pierres lithographiques. Les particules, lorsqu'elles sont mélangées ensemble avec de la colle, peuvent également être utilisées pour dessiner sur une plaque, parfois créant une surface en relief, qui est ensuite encrée et passée sous presse avec l'encre conservée dans les espaces entre les particules. Les impressions qui en résultent sont souvent texturées en raison des zones en relief de la surface d'impression.

CATALOGUE RAISONNÉ

Un catalogue qui devrait inclure toutes les œuvres connues d'un artiste au moment de sa publication. Des informations essentielles permettant d'identifier les œuvres sont incluses.

CHINE APPLIQUÉ/CHINE COLLÉ

Une méthode d'adhérence d'un papier fin, parfois d'une couleur ou d'une texture différente, sur une feuille plus large, plus lourde pendant le processus d'impression en utilisant de la colle ou de l'eau pour humidifier et recouvrir le papier.

COLOPHON/JUSTIFICATIF DE TIRAGE

Une note, généralement à la fin d'un livre ou d'un portefeuille d'impressions, donnant tout ou partie des informations suivantes : nom de l'œuvre, auteur, outil d'impression, lieu d'impression, date, taille de l'édition.

BORD NON EBARBE

Bord naturel et non coupé du papier fait à la main et généralement légèrement inégal et parfois légèrement plus fin que le reste de la feuille.

POINTE SÈCHE

Un processus d'impression en taille-douce dans lequel une plaque est marquée ou incisée directement avec une aiguille. La ligne de la pointe sèche peut sembler très similaire à une ligne gravée, mais est généralement plus légère et caractérisée par l'existence de barbes.

ÉDITION

Le nombre total d'impressions tirées à partir d'une seule image ou d'un ensemble d'images de la même matrice. A ce numéro, l'artiste autorise généralement l'ajout d'un petit nombre d'épreuves d'artistes, d'imprimeurs, d'éditeurs et d'autres épreuves.

GAUFRAGE

Un processus utilisé pour créer une surface en relief ou un élément en relief, mais sans utilisation d'encre.

GRAVURE

Un processus d'impression en taille-douce dans lequel une plaque est marquée ou incisée directement avec un burin ou un autre outil de marquage du métal. Aucun acide n'est utilisé dans ce processus puisque l'œuvre est décollée à la main. Une ligne gravée peut être très profonde et large, ou plus légère et plus fine et se caractérise souvent par une extrémité pointue signalant la sortie du burin en « v » du métal.

GRAVURE À L'EAU-FORTE

Un processus d'impression en taille-douce dans lequel une plaque est traitée avec un vernis résistant à l'acide. L'artiste dessine ensuite sur le vernis avec différents outils pour mettre le métal à nu. La plaque est ensuite immergée dans un bassin d'acide dans lequel l'acide « mord » ou dissout chimiquement les lignes mises à nu. La plaque métallique est donc « sculptée » ou « gravée » par l'acide plutôt que par un outil directement dans le métal.

IRRÉGULARITÉ LIÉE A LA PRODUCTION DE L'EAU-FORTE

Lorsque le vernis résistant à l'acide sur une plaque métallique ne retient pas complètement l'acide, des irrégularités peuvent apparaître. Lors de l'impression de la plaque, ces zones de « morsure » captent l'encre et apparaissent comme des taches ou des zones d'encre irrégulières.

FRONTISPICE

Illustration placée en regard de la page de titre d'un livre.

HÉLIOGRAVURE

Méthode de fabrication d'une plaque photo-découpée ou photogravée à l'aide d'une texture aquatinte directement sur la plaque pour créer une tonalité.

HORS-COMMERCE/« H. C. »

Signifiant « en dehors de l'édition commerciale », ces preuves, non destinées à la vente à l'origine, sont exclues de la numérotation d'une édition, mais sont autrement identiques en tous autres points aux impressions éditées.

TAILLE-DOUCE

Toutes les matrices qui ont été coupées ou « mordues ». Les lignes « creusées » qui en résultent sont imprimées. Les procédés d'impression en taille-douce comprennent la gravure à l'eau-forte, l'aquatinte, la gravure, la manière noire et les gravures sur métal, entre autres.

LINOGRAVURE/GRAVURE SUR LINOLÉUM

Une technique de gravure en relief, par laquelle l'artiste grave son modèle sur du linoléum ou du linoléum monté sur bois. Ce qui reste est imprimé, plutôt que ce qui est coupé.

LITHOGRAPHIE

Un processus d'impression à plat par lequel un dessin est réalisé directement sur une pierre ou une autre matrice lisse avec des matériaux gras tels que le crayon lithographique. La surface est ensuite humidifiée avec de l'eau, qui est rejetée par les zones grasses. La surface est ensuite roulée avec de l'encre grasse qui n'adhère qu'aux zones grasses et qui est elle-même rejetée par les zones qui retiennent l'eau. L'image dessinée est alors imprimée.

MAITRE IMPRIMEUR

Un imprimeur hautement qualifié qui travaille très étroitement avec l'artiste pour produire l'édition.

MATRICE

La base à partir de laquelle l'impression est faite. Cette base peut être une plaque de métal standard ou une pierre lithographique, une pomme de terre ou un disque de vinyle, un pochoir, tout support à partir duquel vous imprimez.

MANIÈRE NOIRE/MEZZOTINTE

Une technique d'impression en taille-douce dans laquelle toute la surface de la plaque est écrasée par un outil garni de petites dents (« le berceau ») de sorte que, si elle est encrée, la plaque entière serait imprimée en noir profond. L'artiste travaille ensuite du « noir » au « blanc » en déversant (ou brûlant) des zones pour produire des tonalités plus légères.

MONOTYPE

Une image unique imprimée d'une surface non travaillée, lisse, en métal ou en verre peinte à l'encre par l'artiste.

MONOPRINT

Une impression qui a comme base une gravure, une lithographie ou une coupe de bois et qui est ensuite modifiée de manière unique par la couleur en monotype, l'encre unique ou les choix de couleur du papier.

IMPRESSION OFFSET

Technique d'impression par laquelle l'image encrée d'une pierre lithographique, d'une plaque en métal ou d'une autre matrice est d'abord transférée sur un support intermédiaire tel qu'un cylindre en caoutchouc ou un blanchet puis sur papier, créant ainsi une image dans le même sens que l'original.

PHOTO-ETCHING/PHOTOGRAVURE

Procédé d'impression en taille-douce par lequel une image est produite sur une plaque de gravure par des moyens photographiques. (Voir également Héliogravure)

PHOTOLITHOGRAPHIE

Un procédé par lequel une image est produite sur une plaque lithographique par des moyens photographiques.

IMPRESSION À PLAT

Impression à partir d'une surface plate. Les procédés d'impression à plat comprennent la lithographie et certaines formes d'impression commerciale.

CUVETTE

Empreinte laissée sur le papier par la plaque en métal résultant de la pression exercée par la presse lors du tirage.

TEINTE DE FOND

Un voile d'encre laissé intentionnellement sur la surface de la plaque lors de l'impression qui crée des zones délicates de teintes ou d'ombrage.

POCHOIR

Un processus d'impression à l'aide de pochoirs utilisés à l'origine pour simuler le coloriage à la main.

ÉPREUVES D'IMPRIMEUR

Impressions réalisées spécialement pour le(s) imprimeur(s) et exclues de la numérotation d'une édition, mais identiques aux impressions éditées à tous les autres égards. Généralement désignées « P. P. ».

ÉPREUVES COULEURS

Série d'épreuves utilisées pour montrer chaque plaque de couleurs individuelle et chaque combinaison d'entre elles aboutissant à la version finale et complète.

ÉDITEUR

Personne ou entité qui subventionne et souvent initie la réalisation d'une édition ou d'un portefeuille d'impressions et qui distribue également les impressions.

IMPRESSION EN RELIEF

Lorsque l'image est imprimée à partir de la partie en relief ou non découpée de la matrice. Les processus d'impression en relief comprennent les gravures sur bois et les linogravures, entre autres.

SÉRIGRAPHIE

Un procédé d'impression utilisant des pochoirs pour bloquer les zones qui sont ensuite imprimées au moyen d'un écran de soie, d'autres tissus ou de filets métalliques.

VERNIS MOU

Une technique de gravure par laquelle un vernis mou est posé sur la plaque en métal. L'artiste dessine sur un morceau de papier qui est posé sur le vernis. Le vernis adhère au papier à l'endroit où le crayon ou tout autre outil s'est enfoncé à travers le papier et s'enlève lorsque le papier est soulevé. La plaque « marquée » qui en résulte est placée dans un bain d'acide où l'acide « mord » les zones les plus mises à nu où le vernis a été « décollé ». La ligne créée est souvent douce et grainée.

ÉTAT

Une impression tirée de la plaque à un moment ou à une étape de développement donné(e) et qui se distingue des impressions réalisées à d'autres moments au cours de ce processus. **L'État** final est **l'état** dans lequel les éditions sont généralement tirées, bien que certains artistes tirent plusieurs impressions à chaque **État**.

ACIÉRAGE

Opération électrolytique qui consiste à recouvrir une plaque en métal d'une fine pellicule d'acier créant une surface beaucoup plus résistante qui peut accueillir un plus grand nombre d'impressions avant que l'usure ne devienne évidente.

ÉPREUVE D'ESSAI

Une épreuve préliminaire, qui intègre souvent les révisions et les modifications de l'artiste et qui n'est généralement pas identique aux impressions numérotées et publiées. Également désignée Épreuve d'**État**.

CRAYON LITHOGRAPHIQUE

Graisse en bâton ou sous forme liquide utilisée principalement pour le dessin en lithographie.

FILIGRANE

Marque dans le papier visible lorsque le papier est à contre-jour. Marque du fabricant, elle permet d'identifier l'origine et la date du papier.

CIRE-TYPE / WAXTYPE

Un processus similaire à la sérigraphie dans lequel la cire d'abeille pigmentée est utilisée plutôt que l'encre traditionnelle d'imprimerie.

GRAVURE SUR BOIS

Une technique d'impression en relief où l'image ou le modèle est laissé en relief sur le support de bois. Ce qui n'est pas gravé est imprimé.

JOAILLERIE

"**Boucheron**" : lorsque le nom du fabricant apparaît dans le titre, **Christie's** estime qu'il s'agit d'une pièce réalisée par ce fabricant.

"**Monté par Boucheron**" : selon **Christie's**, le joaillier de la marque (par exemple Boucheron) a effectué le sertissage de la pierre dans la monture en utilisant des pierres initialement fournies par son client.

TITRES QUALIFIÉS

"**Attribué à**" : selon l'opinion de **Christie's**, il s'agit probablement d'une œuvre du joaillier/fabricant, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est l'œuvre du joaillier/fabricant nommé.

Autres informations figurant dans la **description du catalogue**

"**Signé / Signature**" : selon l'opinion de **Christie's**, il s'agit de la signature du joaillier.

"**Avec la marque du fabricant pour**" : selon l'opinion de **Christie's**, il y a une marque indiquant le fabricant.

Périodes

Art Nouveau : 1895-1910

Belle Epoque : 1895-1914

Art déco : 1915-1935

Rétro : années 1940

Entreposage et enlèvement des lots

Les lots marqués d'un carré ■ seront transférés et stockés après la vente dans un entrepôt spécialisé, situé à l'extérieur de nos locaux de l'avenue Matignon.

Christie's se réserve néanmoins, à sa seule et entière discrétion, le droit de transférer tout lot après-vente vers un autre de ses espaces de stockage.

Les lots seront transférés chez Société Chenue et seront disponibles à partir du :

jeudi 17 décembre 2026

Société Chenue est ouvert
du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00
et 13h30 à 17h00.

Accès piéton
11 boulevard Ney
75018 Paris

Accès voiture/transporteur
215 rue d'Aubervilliers
1er niveau quai 11
75018 Paris

TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 90 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous. Veuillez noter que les taxes applicables seront ajoutées aux frais de stockage.

PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter
notre service client 24h à l'avance à
ClientServicesParis@christies.com
ou au +33 (0)1 40 76 83 79
pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du lot.

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express).

Tarif mensuel (0-3)	Tarif mensuel (4-6)	Tarif mensuel (7+)
0	200 €	400 €

Storage and collection

Specified lots marked with a filled square ■ will be transferred to a specialised storage warehouse after the sale, located outside our main office on Avenue Matignon.

Nevertheless, Christie's reserves the right, in its sole and absolute discretion, to transfer any lot after the sale to another of its offsite storage.

The lots will be sent to Société Chenue and will be available on:

Thursday 17 December 2026

Chenue Company is open
Monday to Friday, 9.00 am to 12.00 pm
and 1.30 pm to 5.00 pm.

Pedestrian access
11 boulevard Ney
75018 Paris

Car/carrier access
215 rue d'Aubervilliers
1st level Dock 11
75018 Paris

ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 90 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below. Please note that applicable taxes will be added to the storage fees.

PAYMENT

Please contact our Client Service
24 hours in advance at
ClientServicesParis@christies.com
or call +33 (0)1 40 76 83 79
to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express).

Monthly rate (0-3)	Monthly rate (4-6)	Monthly rate (7+)
0	€200	€400

CHRISTIE'S

Vérification d'identité

La loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux oblige Christie's et d'autres entreprises du secteur de l'art à vérifier l'identité de tous leurs clients. Les documents suivants sont nécessaires pour vous enregistrer en tant que nouveau client. Si vous êtes déjà client, vous devrez fournir tous les documents manquants pour votre prochaine transaction.

Particuliers

- Une copie de votre passeport ou d'une autre pièce d'identité officielle avec photo émise par le gouvernement.
- Un justificatif de domicile (comme un relevé bancaire ou une facture de services publics) datant de moins de trois mois.

Veuillez télécharger vos documents via votre compte sur christies.com : cliquez sur « Mon compte » puis sur « Compléter le profil ». Vous pouvez également envoyer vos documents par e-mail à info@christies.com.

Organisations

- Des documents officiels attestant de la création de la société, de son siège social et de son adresse professionnelle, ainsi que de l'identité de ses dirigeants, membres et bénéficiaires effectifs.
- Un passeport ou une autre pièce d'identité avec photo certifiée, émis par le gouvernement pour chaque bénéficiaire effectif et utilisateur autorisé.

Veuillez envoyer vos documents par e-mail à info@christies.com.



Christie's imprime moins de catalogues, en réponse à l'évolution de nos activités et des besoins de nos clients. Lorsque nous imprimons, nous respectons les normes les plus élevées en matière de durabilité. Nos catalogues sont imprimés sur du papier entièrement recyclé, avec des encres à base de végétaux et des pelliculages biodégradables.

« Il y a cinq ans, nous avons pris la décision de construire un avenir plus durable pour Christie's. Avec une réduction significative de nos émissions de carbone depuis 2019, nous avons prouvé que c'était possible, et ce faisant, nous avons contribué à faire évoluer le marché de l'art. L'art est une source de joie et d'enrichissement personnel, et cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. »

Bonnie Brennan
Directrice Générale

Scannez pour en savoir plus sur nos objectifs et projets en matière de développement durable

VINCENT VAN GOGH (1853-1890)
Coin de jardin avec papillons
Price realised: $33,185,000
Christie's New York, May 2024

Pour ne plus recevoir les futurs catalogues Christie's, veuillez envoyer un e-mail à info@christies.com

GCC 25–26

SCIENCE BASED TARGETS
DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION









CHRISTIE'S



9 AVENUE MATIGNON PARIS 75008